Revue de Philologie

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

Troisième série

publiée sous la direction de

A. ERNOUT

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

et P. JOUGUET

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR HONORAIRE À LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ANNÉE ET TOME XX
(72e de la Collection)
FASCICULE I
1946

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, rue de Lille
PARIS

Revue de Philologie

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

ANCIENNES

Troisième série

publiée sous la direction de

A. ERNOUT

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

et P. JOUGUET

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR HONORAIRE À LA FACULTÉ DES LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

TOME XX

(72e de la Collection)

FASCICULE I

1946

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, rue de Lille

PARIS

SUR

L'EMPLOI DE « ΚΤΉΜΑΤΑ »

AU SENS

DE « BÉTAIL, CHEPTEL »

Dans une communication récemment présentée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Paul Mazon [1] vient de montrer de façon lumineuse comment, dans le célèbre chœur d'*Antigone* où est chanté Éros, le mot *κτήματα* (*Antigone* 782) désigne le bétail : cette interprétation convient bien au mouvement du poème où le pouvoir d'Éros est célébré. Cette explication a été proposée pour la première fois par Coraï [2], qui constate qu'à l'époque d'Eustathe *κτῆμα* était synonyme de *κτῆνος* : *κτήματα συνώνυμον τοῦ κτήνη· κατὰ τοὺς χρόνους τοῦ Εὐσταθίου ἦτο κοινὴ ἡ χρῆσις τοῦ κτῆμα εἰς σημασίαν τοῦ κτῆνος* (*Ἄτακτα* IV, p. 260-261).

Le commentaire homérique d'Eustathe fournit en effet plusieurs exemples de ce sens. *Ad Iliadem* 999, 14 : *ὅτι διεπιμελῶς κτηνοφόρουν οἱ παλαιοὶ καὶ ὡς ἐνταῦθα ἔκειτο αὐτοῖς τὸ περιουσιάζεσθαι, καὶ ὅτι παρώνυμον τῇ κτήσει τὸ κτῆνος, καὶ μέχρι τοῦ νῦν παρὰ πολλοῖς ἡ ἐν ζῴοις περιουσία κτήματα λέγεται δῆλόν ἐστι* « Les Anciens mettaient tous leurs soins à l'élevage et leur fortune consistait en troupeaux ; d'ailleurs ce mot *κτῆνος* est à rattacher à *κτῆσις* ; encore de nos jours chez beaucoup *κτήματα* se dit d'une fortune consistant en troupeaux, c'est évident ». De même, *Ad Iliadem* 494 3-4 : . . . *οἱ χωρητικώτεροι*

[1] Voir *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1943, p. 359.

[2] Et reprise par M. H. Pernot, *Leçon d'ouverture du cours de langue et littérature grecques modernes*, Paris, 1913, p. 29.

τῶν ἄρτι κτήματά φασι τὰ τετράποδα «les paysans de nos jours appellent encore les bestiaux des κτήματα». Cet emploi du mot κτῆμα a persisté au cours de l'histoire du grec moyen et moderne. Le dictionnaire du père Alexis de Sommevoire, appelé d'ordinaire Somavera, (Θησαυρὸς τῆς ῥωμαίκης καὶ τῆς Φραγκίκης γλώσσας, Paris, 1709) donne «κτῆμα (τό) giumento, bestia». Le mot se trouve attesté dans le poème crétois de l'Ἐρωτόκριτος (Édition Xanthoudidis, B, 2322) avec le sens de «cheval»; une note de Xanthoudidis indique que le mot sous la forme moderne χτῆμα est encore employé aujourd'hui en Crète pour désigner des chevaux, des mulets ou des ânes, soit de bêtes de somme : le sens apparaît ainsi un peu plus étroit que dans le texte d'Eustathe. Mlle Lascaris me fait savoir que cet usage n'appartient pas au grec commun, mais est courant dans une partie des îles A Chio en revanche, le terme s'emploie de façon un peu différente comme l'enseigne le Χιακὸν Γλωσσάριον de Paspatis : κτήματα· πρόβατα, αἶγες.

*
* *

Ces faits montrent l'importance de l'emploi de κτῆμα pour désigner le bétail ou les bêtes de somme au cours de l'histoire du grec. Pour admettre, toutefois, cette signification dans un chœur d'*Antigone*, il serait souhaitable d'en trouver des exemples dans des textes vraiment anciens. Or on peut se demander s'il n'y a pas lieu de reconnaître dans plusieurs passages de Platon l'emploi de κτῆμα ou κτήματα pour désigner le bétail, le cheptel. Mais ces exemples n'apparaissent pas toujours bien nets, et l'interprétation en a parfois varié. D'autre part ils se présentent dans des conditions un peu particulières, et surtout dans certaines œuvres, par exemple dans les *Lois*. Ce sont ces exemples qu'il convient maintenant de passer en revue.

Le texte le plus clair se trouve *Lois* 735 b : πᾶσαν ἀγέλην ποιμὴν καὶ βουκόλος τροφεύς τε ἵππων καὶ ὅσα ἄλλα τοιαῦτα παραλαβών, οὐκ ἄλλως μή ποτε ἐπιχειρήσει θεραπεύειν ἢ πρῶτον μὲν τὸν ἑκάστῃ προσήκοντα καθαρμὸν καθαρεῖ τῇ συνοικήσει, διαλέξας δὲ τά τε ὑγιῆ καὶ τὰ μὴ καὶ τὰ γενναῖα καὶ ἀγεννῆ, τὰ μὲν ἀποπέμψει πρὸς ἄλλας τινὰς ἀγέλας, τὰ δὲ θεραπεύσει, διανοούμενος, ὡς μάταιος ἂν ὁ πόνος εἴη καὶ ἀνήνυτος περί τε σῶμα καὶ ψυχάς, ἃς φύσις καὶ πονηρὰ τροφὴ διεφθαρκυῖα προσαπόλλυσιν τὸ τῶν ὑγιῶν καὶ ἀκηράτων ἠθῶν τε καὶ σωμάτων γένος ἐν ἑκάστοις τῶν κτημάτων, ἄν τις τὰ ὑπάρχοντα μὴ διακαθαίρηται «Un berger, un bouvier, un éleveur de chevaux

et tous les gens de ce genre, quand ils ont reçu tout leur troupeau, n'essaieront jamais de s'en occuper sans d'abord avoir opéré la purification qui convient à chaque genre de vie en commun : séparer les éléments sains et ceux qui ne le sont pas, ceux qui sont de bonne race et ceux qui ne le sont pas; ceux-ci, il les renverra vers d'autres troupeaux, ceux-là, il s'en occupera, en se disant qu'il prendrait une peine bien vaine et qui ne servirait à rien, tant en ce qui concerne le corps qu'en ce qui concerne les âmes, si, gâtées par leur nature ou parce qu'on les a mal élevées, elles corrompent de surcroît la troupe des bêtes dont le tempérament et le corps étaient sains et intacts, *le mal passant d'une tête du cheptel à l'autre;* — à moins qu'il ne commence par purger par sélection le bétail qu'il possède». Dans ce développement sur l'élevage des troupeaux le sens technique de *κτήματα* «cheptel» est tout à fait évident, il est accepté par les interprètes des *Lois* depuis Stallbaum jusqu'à M. Robin, en passant par England.

*
* *

Lois 776 b et suiv. Platon traite de la «propriété», et particulièrement des esclaves : *κτήματα δὲ τὸ μετὰ τοῦτο ποῖα ἄν τις κεκτημένος ἐμμελεστάτην οὐσίαν κεκτῆτο; τὰ μὲν οὖν πολλὰ οὔτε νοῆσαι χαλεπὸν οὔτε κτήσασθαι, τὰ δὲ δὴ τῶν οἰκετῶν χαλεπὰ πάντη* «maintenant, pour la propriété, quel genre de propriété faut-il posséder pour avoir la fortune la mieux composée? La plus grande part des propriétés ne sont pas plus difficiles à concevoir qu'à acquérir, en revanche en ce qui concerne les esclaves c'est une affaire tout à fait difficile».

Puis viennent diverses considérations sur l'esclavage, où il est question de la «possession des esclaves» (776 d *περὶ κτήσεως οἰκετῶν*), des «biens» que des esclaves ont parfois préservés pour leurs maîtres (776 d *σεσώκασιν δεσπότας καὶ κτήματα τάς τε οἰκήσεις αὐτῶν ὅλας*). Enfin, ces indications sur la difficulté qu'il y a à mener des esclaves, *Lois* 777 b : ... *δῆλον ὡς ἐπειδὴ δύσκολόν ἐστι τὸ θρέμμα ἄνθρωπος, καὶ πρὸς τὴν ἀναγκαίαν διόρισιν, τό δοῦλόν τε ἔργῳ διορίζεσθαι, καὶ ἐλεύθερον καὶ δεσπότην, οὐδαμῶς εὔχρηστον ἐθέλειν εἶναι τε καὶ γίγνεσθαι φαίνεται, χαλεπὸν δὴ τὸ κτῆμα* «puisque l'animal homme a mauvais caractère, qu'à l'égard de l'indispensable distinction qui nous fait distinguer en pratique esclave, homme libre et maître, il en paraît vouloir se prêter ni devoir se prêter, vraiment ce cheptel

est difficile[1]». Le mot *κτῆμα* semble bien évoquer ici l'idée d'un troupeau : il rappelle et précise le *τὸ θρέμμα* du début de la phrase, et *χαλεπός* «difficile, désagréable» s'emploie volontiers en parlant d'hommes ou d'animaux. Mais si le mot *κτῆμα* employé à côté de *θρέμμα*, et à propos d'esclaves, fait songer à l'emploi de *κτήματα* «bétail» dans *Lois* 735 b, il faut bien marquer aussi que le mot se trouve impliqué dans un développement consacré aux *κτήματα*, et que la formule de 776 b *τὰ δὲ τῶν οἰκετῶν χαλεπὰ πάντῃ* trouve un écho dans le *χαλεπὸν τὸ κτῆμα* de 777 b. Nous avons dans le *χαλεπὸν τὸ κτῆμα* de 777 b une expression particulièrement chargée de sens[2], et par suite malaisée à traduire : dire «cette propriété donne bien du mal», c'est effacer le rapprochement avec *θρέμμα* et la vigueur du *χαλεπὸν δὴ τὸ κτῆμα*; dire «ce bétail est difficile», c'est méconnaître le rapport avec ce qui précède; et le terme «bétail» à propos d'esclaves comporte en français une dureté que n'a en tout cas pas le terme grec : c'est le français «cheptel» qui conviendrait peut-être le moins mal, et encore pour un lecteur qui se souviendra de l'étymologie du mot et de son emploi au sens de «biens» dans certains textes médiévaux.

*
* *

On peut relever chez Platon une série d'autres textes où *κτήματα* peut se traduire par «troupeaux» et où il est dit que les humains sont «les troupeaux des dieux». Le passage qui commande l'interprétation de tous les autres se trouve dans le célèbre développement sur le suicide, *Phédon* 62 b. Il s'agit d'un récit raconté dans les «mystères» (*ἐν ἀπορρήτοις*), qui enseigne que les hommes se trouvent dans une *φρουρᾷ* dont nous n'avons pas le droit de nous libérer ni de nous enfuir (*οὐ δεῖ δὴ ἑαυτὸν ἐκ ταύτης λύειν οὐδ' ἀποδιδράσκειν*), et Socrate poursuit : *τόδε γε μοι δοκεῖ, ὦ Κέβης, εὖ λέγεσθαι, τὸ θεοὺς εἶναι ἡμῶν τοὺς ἐπιμελουμένους καὶ ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους ἓν τῶν κτημάτων*

[1] Cette traduction s'inspire de celle que M. des Places a écrite pour la Collection des Universités de France, et qu'il a bien voulu me communiquer. Il traduit *κτῆμα* par «bétail». La traduction de M. Robin (Platon de la Pléiade II p. 849) est : «Puisque ce genre de bestiaux que sont les hommes est difficile à mener, il est clair que, par rapport aussi à cette distinction que l'on fait en distinguant de fait entre l'esclave et l'homme libre, c'est-à-dire le maître, les bestiaux dont je parle ne sont et ne seront évidemment pas le moins du monde disposés à l'accepter, d'où il suit que c'est là un bétail dont la possession est embarrassante». Dans cette traduction c'est «possession» qui répond, en somme, à *κτῆμα*.

[2] Platon aime à jouer de toutes les notions que contient un mot; ainsi dans les *Lois* mêmes, des deux sens de *νόμος* «loi» et «nome», cf. 700 b, 722 d e, 799 e

τοῖς θεοῖς εἶναι. Je ne discuterai pas le sens de φρουρά que M. Robin traduit par «garderie» et qu'Espinas [1] entend comme l'enceinte, l'enclos, où le troupeau est enfermé pour son bien. Comme l'indique M. Robin, c'est un lieu où est gardé le bétail humain. L'image semble être celle d'un parc à bétail, le bétail étant composé d'esclaves. On pourrait rendre ainsi les dernières paroles de Socrate : «Ceci me semble, Cébès, y être très bien exprimé : ce sont les dieux qui nous gardent, et nous autres les hommes nous faisons partie du cheptel des dieux». Comment a-t-on traduit κτήματα ? M. Robin traduit par «propriété» et Burnet dans son édition du *Phédon* donne comme équivalent «chattels», mais il précise que le mot s'emploie pour les troupeaux. Le texte du *Phédon* montre bien que c'est à un troupeau et à des êtres animés que pense Platon : l'emploi de ἀποδιδράσκειν, de ἐπιμελουμένους ἡμῶν; puis, dans la suite 62 *c* τῶν σαυτοῦ κτημάτων εἴ τι αὐτὸ ἑαυτὸ ἀποκτιννύοι... 62 *d* τὸ θεόν τε εἶναι τὸν ἐπιμελούμενον ἡμῶν καὶ ἡμᾶς κτήματα ἐκείνου εἶναι ... ἐπιστατοῦσι ... φευκτέον εἶναι ἀπὸ τοῦ δεσπότου, etc. L'idée du pasteur divin qui est développée dans le *Phédon* est comparable à celle qui est exprimée en termes plus clairs dans le *Politique* 271 e : θεὸς ἔνεμεν αὐτοὺς αὐτὸς ἐπιστατῶν...

Ce qui est remarquable dans le passage du *Phédon*, c'est que, pour évoquer l'idée du pasteur divin, Platon emploie à plusieurs reprises le terme ambigu κτήματα. Or cet emploi n'en est pas isolé. La même idée est exprimée ailleurs sous une forme plus brève, mais en termes comparables. *Lois* 906 *a* : σύμμαχοι δὲ ἡμῖν θεοί τε ἅμα καὶ δαίμονες, ἡμεῖς δ' αὖ κτῆμα θεῶν καὶ δαιμόνων; — *Critias* 109 b οἷον νομῆς ποίμνια, κτήματα καὶ θρέμματα ἑαυτῶν ἡμᾶς ἔτρεφον... «comme des bergers leurs troupeaux, les dieux nous élevaient comme leur cheptel et leurs bêtes».

Dans cette seconde catégorie d'exemples [2], il apparaît que, dans un certain nombre de passages où il est question du pasteur divin, le mot κτήματα semble équivaloir en somme au français *cheptel*. C'est

[1] Voir Espinas, *Archiv für Geschichte der Philosophie*, VIII, p. 449, et A. Diès, *Le cycle mystique*, p. 58.

[2] Je préfère ne pas faire appel à *Lois* 902 b : θεῶν γε μὴν κτήματά φαμεν εἶναι πάντα ὁπόσα θνητὰ ζῷα ὥνπερ καὶ τὸν οὐρανὸν ὅλον «nous pensons que tous les êtres animés mortels sont les biens (ou le cheptel) des dieux, et parmi eux le monde tout entier». On a vu dans ce texte une allusion à la théorie du monde conçu comme un être animé (cf. *Timée* 69 c), mais le rapprochement n'est pas évident, et la traduction par «biens» semble plus naturelle. Indiquons enfin que dans la formule très générale du *Gorgias* 484 c βοῦς καὶ τἆλλα κτήματα εἶναι πάντα τοῦ βελτίονος, rien n'invite à donner à κτήματα le sens de bétail comme le fait la dernière édition du dictionnaire Liddell-Scott.

dans le *Phédon* que le thème est présenté sous la forme la plus claire et la plus détaillée. Ailleurs, dans les *Lois* et dans le *Critias*, il s'agit d'un rappel de traditions connues sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister. C'est dans le *Phédon* que le sens de «troupeau, cheptel» semble le plus satisfaisant, parce que c'est là aussi que l'écrivain pense le plus nettement à des êtres animés. Or nous avons observé que le passage du *Phédon* se réfère à une tradition rapportée dans les mystères (*ἐν ἀπορρήτοις*). Peu de lignes auparavant Socrate et Cébès ont fait allusion à l'enseignement de Philolaos, philosophe pythagoricien qui, chassé d'Italie, s'était réfugié à Thèbes. Athénagore (6, p. 6, 13 Schwartz) rapporte également cette doctrine à Philolaos, ce qui ne résulte peut-être pas d'une simple inférence du *Phédon*. Il est vraisemblable que l'image du bétail humain a pu être empruntée à quelque *ἱερὸς λόγος* pythagoricien. Ainsi s'expliquerait l'emploi de *κτήματα* qui pourrait être une citation : le mot présentait d'ailleurs l'avantage de paraître en attique moins précis que *κτῆνος*, et de marquer mieux le rapport avec *κέκτημαι*.

Si *κτῆμα*, *κτήματα* dans le *Phédon* provient bien de la tradition pythagoricienne, on peut se demander si l'emploi du mot au sens de cheptel n'a pas son origine dons les dialectes occidentaux. On sait que le dorien et les dialectes occidentaux emploient au lieu de *κτῆμα* une racine différente, celle du verbe aoriste, *ἐπᾶσατο*, parfait *πέπᾶται*. Le parfait *πέπᾶται* qui est fréquent se trouve par exemple attesté chez le pythagoricien Archytas (Stobée, *Flor.*, I, 73); le substantif *πᾶμα* se trouve un peu partout, mais en particulier en dorien (argien, crétois, dorien littéraire). Hesychius a recueilli la glose *παμῶχος· κύριος· Ιταλοί*; et les tables d'Héraclée présentent des exemples du verbe correspondant *παμωχέω*. Or nous avons au moins un exemple décisif de l'emploi de *πάματα* au sens de bétail. En crétois dans le serment des éphèbes de Dréros (Schwyzer, *Dialectorum graecarum exempla epigraphica potiora*, 193_{89}) nous lisons : [*μητε μοι γ*]*υναικας* [*τικτειν*] *κατα φυσιν μητε παματα*. L'inscription est du IIIe siècle avant notre ère, mais elle est pleine de tournures archaïques et reproduit un formulaire antérieur [1].

[1] Comme l'a indiqué M. Van Effenterre dans sa communication *Idéalisations platoniciennes et réalités crétoises* présentée à l'Association des études grecques le 4 mai 1944, on ne serait pas surpris qu'un terme comme *πάματα* ait pris le sens de «bétail» dans le monde dorien. En Crète et à Sparte la fortune immobilière était pratiquement inaliénable par suite du système du *κλῆρος* attribué à chaque citoyen, ou plus exactement à chaque famille. Le bétail, les esclaves (avec les récoltes) constituaient le seul capital important que chaque citoyen pût acquérir.

*
* *

Si nous revenons à nos textes platoniciens, on peut d'abord supposer que le κτήματα de *Phédon* 62 b et des textes qui lui font écho (*Lois* 906 a, *Critias* 109 b) est une transcription d'un πάματα dorien qui figurait dans la tradition pythagoricienne.

Quant à l'emploi du mot κτῆμα au sens de cheptel dans deux autres passages des *Lois* (évident en 735 b, moins net et évoquant les autres significations du terme en 777 b), il peut s'expliquer par le caractère particulier de la langue des *Lois*, où les mots rares et dialectaux sont nombreux. Mais surtout on ne sera pas surpris de trouver dans les *Lois* un terme, sinon crétois, du moins «traduit» du crétois et gardant son sens dialectal (κτῆμα équivalant à πᾶμα «cheptel»). On peut penser que l'influence crétoise sur les *Lois* s'est exercée d'une façon beaucoup plus directe que l'on ne l'enseigne généralement.

Il est toutefois possible que κτήματα «bétail» ait fini par s'introduire dans le vocabulaire vulgaire de l'ionien attique, comme semblent l'indiquer les exemples du grec byzantin et postérieur.

L'interprétation de κτήματα par «bétail» au vers 782 d'*Antigone* s'appuie donc sur un certain nombre d'exemples de Platon (celui de *Lois* 735 b apparaissant comme particulièrement net), et sur l'emploi parallèle de πάματα dans une inscription crétoise, sans parler de l'usage du grec byzantin et moderne.

Le mot usuel en attique est κτῆνος, qui est également tiré de la racine de κέκτημαι; κτῆνος est longtemps resté employé et se trouve encore dans l'évangile de saint Luc (X, 34); mais on conçoit que ce terme de structure archaïque ait été concurrencé par un dérivé en -μα qui appartenait à un type de formation beaucoup plus répandu.

Quant au rapport sémantique qui unit les notions de *bétail* et de *richesse, propriété,* nous avons vu qu'il était particulièrement naturel en pays dorien. Mais il s'observe ailleurs : si κτῆνος et κτῆμα appartiennent à la racine de κέκτημαι, on peut rappeler le rapport comparable et d'ailleurs inverse qui unit lat. *pecūnia* et *pecū*. En français *cheptel* vient du bas-latin *capitāle* et est un doublet de *capital*. Au moyen âge le mot se trouve encore avec le sens général de «biens».

P. Chantraine.

AU DOSSIER DES « DECEM MENSES »

(*VIRG. ÉGL.*, IV, 61.)

Un des derniers en date, et des plus érudits, parmi les latinistes qui se sont aventurés dans ce qu'on peut appeler, en empruntant le terme à M. Ed. Norden, le « labyrinthe » de la IVe Églogue, M. Ph. Fabia, a publié, dans la *Revue des Études anciennes*, 1931, p. 33-40, un article inspiré par le livre bien connu de M. J. Carcopino [1], dont il veut, sur un point, infirmer les conclusions.

Venues peu après toute une série de livres importants : celui de Ed. Norden, qui est de 1924 [2], celui de W. Weber, qui est de l'année suivante [3], celui de H. Wagenvoort [4], qui est de 1929, ceux de H. Jeanmaire [5] et de J. Carcopino, qui sont de 1930, — sans plus compter une masse d'articles répandus dans les périodiques [6], — les quelques pages de M. Fabia ne visent pas à reprendre l'explication de l'ensemble, mais seulement à discuter cette fameuse durée de dix mois que l'avant-pénultième vers de l'Églogue assigne à la gestation humaine :

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Au sujet de ce vers, l'article de M. Fabia présente l'observation d'un fait, que je désire confirmer, et une interprétation de ce fait, qui, selon moi, est à rejeter.

(1) *Virgile et le mystère de la IVe Églogue*, Paris, « L'artisan du livre », 1930.
(2) *Die Geburt des Kindes*, Leipzig, Teubner.
(3) *Der Prophet und sein Gott*, Leipzig, Hinrichs.
(4) *Vergils vierte Ekloge und das Sidus Julium*, Koninkl. Akad., Amsterdam.
(5) *Le messianisme de Virgile*, Paris, Vrin.
(6) Notons tout de suite ceux de P. Lejay, *Dix mois d'ennui*, Rev. de Philol., 1912, p. 5-29 et 133, et de V. de Falco, *Subseciva. Su di un verso di Virgilio*, Riv. Indo-Greco-Italica, 1923, p. 33-38.

Voici, d'abord, le fait :

« . . . les Romains, écrit M. Fabia (p. 35), quand ils veulent, en se servant du nombre cardinal, signifier la durée normale de la gestation humaine, disent *decem menses, mensibus*, — je ne connais, dans la bonne latinité, aucune exception à cette règle ; quand ils veulent, en se servant du nombre ordinal, signifier l'époque normale de la délivrance, ils disent couramment *decimus mensis, decimo mense.* »

Cette observation est étayée de nombreux textes, ceux que citait déjà Aulu-Gelle au cours du passage (III, 16) sur la *temporis uarietas in puerperiis mulierum* : Plaute, *Cistell.*, 162-3 ; Caecilius, 164-5 ; Varron, *De reb. diu.*, XIV, et d'autres encore, tout aussi probants : Plaute, *Amph.*, 480 et 668-9 ; Térence, *Ad.*, 474 et 691 et *Hec.*, 822 ; Pomponius, 55 ; Suét., *Diu. Aug.*, 94. Pour donner à la gestation humaine une durée de dix mois, pour fixer le terme de la délivrance au dixième mois, les textes alignés par M. Fabia sont catégoriques : ils ne sont pas les seuls. A sa collection manquent pas mal de pièces, parmi lesquelles il est nécessaire d'en rappeler au moins trois :

— le passage de la *Thébaïde* de Stace (I, 573-578), invoqué par M. V. de Falco (article cité, p. 35) :

> *Bis quinos plena cum fronte resumeret orbes*
> *Cynthia, sidereum Latonae feta nepotem*
> *Edidit ;*

« Lorsque la lune, en s'arrondissant, renouvela dix fois son chemin, celle qui était enceinte donna à Latone un céleste neveu. »

— un passage du théâtre de Sénèque (*Phoen.*, 535-6), que je n'ai vu signalé nulle part à propos du vers de Virgile :

> *Per decem mensium graues*
> *Uteri labores . . .*
> *Precor . . . ;*

« Par les dix mois de dures souffrances infligées à mes flancs . . . , je t'implore . . . »

— et, en prose, un texte spécialement significatif, extrait du plaidoyer de Cicéron *Pro Cluentio* (12), qui démontre, sans conteste possible, que la loi admettait, à Rome, dix mois comme durée normale de la gestation : *Quae mulier obtestatione uiri decem illis mensibus ne domum quidem*

ullam, nisi socrus suae, nosse debuit, haec quinto mense post uiri mortem ipsi Oppianico nupsit. « Cette femme qui, suivant la prière de son mari, n'aurait dû, pendant les dix mois de rigueur, connaître d'autre maison, sinon celle de sa belle-mère, cette femme se maria, cinq mois après la mort de son mari, à Oppianicus lui-même. » La disposition légale à laquelle fait allusion le texte de Cicéron remonte à la Loi des XII tables : *decemuiri in decem mensibus gigni hominem... scripsissent*, rapporte Aulu-Gelle (III, 16).

Ces trois textes, d'autres encore [1], renforcent l'observation de M. Fabia et chacun de nous peut affirmer, avec ce savant, qu'il « ne connaît, dans la bonne latinité, aucune exception à cette règle » [2].

Passons maintenant à l'interprétation :

Pour M. Fabia, nous n'aurions à faire qu'à un mode d'expression, à un « latinisme » (p. 35), dont voici l'explication : « Ces façons de parler, courantes en latin, comment faut-il les expliquer? Par une façon de cal-

[1] Tertullien, *De Anima*, 37, 18; saint Ambroise, *In Ps. 3 serm. 15*; saint Augustin, *De Trin.*, III, 3.

[2] Parmi tous ces textes le seul qui, pour beaucoup de latinistes, comme, par exemple, pour M. R. C. Kukula, *Römische Säkularpoesie. Horazens 16. Epode und Vergils 4. Ekloge*, Leipzig, Teubner, 1911, p. 58, ou encore pour M. W. Deonna, *La légende d'Octave-Auguste, Dieu, Sauveur et Maître du Monde*, Rev. de l'Hist. des Religions, 1921, t. 83, p. 175, ou enfin pour M. F. Ribezzo, *Millenario cumano e messianismo cesareo nella IV Egloga di Virgilio*, Riv. Indo-Greco-Italica, 1930, III-IV, p. 163, paraît contredire la règle, serait le passage suivant, de Suétone (*Diu. Aug.*, 94) : *Augustum natum mense decimo et ob hoc Apollinis filium existimatum* (« Auguste naquit dix mois après et c'est pourquoi on le considéra le fils d'Apollon »). Cette prétendue exception est due à une lecture négligente du texte en question. Que l'on replace la phrase précitée dans le contexte duquel elle a été détachée : ...*Atiam, cum ad sollemne Apollinis sacrum media nocte uenisset, posita in templo lectica, dum ceterae matronae domum irent, obdormisse; draconem repente irrepsisse ad eam pauloque post egressum; illam expergefactam quasi a concubitu mariti purificasse se; et statim in corpore eius extitisse maculam uelut picti draconis nec potuisse unquam exigi... Augustum natum mense decimo et ob hoc Apollinis filium existimatum.* « Atia, s'étant rendue au milieu de la nuit à une cérémonie en l'honneur d'Apollon, fit déposer sa litière dans le temple et, pendant que les autres matrones rentraient à la maison, s'y endormit. Tout à coup un serpent rampa vers elle et se retira peu après. Aussitôt réveillée, Atia se purifia comme si elle venait de s'unir à son mari; à l'instant même, une tache apparut sur son corps ayant la forme d'un serpent et jamais elle ne put la faire disparaître. Auguste naquit dix mois après et c'est pourquoi on le considéra le fils d'Apollon. » On se rend compte tout de suite que *ob hoc* ne se rapporte pas à *natum mense decimo*, mais à *sollemne Apollinis sacrum*, à *draconem... irrepsisse*, à *statim extitisse maculam*, en un mot au prodige qui venait d'être relaté.

culer qui change l'apparence d'une réalité immuable. La conception a lieu généralement au cours plus ou moins avancé d'un mois du calendrier. Pour nous, le premier laps de trente jours qui viennent après est le premier mois de la grossesse, ainsi de suite, si bien que la naissance a lieu normalement au bout du neuvième mois. Pour les Romains, le premier mois de la grossesse était ce qui restait à courir du mois calendaire, le second, le troisième, et ainsi de suite, correspondaient aux huit mois calendaires ultérieurs, si bien que la naissance normale avait lieu au cours moins ou plus avancé du dixième mois. Le temps de la gestation, les neuf mois, nous les calculons par mois de trente jours, le premier mois partant du jour certain ou présumé de la conception. Mais ces neuf mois se répartissent en règle générale sur dix mois du calendrier; ils se composent de huit mois calendaires pleins et de deux fractions, l'une initiale, l'autre finale. Ces deux fractions, les Romains les faisaient entrer en ligne comme des unités; ainsi les neuf mois réels devenaient pour eux, verbalement, dix mois» (p. 39).

L'interprétation de M. Fabia, qui ne s'appuie sur aucun texte, ne convainc pas. D'abord et principiellement, comment admettre qu'une langue aussi soucieuse de précision que l'est, de l'avis unanime, la langue latine, se contente de modes d'expression aussi inadéquats? Et comment, si par *decem menses*, *mensibus* ou *decimo mense* les Romains avaient voulu exprimer «verbalement» les neuf mois de la gestation, pourrions-nous trouver, à côté de cette expression, l'indication d'une gestation de neuf mois, exprimée par le chiffre neuf? Tel est, pourtant, le cas du vers de Caecilius (p. 164-5) :

> *Soletne mulier decimo mense parere?* — *Pol nono quoque*
> *Etiam septumo atque octauo.*

«La femme n'accouche-t-elle pas habituellement au dixième mois? — Mais aussi au neuvième, pardieu, et même au septième et au huitième.»

Tels aussi se présentent les cas envisagés dans les passages d'Aulu-Gelle et de Censorinus, que nous allons relire plus bas et qui nous donnent des énumérations similaires.

Ensuite et surtout, parmi les textes qui contiennent l'expression discutée il y en a quelques-uns qui ne peuvent être interprétés que dans le sens de «au bout des dix mois», «à la fin du dixième mois». Nous avons, tout d'abord, le témoignage formel d'Aulu-Gelle (III, 16) : *Et medici et philosophi inlustres de tempore humani partus quaesiuerunt. Multa opinio est ... gigni hominem septimo rarenter, numquam octauo,*

saepe nono, saepius numero decimo mense, eumque esse hominem gignendi summum finem : decem menses non inceptos sed exactos. Suivant l'opinion que rapporte Aulu-Gelle comme très répandue (*multa opinio*) parmi les médecins et les philosophes, — et à ce sujet il suffit de repasser les chapitres VII-XI du *De die natali* de Censorinus — la femme accouche donc rarement au septième mois, jamais au huitième, souvent au neuvième et le plus souvent au dixième, le terme le plus reculé de la délivrance étant celui des dix mois, non point commencés mais bien révolus : *decem menses non inceptos sed exactos.* Et, tout de suite après, Aulu-Gelle nous renvoie lui-même aux vers de la *Cistell.* de Plaute (162-163) :

. . . Tum illa quam compresserat
Decumo post mense exacto hic peperit filiam.

« Alors celle qu'il avait étreinte mit au monde une fillette au bout du dixième mois. »

Comment traduire le *decumo post mense exacto,* sinon, comme le fait M. A. ERNOUT [1], par *au bout du dixième mois* ? Et comment pourrait-on entendre le *menses abierunt decem* au vers 691 des *Adelphes* de Térence, sinon par « dix mois se sont écoulés » ? Et que pourrait signifier d'autre le *bis quinos plena . . . orbes* du vers I, 576 de la *Thébaïde* de Stace? De toute évidence, tous les écrivains latins parvenus à notre connaissance — et non pas le seul Virgile — qui ont été amenés à parler de la durée de la gestation humaine, se sont servis des expressions *decem menses, mensibus, decimo mense* en entendant par là non pas neuf, mais bien dix mois.

Mais alors, la durée normale de la gestation étant de neuf mois, quelle solution donner à cette vieille énigme? Il n'y a pas à en douter : il nous faut retourner, humblement, à celle de TURNÈBE : *Breuiores erant ueterum menses quam nostri, cum ad lunae cursum eos metiuentur, non solis . . .* « Les mois des anciens étaient plus brefs que les nôtres, car on les mesurait sur le cours de la lune et non sur celui du soleil. » C'était aux mois lunaires que pensaient les anciens lorsqu'ils parlaient de la grossesse de la femme. Cette explication, vieille de quatre siècles, demeure la moins embarrassante.

Pour nous la faire accepter nous avons les textes catégoriques d'Ovide, dans les *Fastes.* Après nous avoir informé (I, 27-28) que, « lorsque le

[1] Dans sa traduction de Plaute, Paris, *Les Belles Lettres,* vol. III, 1935.

fondateur de Rome voulut régler la division du temps, il décida que, dans son année, il y aurait deux fois cinq mois» :

Tempora digereret cum conditor Urbis, in anno
Constituit menses quinque bis esse suo, —

et après nous avoir appris que Romulus choisit cette répartition «parce que dix mois suffisent pour que l'enfant sorte du sein de sa mère» (v. 33-34) :

Quod satis est utero matris dum prodeat infans
Hoc anno statuit temporis esse satis, —

Ovide précise plus loin (III, 121-124) qu'il s'agissait de mois lunaires : «L'année était révolue au moment où la lune avait rempli dix fois sa révolution; ce nombre était alors en honneur, soit parce que nous sommes habitués à compter sur nos doigts, qui sont également dix, soit parce que la femme accouche au dixième mois» :

Annus erat decimum cum Luna repleuerat orbem;
Hic numerus magno nunc in honore fuit,
Seu quia tot digiti, per quos numerare solemus,
Seu quia bis quino femina mense parit.

Ces textes se trouvent corroborés par le suivant, du même Ovide (*Fastes*, II, 175-6) : «Dix fois la lune avait accompli sa révolution et celle qu'on avait cru vierge était mère!» :

Luna nouum decies implerat cornibus orbem :
Quae fuerat uirgo credita, mater erat.

A l'explication de Turnèbe, M. Fabia objecte que, «d'abord, les mois romains n'étaient pas lunaires (p. 34)».

Plus exactement, s'ils ne l'étaient plus au moment où Virgile écrivait sa quatrième Églogue (40 avant Jésus-Christ), ils l'avaient été auparavant [1].

D'ailleurs, l'habitude de compter le temps d'après la lune est des plus anciennes : elle est indo-européenne. L'année agricole primitive, on le sait, se composait de dix mois lunaires; le mois italique était lunaire (lat. *mensis* = ombr. *menzne*, osque *mesene*) : rien d'étonnant

[1] Cf. Ovide, textes précipités; Tite-Live, I, 19; Pline, XVIII, 25; Suétone, *Diu. Iul.*, 40; Censorinus, XX; Macrobe, *Saturn.*, I, 12-14; Dion, XLIII; Appien, *Bell. Ciuil.*, II, etc.

qu'à la base des mois romains se trouvât un calcul de mois lunaires. Cette vieille conception indo-européenne se reconnaît aujourd'hui dans le fait qu'un même mot peut désigner le mois et la lune : en roumain, *luna* signifie en même temps «mois» et «lune»; cf. angl. *moon* et *month*, allem. *Mond* et *Monat*, etc. C'est ce qui arrivait en latin ; même après la réforme du calendrier effectuée par César en 46, on employait couramment *luna* en tant qu'équivalent de *mensis*. «Le jour chasse le jour — écrit Horace (*Odes*, II, 18, 15-16) — et les lunes (= les mois), sans cesse renouvelées, s'en vont mourir» :

Truditur dies die
Nouaeque pergunt interire lunae.

Au même titre, d'autres poètes augustéens se servaient volontiers de la lune pour mesurer poétiquement le temps, tel Virgile (*Én.*, III, 645-647) :

Tertia iam lunae se cornua lumine complent
Cum uitam in siluis inter deserta ferarum
Lustra domosque traho. . . ;

tel aussi Properce (II, 20, 21-22) :

Septima iam plenae deducitur orbita lunae
Cum de me et de te compita nulla tacent.

Et, avant eux, Catulle n'avait-il pas écrit (XXXIV), en s'adressant à Diane, identifiée avec la lune (*dicta . . . Luna*, v. 16) :

Tu cursu, dea, menstruo
Metiens iter annuum
Rustica agricolae bonis
Tecta frugibus exples? (v. 17-20).

«C'est toi, ô déesse, qui, en mesurant par ton mouvement mensuel la marche de l'année, remplis de belles récoltes la maison rustique du laboureur.»

En un mot, la lune continuait à être, pour les Romains du Ier siècle, l'astre mensuel, *luna menstrua* (Virgile, *Géorg.*, I, 353 ; Properce, III, 528) et, dans leur mentalité, le commencement et la fin d'un mois coïncidaient avec le commencement et la fin d'une révolution lunaire. Elle le demeurera jusqu'à la fin de la latinité littéraire : c'est la même expression, *luna menstrua*, que nous voyons revenir sous la plume de Prudence (*Cathemer.*, XII, 10).

Mais — continue M. Fabia — « dix mois lunaires et neuf mois solaires ne s'équivalent point, tant s'en faut ». Cela n'est pas aussi sûr qu'il le semble et la question est de savoir à quel mois lunaire on se rapporte. Car, pour les anciens comme pour les modernes, il y en a deux. Si l'on pense au mois lunaire appelé synodique (*συνοδικός*) — c'est-à-dire au temps écoulé entre une conjonction de la lune avec le soleil, dans le même point du zodiaque, et la conjonction suivante (autrement dit : le temps écoulé entre deux phases consécutives de même nom de la lune), ce qui représente approximativement vingt-neuf jours et demi [1] — il est évident que, comme le dit M. Fabia, dix mois lunaires (= 295 jours) et neuf mois solaires (= 274 jours) ne s'équivalent point. Si, par contre, l'on pense au mois lunaire périodique (*περιοδικός*) ou tropique, — c'est-à-dire au temps que la lune emploie pour revenir à une même longitude (en d'autres termes : le temps pendant lequel s'effectue la révolution de la lune autour de la terre), ce qui représente approximativement vingt-sept jours un tiers [2] — les deux groupes de mois s'équivalent, on peut le dire, parfaitement.

Ce qui nous autorise à pencher vers la seconde alternative, c'est, avant même d'aller aux textes, une raison de symétrie logique : du moment que l'année solaire était mesurée sur la révolution tropique du soleil, il est très naturel de penser que les mois lunaires l'étaient sur la révolution tropique ou périodique de la lune. Puis, les expressions employées par les auteurs : *orbem, orbes implere, replere, conficere* semblent indiquer qu'ils pensaient à cette dernière révolution. Enfin et surtout, il nous faut relire attentivement les textes de Censorinus, cités et traduits par M. Carcopino (*op. laud.*, p. 96-97) de la façon suivante :

« Je passe maintenant à l'opinion pythagorique telle que Varron en a traité dans le livre qui a pour titre *Tubero* et pour sous-titre *De origine humana*. Pythagore a dit qu'il y a deux sortes de gestations : l'une de sept mois et l'autre de dix : *transeo ad opinionem pythagoricam tractatam in libro qui uocatur Tubero et intus subscribitur de origine humana. Pythagoras dixit partus esse genera duo, alterum septem mensium, alterum decem* » . . .

« Pour en revenir à mon sujet et enseigner ce que pensa Pythagore du nombre de jours que durent les gestations, d'abord, comme je l'ai sommairement rappelé tout à l'heure, il a professé qu'il y a deux sortes de gestations en tout : la petite, qu'on appelle portée de sept mois et

[1] Cf. Censorinus, XXII; Pline, I, 9; Cassiodore, II.

[2] Cf. Pline, I, 9; Aulu-Gelle, III, 10; Macrobe, *Somn. Scip.*, 1, 6; Vitruve, IX 4; Martianus Capella, VIII.

qui arrive à terme le deux cent dixième jour après la conception; la grande, qu'on appelle portée de dix mois et qui aboutit le deux cent soixante-quatorzième jour : *redeo ad propositum ut doceam quid Pytagoras de numero dierum ad partus pertinentium senserit; primum, ut supra memoraui generaliter, duos esse partus omnino dixit : alterum minorem quem uocant septemmestrem, qui decimo et ducentesimo die post conceptionem exeat ab utero, alterum decemmestrem qui edatur die ducentesimo septuagesimo quarto.* » (*De die natali*, IX et XI, 1-2.)

Ces deux passages, aussi clairs puissent-ils paraître, ne sont pas sans susciter des points d'interrogation. Le second texte, en rappelant les deux gestations possibles selon Pythagore, précise, en plus, le nombre respectif des jours : deux cent dix jours pour la petite gestation, dite des sept mois, deux cent soixante-quatorze jours pour la grande, dite des dix mois. A quelle sorte de mois pensait Pythagore à travers le texte de Censorinus? Aux mois solaires? Dans ce cas, le nombre des jours, exact *grosso modo* pour la petite gestation, ne l'est plus pour la grande. Aux mois lunaires périodiques? Le nombre des jours est alors exact pour la grande gestation, mais non pour la petite. Aux mois lunaires synodiques? Dans ce dernier cas le nombre des jours n'est exact ni pour la grande ni pour la petite gestation. Cette apparente inadvertance trouve son explication dans le premier passage cité, auquel cependant il faut réintégrer une phrase que M. Carcopino a cru pouvoir retrancher de sa citation. Reprenons ce texte dûment complété :

Pythagoras dixit... partus esse genera duo, alterum septem mensium, alterum decem, sed priorem aliis dierum numeris conformari, aliis posteriorem. C'est-à-dire : « Pythagore a dit qu'il y a deux espèces de gestations, l'une de sept mois, l'autre de dix, *mais que la première est composée* [*de mois*] *d'un nombre de jours, la seconde* [*de mois*] *d'un nombre de jours différent* ».

Ce n'est qu'à présent que le second passage dévoile pour nous son mystère : le calcul en jours des deux gestations a été fait suivant deux unités différentes. La petite gestation, qui constitue l'exception — *multa opinio est... gigni hominem septimo rarenter*, écrivait Aulu-Gelle — (et dont le nombre de jours ne pouvait être réduit exactement en mois lunaires périodiques), a été calculée en mois solaires ($7 \times 30 = 210$ jours); la grande gestation, qui représente la règle générale — *saepius numero decimo mense* — a été calculée à l'aide de l'unité normale en cette matière, qui est le mois lunaire périodique ($10 \times 27{,}33 = 274$ jours en chiffre rond). L'heureuse précision de Censorinus, au chapitre IX du *De die natali*, vient donc confirmer l'explication de Turnèbe, suivant

laquelle l'expression *decem menses* se rapportait à des mois lunaires mesurés sur la révolution de l'astre de la nuit (*ad cursum lunae*).

Contre M. Fabia, Turnèbe a d'ailleurs deux fois raison. *Breuiores erant ueterum menses*, écrivait-il en pensant à toute l'antiquité et non aux seuls latins (*ueterum menses* = les mois des anciens) — cependant que M. Fabia concluait sur cette phrase : « Son expression [le *decem menses* de Virgile] n'est pas plus pythagoricienne qu'aristotélicienne; elle est latine ».

Latine? Mais Aulu-Gelle ne remarquait-il pas déjà, au cours du passage plusieurs fois cité, que « Ménandre, qui partout observe la vérité, en homme initié à toutes les connaissances, nous fournit le vers suivant à l'appui de la même observation : il est tiré de la comédie intitulée *Plocium* :

Γυνὴ κυεῖ δέκα μῆνας (ou δεκάμηνος) ».

Enfin et surtout, devons-nous continuer à ne pas faire état du témoignage très important que nous offre un passage de l'*Ancien Testament*, à savoir le paragraphe 7, 2 de la *Sapience* ou *Sagesse de Salomon?* Écrit en grec, selon toute probalité au Ier siècle avant notre ère par un écrivain appartenant au monde juif d'Alexandrie, le traité de la *Sagesse de Salomon* nous donne, à l'égard de la naissance de son prétendu auteur, un détail précieux : Δεκαμηνιαίῳ χρόνῳ, παγεὶς ἐν αἵματι Ἐκ σπέρματος ἀνδρὸς καὶ ἡδονῆς ὕπνῳ συνελθούσης, c'est-à-dire, dans la traduction de la Vulgate : *Decem menses tempore coagulatus sum in sanguine, ex semine hominis, et delectamento somni conueniente* [1].

Ce texte, selon moi décisif, n'a jamais été invoqué, à ma connaissance, au cours d'un débat qui n'est assurément ni des plus récents, ni des moins passionnants. Une fois mis en batterie pour étayer l'explication de Turnèbe, et rapproché de celui de Ménandre cité par Aulu-Gelle, ce texte permet-il de soutenir encore que l'expression *decem menses, mensibus* représentait un « latinisme », pour faire entendre neuf mois? La sagesse proverbiale de Salomon aura tranché, une fois de plus, un problème qui semblait sans issue.

N.-I. Herescu.

[1] Je cite d'après R. Cornely S. I., *Commentarius in librum sapientiae*, Paris, Lethielleux, 1910, p. 246. (On sait, par ailleurs, que l'année juive était essentiellement lunaire.)

LE TEXTE

DES « LOIS » DE PLATON.

Les travaux de Schanz, Usener et Alline ont abouti à donner du texte de Platon une idée avantageuse, qui le mettrait, par rapport à la plupart des auteurs anciens, dans une situation exceptionnellement favorable. Les éditeurs se sont mis d'accord pour rédiger, au-dessous de chaque dialogue, un apparat bref, réduit sinon à un seul manuscrit, comme dans l'édition de Schanz (pour les *Lois*, le *Parisinus graecus* 1807, A; ailleurs, le *Bodleianus Clarkianus* 39, B), du moins à un petit nombre de manuscrits de base, d'où dérivent tous les autres. Les variantes empruntées ici ou là à des manuscrits dits *recentiores*, ou parfois (les deux mots apparaissent comme synonymes) *deteriores*, ne sont données qu'à titre de conjectures, anciennes sans doute, mais dont l'autorité ne l'emporte pas sensiblement sur telle trouvaille d'un éditeur moderne.

Contre ces principes généralement admis, un livre révolutionnaire vient de s'inscrire en faux. Le mémoire de M. Günther Jachmann, publié en 1942 dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences de Goettingue, *Der Platontext*[1], a déduit d'une comparaison minutieuse, pour le *Phédon* et le *Lachès*, du texte des papyrus d'Arsinoé[2] avec celui des manuscrits médiévaux, un certain nombre de conclusions dont le seul énoncé est édifiant.

L'accord substantiel qui existe entre papyrus récents et manuscrits médiévaux ne s'étend pas aux papyrus anciens; mais rien ne prouve que

[1] Günther Jachmann, *Der Platontext*. Nachrichten von der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Phil.-Hist. Klasse, 1941, Nr. 11 (p. 225-389). Göttingen Vandenhoeck et Ruprecht, 1942.

[2] Sur ces papyrus, outre les travaux contemporains de la découverte cités par Alline (*Histoire du texte de Platon*, Paris, 1915, p. 68, n. 1 et 69, n. 1), on peut consulter G. Coppola, *Appunti intorno ai papiri di Platone* (Aegyptus, V, 1924, p. 213-220). Jachmann leur consacre les pages 227-292 de son mémoire.

les papyrus anciens soient sans faute (p. 229). Le ῥᾳδίως de *Phédon* 81 a 1 est une interpolation commune aux papyrus et aux autres témoins anciens ou médiévaux : τῷ ὄντι ne peut se rapporter qu'à μελετῶσα, non à τεθνάναι (p. 231). — L'accord des papyrus anciens ou même moins anciens avec des manuscrits récents peut fonder une leçon; on voit combien il est erroné de se restreindre à quelques manuscrits « de base » (p. 235, n. 1) : impossible, avec la limitation de Burnet ou de Schanz, de se faire une idée de la tradition (p. 307). En réalité, le texte de Platon ne doit pas se constituer d'après quelques manuscrits, mais d'après quelques douzaines de manuscrits. L'hommage de Wilamowitz à la critique éclectique de Bekker (*Platon*, II, 334) ne l'empêche pas de rejeter trop facilement certains témoins prétendus inférieurs (p. 235). — Les mêmes tendances à l'interpolation — rétablissement de l'ordre normal des mots, phrases complétées pour ne pas laisser à la fin un participe « en l'air » (p. 257; cf. p. 241-247) — jouent dans les papyrus et les manuscrits; tantôt les uns, tantôt les autres sont préférables (p. 285, 287, 298). L'âge des témoins ne fait rien à l'affaire (p. 293). — Si l'on prône actuellement l'intégrité de « notre texte de Platon », suivant l'expression d'Usener, c'est pour se débarrasser des témoins gênants que sont les papyrus (p. 295, n. 3; 380). — On ne peut admettre avec Wilamowitz qu'une leçon isolée d'un *recentior* soit « sûrement une conjecture » (p. 380, n. 2), ni avec Schanz et Immisch que les bonnes leçons des *apographa* soient des découvertes de scribes du moyen âge (p. 288-289).

Voilà pour la question de méthode; et voici pour l'histoire du texte. Les interpolations ont commencé au lendemain même de la mort de Platon. L'édition « académique » est un mythe (p. 334, 341-342); ce qui ressemble le plus à une première édition athénienne, ce sont les papyrus d'Arsinoé. Vint ensuite l'édition alexandrine, forcément éclectique : les Alexandrins se trouvaient en face d'interpolations, de corruptions déjà anciennes (p. 376-378); leur édition ne pouvait être qu'un texte composite (p. 331, n. 2), résultant de la comparaison et de l'addition des anciens textes interpolés; et nos éditions à nous ne peuvent également être qu'éclectiques (p. 379-381).

Nous souscrivons à cette dernière conclusion, si clairement formulée par H. Weil à la fin de son article sur l'*Unser Platontext* d'Usener[1] : « Il convient... de ne pas s'inféoder à la tradition d'un seul manuscrit ou d'une seule famille de manuscrits, mais de garder la liberté de son jugement, et, tout en n'accordant pas la même confiance aux divers

[1] *Journal des Savants*, 1892, p. 623-635.

témoins, d'entendre toutes les dépositions et de faire entre elles un choix raisonné » (p. 635). Il est sûr qu'en dernière analyse la décision appartient au goût, au sens de la langue, à une foule d'impondérables. Mais faut-il encombrer l'édition de toutes les variantes qu'on pourrait relever dans des manuscrits certainement copiés sur d'autres?

L'hypercritique de G. Jachmann semble ici excessive; l'établissement d'un stemma est souvent possible. Pour un manuscrit donné, le *Vaticanus graecus* 1 (O), L. A. Post a prouvé par les faits qu'on peut établir la filiation d'une quantité de manuscrits tous dérivés de O [1]. Pour les *Lois* et l'*Epinomis*, j'ai tâché de compléter sa description des manuscrits d'Oxford, Venise et Florence [2], en insistant sur l'inutilité du *Laurentianus* 80.17 (L), que Burnet cite à l'égal d'A et d'O et qui n'a aucun droit à cet honneur. Mais les objections de G. Jachmann ne nous gênent pas beaucoup dans le cas des *Lois;* car d'une part, s'il connaît les travaux d'Alline, la *Storia della tradizione* de G. Pasquali (1934) et le Platon Budé, il ignore l'ouvrage de Post; et d'autre part, disons-le sans crainte, le cas des *Lois* est privilégié.

. Pour toute la IXe tétralogie, qui comprend *Minos*, les *Lois*, l'*Epinomis* et les *Lettres*, « il est démontré, dit Pasquali, qu'il y a eu un archétype » [3]. De cet archétype dérivent A, O jusqu'au milieu du Ve livre, le « Livre du Patriarche » cité dans les marges de O, et peut-être le manuscrit perdu d'où proviendraient les corrections du *Venetus* 188 désigné par le sigle K. Après 746 b 7, A est à peu près le seul témoin, puisque O ne fait que le copier; pour la fin du Ve livre et tout le sixième, Schanz, qui n'a édité que les livres I-VI, pouvait donc à la rigueur se contenter de A et n'alléguer qu'exceptionnellement ce qu'il appelle « l'*apographum Vaticanum* », notre manuscrit O; mais, jusqu'à l'endroit où il commence à reproduire A, O garde valeur de source indépendante; et d'ailleurs, jusqu'à la fin des *Lois*, ses marges méritent un examen que Schanz n'a pu faire, car le manuscrit était pour lors introuvable.

Voici quelques détails sur les témoins de la tradition directe des *Lois :*

A = *Parisinus graecus* 1807 (fin du IXe siècle);
O = *Vaticanus graecus* 1 (fin du IXe siècle ou début du Xe);
K = *Venetus* 188 (XIVe siècle).

[1] L. A. Post, *The Vatican Plato and its relations* (*Philological monographs published by the American Philological Association*, IV), Middletown, 1934.
[2] E. des Places, *Revue de Philologie*, 1936, p. 236-248.
[3] *Storia della tradizione e critica del testo*, Florence, 1934, p. 252, n. 2.

1° A.

A, un des joyaux de la Bibliothèque Nationale, a été souvent étudié. Il suffit de rappeler les descriptions de Schanz, Allen, Omont, Alline, Clark [1], et celles des éditeurs de Platon dans la collection Budé, en particulier E. Chambry (T. VI, p. CXXXVIII-CXL) et J. Souilhé (T. XIII, p. XXVIII-XXIX). Ce dernier a noté justement l'arbitraire de certaines corrections de Burnet, qui prêtait à un des possesseurs du manuscrit, Constantin, métropolite de Hiérapolis, bien des corrections qui pourraient être d'une autre main. Nous appellerons A^3, avec Burnet, la main du xe siècle (non du XIIe [2]), qui a réparé les omissions de A, mais « a » toutes les mains plus récentes. D'autre part, J. Souilhé employait le sigle A^2 pour désigner des corrections dans le texte qui ne sont pas forcément d'une seconde main. Pour couper court à cette équivoque, nous nous servirons de l'abréviation A^c (= A *post correctionem*).

2° O.

O semble presque aussi ancien que A. Ce manuscrit a, selon l'expression d'A. C. Clark, « une histoire quelque peu romanesque » [3]. Il paraît avoir porté dès le XVIIIe siècle la cote qui devait égarer les recherches, 796; mais non point à la Bibliothèque Royale, car le catalogue de 1740 ne signale à l'article Platon, *Lois*, que le 1807 [4]. Peut-être appartenait-il, suivant l'hypothèse de Léopold Delisle, à la bibliothèque privée de Pie VI; c'est de là qu'il serait arrivé à la Nationale le 25 (24?) juillet 1799 [5]. En 1811, Bekker le consultait à la Nationale sous la cote 796. En 1815, les traités de Vienne obligèrent la France à restituer deux autres manuscrits, en échange desquels les administrateurs, contents de posséder A, sacrifièrent O, qui n'ajoutait rien au texte de A et ne lui était supérieur ni par l'antiquité ni par la beauté. Le conservateur de la Vaticane, Marino Marini, se vanta plus tard d'avoir récupéré 845 manuscrits sur 847 cédés par le traité de Tolentino et abandonné deux manuscrits sans valeur. Il s'agissait en réalité, d'après

(1) M. Schanz, *Rheinisches Museum*, XXXIII, 1878, p. 303-307; T. W. Allen, *Journal of Philology*, XXI, 1893, p. 47-54; H. Omont, *Platonis codex Parisinus* A. Fac-similé... du manuscrit grec 1807 de la Bibliothèque Nationale, Paris, 1908, p. 1-5 (Introduction); H. Alline, *Histoire du texte de Platon*, Paris, 1915, p. 210-214; A. C. Clark, *The descent of manuscripts*, Oxford, 1918, p. 386-395.

(2) *Classical Quarterly*, XXII, 1928, p. 14-15 (L. A. Post) et 76 (T. W. Allen).

(3) A. C. Clark, *The descent of manuscripts*, p. 395.

(4) *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae regiae*, t. II, 1740.

(5) L. Delisle, *Journal des Savants*, 1892, p. 436; 499 et n. 1.

L. Delisle, du manuscrit de Nithard et d'un antique exemplaire de Virgile, orné de peintures, qui était sorti de l'abbaye de Saint-Denis [1] Excellent marché, qui laisse les parties également satisfaites! Les platonisants français regretteront cependant le *Vaticanus graecus*. Ce fut à la Vaticane, en 1818 ou 1819, que le futur cardinal Angelo Mai lui donna, pour son excellence insigne, le numéro 1, et en 1908 seulement que H. Rabe reconnut l'identité de 1 et de l'ancien 796 [2]. Retrouvé ainsi après un siècle, ou peu s'en faut, d'ensevelissement, O a suscité toute une littérature.

En 1928, L. A. Post étudiait le rapport du *Vaticanus graecus* 1 au *Parisinus graecus* 1807, et déclarait O indépendant de A jusqu'à V 746 b 7 (*γίγνεσθαι*); pour la suite, il reprenait l'opinion d'A. Jordan, d'après laquelle A aurait servi de modèle à O. «Après 746 b 7, écrivait-il, l'accord d'O avec A est beaucoup plus étroit que ne l'indique Burnet; avant, la leçon primitive de O diffère de celle d'A bien plus souvent que son apparat ne le marque [3]». Cette dépendance de O à partir de 746 b 7 a été remise en question par F. Lenz, qui fait intervenir ici Aréthas d. Césarée [4]. D'après M. Lenz, en effet, O appartenait à Aréthas, qui l'avait fait copier, comme B, par Jean le Calligraphe, et pour servir de complément à B; et Aréthas y écrivait de sa main toute sorte de corrections et de retouches du texte [5]. Un des présupposés de cette argumentation, c'est que la main qui transcrit O est identique à celle du scribe de B. Malheureusement rien n'est moins certain. L. A. Post et T. W. Allen ont fortement contesté l'identité des deux écritures [6]. A

[1] L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, I, p. xx. Mais d'après le même Delisle (*Journal des Savants*, 1892, p. 498-499), le manuscrit qui, avec celui de Nithard, ne put être représenté, était, non pas le Virgile à peintures provenant de Saint-Denis (que le pape voulait nous laisser et que Marini finit par reprendre), mais un recueil d'opuscules de Smaragdus qui paraît avoir été perdu.

[2] L'article où H. Rabe signalait la redécouverte du manuscrit (*Rheinisches Museum*, LXIII, 1908, p. 235-238) contient la description fondamentale, à compléter par *Codices Vaticani Graeci* (recensuerunt Joh. Mercati et P. Franchi de' Cavalieri), I, Rome, 1923, p. 1-2.

[3] *Classical Quarterly*, XXII, 1928, p. 11-14.

[4] *Gnomon*, XII, 1936, p. 130-132.

[5] Fr. Lenz, *Der Vaticanus Gr. 1, eine Handschrift des Arethas*, in *Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, ph.-hist. Kl. 1933, Fachgr. 1, Nr. 17, p. 193-218; cf. J. Bidez, *Aréthas de Césarée éditeur et scholiaste*, in *Byzantion*, IX, 1934, p. 391-408.

[6] L. A. Post, *The Vatican Plato and its relations*, Middletown, 1934, p. 9; T. W. Allen, *The Year's Work in Classical Studies*, 1934, p. 71 : «Il n'y a pas au monde deux mains aussi dissemblables que celle de Jean, scribe du *Clarkianus* de Platon et de l'Aristide divisé (entre Paris et Florence), et celle du scribe anonyme

défaut d'une comparaison des originaux, qui serait décisive, j'en ai entrepris à la Bodléienne une autre plus réalisable, celle du « manuscrit E. D. Clarke 39 » avec la photographie de O qui appartient à l'Association Guillaume Budé. Cet examen m'a conduit aux résultats suivants.

D'ordinaire, de deux à cinq fois par page, et cela d'un bout à l'autre des 418 folios du *Clarkianus*, Jean le Calligraphe met en vedette la première lettre d'une ligne en l'écrivant dans une petite colonne de cinq millimètres de largeur, tracée à la pointe sèche et prise sur la marge de gauche. Il désigne ainsi, le plus souvent, un changement d'interlocuteur : la lettre en vedette commence une ligne dont le début appartient au personnage qui vient de prendre la parole, soit que la réplique de celui-ci commence avec la ligne en question, soit qu'elle ait commencé au milieu de la ligne précédente. Il y a des exceptions : dans des parties non dialoguées, comme les discours du *Banquet*, les lettres en vedette ne peuvent signaler un changement d'interlocuteur; mais parfois, dans ce cas-là, elles font entièrement défaut (par exemple 207^{v}). Dans l'*Apologie*, elles suivent le commencement d'une interrogation oratoire ou d'une objection. D'autre part, même quand les répliques se succèdent plus rapidement, le scribe ne dépasse pas le chiffre de cinq lettres en vedette.

Telle est la situation de B. Dans O, il n'y a rien de semblable : dans la marge de gauche, on remarque des croix de Saint-André ou des tirets horizontaux, ceux-ci désignant, comme dans A, des changements d'interlocuteurs, ou suivant une ponctuation forte; mais peu de lettres sont ainsi mises en vedette[1].

L'écriture de B penche légèrement à droite; celle de O est parfaitement verticale[2]. Les *καί* de B sont moins réguliers que les *καί* de O, où la première boucle du *κ* dépasse la seconde d'une hauteur uniforme (à peu près du double) et où l'*ι* descend légèrement au-dessous de la ligne. D'une manière générale, l'écriture de O est plus soignée et plus régulière que celle de B et ressemble davantage à celle de A.

Pour les scolies, on se rangera plus facilement à l'opinion de M. Lenz :

du *Vat.* 1 ». E. Drerup refuse aussi d'attribuer O à Jean le Calligraphe (*Mnemosyne*, 3e série, t. III, 1935-1936, p. 73) et, en général, se montre réservé à l'égard des attributions de Lenz (*ibid.*, p. 72-74). De même encore G. C. Greene, *Scholia Platonica*, Haverford, 1938, p. XXII-XXIII.

(1) Il reste naturellement le cas des initiales ornées (cf. Lenz, *l. c.*, p. 205); et f° 8^{v} des *Lois*, les deux premières lettres de *πρῶτον* dépassent la ligne.

(2) M. Lenz écrit cependant (p. 207) : « . . . Johannes (qui est pour lui le scribe de O) etwas schräg nach rechts schreibt ».

l'écriture en paraît bien identique à celle des scolies de B ou du manuscrit A d'Aristide qui proviennent certainement d'Aréthas [1]. O peut donc avoir appartenu à l'archevêque de Césarée.

Mieux vaut, toutefois, garder la prudence dans l'attribution des corrections et des variantes. Comme pour A, je désignerai par un « c » en exposant (O^c) les corrections dans le texte, soit de première, soit de seconde main. Parmi les annotations marginales, un certain nombre sont des γρ(άφεται), écrits à l'encre rouge par une main contemporaine de O qu'avec M. Post j'appellerai O^3; d'autres, à l'encre noire, proviennent du « Livre du Patriarche » (τοῦ πατριάρχου τὸ βιβλίον) ou d'une correction de ce livre (τοῦ πατριάρχου τὸ βιβλίον ἀπ' ὀρθώσεως); nous désignerons celles-ci, qui, d'après T. W. Allen, peuvent remonter au xe siècle, par le sigle O^4; la lettre π tiendra lieu de τοῦ πατριάρχου τὸ βιβλίον, et π^c, de τοῦ π. τὸ β. ἀπ' ὀρθώσεως. Quand une correction dans le texte est certainement due à O^4, qui a souvent modifié le texte d'après le « Livre du Patriarche », elle recevra également le sigle O^4. Il en sera de même pour les variantes introduites par ἀλλαχοῦ [2].

3° K.

A côté de A et de O, l'apparat citera les corrections de K (*Venetus* 188). Légèrement postérieur à J (*Vaticanus graecus* 1031), dont il dérive et qui date de 1300 environ, K a appartenu à Bessarion, qui le légua à la Bibliothèque de Saint-Marc. Ses corrections (K^c) ne sont probablement pas dues au cardinal; mais quelques-unes, indépendantes de O et inconnues par ailleurs, peuvent provenir d'un manuscrit perdu.

Aucun autre manuscrit, nous l'avons dit, ne peut servir à l'établissement du texte [3].

E. DES PLACES.

[1] La planche IV du mémoire de F. Lenz dans les *Nachrichten* de Gœttingue, qui donne, pour les deux écritures, des spécimens légèrement grossis, semble décisive à cet égard.

[2] Sur cette question des mains de O, voir T. W. ALLEN, *Classical Quarterly*, XXII, 1928, p. 75-76; L. A. POST, *The Vatican Plato...*, p. 9-10; F. LENZ, *Der Vaticanus Gr. 1...*, p. 210-212 (Lenz attribue au même reviseur du XIe siècle treize façons différentes d'introduire ses variantes). Sur l'identification du patriarche, qui n'est sans doute pas Photius, voir ma recension de L. A. Post, *The Vatican Plato...*, dans le *Supplément critique au Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, VII, 1935, p. 87, et celle de F. Lenz dans *Gnomon*, XII, 1936, p. 132.

[3] Pour la tradition indirecte, cf. E. DES PLACES, *La Tradition indirecte des Lois de Platon (livres I-VI)*, in *Mélanges J. Saunier*, Lyon, 1944, p. 27-40.

FORMULES HOMÉRIQUES

DE RÉFÉRENCE

AVEC VERBE «DIRE».

Les formules de référence signifiant «dire, prononcer telles paroles» et servant à annoncer (par ex. : *ἀμειβόμενος δὲ προσηύδα·*) ou à conclure (par ex. : *ὣς φάτο*) un discours direct constituent, numériquement, l'emploi homérique le plus important des verbes *dire* : environ 2.360 exemples contre 650 exemples environ où figurent, hors formules, les quatre principaux verbes *dire* homériques : *φημί*, *ἀγορεύω*, *ἐρέω*, *εἶπον*.

On a maintes fois [1] souligné le rôle décisif et créateur de la versification dans la constitution des formules dont est tissée la langue homérique. On a pu dire que «la langue des poèmes homériques est l'œuvre du vers épique [2]» et on l'a qualifiée de «langue hexamétrique». Le mètre a exercé une influence sur la langue et sur le choix des termes, des désinences, des temps et modes, sur l'ordre des mots, l'emploi de l'augment... Même rôle décisif de la métrique dans cette catégorie importante que constituent les formules de référence à un discours direct. Mais la pression du mètre dactylique a une conséquence particulière sur laquelle il y a lieu de mettre l'accent : la formule nivelle ses éléments. Elle uniformise le sens des différents verbes «dire» qu'elle peut renfermer : *φημί*, *αὐδάω*, *φωνέω* etc., et choisit tel ou tel pour la seule commodité métrique. Même indifférence relative dans le choix des autres

[1] Notamment K. Witte : *Pauly-Wissowa*, VIII, p. 2214. Meillet : *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, Paris, 1923. Milman-Parry : *L'épithète traditionnelle dans Homère, Les Formules et la métrique d'Homère*, Paris, 1928. Chantraine : *Grammaire homérique*, Paris, 1942, I, p. 94 (Bibliographie).

[2] Milman-Parry, *l. c.*, p. 5.

éléments de la formule : régime de personne interpellée ou de parole prononcée, circonstances notées par des participes ou par des adverbes-chevilles; la valeur métrique de ces éléments est plus importante que leur sens. Seul le verbe *dire* est indispensable; le nom du sujet ou celui du destinataire, ne sont souvent pas nécessaires; les autres éléments sont presque explétifs. La formule égalise et réduit à un petit nombre de types les différentes formes rectionnelles que prend le verbe : en construction absolue, avec un complément de personne, avec un complément de parole. Les modes, temps et personnes sont ramenés à un certain nombre de tours figés. Les aspects eux-mêmes d'imparfait et d'aoriste se rapprochent jusqu'à devenir presque indiscernables.

I. NOMENCLATURE DES FORMULES DE RÉFÉRENCE

Mais, avant d'examiner les conséquences de détail que la contrainte métrique entraîne pour les éléments de la formule et spécialement pour le verbe *dire* qu'elle renferme, il importe de présenter le tableau des principaux types de formules de référence au discours direct et, pour commencer, de dresser la nomenclature de ces verbes *dire* eux-mêmes.

Chapitre 1. — *Verbes « dire » formulaires.*

Les 2.360 formules annonçant ou concluant un discours direct renferment les catégories suivantes de verbes *dire* :

1° Le groupe homérique du verbe *dire* : présent *φημί*, *ἐφάμην* (555 formules), présent *ἀγορεύω* (85 ex. formul.) avec sa variante métrique exclusivement formulaire aor. *ἀγορήσατο* (*καὶ μετέειπεν* 19 ex.), futur *ἐρέω* (57 ex. form.) et aoriste *εἶπον* (172 ex. form.) « dire, prononcer telles paroles ». Cette synthèse homérique est provisoire, puisqu'après Homère le banal *λέγειν* « dire » se substitue à l'emphatique *φημί* « prétendre » dans le système définitif et homogène *λέγω-ἐρῶ-εἶπον*, etc. Quant à *ἀγορεύω*, il recouvrera en attique sa valeur étymologique « parler à l'assemblée » [1].

2° Les verbes impliquant la *voix*, le *son* : *αὐδάω* « dire d'une voix forte » (79 ex.), *φωνέω* « faire entendre une voix claire » (157 ex.), *φθέγγομαι* « faire entendre un son » (3 ex.), qui signifient « dire » en formules.

[1] Cf. H. Fournier, *Les verbes « dire » en grec ancien*, Paris, 1946.

3° Les composés en *προσ-* et *μετα-* de *φημί*, *εἶπον*, *αὐδάω*, *φωνέω* : *προσ-έφην* (223), *προσ-έειπον* (176), *προσ-ηύδων* (100), *προσ-εφώνεε* (33); *μετ-έφη* (18), *μετ-έειπον* (41), *μετ-ηύδων* (25), *μετ-εφώνεον* (7).

Puis avec *μετά* et *πρός* adverbes : *μετὰ μῦθον ἔειπεν* (18), *πρὸς μῦθον ἔειπεν* (36). — Ce groupe, sauf quelques unités, ne figure pas en emplois libres, à l'inverse des précédents. Il signifie « dire à quelqu'un » et régit le datif pluriel (*μετα-*) ou l'accusatif singulier (*προσ-*) de la personne interpellée.

4° Les verbes « dire en réponse » avec l'accusatif de personne : *ἀντίον ηὔδα* (64) « répliquer », où s'atténue le sens « en face » de *ἀντίον*, pour constituer une sorte de composé comme dans A 230 *σέθεν ἀντίον εἴπῃ* et I 56 *πάλιν ἐρέει* « contredire ». Puis *ἀμείβομαι* (144), employé en outre hors formule, et sa variante métrique *ἀπ-αμείβομαι* (146).

5° Différents verbes « dire » : *ἦ* « il dit », exclusivement après discours direct (82). (*Ἔπος τ' ἔφατ'*) *ἔκ τ' ὀνόμαζεν* (43) : quelle que soit la valeur originelle de la formule (cf. p. 48), elle était interprétée « il dit ». *Μυθέομαι* (8), employé aussi hors formule avec les sens « raconter, dire ». *Πιφαύσκω*, *-ομαι* (4), parfois extra-formulaire avec le sens « faire luire, faire voir, indiquer ». *Ἴσκε* (2) : τ 203 *ἴσκε ψεύδεα πολλὰ λέγων ἐτύμοισιν ὁμοῖα* « débitant de nombreux mensonges il leur donnait l'apparence du vrai ». Ce verbe **Ϝικ-σκω*, qui signifie « rendre semblable » (cf. δ 279), fut, d'après le scholiaste, interprété abusivement « dire » en τ 203, sans doute à cause du voisinage de *λέγων*, et employé en ce sens dans le second exemple χ 31 *ἴσκε ἕκαστος ἀνήρ*. Les Alexandrins ont repris le verbe avec le sens « dire ». D'autres verbes sont à décompter à part, parce qu'ils ne signifient pas purement et simplement « dire », quoiqu'ils introduisent un discours direct : tels les verbes de « cri » : *γεγωνέμεν*, *-εῖν* (12), *ἀύω*, *ἀυτέω* (27), *(προ-)βοάω* (3), ou les verbes de « menace, blâme, prière » : *ἀπειλεῖν* (5), *ὁμοκλάω*, *-έω* (5), *εὔχομαι* (5), *λίσσομαι* (2), ou des expressions comme γ 417 *τοῖσι δὲ μύθων ἦρχε Γερήνιος ἱππότα Νέστωρ*. Le verbe *dire* peut être impliqué seulement : Κ 476 *τὸν δ' Ὀδυσεὺς προπάροιθεν ἰδὼν Διομήδεϊ δεῖξεν* · « *Οὗτος*, etc. », ou le discours dépendre d'un nom de parole κ 172 *ἀνέγειρα δ' ἑταίρους μειλιχίοισ' ἐπέεσσι*. . . « *Ὦ φίλοι*, etc. ».

Chapitre 2. — *Formules de référence avant discours direct.*

Le caractère impérieux et égalisateur de la métrique se manifeste dans la présence facultative des éléments constitutifs de la formule :

substantifs, pronoms, participes, adverbes, dans l'emploi facultatif du nom de personne comme sujet ou régime, dans la forme prise par le groupe du sujet, dans le choix de tel verbe *dire*, etc. Et les tours possibles, dans des conditions métriques strictes, se trouvent ramenés à un nombre de types relativement réduit et dont on peut inventorier les principaux.

Quels sont les éléments d'une formule? Entre les types les plus simples : ἦ, ὣς φάτο, ὣς εἰπών, et les types les plus complets, p. ex. Γ 437 τὴν δὲ Πάρις μύθοισιν ἀμειβόμενος προσέειπε, s'échelonnent toutes sortes de combinaisons au moyen d'élements en nombre et en ordre variables, qui sont : le verbe *dire*, rarement absent; deux termes très généralement présents : le substantif sujet (p. ex. Πάρις) et le régime de la personne interpellée, nom ou, ordinairement, pronom (p. ex. τήν); puis, facultatifs et n'apportant que des déterminations sans grande importance : un participe (ἀμειβόμενος), des adverbes et particules-chevilles (εἶθαρ δέ), un verbe *dire* redoublant le verbe principal et figurant soit au participe (ἀμειβόμενος), soit à l'indicatif (φάτο φώνησέν τε). Tels sont les éléments dont nous noterons le caractère facultatif et variable en nombre, en forme, en place, selon les besoins du mètre.

Examinons d'abord les formules annonçant le discours direct, les plus nombreuses, environ 1.525 exemples contre environ 840, servant à conclure le discours direct, celles-ci revêtant une forme particulière qu'il y aura lieu de décrire. Avant discours direct les types formulaires les plus nombreux, environ la moitié (850), renferment, au nominatif, un nom propre de personne désignant le sujet parlant, ou, à l'accusatif, l'individu interpellé, ou moins souvent, au datif, le groupe, le public parmi lequel on parle. Dans plus de la moitié des formules avant discours direct figure un participe.

A. *Formules à substantif sujet.*

τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφη πολύμητις Ὀδυσσεύς.
τοῖσι δὲ καὶ μετέειπε βοὴν ἀγαθὸς Διομήδης.

Dans les formules avant discours direct le type le plus fréquent est donc celui qui renferme un substantif de personne en fonction de sujet. Mais ces formules à substantif sujet se subdivisent immédiatement en deux groupes, caractérisés par la forme de leur verbe *dire*. En effet, le premier soin du poète est de considérer si les paroles s'adressent à une ou à plusieurs personnes. S'il n'y a qu'une personne interpellée (ou deux réunies par un duel, p. ex. I 196), c'est un verbe *dire* de la série

des composés de *προσ-* qui est choisi, et par conséquent l'interpellé figurera à l'accusatif : « Ἥρην (*τόν*, etc.)... *προσ-έφη* (*προσέειπον*, etc.) » S'il y en a plusieurs, c'est un verbe de la série de *μετα-* qu'on emploiera en mettant, par suite, au datif le nom des interpellés ou du groupe parmi lequel on parle : Ἀργείοισι (*τοῖσι δέ*, etc.)... *μετ-ηύδα* (*μετεφώνεε* etc.). Or le poète dispose d'un certain nombre de verbes composés de *προσ-*, ou de verbes assimilés, aptes à indiquer la parole adressée à une personne et en relation, par conséquent, avec un accusatif singulier. Il dispose d'autre part d'une série de verbes composés de *μετα-* qui conviendront pour indiquer les personnes parmi lesquelles on parle, et régissant un datif pluriel ; d'autres verbes, non composés de *προσ-* ou de *μετα-*, peuvent posséder aussi un régime à l'accusatif singulier ou au datif pluriel marquant les interpellés. Voici ces verbes :

SÉRIE *προσ-* Accusatif singulier de la personne interpellée. Type *τὸν δέ.*	SÉRIE *μετα-* Datif pluriel des personnes interpellées. Type *τοῖσι δέ*
προσ-ηύδων	*μετ-ηύδων*
προσ-εφώνεε(ν)	*μετ-εφώνεον*
προσ-έφη	*μετ-έφη*
προσ-έειπον	*μετ-έειπον*
πρὸς μῦθον ἔειπεν	*μετὰ μῦθον ἔειπεν*
ἀντίον ηὔδα	
ἀμείβομαι	*ἀγορεύω*
ἀπ-αμείβομαι	
φώνησέν τε	

Le pluriel de l'interpellé entraîne le choix de la série *μετα-* des verbes *dire*, parce que le préverbe *μετα-* signifie originellement « parmi ». Il est très rare, du reste, qu'un composé *προσ-* accompagne le régime pluriel des interpellés (cf. p. 46), mais les deux séries *προσ-* et *μετα-* peuvent être employées sans régime de personne (p. 51).

§ 1. — Formules à substantif sujet.

Type *τὸν δέ* (interpellé au singulier) et verbe série *προσ-*.

La série verbale *προσ-* ou *μετα-* une fois adoptée, selon que le destinataire de l'énoncé est singulier ou pluriel, il reste à placer le verbe *dire* et le substantif sujet aux deux positions-clés du vers : les deux derniers pieds, la coupe penthémimère masculine ou féminine (ou les substituts

de celle-ci). Il faut aussi, corrélativement, choisir dans la série adoptée le verbe *dire* dont la valeur métrique cadrera avec la coupe ou la fin de vers. Si l'on envisage les formules à substantif sujet du type τὸν δέ, c'est-à-dire à interpellé au singulier et, par suite, à verbe *dire* de la série προσ-, on obtient le classement suivant :

Formules à substantif sujet.

Type τὸν δέ (interpellé au singulier) et verbe série προσ-

a. — Groupe du sujet fournissant la fin de vers :

Verbe au 4e pied : τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσεφώνεε (Θ 292 Τεῦκρος ἀμύμων) [7 ex.].

V. à l'hephthémimère : τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφη (π 201 πολύμητις Ὀδυσσεύς) [122].

V. à la trochaïque : τὸν (τὴν) δ' αὖτε προσέειπε (ψ 10 περίφρων Πηνελόπεια) [80].

Autre type : τὸν δ' ἠμείβετ' ἔπειτα (A 121 ποδάρκης δῖος Ἀχιλλεύς) [75].

b. — Sujet fournissant la coupe (verbe en fin de vers)

(β 84 Ἀντίνοος) δέ μιν οἷος ἀμειβόμενος προσέειπε (3 ex.)
(Ψ 794 τὸν δ' Ἀχιλεὺς) μύθοισιν ἀμειβόμενος προσέειπε (2).
τὸν δ' αὖ (ω 327 Λαέρτης) ἀπαμείβετο φώνησέν τε (12).
τὸν δ' αὖτ' (Y 86 Αἰνείας) ἀπαμειβόμενος προσέειπε (2).
τὴν δ' αὖτ' (σ 169 Εὐρυνόμη ταμίη) πρὸς μῦθον ἔειπε (10).
τὴν δ' αὖτ' (π 434 Εὐρύμαχος Πολύβου) παῖς ἀντίον ηὔδα (63).

Quand le groupe du sujet (nom, épithète, patronymique) peut constituer commodément la fin de vers (cas du tableau A), ce qui arrive environ trois fois plus souvent que le contraire, il se développe sur une longueur qui peut aller de 4 à 6 temps 1/2, c'est-à-dire qu'il peut remonter jusqu'à la coupe trochaïque. Le premier membre, qui renferme l'accusatif de l'interpellé (τὸν, etc.) et le verbe, se raccourcit d'autant et le verbe se loge au 4e pied, à la coupe hephthémimère ou à la trochaïque. Un participe (ἀπαμειβόμενος) ou un adverbe (αὖτε)

chevilles peuvent compléter le premier membre. Le quatrième type renferme le verbe « répondre ».

Le tableau B groupe des substantifs sujets inaptes à entrer dans les deux derniers pieds : Ἀντίνοος demanderait un monosyllabe final, combinaison métrique généralement évitée; Πάρις, Πρίαμος, Αἰνείας, peu commodes en fin de vers; Εὐρυνόμη ταμίη, Εὐρύμαχος Πολύβου παῖς qui ne permettraient pas, devant eux, une coupe aisée. Aussi utilise-t-on ces mots ou ces groupes à la coupe. Autres chevilles, outre celles du tableau A : οἷος amené par πάντες du vers précédent, μύθοισιν nom de parole. L'élasticité du second hémistiche est obtenue par l'addition d'un participe (ἀπ-)αμειβόμενος ou en choisissant, selon le vide à combler, des verbes avec adverbe, avec régime ou redoublés ἀντίον ηὔδα, πρὸς μῦθον ἔειπεν, ἀπαμείβετο φώνησέν τε.

§ 2. — Formules à substantif sujet.

Type τοῖσι δὲ (interpellé au pluriel) et verbe série μετα-.

Mêmes contraintes métriques, même caractère facultatif de certains éléments (participes, adverbes, pronoms, noms de parole), même nivellement en un petit nombre de types, quand le régime de la personne interpellée est au pluriel, c'est-à-dire avec un verbe de la série μετα- (cf. p. 29) régissant un datif pluriel. Ces formules sont une réplique de celles avec προσ-, mais elles sont dix fois moins fréquentes. Les principaux modèles figurent ci-dessous :

Formules à subtantif sujet.

Type τοῖσι δὲ (interpellé au pluriel) et verbe série μετα-.

a. — Groupe du sujet fournissant la fin de vers :

V. « dire » au 4e pied : τοῖσι δ' (I 52 ἀνιστάμενος) μετεφώνεεν (ἱππότα Νέστωρ) [3 ex.].

V. à l'hephthémimère : τοῖσιν δ' (B 411 εὐχόμενος) μετέφη (κρείων Ἀγαμέμνων) [18].

V. à la trochaïque : τοῖσι δὲ καὶ (τοῖς δ' αὖτις) μετέειπε (Ξ 109 βοὴν ἀγαθὸς Διομήδης) [23], τοῖσι δ' ἔπειτ' ἀγόρευε (O 281 Θοὰς, Ἀνδραίμονος υἱός) [8].

b. — *Groupe du sujet fournissant la coupe (verbe « dire » en fin de vers).*

Τοῖσι δὲ (Γ 303 Δαρδανίδης Πρίαμος) μετὰ μῦθον ἔειπε (4).
τοῖσι(ν) δ(ὲ) (A 571 Ἥφαιστος κλυτοτέχνης) ἦρχ' ἀγορεύειν (8).

Les groupes du sujet des formules A, qui peuvent fournir une fin de vers, comptent de 4 à 6 pieds 1/2, comme les groupes correspondants des types *τὸν δέ* de la série *προσ-*. Ainsi le groupe de 4 temps après verbe « dire » au 4e pied (*μετεφώνεεν*) *ἱππότα* Νέστωρ rappelle (*προσεφώνεε*) Τεῦκρος ἀμύμων. Le groupe de 5 temps (*μετέφη*) *κρείων* Ἀγαμέμνων fait reculer le verbe *dire* jusqu'à l'hephthémimère : ainsi (*προσέφη*) *κρείων* Ἀγαμέμνων. Les 6 temps 1/2 de (*μετέειπε*) *βοὴν ἀγαθὸς* Διομήδης ou de (*ἀγόρευε*) Θόας, Ἀνδραίμονος *υἱός* repoussent le 1er membre jusqu'à la coupe trochaïque, à l'image des tours : *τὸν δ' αὖτε προσέειπε περίφρων* Πηνελόπεια. En B le groupe du sujet, inacceptable en fin de vers, est utilisé à la césure et cède la fin de vers à *μετὰ μῦθον ἔειπεν* ou *ἦρχ' ἀγορεύειν*.

Dans le type *τὸν δέ* comme dans le type *τοῖσι δέ*, le choix de tel verbe *dire* procède principalement de la commodité métrique; il n'y a pas de nuance de sens : *προσέειπε*, après les participes en *-ος*, *-η*, finit le vers; *ἀντίον ηὔδα*, *ἦρχ' ἀγορεύειν* constituent les pieds 5 et 6, auxquels *πρὸς* (*μετὰ*) *μῦθον ἔειπεν* ajoutent encore un temps. Le bloc *ἀπαμείβετο φώνησέν τε* est un second hémistiche tout prêt. *Προσεφώνεε(ν)*, *μετεφώνεε(ν)* se logent bien au 4e pied, avec ou sans *ν* mobile, selon que le groupe 5-6 commence par une voyelle ou une consonne. L'on obtient une coupe hephthémimère *προσέφη*, *μετέφη* en insérant, par devant, un participe (*εὐχόμενος*, etc.) qui fournit la coupe principale; et l'on a une coupe trochaïque avec *προσέειπε*, *μετέειπε*, *ἀγόρευε*

Aux formules à substantif sujet se joignent, en raison de la similitude des tours, une vingtaine de formules à vocatif : Ξ 55 *τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφης*, *Εὔμαιε συβῶτα* (13 ex.). Le vocatif n'a d'autre raison d'être que d'éliminer un nominatif incommode *Εὔμαιος συβώτης*. De même l'apostrophe est amenée par la commodité métrique en Π 20 où, au lieu d'un nominatif gênant, *Πατροκλέης ἱππεύς*, on a une fin de vers toute faite : *τὸν δὲ* (*βαρὺ στενάχων*) *προσέφης*, *Πατρόκλειες ἵππευ* (5 ex.) [si l'on remplace par *Πᾰτρ̄όκλεε̆ς* la contraction indue *Πατρόκλειες*, contrevenant à la règle des vers spondaïques qui unit le 10e et le 11e temps en un même mot]. Une autre figure est amenée par le

vers : la périphrase, plus utilisable que le nom Τῑλέμᾰχŏς, en σ 60 *τοῖσ' αὖτις μετέειφ' ἱερὴ ἲς Τηλεμάχοιο.*

En somme les substantifs sujets figurent surtout avec (*ἀπ-*)*αμείβομαι* (230 ex.), *προσέφη* (133), *προσέειπε* (100) et *ἀντίον ηὔδα* (63).

B. *Formules avec substantif à l'accusatif singulier.*

αὐτὴ δ' ἀγγελέουσα Δία Κρονίωνα προσηύδα (Verbe série *προσ-*).

Les formules à substantif sujet (850 ex.) étudiées ci-dessus sont les plus répandues. Un autre groupe, 4 fois moins nombreux, comprend des formules où le substantif, régime à l'accusatif ou au datif, désigne la personne interpellée. Le verbe *dire* est un composé de *προσ-* si le substantif régime est au singulier ; c'est un composé de *μετα-* si ce régime est au pluriel : même répartition qu'avec le substantif sujet (cf. p. 29). Deux verbes surtout régissent l'accusatif du substantif : *προσηύδα* avec 63 ex. (contre 1 seul avec substantif sujet) et *προσέφη* avec 31 ex. ; on a moins souvent *προσεφώνεε* (11) et *πρὸς μῦθον ἔειπεν* (19).

Formules avec substantif à l'accusatif singulier (verbe série *προσ-*)

A. *L'accusatif en -α se combine avec* προσηύδα, surtout aux deux derniers pieds :

(Τ 120 *αὐτὴ δ'ἀγγελέουσα Δία Κρονίων*)-α *προσηύδα* (37 ex.), ou bien le groupe figure au 4e pied, *μειλιχίοισι* ou *κερτομίοισι* occupant les pieds 5-6 : (υ 165 *αὐτὸς δ'αὖτ' Ὀδυσῆ*)-α *προσηύδα μειλιχίοισι* (2), *καὶ τότ' ἐγὼ* (ι 345 *Κύκλωπ*)-α *προσηύδων κερτομίοισι* (2).

B. *Régime inacceptable aux deux derniers pieds*, pour sa structure métrique (*Τηλέμαχον*, *Αθηναίην*, *Εὔμαιον*) :

a) si le régime est seul, il figure à la coupe ; on termine par l'hémistiche *ἔπεα πτερόεντα προσηύδα* :

Αἶψα δὲ (Ε 212 *Τυδεΐδην*) *ἔπεα πτερόεντα προσηύδα* (18).

b) s'il y a un participe, le régime figure après ce participe, qui fournit la coupe : (Ο 13 *δεινὰ δ' ὑπόδρα ἰδὼν Ἥρην*) *πρὸς μῦθον ἔειπεν* (8).

c) si le régime est accompagné d'une apposition, elle est rejetée en fin de vers : avec *προσέφη* : (Ε 103 *καὶ Σθένελον*) *προσέφη* (*Καπανῆιον υἱόν*) [32] ; avec *προσεφώνεε* : (ω 505 *αἶψα δὲ Τηλέμαχον*) *προσεφώνεε* (*ὃν Φίλον υἱόν*) [11].

C. *Formules avec substantif au datif pluriel* (verbe série μετα-)

ἀνστὰς Ἀργείοισι φιλοπτολέμοισι μετηύδα.

Il y a trois fois moins de datifs pluriels que d'accusatifs singuliers. Le régime au datif pluriel se présente presque exclusivement avec *μετηύδα* qui, comme son modèle *προσηύδα*, exclut presque complètement les substantifs sujets (cf. *supra*), et termine généralement le vers après la désinence *-οισι*, *-ῃσι* :

(T 269 *ἀνστὰς Ἀργείοισι φιλοπτολέμ)οισι μετηύδα* (20). Avec d'autres verbes : (Σ 323 *ὣς ὁ βαρυστενάχων*) *μετεφώνεε* (Μυρμιδόνεσσι) [3]. Avec un nom commun : Z 375 *μετὰ δὲ δμῳῇσιν ἔειπεν* (1).

Enfin, en dehors des trois groupes de formules avec substantif sujet, accusatif ou datif, se rencontrent une quinzaine de formules de soliloque, qui sont bâties sur deux modèles :

Λ 403 *ὀχθήσας δ' ἄρα εἶπε πρὸς ὃν μεγαλήτορα θυμόν* (11).

P 200 *κινήσας ῥα* (*δὲ*) *κάρη προτὶ ὃν μυθήσατο θυμόν* (4).

D. *Formules à participe.*

τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσεφώνεε Τεῦκρος ἀμύμων.

L'on aperçoit, dès cette revue des principaux types avant discours direct, le rôle souverain de la métrique, la subordination des nuances sémantiques, l'arbitraire avec lequel apparaissent, disparaissent, se modifient les divers éléments de la formule. Ce caractère facultatif des éléments formulaires éclate d'abord dans le choix du verbe *dire*. Ce choix est réglé par les considérations métriques. Tels verbes étaient possibles avec un substantif sujet, tels autres avec un substantif à l'accusatif, ceux-ci avec un régime à l'accusatif singulier du type *τὸν δέ*, ceux-là avec un régime au datif pluriel du type *τοῖς δέ*. Le sens n'entre pas en compte, dans ce choix, parce qu'il est le même. Ainsi alternent *προσ-* et *μετέειπε* en o 433 et 439 où la Sidonienne s'adresse successivement à un et plusieurs auditeurs : *τὸν δ' αὖτε προσέειπε γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ* et *τοῖσ' αὖτις μετέειπε γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ*. Et parmi les verbes possibles dans un contexte donné, la présence de l'un ou de l'autre est indifférente : ainsi en σ 60 (p. 32) : *μετέειφ'* et variante *μετέφη*.

Cette contingence des éléments formulaires se manifeste aussi dans l'ordre des mots, dans l'emploi de particules-chevilles variées et même dans l'emploi de figures (apostrophe *Εὔμαιε συβῶτα*, *Πατρόκλειε ἱππεῦ*,

périphrase *ἱερὴ ἲς Τηλεμάχοιο*). Un autre témoignage de cette contingence est l'apparition de participes, à valeur souvent presque explétive, dans 800 exemples au moins, c'est-à-dire dans plus de la moitié des formules avant discours direct. Les formules à participe sont à peu près aussi fréquentes que les formules à substantif, auxquelles elles s'opposent généralement, mais non sans s'y confondre parfois dans des cas tels que *δεινὰ δ' ὀμοκλήσας προσέφη ἑκάεργος Ἀπόλλων*. Mais le participe manque dans 700 formules environ sans altérer sensiblement l'annonce ou le rappel du discours.

Les participes ont souvent pour but d'étoffer la formule en lui donnant la longueur-type de l'hexamètre, qui permet au poète de présenter le nouvel interlocuteur et à l'auditeur de se reposer, en écoutant la musique familière d'où se dégagent seulement l'annonce ou le rappel du discours, ainsi que le nom du héros, au milieu de locutions incolores et indifférentes. Les deux tiers des formules en effet s'étendent sur un vers; les autres appartiennent aux types : *εἶθαρ δὲ προσηύδα*, *ἀμειβόμενος δὲ προσηύδα*, *καὶ εὐχόμενος ἔπος ηὔδα*, *ὣδε δέ τις εἶπεσκε*, *εἶπέ τε μῦθον*, *τοι ἐρέω*, *φάτο μῦθον*, (*δουρὶ δ' ἐπαΐσσων*) *προσέφη*, (*πατὴρ δ'*) *ἠμείβετο μύθῳ*, etc.

Tel est le principal rôle du participe formulaire. Car les nuances de sens qu'il apporte à l'idée de *dire* sont d'ordinaire très accessoires, et leur absence passerait presque inaperçue. Ces nuances sont diverses. Ce peut être une variante de l'idée de parole : « crier, appeler » *ἀύσας*, *βοήσας*, *γεγωνώς*; *καλεσσάμενος*; « annoncer » *ἀγγελέουσα*; « mentir » *ψευσαμένη*; « prier, menacer, gourmander, exciter » *λισσόμενος*, (*ἐπ-*)*ευχόμενος*, *ἀπειλήσας*, *ὁμοκλήσας*. Ou encore un sentiment ou le geste qui l'exprime : « plaintes, larmes, rire; colère, mépris, haine, effroi » *δάκρυ χέουσα*, *κλαίουσα*, *στενάχων*, *οἰμώξας*, *ὀλοφυρόμενος*, *ἀχνύμενος κῆρ*, *ἀλαστήσας*; *ταρβήσας*; (*ἐκ-*)*γελάσας*, *ἐπιμειδήσας*; *ἐπικερτομέων*, *νεικείων*; *ὀχθήσας*, *χολωσαμένη*; *μηρὼ πληξάμενος* (geste d'indignation); *χεῖρας ὀρεγνύς* (geste de supplication), *ὑπόδρα ἰδών* (avec haine); *ἐπιθαρσύνων*, *ἐποτρύνουσα* (stimuler). Les opérations intellectuelles *δολοφρονέουσα*; *ἐπιμνησθείς* ou sensorielles *ὀσσόμενος*, *ἰδών*. L'attitude *στάς*, *παριστάμενος*, *παραστάς*, *ἄγχι στᾶσα*, *ἀγχοῦ ἱστάμενος*, *ἄγχι σχὼν κεφαλήν*, *ἀνιστάμενος*, ou le mouvement *ἀναχωρήσας*; « s'adresser à » *καθαπτόμενος*, *ἐφιέμενος*; « s'appuyer » *ἐρεισάμενος*; « s'élancer » *ἐπαΐσσων*; *κισσύβιον* (vase à boire) *ἔχων*; « tâter » *ἐπιμασσάμενος*; « être épuisé, etc. » *ὀλιγοδρανέων*, *καταθνήσκων*; *ἐεισάμενος*; *δεικνύμενος*; *δε(ι)δισκόμενος* « saluer ». Enfin d'autres participes peuvent redoubler simplement l'idée de *dire* du verbe principal : par exemple *φωνήσας* (cf. p. 37).

La simple énumération de ces participes montre leur caractère contingent, leur sens généralement accessoire et leur rôle extérieur à l'idée de *dire*. Ils comblent les lacunes métriques entre verbes, régimes, sujets. Un groupe *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος* peut accompagner indifféremment *προσέφη*, *προσηύδα*, *μετεφώνεε*, *μυθεῖτο*; les participes *δάκρυ χέων* ou *(ἐπ-)ευχόμενος* se joignent à *εἶπεν* ou *προσηύδα*. Le participe alterne, sans apporter de nuance essentielle, avec un substantif en deux types essentiels où le participe d'une formule fait pendant, pour le mètre, au substantif d'une autre formule :

A 539 *αὐτίκα κερτομίοισι Δία Κρονίωνα προσηύδα* et T 120 *αὐτὴ δ' ἀγγελέουσα Δία Κρονίωνα προσηύδα.*

De même ι 474 *Καὶ τότ' ἐγὼ Κύκλωπα προσηύδων κερτομίοισι* et ι 345 *Καὶ τότ' ἐγὼ Κύκλωπα προσηύδων ἄγχι παραστάς*, Φ 419 *αὐτίκ' Ἀθηναίην ἔπεα πτερόεντα προσηύδα* et Π 829 *καί οἱ ἐπευχόμενος ἔπεα πτερόεντα προσηύδα.*

Ce sont, il est vrai, les substantifs : sujet, régime direct, instrument, qui alternent, et non le participe, dans :

O 243 *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος προσέφη ἑκάεργος Ἀπόλλων*,

K 508 *ἐγγύθεν ἱσταμένη προσέφη Διομήδεα δῖον*

et N 768 *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος προσέφη αἰσχροῖς ἐπέεσσι.*

Mais avec *προσεφώνεε*, *προσέειπε*, *ἀμείβομαι*, par exemple, le substantif sujet ou régime et l'apposition alternent avec un participe :

τ 35 *δὴ τότε Τηλέμαχος προσεφώνεε ὃν πατέρ' αἶψα*, ou I 201 *αἶψα δὲ Πάτροκλον προσεφώνεεν ἐγγὺς ἐόντα*, en face de Θ 292 *Τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσεφώνεε Τεῦκρος ἀμύμων.*

Même alternance avec *προσέειπε* :

τ 21 *τὴν δ' αὖτε προσέειπε φίλη τροφὸς Εὐρύκλεια* et ε 96 *καὶ τότε δή μιν ἔπεσσιν ἀμειβόμενος προσέειπε.*

Avec *μετέειπε* : H 170 *τοῖσι δὲ καὶ μετέειπε βοὴν ἀγαθὸς Διομήδης* et χ 131 *τοῖς δ' Ἀγέλεως μετέειπε ἔπος πάντεσσι πιφαύσκων.*

Le rôle contingent du participe ressort aussi des variantes telles que Υ 331 *νεικείων φωνήσας.*

Le participe, qui sert à remplir l'hexamètre, est utilisé de préférence de manière à contribuer à la fin de vers : *ὀσσόμενος προσέειπε* ou *καὶ ὁμοκλήσας ἔπος ηὔδα*, et surtout à fournir la césure penthémimère : *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος προσέφη* (*μετεφώνεε*) ou *τοῖσιν δ' εὐχόμενος μετέφη* (*μετεφώνεε*). Ainsi la présence du participe sert beaucoup la versification; mais son absence ne modifie sensiblement ni la structure ni le sens général de la formule. Avec ou sans cette circonstance accessoire, l'annonce du discours direct est faite de la même manière mécanique, dénuée de relief et de nuances.

E. *Redoublements explétifs.*

ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν.

La formule use donc et nivelle ses éléments : un participe alterne quasi indifféremment avec un substantif, le régime de parole (*ἔπεσσι*, *μῦθον*, *ἔπεα*) apparaît ou disparaît selon le besoin du mètre, le verbe *dire* peut être redoublé, des adverbes chevilles peuvent s'insérer.

Tous les verbes *dire* peuvent être redoublés par un autre verbe *dire* soit à l'indicatif, soit au participe. Les verbes qui redoublent à l'indicatif le verbe principal *dire* sont surtout : *ἀμείβετο μύθῳ* (11 ex.), *φώνησέν τε* [20] (toutefois [*ἀπ-*]*αμείβεσθαι* ajoute à l'idée de *dire* la nuance supplémentaire *répondre*) :

ο 436 *τὸν δ' αὖτε προσέειπε γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ*, *ω* 327 *τὸν δ' αὖ Λαέρτης ἀπαμείβετο φώνησέν τε*, Ω 353 *ποτὶ δὲ Πρίαμον Φάτο φώνησέν τε*, et les formules (*ω* 425 *τοῦ ὄγε δάκρυ χέων*) *ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν* (19) et *ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζεν* (43), où *ἔκ τ' ὀνόμαζεν* était senti comme un équivalent de *dire*, emphatique toutefois (cf. p. 48).

Le verbe *dire* redoublant est très souvent un participe, notamment (*ἀπ-*)*αμειβόμενος* (175 ex. pour les deux mots, le simple et le composé) et *φωνήσας* (56) : *τ* 106 *τὴν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφη πολύμητις Ὀδυσσεύς*, *ν* 253 *καί μιν φωνήσας ἔπεα πτερόεντα προσηύδα* (46), *ξ* 492 *φθεγξάμενος δ' ὀλίγῃ ὀπί με πρὸς μῦθον ἔειπεν*, Θ 148 *Ἕκτωρ γάρ ποτε φήσει, ἐνὶ Τρώεσσ' ἀγορεύων*, *ν* 37 *Ἀλκινόῳ δὲ μάλιστα πιφαυσκόμενος φάτο μῦθον.*

L'on a même un triplement : (*φ* 248 *ὀχθήσας*) *δ' ἄρα εἶπεν ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζεν* (2).

Rien ne montre mieux l'affaiblissement des verbes *dire* formulaires que ces emplois quasi-pléonastiques et le nivellement imposé par le cadre rigide du mètre : l'idée de « voix » de *φωνήσας*, de « manifestation visible » (*φα-*) de *πιφαυσκόμενος*, se trouvent presque effacées et le terme est presque explétif. Seuls apportent une légère nuance les participes *φθεγξάμενος*, avec l'idée de « se faire entendre », et (*απ-*)*αμειβόμενος* avec la notion de « réponse ».

F. *Adverbes chevilles.*

Éléments les plus explétifs, adverbes et particules servent à colmater les petits intervalles métriques qui subsistent, une fois assemblées les pièces principales du *puzzle* : verbe « *dire* », régime de la personne inter-

pellée, sujet, et, accessoirement, participes, régime de parole, verbes redoublants. Leur emploi est plus fréquent dans les formules sans participe, parce qu'il reste davantage d'espace vacant. Ce sont des adverbes de temps : *αὐτίκα*, *αἶψα*... et des particules de coordination ou d'opposition : *δέ*, *δ'αὖ*, *ἐξαῦτις*... Αὐτίκα et *αἶψα* (aussitôt) ajoutent une légère nuance, mais bien accessoire.

Leur usage fournit : un demi-pied initial : *καὶ*, ou un trochée *αὖτάρ*, *αὐτίκ'* + voyelle ; 1 pied : (après le pronom *τόν, τήν*) *δ' αὖ* + consonne, *δ' αὖτ'* + voy. ; *αὐτίακ* et *αἶψα δέ* + cons. ; *δὴ τότ' ἄρ'* + voy. ; 1 pied 1/2 : *καὶ τότε δή*, *καὶ τότ' ἐγώ(ν)*, *ὀψὲ δὲ δή*, *ἐξαῦτις* + cons., et, avec le pronom régime *τὸν* (*τὴν*) *δ' αὖτις* + cons., (*τὸν*) *δ' αὖτε* + 2 cons. ; *τοῖσι δ' ἔπειτ'* + voy. (8 ex.) et l'hémistiche (*τὴν*) *δ' ἠμείβετ' ἔπειτα* (75). Ainsi éclate l'allure métrique de la langue des formules de référence, dont on peut dire surtout qu'elle est « fille de l'hexamètre ».

Chapitre 3. — *Formules après discours direct.*

ὡς φάτο — ἦ.

Moitié moins nombreuses (838 ex.) que les formules avant discours direct (1525), les formules qui marquent le point final du discours sont aussi moins variées. Elles comprennent deux groupes : celles avec *ὥς* : type *ὡς φάτο*, celles sans *ὥς* : type *ἦ*.

Les formules avec *ὥς* sont la très grande majorité (751 sur 838). L'adverbe *ὥς* « ainsi » répond à *ὧδε* des formules avant discours direct, comme *τᾶυτ' εἶπε* répond, en prose attique, à *τάδ' ἔλεξε*. Quant aux thèmes verbaux employés, on rencontre surtout, comme avant discours direct, des aoristes et imparfaits, des participes et, en outre, 6 futurs ; pas de présents.

C'est *ἔφη*/*φάτο*, imparfait très proche de l'aoriste dans les formules, qui fournit les 2/3 (525 ex.) des formules avec *ὥς*, surtout à la 3 Sg soit de l'actif *ὡς ἄρ' ἔφη* soit, selon la commodité métrique, du moyen *ὡς φάτο*, *ὡς ἔφατ'* ; puis à la 1 Sg *ὡς ἐφάμην* et à la 3 Pl *ὡς ἄρ' ἔφαν*, *ὡς* (*ἔ*)*φαν*, *ὡς* (*ἔ*)*φασαν*. Un sujet ou un participe peut s'ajouter, et le récit reprend ensuite avec *δέ*, *αὐτάρ*, *καί*, *οὐδέ*, *γάρ*, *ἀλλά* : *ψ* 181 *ὡς ἄρ' ἔφη πόσιος πειρωμένη· αὐτὰρ Ὀδυσσεύς...*, *β* 296 *ὡς φάτ' Ἀθηναίη, κούρη Διός· οὐδ' ἄρ' ἔτι δὴν Τηλέμαχος μαρέμιμνεν.*

Sur ce modèle sont construites un petit nombre de formules à l'aoriste :

K 467 *ὣς ἄρ' ἐφώνησε(ν)* [7], Δ 85 *ὣς ἄρα τις εἶπεσκε* (cf. avant disc. dir. *ὧδε δέ τις εἶπεσκε*) [6] et P 420 *ὣς δέ τις αὖ Τρώων μεγαθύμων αὐδήσασκεν*; et 34 formules à l'imparfait : θ 570 *ὣς ἀγόρευ' ὁ γέρων* (2), E 274 *ὣς οἱ μὲν τοιαῦτα πρὸς ἀλλήλους ἀγόρευον* (24); et de nombreuses formules au participe : surtout *ὣς εἰπὼν* (-οῦσα etc.) [105], *ὣς ἄρα φωνήσας* (62) et *ὣς φάμενος* (8) et quelques exemples isolés γ 148 *ὣς τὼ μὲν χαλεποῖσιν ἀμειβομένω ἐπέεσσιν ἔστασαν* et, seul cas de génitif absolu, T 418 *ὣς ἄρα φωνήσαντος* (sc. *ἵππου*) *Ἐρίνυες ἔσχεθον αὐδήν*. Enfin on a 6 ex. de futur Δ 182 *ὣς ποτέ τις ἐρέει* (3) et X 108 *ὣς ἐρέουσιν* (3).

Quant aux 85 formules sans *ὣς*, elles comprennent le petit nombre de modèles : *ἦ καὶ* (. . .*νεῦσε* . . .*Κρονίων* A 528) [39], *ἦ ῥα* (*καὶ ἧς κλισίην πάλιν ἦιε δῖος Ἀχιλλεύς* Ω 596) [52], X 77 *ἦ δ'* (*ὁ γέρων*) [1]. D'où : Φ 361 *φῆ* (*πυρὶ καιόμενος*) [1 ex.].

Un trait est frappant dans la formule après discours direct : sa brièveté; le poète, en effet, a mentionné antérieurement l'auteur, le destinataire et les circonstances de l'énoncé. Il suffira qu'on signale l'achèvement du discours. Ainsi point de redondance, sauf : 258 *καὶ ὣς μιν ἔπεσσιν ἀμειβόμενος προσέειπον*; point d'adverbes autres que l'anaphorique *ὣς*, qui rappelle le discours comme *ἔπεα* ou *μῦθον* l'annonçaient; peu de participes circonstanciels : X 90 *Ὣς τώ γε κλαίοντε προσαυδήτην φίλον υἱόν*, Π 46 *ὣς φάτο λισσόμενος*, Φ 361 *supra*; peu également de régimes de parole, au datif ou à l'accusatif : E 274 *ὣς οἱ μὲν τοιαῦτα πρὸς ἀλλήλους ἀγόρευον*, λ 225 *Νῶι μὲν ὣς ἐπέεσσιν ἀμειβόμεθ'*. Ce qui est plus notoire, c'est la rareté des régimes de personne à l'accusatif et l'absence complète de destinataire au datif : Φ 97 *Ὣς ἄρα μιν Πριάμοιο προσηύδα φαίδιμος υἱός* (1), d'où résulte la disparition, dans le type après discours direct, de la série *μετα-* (cf. p. 29), et la réduction à quelques types des formules de la série *προσ-*, qui comptaient un millier d'ex. avant discours direct; *προσεφώνεε* n'est même pas employé : Π 842 *ὣς πού σε προσέφη* (1).

Mais en somme les formules après discours direct diffèrent de celles avant discours direct plus par leur brièveté — elles tiennent d'ordinaire dans les deux premiers pieds — et leur moindre fréquence que par la nature de leurs éléments. Ces éléments : verbes, sujets, régimes, participes, sont les mêmes que dans les formules avant discours direct, sauf l'adverbe de renvoi *ὣς*, mais ils sont moins souvent employés. Toute description d'un discours achevé est inutile. Il suffit qu'on fasse rentrer dans la coulisse l'interlocuteur soit pour en faire surgir un autre, cette fois au moyen d'une formule avant discours direct, soit pour reprendre le fil du récit. La formule est un changement de registre.

II. LA FORMULE UNIFORMISE LES SENS DES VERBES « DIRE ».

ὡς εἰπών = ὡς ἄρα φωνήσας = ὡς φάμενος.

De cette revue des formules avant discours direct, à substantif de personne ou à participe, et des formules après discours direct, se dégage le caractère contingent et interchangeable de certains éléments de ces formules, l'action tyrannique du mètre sur le choix des mots, sur leur présence ou leur absence, sur leur arrangement respectif, sur la présence de compléments de personnes ou de paroles, sur le recours aux chevilles, adverbiales ou autres : un participe *ἄγχι παραστάς* alterne avec un régime de parole *κερτομίοισι* dans deux formules rigoureusement semblables par ailleurs (cf. p. 35); avec le même participe voisine tantôt un substantif sujet, tantôt un régime de parole (*ibid.*); et d'une façon générale la formule à substantif sujet alterne sans nécessité avec la formule à participe circonstanciel, les deux éléments ayant à peu près la même masse métrique.

§ 1. *Identité de sens du groupe « dire » homérique (φημί, ἀγορεύω, εἶπον, ἐρέω) :*

ὡς φάτο = ὡς ἀγόρευε. — φάτο μῦθον = εἶπέ τε μῦθον.

La quasi indifférence, du point de vue du sens, de ces jeux métriques se manifeste dans le nivellement de sens des verbes *dire*, choisis dans tel ou tel cas particulier pour les besoins de la césure et de la fin de vers. Une fois entrés dans le moule de la formule, ces verbes y dépouillent toute nuance distinctive; ils s'assimilent et se nivellent en la notion commune, abstraite et déterminée par le discours direct, « dire, prononcer telles paroles ». L'intérêt se porte tout entier sur l'objet annoncé ou rappelé, c'est-à-dire sur le discours, et les intentions ou sentiments du sujet parlant se trouvent négligés. Toute valeur concrète ou affective s'efface, quitte à reparaître lorsque le verbe figure hors formule, en emploi libre. Le modèle sur lequel se nivellent, en formules, les verbes *dire* est l'aoriste *εἶπε* « il prononça ces paroles », d'aspect global, inexpressif, de contenu abstrait et orienté vers l'objet, c'est-à-dire vers les paroles, qu'il mentionne purement et simplement, sans description aucune du sujet.

C'est ainsi que les quatre principaux verbes *dire* homériques : *φημί*, *ἀγορεύω*, *ἐρέω*, *εἶπον* ont affaibli, en formules, leur sens et leur expressivité modelés sur le banal *εἰπεῖν*. — Le présent *φημί*, dans les

emplois libres devant infinitif, était un emphatique « prétendre, croire, s'imaginer, se flatter de, affirmer » et resta tel après Homère. Le type emphatique *φησιν αἱρήσειν Ἴλιον*, p. ex. en Θ 229 . . . *εὐχωλαί* « fanfaronnades », *ὅτε δή φαμεν εἶναι ἄριστοι*, E 119 *ἐπεύχεται οὐδέ . . . φησιν*, Ξ 265 *φῆς . . . Τρώεσσιν ἀρηξέμεν*, est continué en attique avec les mêmes sens tantôt déclaratifs « prétendre, affirmer », tantôt non-déclaratifs « croire, être persuadé que » : Plat. *Prot.* 322 *e εἰκότως, ὡς ἐγώ φημι*, notamment dans les nuances dialectiques d'opinion « soutenir » : *ibid.* 329 *b ἀρετὴν φῂς διδακτὸν εἶναι*, ou dans les nuances d'assentiment « avouer » : Soph. *El.* 558 *πατέρα φῂς κτεῖναι*, « dire oui (non) »; « oui ! (non !) » : Plat. *Gorg.* 475 *e ἢ φαθὶ ἢ μὴ ἃ ἐρωτῶ.*

Mais ces nuances emphatiques s'abolissent dans les formules de référence homériques : *φάτο μῦθον* avant discours direct (9 ex.) « prononcer telles paroles, dire » est aussi banal que *εἰπέ τε μῦθον* ou *πρὸς μῦθον ἔειπεν*. Après discours direct *ὣς φάτο* (*ἔφατ'*) ou *ὡς ἄρ' ἔφη* (468 ex.) ne dit rien de plus que *ὡς ἄρα τις εἶπεσκε*, et *ὣς φάμενος* (8 ex.) répond exactement à *ὡς εἰπών* (105 ex.) ou à *ὡς ἄρα φωνήσας* (62 ex.).

Le second présent *dire* homérique *ἀγορεύειν* signifiait « prononcer un discours » public, solennel, d'une harmonieuse abondance. En effet, le sens étymologique était « tenir une assemblée » B 788 *ἀγορὰς ἀγόρευον ἐπὶ Πριάμοιο θύρῃσι, πάντες ὁμηγερέες*. On avait le même sens dans l'autre dérivé de *ἀγορά : ἠγορόωντο* Δ 1, et dans *ἀγορή* « assemblée » B 51, « emplacement de l'assemblée » *θ* 5, puis le passage à « discours; éloquence » B 370; cf. lat. *contiō* « assemblée », puis « discours ». *Ἀγορεύω* passait aussi au sens « parler à l'assemblée » Θ 542 *ὣς Ἕκτωρ ἀγόρευ'. ἐπὶ δὲ Τρῶες χελάδησαν*. De ces valeurs anciennes *ἀγορεύω* tirait assez souvent des valeurs expressives « prétendre, proclamer » assez comparables à celles de *φημί*. Ainsi le défi P 35 *ἐπευχόμενος ἀγορεύεις* rappelle *φησι καὶ εὔχεται* (cf. E 119). La formule I 41 *οὕτω που μᾶλα ἔλπεαι υἷας Ἀχαιῶν ἀπτολέμους τ' ἔμεναι καὶ ἀναλκίδας, ὡς ἀγορεύεις* reprend les paroles précédentes : I 35 *Φὰς ἔμεν ἀπτόλεμον καὶ ἀναλκίδα*. On remarque la relation avec les expressifs *φημί*, *ἔλπεαι*, avec *στεῦτο* « il promettait » dans E 832 (*Ἄρης*) *Ἤρῃ στεῦτ' ἀγορεύων Τρωσὶ μαχήσεσθαι*, avec *ἀπόφημι* « déclarer » H 361 *Τρώεσσι μεθ' . . . ἀγορεύσω, ἀντ'κρὺ δ'ἀπόφημι· γυναῖκα μὲν οὐκ ἀποδώσω*, avec les adverbes *ἀσφαλέως θ* 171, *θαρσαλέως α* 382, *κρατερῶς* Θ 29. Substitut métrique de *φημί*, *ἀγορεύω* est souvent aussi expressif (p. ex. *supra ἀγορεύσω*, *ω* 461 *ὡς ἀγορεύω* : pour *φήσω*, *ὡς φημι* non homériques). *Ἀγορεύειν* désignait aussi le débit aisé *ἐπιτροχάδην* Γ 213, harmonieux Γ 213 *λιγέως*, cf. Γ 150 *ἀγορηταὶ ἐσθλοί, τετιγέσιν ἐοικότες*. — Et

l'attique ne conservera à *ἀγορεύειν* que la valeur expressive en même temps que l'acception étymologique « parler à l'assemblée » (p. ex. Thuc. 2, 35) qui est celle, notamment, de la formule qui donne la parole à l'orateur *τίς ἀγορεύειν βούλεται;* Démosth. 18, 170, ou celle du tour juridique *ὁ νόμος ἀγορεύει* (cf. Antiph. III *γ* 7). Les Comiques parodient avec *ἀγορεύειν* le style poétique (Aristoph. *Ran.* 628).

Mais, en formules, *ἀγορεύειν* perd toute expressivité : *ὣς ἀγόρευε* après discours direct (2 ex.) ne dit rien de plus que *ὣς ἄρ' ἐφώνησεν*, *ὣς φάτο* ou *ὣς ἄρα τις εἶπεσκε; ἔπεα πτερόεντ' ἀγόρευον* (7 ex.) n'est pas plus expressif que *ἔπεα πτερόεντα προσηύδα*, ni *ἦρχ' ἀγορεύειν* (10 ex.) plus que *προσέφη*, *μετεφώνεε*, *πρὸς μῦθον ἔειπεν* etc. L'usure en formule de *ἀγορεύειν* « dire » se constate même hors formule : A 365 « dire, faire connaître » à un destinataire unique, et non à l'assemblée, *β* 318 *ὁδός . . . ἣν ἀγορεύω* « désigner ».

Le futur *ἐρέω* « je dirai », qui conserve même en attique son aspect « déterminé » avec les sens « fixer, convenir » (cf. *ῥητός*) et « annoncer » (*ἦλθεν ἐρῶν τάδε*), voit s'abolir en formules son originalité, et *ὧδ' ἐρέει* rappelle, par le sens banal *dire*, *τις ὧδ' εἴπῃ(σι)* [3] ou *ὧδε δέ τις εἴπεσκε* (20).

§ 2. *Identité de sens des verbes « dire » accessoires.*

(*φωνέω*, *φθέγγομαι*, *αὐδάω*, *πιφαύσκω*, *μυθέομαι*, *ἠ.*)

ὣς δέ τις εἴπεσκε = ὣς δέ τις αὐδήσασκεν.

Même uniformité sémantique, même dégradation de l'expressivité des verbes *dire* secondaires, une fois dans le moule de la formule. La notion de *voix* ou de *son* s'abolit en *αὐδάω* « parler d'une voix forte », *φωνεῖν* « faire entendre une voix claire », *φθέγγομαι* « se faire entendre, souffler mot ». Ces trois verbes en effet sont apparentés à des noms de la *voix* : *αὐδή*, *φωνή*, *φθόγγος*, *φθογγή*, et l'on sait par l'exemple de *ἔπος*, *εἰπεῖν*, issus de R.* *wekʷ-* « voix » (cf. *(F)όπα*), combien l'on passe aisément de la notion physique de *voix* à la notion intellectuelle de *parole* (réunies toutes deux en lat. *uōx*). En grec même, *αὐδή* et *αὐδήεις* avaient déjà pris le sens de *parole* : *β* 297 *Τηλέμαχος παρέμιμνεν, ἐπεὶ θεοῦ ἔκλυεν αὐδήν*, T 407 *αὐδήεντα* (le cheval Xanthos) *δ' ἔθηκε θεά*. Le sanskrit a tiré de la même racine **ved-*, dont relève *αὐδή*, des formations ayant le sens de « parole » : *vádati* « il parle », adj. v. *uditá-s* « dit ». Mais les verbes apparentés à *αὐδή*, etc. ont gardé, hors des formules de référence, la valeur radicale de *voix*. Ils restaient d'ailleurs en relation avec les noms de la voix, comme l'indique la vieille alternance *e/o* de

φθέγγομαι/φθόγγος, ou le vocalisme identique de *φωνέω/φωνή* ou l'emprunt de *αὐδή* au vocalisme de *αὐδάω*, au lieu de *ο* de *ἀοιδή* : *ἀείδω*. Tel est le sens de *αὐδάω* : E 786... *Στέντορι... χαλκεοφώνῳ ὃς τόσον αὐδήσασχ' ὅσον ἄλλοι πεντήκοντα*, Π 76 *οὐδέ πω Ατρείδεω ὀπὸς ἔκλυον αὐδήσαντος ἐχθρῆς ἐκ κεφαλῆς*. Il s'agit souvent, comme ici, d'une voix forte, opposée en ι 497 au chuchotement *φθεγξαμένου... ἢ' αὐδήσαντος*. En attique le terme, poétique, a parfois encore le sens physique : Eur., *Ion*, 893, *κραυγὰν... αὐδῶσαν*.

De même le sens physique se conserve dans quatre exemples extra-formulaires de *φωνέω* « faire entendre sa voix », surtout une voix claire, aiguë : ω 535 *πάντα (τεύχεα) δ' ἐπὶ χθονὶ πῖπτε; θεᾶς ὅπα φωνησάσης*, et chez Hérodote 7, 117, *φωνέοντα... μέγιστον ἀνθρώπων* « élever la voix plus haut que tout le monde », ou chez les poètes attiques : Soph., *Tr.*, 202, *φωνήσατ', ὦ γυναῖκες* « chantez ! ».

Φθέγγομαι « émettre un son articulé, se faire entendre », sens parallèle à la notion de « bruit, son » de *φθόγγος, -ή*, signifie aussi « pousser un cri » dans Σ 218, *ἔνθα στὰς ἤυσ'* [Ἀχιλ.], *ἀπάτερθε δὲ Παλλὰς Ἀθήνη φθέγξατ' ἀτὰρ Τρώεσσιν ἐν ἄσπετον ὦρσε κυδοιμόν;* Φ 341, *φθέγξομ' ἐγὼν ἰάχουσα;* κ 229, *φθέγγοντο καλεῦντες*. Ce sens physique se continue en attique, appliqué aux bruits naturels, aux cris des animaux et même à la voix humaine : Xén., *Cyr.*, 7, 1, 3, *βροντὴ δεξιὰ ἐφθέγξατο;* Eschyle, *Pr.*, 34, *ὀδυρμοὺς καὶ γόους... φθέγξῃ*.

Or, dans les formules de référence, les sens physiques de *voix, son*, sont abolis. Les soixante-dix-huit formules de type *ἀντίον ηὔδα* (63 ex.) *ἔπος ηὔδα* (13 ex.), etc., n'ont que le sens « dire, prononcer telles paroles », ainsi que les 98 ex. avec *προσηύδα* et les 25 avec *μετηύδα*. *Αὐδάω*, comme *φωνέω* et *φθέγγομαι*, gardera d'ailleurs le sens « dire » en poésie attique, en qualité d'équivalent « noble » de *λέγειν, εἰπεῖν, ἐρεῖν*. Platon aime *φθέγγομαι* : *Phèdre* 241 e *ἔπη φθέγγομαι*. Le sens abstrait « dire » est celui des quatre-vingt-sept formules de référence avec *φωνεῖν* : *φώνησέν τε* [20], *ἀπαμείβετο φώνησέν τε* (10), *καί μιν (σφεας) φωνήσας (-σασ')* *ἔπεα πτερόεντα προσηύδα (-ων)* [54]; et après discours direct, *ὣς ἄρα φωνήσας*; sans parler des composés *μετεφώνεεν (-ον)* [7], *προσεφώνεε* [33]. C'est aussi le sens de *φθέγγομαι* dans les formules : Φ 192, *φθεγξάμενος προσέειπε* « prenant la parole, il dit »; Φ 192, *φθεγξάμενός σφ' ἐπέεσσι προσηύδα μειλιχίοισι*.

Deux autres formations oublient leur valeur originelle en formule : *μυθέομαι* et *πιφαύσκω, -ομαι*. — Les sens anciens de *récit*, de *μυθέομαι*, dénominatif de *μῦθος* « récit » γ 94, posthom. « fable, histoire », tels qu'ils apparaissent dans λ 376, *κήδεα μ.*, sont abolis dans les huit formules de référence : P 200, *κινήσας ῥα κάρη προτὶ ὃν μυθήσατο*

θυμόν (4 ex.), etc. Et la notion de « faire briller » de *πιφαύσκω* (cf. *φάος*, *φαίνω*, etc.) : Φ 333, *π. φλόγα* « faire voir », Ψ 202, *σῆμα*, n'apparaît plus dans les quatre formules de référence : X 131, *τοῖς δ' Ἀγέλεως μετέειπεν, ἔπος πάντεσσι πιφαύσκων*, etc.

Les autres verbes, accessoirement utilisés dans les formules de référence, témoignent d'un même nivellement sémantique et expressif. La R. **ĕg|ōg|əg-* a dû comporter quelque sens ancien de « formule religieuse », qui rappelle R. **bhā-* « oracle » (*φήμη* « présage », *προφήτης*, v. h. a. *bannan* « retenir par une force magique », etc.) et R. **wer-* (skr. *vratám* « règle, vœu, loi », él. *Fρᾱτρᾱ* « traité »). On déduit ce sens des mots latins *indigitare* « invoquer les dieux », *digitamenta* « invocations, litanies », *axāmenta* « carmina Saliaria » et peut-être *prōdigium*, et de la notion de formule de lat. *adagium* « proverbe ». Il en subsiste des valeurs emphatiques dans gr. pft *ἄν-ωγα* « j'ordonne » et dans lat. *aiō* de **ag-yō* « affirmer, dire oui ».

Or, l'imparfait *ἦ*, de **ἦκτ* (présent *ἠμί*, *ἠσί*, refait sur *ἦ*), est toujours formulaire avec la valeur banale « dit-il », que ce soit après les discours homériques (82 ex.) ou, en attique, en incise dans un discours direct. Et *ἦ* comme lat. *aiō* avaient cédé la place à un verbe plus récent : *λέγω*, lat. *dīcō*, parce que leur sens était devenu banal en formules ou en incises, et s'était confondu avec celui de *λέγω* et *dīcō*.

Ainsi la formule use les valeurs sémantiques et expressives de ses éléments.

§ 3. *Affaiblissement sémantique en formules :*

ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος προσέφη = ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος προσεφώνεε.

L'examen de quelques tours communs à plusieurs verbes *dire* confirme l'identité de sens de ceux-ci, avant comme après le discours direct. Même les participes *dire* se rapprochent jusqu'à se confondre.

Avec un participe commun et dans des formules voisines, on observe l'assimilation sémantique des différents verbes *dire* :

O 243, *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος προσέφη*,
Δ 203, *ἀγχοῦ δ' ἱσταμένος ἔπεα πτερόεντα προσηύδα*,
Ψ 305, *πατὴρ δέ οἱ ἄγχι παραστὰς μυθεῖτ(ο)*,
ε 159, *ἀγχοῦ δ' ἱσταμένη προσεφώνεε δῖα θεάων*.

A 364, *τὴν δὲ βαρὺ στενάχων προσέφη πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς*,
Σ 323, *ὡς ὃ βαρὺ στενάχων μετεφώνεε Μυρμιδόνεσσιν*.

K 461, *καὶ εὐχόμενος ἔπος ηὔδα*,
B 211, *τοῖσιν δ' εὐχόμενος μετέφη κρείων Ἀγαμέμνων*.

Avec le même sujet, on a, indifféremment pour le sens, sinon pour le mètre :

δ 382, ἡ δ' αὐτίκ' ἀμείβετο δῖα θεάων,
μ 20, ἡ δ' ἐν μέσσῳ στᾶσα μετηύδα δῖα θεάων,
ε 159, ἀγχοῦ δ' ἱσταμένη προσεφώνεε δῖα θεάων.

Deux verbes alternent : ἀγόρευε en X 377 et προσηύδα en H 356 avec le même régime ἔπεα πτερόεντα. Avec le même régime après πρός, on a de part et d'autre :

Α 403, ὀχθήσας δ' ἄρα εἶπε πρὸς ὃν μεγαλήτορα θυμόν,
Ρ 200, κινήσας ῥα κάρη προτὶ ὃν μυθήσατο θυμόν.

Le destinataire de l'énoncé, passant du singulier au pluriel, entraîne la substitution de la série μετα- à la série προσ- :

ο 434, τὸν δ' αὖτε προσέειπε γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ,
ο 439, τοῖς δ' αὖτις μετέειπε γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ.
τ 106, τὴν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφη πολύμητις Ὀδυσσεύς,
Β 411, τοῖσιν δ' εὐχόμενος μετέφη κρείων Ἀγαμέμνων,
ι 345, Κύκλωπα προσηύδων,
μ 153, ἑτάροισι μετηύδων.

Sont indifféremment -- pour le sens — placés en fin de vers : προσηύδα, προσέειπεν, μετηύδα, ἀγόρευεν, ἀμείβετο φώνησέν τε, ἀντίον ηὔδα. Ce sont donc les besoins de la césure et de la fin de vers qui conditionnent le choix du verbe *dire*. Mais les verbes *dire*, à l'intérieur de chacune des deux séries προσ- et μετα-, sont interchangeables, par exemple : προσ-ηύδα et πρὸσ-εἶπεν, φ 192, p. 46.

En ν 36-37, les deux verbes *dire* symétriques, ainsi que le participe, ont le même rôle :

αἶψα δὲ Φαιήκεσσι φιληρέτμοισι μετηύδα,
Ἀλκινόῳ δὲ μάλιστα πιφαυσκόμενος φάτο μῦθον.

Dans les redondances, impossible d'établir une différence sémantique entre les deux coordonnés : ω 425, τοῦ ὅ γε δάκρυ χέων ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν,

ο 434, τὸν δ' αὖτε προσέειπε γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ,
Ω 353, ποτὶ δὲ Πρίαμον φάτο φώνησέν τε,

et *φώνησέν τε* peut redoubler tout aussi bien *ἀπαμείβετο* : Υ 199. *τὸν δ' αὖτ' Αἰνείας ἀπαμείβετο φώνησέν τε.* Le triplement Φ 248 est particulièrement suggestif :

ὀχθήσας δ' ἄρα εἶπεν ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζεν.

La redondance par un participe de sens *dire* montre à quel point les nuances particulières peuvent s'effacer :

καί μιν φωνήσας ἔπεα πτερόεντα προσηύδα [54],
Φ 192, *φθεγξάμενός σφ' ἐπέεσσι προσηύδα μειλιχίοισιν,*
χ 131, *τοῖς δ' Ἀγέλεως μετέειπεν ἔπος πάντεσσι πιφαύσκων.*

Quant au participe *τὸν δ' ἀπαμειβόμενος* (142), il peut redoubler à volonté *προσηύδα, προσεφώνεε, προσέειπεν, ἀγόρευον.* Les scholies traduisent un certain nombre de ces verbes, par exemple *ἀγορήσατο* (*καὶ μετέειπεν*), simplement par *εἶπεν.*

Les variantes du texte prouvent que l'on ne percevait aucune différence de sens entre les verbes *dire* proprement dits dans : Θ 496, *ἔπεα Τρώεσσι μετηύδα* (variantes : *ἔπεα πτερόεντ' ἀγόρευε* et *ἔπεα πτερόεντα προσηύδα*), cf. Π 829; Ι 16, *ἔπε' Ἀργείοισι μετηύδα* (var. : *μετὰ δ' Ἀργείοισιν ἔειπεν*); σ 200, *εἰπέ τε μῦθον* (var. : *φώνησέν τε*). La variante peut porter sur une formule entière :

κ 500, *καί μιν φωνήσας ἔπεα πτερόεντα προσηύδων,*
var. *καὶ τότε δή μιν ἔπεσσιν ἀμειβόμενος προσέειπον.*

Α 73, au lieu de *ὅ σφιν ἐὺ φρονέων ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν*, Zénodote préférait *ὅς μιν ἀμειβόμενος ἔπεα πτερόεντα προσηύδα.* Sauf les nuances apportées par *πτερόεντα* ou par le participe *εὐφρονέων*, étranger à l'idée de *dire*, les auditeurs ne devaient guère faire de différence entre *φωνήσας, προσηύδα, ἀμειβόμενος, προσέειπον, ἀγορήσατο, μετέειπεν.* Hésitation identique entre composés du même préverbe *προσ-* : Φ 192, *προσ-ηύδα* (var. : *προσ-εῖπεν*).

Le nivellement des verbes *dire* peut aller plus loin. Jusqu'ici, les verbes de la série *προσ-* (cf. p. 29) s'opposaient nettement à ceux de la série *μετα-*, selon que l'interpellé était au singulier ou au pluriel. Mais en χ 69 (cf. π 354) l'on hésite entre le composé en *προσ-* et celui en *μετα-* :

τοῖσιν δ' Εὐρύμαχος προσεφώνεε (var. *μετ-*). Cf. Ο 103, θ 535, ὀ 721.

Le sens de *προσεφώνεε* s'est confondu avec celui de *μετεφώνεε*, au point que, en dépit d'un régime pluriel, le premier verbe s'est substitué au second. On cessa de sentir le désaccord entre *προσεφώνεε*, qui veut en principe un régime à l'accusatif singulier, et le régime au datif pluriel *τοῖσι*, qui accompagne d'ordinaire *μετεφώνεε*. L'apparition de *προσεφώνεε* s'explique par la fréquence du type *προσ-* en regard du type *μετα-*. De même *δ* 660, *τοῖσιν δ' Ἀντίνοος προσέφη* (var. *μετ-*). Mais la confusion inverse se produit en B 795 avec un régime à l'accusatif singulier, le composé *μετα-* ne se substitue guère au composé *προσ-* qui est beaucoup plus fréquent; c'est aussi le cas avec la formule *ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν* « il prit la parole et dit », p. ex. : I 95 (à Agamemnon) et A 73, où **ἀγοράομαι*, comme *ἀγορεύω*, désigne le discours à une seule personne. Ainsi l'aède hésite entre les deux séries *προσ-* et *μετα-*, parce que l'effacement sémantique du verbe atteint le préverbe. Cet effacement du préverbe se manifeste on outre dans l'omission d'une rection : au lieu de l'emploi absolu, on attendrait un destinataire à l'accusatif singulier avec *προσ-*, au datif pluriel avec *μετα-*, dans : M 353, *εἶθαρ δὲ προσηύδα*; K 369, *δουρὶ δ' ἐπαΐσσων προσέφη κρατερὸς Διομήδης*; Ψ 569, *ὃ δ' ἔπειτα μετηύδα ἰσόθεος φώς*; *κ* 67, *αὐτὰρ ἐγὼ μετεφώνεον ἀχνύμενος κῆρ*. Ces composés sont traités comme des verbes simples où la mention du destinataire n'est pas nécessaire.

C'est peut-être dans les formules après discours direct que l'usure des nuances individuelles est la plus frappante chez les verbes *dire*, sans doute à cause du petit nombre de types. Quelle différence de sens, en effet, pourrait-on relever dans des verbes figurant à l'intérieur de tours aussi semblables? Ainsi à l'imparfait : *ὣς οἱ μὲν τοιαῦτα πρὸς ἀλλήλους ἀγόρευον* [24 ex.]; *ὣς τώ γε κλαίοντε προσαυδήτην* [2]; *λ* 225, *νῶϊ μὲν ὣς ἐπέεσσιν ἀμειβόμεθ'*; *ὣς (τὼς) ἀγόρευε* [7]; *ὣς ἐφάμην* [38]; *ὣς ἄρ' ἔφη* [26]; *ὣς φάτο* et *ὣς ἔφατ'* [425], à l'aoriste *ὣς ἄρ' ἐφώνησε* [7]; *ὣς ἄρα τις εἶπεσκε* [6]; *ὣς δέ τις... αὐδήσασκεν*, P 420; au participe : *ὣς εἰπών* (*-οῦσα*, etc.) [105]; *ὣς ἄρα φωνήσας*, etc. [63]; *ὣς φάμενος* [8]; *ὣς ἀμειβόμενος* (*-ω*) [4].

Ainsi modelés par la formule en un petit nombre de types de sens uniforme, les verbes *dire*, choisis pour leur valeur métrique dans la série *προσ-* ou dans la série *μετα-*, pourvus ou non d'un préverbe *προσ-* ou *μετα-*, eux-mêmes redoublés éventuellement, deviennent souvent des symboles abstraits, inexpressifs, interchangeables. Le fait se reproduit dans des catégories voisines des verbes *dire*, celle de *crier* : Z 66, *μακρὸν ἀύσας*, n'est guère différent, sinon pour le mètre, de B 224, *μακρὰ βοῶν*. Même redoublement à l'indicatif et au participe : Θ 227, *ἤυσεν δὲ διαπρύσιον Δαναοῖσι γεγωνώς* [6]; *θ* 305, *σμερδαλέον δ' ἐβόησε*

γέγωνέ τε πᾶσι θεοῖσι. Avec les verbes *prier* : γ 54, αὐτίκα δ' εὔχετο πολλὰ Ποσειδάωνι ἄνακτι, alterne avec A 35, πολλὰ δ' ἔπειτ' ἀπάνευθε κιὼν ἠρᾶθ' ὁ γεραιὸς Ἀπόλλωνι ἄνακτι. De même encore avec les verbes *gourmander, quereller*, en fin de vers :

B 199, ὁμοκλήσασκέ τε μύθῳ,
B 224, νείκεε μύθῳ,
P 141, ἠνίπαπε μύθῳ.

L'action égalisatrice de la formule de référence apparaît surtout dans la nombreuse catégorie des verbes *dire*, mais, favorisée par le rayonnement de cette catégorie, elle s'étend à d'autres catégories.

§ 4. — *Affaiblissement de l'expressivité en formules : les formules, sauf souvent ἔπος τ' etc., n'ont pas de rapport nécessaire avec le discours annoncé ou conclu.*

L'usure des éléments sémantiques et expressifs de la formule est notable dans deux formules de référence fréquentes : ἔπεα πτερόεντα (προσηύδα, ἀγόρευε, etc.) [plus de 120 ex.] et ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζε [43 ex.]. Les expressions πτερόεντα et ἔκ τ' ὀνόμαζε ont perdu pour les commentateurs de l'époque classique le sens précis qu'elles auraient conservé si elles étaient employées ailleurs qu'en formules : dans une phrase en style libre, en effet, le contexte eût éclairé ces expressions obscures.

Exclusivement employée devant discours direct, la formule ἔπος τ' ἔφατ' etc. devait être sentie, dès l'époque de la rédaction définitive des épopées, comme une simple redondance, l'idée de *dire* étant exprimée d'abord par φάτο, puis par ἐξονομάζειν, à peu près comme dans προσέειπε... καὶ ἀμείβετο μύθῳ [11 ex.]; (ἀπαμείβετο) φώνησέν τε [20 ex.]; ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν [19]; ou comme φάτο lui-même dans φάτο φώνησέν τε. Ἔπος τ', etc., devait être assimilé à ces formules, et l'on attribuait d'autant plus volontiers à ἔκ τ' ὀνόμαζε le sens *dire* qu'on connaissait d'autres verbes signifiant à la fois *énumérer* et *dire*, tels ὀνομαίνω, B 488 et λέγειν homérique.

Essayons de déterminer la portée ancienne de l'expression en examinant les mots apparentés ὀνομάζω, ὀνομακλήδην. L'expression la plus claire est : K 68, πατρόθεν ἐκ γενεῆς ὀνομάζων ἄνδρα ἕκαστον πάντας κυδαίνων. On interpelle par le nom du père et celui de la famille la personne qu'on veut honorer (κυδαίνων). L'intention élogieuse est déjà dans ὄνομα (cf. fr. *renom*), par exemple ω 93, d'où dérive ἐξονομάζειν.

Elle est dans l'adverbe : *ἐξονομακλήδην ὀνομάζων ἄνδρα ἕκαστον*, X 415 ; δ 278, *ἐκ δ' ὀνομακλήδην Δαναῶν ὀνόμαζες ἀρίστους* (cf. μ 249) et *Hym. Herm.* 59, *ἥν τ' αὐτοῦ γενεὴν ὀνομακλυτὸν ἐξονομάζων*. Le rapprochement de K 68 et X 415 montre que *ἐξονομακλήδην ὀνομάζειν* désigne la même action que *πατρόθεν ἐκ γενεῆς ὀνομάζειν*, c'est-à-dire « énumérer les noms et patronymiques de quelqu'un pour l'honorer ». La formule *ἔπος τ'*, etc., aurait donc signifié d'abord « il prit la parole en énumérant les noms et titres » de l'interlocuteur. Et *ἐξονομάζειν* avait dû prendre à lui seul, par l'ellipse d'un terme comme *ἐξοναμακλήδην*, le sens « appeler quelqu'un par ses noms et titres » ; et c'est sous cette forme elliptique qu'il dut constituer avec *ἔπος φάτο* la formule définitive. Car il est peu vraisemblable de supposer qu'un ou plusieurs mots sont tombés dans une formule constituée. Ceci expliquerait que *ὀνομάζειν*, qui sortit ensuite de l'usage vivant et ne subsista guère que dans le groupe *ἔπος τ'*, etc., ne fut plus compris ultérieurement. La formule, fixant une expression, l'isole de tours vivants qui l'auraient expliquée. En tout cas, elle fut instinctivement rapprochée des formules à verbe *dire* redoublant citées plus haut et assimilée à celles-ci.

Même ignorance du sens profond de l'épithète *πτερόεντα* appliquée aux *ἔπεα* : le sens « ailé » était aussi obscur pour les anciens qu'il l'est resté pour nous. Traditionnellement on interprète « rapide », qui atteint vite le destinataire. Horace envisage l'aspect moral de « (paroles) qu'on ne peut plus rattraper, irrévocables » : *Ep.* I 18, 71 *et semel emissum uolat inreuocabile uerbum*, *A. P.* 390 *nescit uox missa reuerti*. Calhoun (*op. c. infra*, p. 225) entend par là que « les paroles qui suivaient étaient prononcées rapidement ou avec agitation ou toute autre marque d'émotion ». Pour Wackernagel *Kleinere Schriften*, III, p. 178-251, l'essentiel est la comparaison avec l'oiseau. La diversité des interprétations montre leur incertitude. Ici encore la formule a usé le mot ; dans sa brièveté, elle ne laisse plus apercevoir, derrière la notion « d'aile », le terme *x* dont le rapprochement constituait la métaphore primitive. La formule *ἔπεα πτερόεντα* (*προσηύδα ἀγόρευε*, etc.) a été assimilée à d'autres formules possédant un régime de « parole » dénué de valeur métaphorique : *φάτο μῦθον*, *μετὰ* (*πρὸς*) *μῦθον ἔειπεν*, *εἶπέ τε* (*δὲ*) *μῦθον*...

Mais la valeur expressive de *πτερόεντα* ou de *ἔκ τ' ὀνόμαζε* n'est pas diminuée parce que le sens en est méconnu. Au contraire, c'est leur caractère mystérieux même qui leur confère une certaine affectivité, et *πτερόεντα* est une épithète ornementale qui n'est pas devenue tout à fait insignifiante.

C'est une tout autre question de savoir si ces deux termes, expres-

sifs en eux-mêmes, *annoncent un discours direct* particulièrement *expressif* et ne sont employés que devant discours expressif, s'ils sont notamment attachés à telle catégorie de discours. C'est l'opinion de G. Calhoun, *Classical philology*, XXX, 1935, p. 215 et de Couch, *Transactions of Am. Philol. Assoc.*, 681, 1937, p. 129, qui estiment que les deux formules *ἔπος τ'*, etc. et *ἔπεα πτερόεντα* introduisent des discours empreints d'émotions vives et variées. G. Calhoun note le fait que, sur plus de cent vingt exemples de *ἔπεα πτερόεντα*, plus de soixante-dix sont précédés de la mention explicite d'émotions ou de symptômes d'émotions, au moyen d'expressions telles que *νεμεσσήθη*, *γήθησεν*, *δάκρυσα*, *λύτο γούνατα*, *θαύμαζε*, *λίσσετο*, etc. « Ce sont souvent des situations critiques, des appels, exhortations, ordres. » « Achille et Ulysse emploient cette formule plus souvent que n'importe quel héros. »

En fait, un bon nombre de formules avec *ἔπεα πτ.* ne paraissent pas annoncer des « situations critiques », mais se réfèrent à des situations d'un pathétique médiocre, comparables à bien d'autres scènes assez banales de l'épopée, présentant comme celles-ci le minimum d'émotion qu'il est toujours loisible de découvrir en une situation quelconque. Ces « émotions variées » sont souvent de ton simple : ainsi B 7, Γ 155, *κ* 377, etc. D'autre part, les expressions présentées comme « symptômes » d'émotions vives se retrouvent avec toutes sortes de formules, ce qui ôte à *ἔπεα πτ.* son prétendu caractère exceptionnel : *ὀχθήσας* avec *εἰπεῖν* Ψ 143 ; *καθαπτόμενος* *β* 39, *μηρὼ πληξάμενος* avec *προσέειπε* Π 125 ; *εὐχόμενος* avec *μετέφη* B 411 ; *ἐπικερτομέων*, *βαρὺ στενάχων* Π 20, *γελάσας*, *ταρβήσας*, *νεικείων*, *ὁμοκλήσας* avec *προσέφη* ; *ἀχνύμενος κῆρ* avec *μετεφώνεον* *κ* 67 ; *χολωσαμένη* avec *προσεφώνεε*, Γ 413, etc. *Προσέφη* par exemple, qui n'est pas accompagné de *ἔπεα πτ.*, pourrait tout aussi bien que les formules renfermant *ἔπεα πτ.* revendiquer la fonction d'introduire un discours empreint d'émotions dramatiques, car *προσέφη* est accompagné de maintes expressions notant l'émotion.

En revanche la formule *ἔπος τ'* etc. paraît introduire souvent des discours pathétiques. Cette formule, où G. Calhoun se refuse avec raison à voir un *hysteron proteron*, comme le voulait Jacobsohn, *KZ*, 1934, p. 132, comporte une emphase marquée par le fait qu'on interpellait quelqu'un par ses noms et titres, bien que ceux-ci, dans l'état définitif de l'épopée, soient constamment absents ; d'autre part, la force magique des noms a été signalée par les sociologues. Ainsi *ἔπος τ'* figure dans les trois passages A 361, T 7, Ω 127, où Thétis console Achille ; en Z 406, Andromaque adresse ses recommandations suprêmes à son mari ; en Ω 286,

Hécube veut dissuader Priam de partir chez Achille. Couch (*op. cit.*) ajoute que, dans trente-quatre textes sur quarante-trois, la formule *ἔπος τ'* etc. « prélude aux paroles d'un dieu ou d'un mortel (parent, maître, hôte...) qui est le supérieur de la personne interpellée », car l'épopée est attentive à marquer la hiérarchie des personnages.

Toutefois, là encore il y a lieu de distinguer. D'abord Couch lui-même signale que quatre formules annoncent une conversation entre égaux, par exemple Arès et Aphrodite *θ* 291, Andromaque et Hector Z 406, et que cinq autres rappellent une prière adressée à un supérieur : Ulysse à Zeus *η* 330, le Scamandre à Héphaistos Φ 356, Euryclée à son père Autolycos *τ* 402, etc., tous exemples où l'emphase est moindre. Il serait plus exact de conclure que la formule *ἔπος τ'...* était à l'origine le signe d'une émotion intense, mais qu'elle en est venue assez souvent à traduire des sentiments plus ordinaires, par exemple une salutation respectueuse ou flatteuse, sans rien de dramatique : ainsi de l'accueil réservé par Héphaistos et Charis à Thétis Σ 384, 423, du don à Héra du ruban magique d'Aphrodite Ξ 218, des déclarations amoureuses de Zeus à Héra Ξ 297, etc. *Ἔπος τ'...* introduit plus souvent que *ἔπεα πτερόεντα*, mais non exclusivement, un discours pathétique.

Il n'est donc pas possible d'établir une hiérarchie entre les formules de référence, ni d'assigner à certaines d'entre elles un rôle affectif particulier, sauf peut-être, comme on vient de le voir, pour *ἔπος τ'...* Les autres formules paraissent s'employer sans nuance spéciale, sans considération du discours qui suit, et principalement selon la commodité métrique. Les formules sont souvent interchangeables (*ἔπεα πτερόεντ' ἀγόρευον* : *ἔ. πτ. προσηύδα*). En outre il est souvent difficile d'établir un lien entre telle formule et l'émotion de tel discours, parce qu'il est peu aisé de mesurer, de comparer l'émotion de différents discours. Chaque discours en renferme peu ou prou. En tout cas, la formule use l'expressivité d'éléments anciennement emphatiques, tels que *ἔπεα πτ.* et *ἔπος τ'...* qui se trouvent souvent employés dans des circonstances ni plus ni moins pathétiques que d'autres, où figurent des formules d'un type différent.

III. — LA FORMULE NIVELLE LES TYPES RECTIONNELS.

Régimes monotones et facultatifs : εἶπε et εἶπέ τε μῦθον.

La formule unifie donc les sens des différents verbes *dire*. Elle a sur leur rection un effet analogue : elle uniformise leurs types de régimes de personnes et de paroles, leurs participes et leurs adverbes notant une

circonstance. Les participes et adverbes, qui ont été étudiés ci-dessus, n'ajoutent qu'une nuance presque explétive et ont presque exclusivement un rôle métrique, apparaissant, disparaissant, se remplaçant au gré du mètre. Les autres éléments sont utiles et figurent presque partout : ce sont les substantifs indiquant le sujet parlant, les substantifs ou pronoms mentionnant le destinataire de l'énoncé. Encore ne sont-ils pas absolument nécessaires, surtout les régimes de l'interpellé, de sorte que tous les verbes *dire* peuvent être employés absolument sauf *μετέφη* qui, par hasard, n'est employé qu'avec le datif pluriel du destinataire. Les autres composés en *μετα-* et tous les composés en *προσ-* peuvent ainsi se présenter sans le régime de l'interpellé au datif pluriel ou à l'accusatif singulier, qui semblerait nécessairement amené par le préverbe, si le sens de ce préverbe, comme celui du verbe, ne s'était effacé en formule (p. 46). Avant donc de décrire la rection, examinons la construction absolue des verbes «dire».

§ 1. — *Caractère facultatif de la rection : construction absolue.*

Les types suivants montrent que l'emploi d'un régime est facultatif :

A. *Groupe homérique «dire»* (*φημί, ἀγορεύω, εἶπον, ἐρέω*) : κ 471 *καὶ τότε μ' ἐκκαλέσαντες ἔφαν ἑρίηρες ἑταῖροι, ἀγορήσατο καί μετέειπεν* (19), *ὧδε δέ τις εἴπεσκε* (20), Δ 176 *καὶ δέ τις ὧδ' ἐρέει Τρώων ὑπερηνορεόντων.*

B. *Série προσ-* : M 353 *εἴθαρ δὲ προσηύδα*, N 823 (*ὁ δ'*) *ἀμείβετο* (*Φαίδιμος Ἕκτωρ*) (8). K 369 (*δουρὶ δ' ἐπαΐσσων*) *προσέφη* (*κρατερός Διομήδης*) (2), σ 121 *δειδίσκετο φώνησέν τε.*

C. *Série μετα-* : I 432 *ὀψὲ δὲ δὴ μετέειπε γέρων ἱππηλάτα Φοῖνιξ*, H 361 *αὐτὰρ ἐγὼ Τρώεσσι μεθ' ἱπποδάμοις ἀγορεύσω.*

D. *Autres verbes «dire»* : A 92 *καὶ τότε δὴ θάρσησε καὶ ηὔδα μάντις ἀμύμων*, H 76 *ὧδε δέ μυθέομαι.*

E. *Après discours direct*, la construction absolue est presque de règle : cf. les types *ὡς εἰπών* p. 47, *ἦ* (82), B 330 *κεῖνος τὼς ἀγόρευε*, tandis qu'avant discours direct le type transitif est plus fréquent.

Le caractère facultatif de la rection est surtout frappant, lorsqu'elle fait défaut avec les verbes composés de *προσ-* et de *μετα-* (cf. p. 46), qui exigent logiquement un accusatif singulier et un datif pluriel, et en sont presque toujours accompagnés.

§ 2. — *Monotonie de la rection : accusatif et datif de l'interpellé.*

La rection n'est donc nullement nécessaire à la formule de référence ; mais nous avons vu que la plupart des formules utilisaient généralement, à côté du nom du sujet parlant, qui est d'ordinaire un substantif, un pronom désignant la personne interpellée (les formules à substantif régime, type Ἕκτορα εἶπε παραστὰς ou ἀνστὰς Ἀργείοισι φιλοπτολέμοισι μετηύδα, sont en effet la minorité).

Le pronom régime figure dans les types fréquents avec nom sujet : τὸν δ' ἀπαμειβόμενος (προσέφη πολύμητις Ὀδυσσεύς) (122), et dans : τὸν δ' αὖτε προσέειπε (80), τὸν δ' ἠμείβετ' ἔπειτα (75), τὴν δ' αὖτ'... ἀντίον ηὔδα (63), τοῖσιν δ'... μετέφη (18), τοῖς δ' αὖτις μετέειπε (17), suivis de substantifs sujets : περίφρων Πηνελόπεια, etc. Il se rencontre aussi dans d'autres formules, moins nombreuses, dépourvues de substantif sujet :

αὐτὰρ ἐγώ μιν ἀμειβόμενος προσέειπον (14),
καὶ τότε δή μιν (μ') ἔπεσσιν ἀμειβόμενος προσέειπεν (10).

Les régimes de personne sont à l'accusatif singulier dans la série προσ- (cf. p. 46, les rares exceptions) et au datif pluriel dans la série μετα- ; les autres verbes régissent le datif singulier et pluriel : E 600, εἶπέ τε λαῷ, Z 334 τοι ἐρέω. Ce datif est rarement précédé de ἐν : I 528 ἐν δ' ὑμῖν ἐρέω, Ψ 271 ἐν Ἀργείοισιν ἔειπεν.

Les régimes de personne interpellée sont très monotones dans les formules : ce sont surtout les pronoms τόν, τήν, τούς, τοῖσ(ι), μιν, σφε(ας), σφι(ν), τοι, αὐτοῖς, ἀμφοτέροισι, πάντεσσι, ἀλλήλους.

Quant aux noms, bien moins nombreux, ce sont, outre les noms propres, les accusatifs Z 214 ποιμένα λαῶν, X 90 φίλον υἱόν, β 39 γέροντα et, appositions d'un nom propre, ὃν πατέρα, πιστὸν ἑταῖρον, puis les datifs pluriels θεοῖσιν, ἀνδρὶ ἑκάστῳ, δμωῇσιν, μνηστῆρσιν, ἑταροῖσιν, κασιγνήτῃσι. On a aussi quelques exemples de double accusatif dans la série προσ- et avec les verbes « dire en réponse » :

ρ 591 Λίψα δὲ Τηλέμαχον ἔπεα πτερόεντα προσηύδα,
καί μιν φωνήσας ἔπεα πτερόεντα προσηύδα (46),
τὴν (μιν, etc.) (δὲ)... πρὸς μῦθον ἔειπεν (26),
ι 287 μ' οὐδὲν ἀμείβετο, Ε 170 ἔπος τέ μιν ἀντίον ηὔδα.

L'accusatif de personne μιν après un verbe « dire » non composé de προσ-, tel que ἀντίον ηὔδα, ἀμείβεσθαι, répond au type rare M 60 Ἕκτορα εἶπε.

Somme toute les régimes de personne sont peu variés : les types *τὸν δὲ*, *τοῖσι δέ* dominent de loin ; ils peuvent s'ajouter à tous les verbes *dire*, ce qui contribue à uniformiser les sens et les emplois de ceux-ci.

§ 3. — *Monotonie et contingence de la rection : accusatif et datif de parole.*

Les régimes représentant les paroles prononcées sont encore moins variés ; ils s'ajoutent, comme les régimes de personne, à tous verbes *dire* ; leur caractère explétif et facultatif, leur rôle purement métrique est frappant.

Ces régimes sont, à l'accusatif, les pronoms *τάδε*, *ταῦτα*, *ἄλλο*, *ἕκαστα*, *πάντα*, *οὐδέν*, *ἔτυμον* et les substantifs très fréquents *μῦθον*, *ἔπος ἔπεα* (*πτερόεντα*) ; au datif d'instrument *μύθῳ*, *μύθοισι*, *ἔπεσσι*, celui-ci accompagné ou non d'épithètes comme *στυγεροῖσι* (81), *χολωτοῖσιν* Δ 241, avec parfois une ellipse de *ἔπεσσι* : Z 214 *μειλιχίοισι*, A 539 *κερτομίοισι*, X 497 *ὀνειδείοις*.

Son rôle purement métrique oppose le régime de parole au régime de personne interpellée, lequel entre dans des formules comprenant normalement : verbe *dire*, substantif sujet, pronom régime (*τόν*, *τοῖς*). Le régime de parole occupe l'espace métrique d'un substantif absent, sujet ou régime, qu'on rencontrerait dans d'autres formules. Dans les rares formules où il n'est pas fait mention du destinataire, au nom de celui-ci ou au pronom qui le représente se substitue *ἔπος*, *μῦθον*, etc. : κ 71 *πατὴρ δ' ἠμείβετο μύθῳ*. Le rôle de suppléance du régime de parole est évident dans les couples où il alterne avec un substantif sujet : N 768 *ἀγχοῦ δ' ἱσταμένος προσέφη αἰσχροῖς ἐπέεσσι* et O 243 *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος προσέφη ἐκάεργος Ἀπόλλων* ; avec un destinataire à l'accusatif : Ξ 189 *πρὸς μῦθον ἔειπεν* et υ 128 *πρὸς δ' Εὐρύκλειαν ἔειπεν* ;

ou au datif H 277 *εἶπε τε μῦθον* et E 600 *εἶπέ τε λάῳ* ;

ou au vocatif α 214 *τοὶ γὰρ ἐγώ τοι*, *ξεῖνε*, *μάλ' ἀτρεκέως ἀγορεύσω* et α 179 *τοὶ γὰρ ἐγώ τοι ταῦτα μάλ' ἀτρεκέως ἀγορεύσω*.

Dans les formules les plus usitées, le régime désignant la parole est explétif. Il sert à constituer les deux derniers pieds : *ἔπεα πτερόεντα προσηύδα* (99), *ἔπεα πτερόεντ' ἀγόρευον* ; l'une des deux tournures exclusives entre lesquelles se partagent les emplois de *ηὔδα* offre le régime explétif : *ἀντίον ηὔδα* et *ἔπος ηὔδα* (14).

Dans les couples suivants le nom de parole s'ajoute à l'une des deux formules, assez semblables par ailleurs : explétif, il apparaît ou disparaît indifféremment, pure cheville métrique :

π 259 *τοὶ γὰρ ἐγὼ ἐρέω* et *ἄλλο δέ τοι ἐρέω* (15) ;

K 445 *κατ' αἶσαν ἔειπον ἐν ὑμῖν* et P 716 *πάντα κατ' αἶσαν ἔειπες* ;

η 227 *κατὰ μοῖραν ἔειπε* et O 206 *μάλα τοῦτο ἔπος κατὰ μοῖραν ἔειπες* ;

T 269 *ἀνστὰς Ἀργείοισι φιλοπτολέμοισι μετηύδα* et B 109 *τῷ ὅ γ' ἐρεισάμενος ἔπε' Ἀργείοισι μετηύδα* ;

κ 34 *οἱ δ' ἕταροι ἐπέεσσι πρὸς ἀλλήλους ἀγόρευον* et Ω 142 *πολλὰ πρὸς ἀλλήλους ἔπεα πτερόεντ' ἀγόρευον* ;

Ω 353 *ποτὶ δὲ Πρίαμον Φάτο Φώνησέν τε* et Ω 598 *ποτὶ δὲ Πρίαμον Φάτο μῦθον*, où le complément de parole alterne avec un verbe redondant, tout aussi inutile ;

β 84 *Ἀντίνοος δέ μιν οἷος ἀμειβόμενος προσέειπε* et Ψ 794 *τὸν δ' Ἀχιλεὺς μύθοισιν ἀμειβόμενος προσέειπεν.*

Les régimes de parole sont donc encore plus monotones et plus explétifs que les régimes d'interpellé et, comme eux, s'ajoutant à tout verbe *dire*, contribuent à vider ceux-ci de tout sens concret.

IV. — LA FORMULE NIVELLE L'EMPLOI DES MODES, TEMPS ET PERSONNES.

(*Réduits à quelques types.*)

Après comme avant discours direct, l'emploi des formules aux mêmes temps, aux mêmes personnes et aux mêmes modes accentue encore l'identification sémantique des verbes *dire*. Les types de formes employés se ramènent à un petit nombre, la grande majorité des verbes *dire* figurant en effet à la 3e pers. du sing. des prétérits de l'indicatif.

Le temps le plus usité est l'aoriste de l'indicatif : 1260 ex., soit plus de la moitié des cas. Il y a, avant discours direct, 650 formes d'aoriste contre 440 d'imparfait. Après discours direct, en raison du succès du tour, *ὣς ἄρ' ἔφη*, *ὣς φάτο*, imparfaits de forme sinon d'aspect cf. p. 58, la proportion des aoristes s'abaisse à 100 contre 526 imparfaits. Mentionnons en outre les prétérits itératifs en *-σκε*, qui représentent la rumeur s'infiltrant partout : Δ 81 *ὣδε δέ τις εἴπεσκε* (6) et, après le discours : Δ 85 *ὡς ἄρα τις εἴπεσκε* (6), P 420 *ὡς δέ τις αὖ Τρώων μεγαθύμων αὐδήσασκεν*. Mais on trouve aussi, bien moins fréquemment, le futur *ἐρέω* (51 ex.) et, isolément, le futur de quelques autres verbes : *ἀγορεύσω α* 179, 214, Θ 148 *Ἕκτωρ γάρ ποτε φήσει ἐνὶ Τρώεσσ' ἀγορεύων*, ψ 265 *αὐτὰρ ἐγὼ μυθήσομαι οὐδ' ἐπικεύσω*. Le présent

apparaît dans les seuls exemples : (*ν 7 ὑμέων δ' ἀνδρὶ ἑκάστῳ ἐφιέμενος τάδε εἴρω* (2), H 76 *ὧδε δὲ μυθέομαι.*

L'usage des personnes aussi est fort restreint, et limité presque à la 3e p. sing. Il y a 150 exceptions à la 1re sing., dont les plus importantes sont *ἐρέω* (51), *ὡς ἐφάμην* (38), quand le sujet annonce ou rappelle ses propres paroles. On a aussi quelques exemples de *προσέειπον, -ηύδων, -έφην, μετ-εφώνεον, μετὰ (πᾶσιν) ἔειπον.* Les tours à la 1re sing. reproduisent ceux à la 3e sing. : λ 79 *αὐτὰρ ἐγώ μιν ἀμειβόμενος προσέειπον* (14) d'après *μιν... ἀμειβόμενος προσέειπεν*, λ 396 *καί μιν φωνήσας ἔπεα πτερόεντα προσηύδων* d'après *καί μιν... προσηύδα.* Mais c'est surtout au futur (*ἐρέω* [51], *μυθήσομαι* [2]) que paraît la 1re sing., car le sujet parlant sait plus nettement ce qu'il a « l'intention de dire ». Cette formule est moins claire qu'aux autres temps, car le discours annoncé ne suit pas toujours immédiatement, ne se distingue pas toujours nettement du contexte et n'est jamais conclu, comme il arrive à la 3e personne *ὡς ποτέ τις ἐρέει* (rare du reste : Δ 176 *καί κέ τις ὧδ' ἐρέει*). Autre particularité : la 2e sing. sert à éviter un nominatif gênant (cf. p. 32). La 1re plur. ne compte que l'exemple λ 225 (après disc. dir.) *νῶι μὲν ὡς ἐπέεσσιν ἀμειβόμεθ'*. La 2e plur. ne paraît pas; la 3e pl. est représentée surtout après le discours et par :

E 274 *ὡς οἱ μὲν τοιαῦτα πρὸς ἀλλήλους ἀγόρευον* (24)

et les 20 formules *ὡς ἄρ' ἔφαν, ὡς (ἔ)φαν, ὡς φάσαν.*

On a une fois *ὡς ἐρέουσιν* X 108. Toutefois on rencontre avant le discours *πρὸς ἀλλήλους ἔπεα πτερόεντ' ἀγόρευον* et κ 471 *καὶ τότε μ' ἐκκαλέσαντες ἔφαν ἑρίηρες ἑταῖροι.*

Parmi les modes, le plus fréquent après l'indicatif est le participe (cf. p. 34), attesté un millier de fois avec valeur d'action accessoire. Certains verbes ne s'emploient guère qu'au participe (*ἀπ-)αμειβόμενος, φωνήσας.* L'optatif n'est pas employé; c'est le subjonctif qui note, peu souvent, le bruit qui peut courir éventuellement : φ 324 *μή (καί) ποτέ τις εἴπῃσι* (5), ζ 275 *καί νύ τις ὧδ' εἴπῃσι.*

Peu de formes donc s'évadent du cadre type : la 3e sing. de l'indicatif imparfait ou aoriste. La formule rigide élimine les particularités et groupe sur quelques formes la masse des exemples.

V. LA FORMULE RAPPROCHE LES ASPECTS D'IMPARFAIT ET D'AORISTE.

ὡς φάμενος = ὡς εἰπών.

La formule de référence, avec son rôle uniforme et ses types essentiels peu nombreux et peu variés, non seulement engendre la confusion

des sens, mais nivelle aussi en partie les « aspects » des verbes *dire*. En formules, les imparfaits et aoristes, qui se partagent la quasi-totalité des tours, se rejoignent au point de se confondre presque, pour exprimer globalement l'énoncé dans le passé. Les verbes *dire* ont alors la valeur dépouillée d'aspect des prétérits de certaines langues modernes, dépourvus de l'idée de durée, et se trouvent plus proches par conséquent de l'aoriste que de l'imparfait. Et c'est le point extrême et le plus curieux de l'assimilation réciproque des verbes *dire* en formules.

La perception immédiate de l'aspect des formes verbales grecques nous est refusée; elle n'était plus toujours claire pour les critiques alexandrins qui voyaient en φάτο, par exemple, les uns un imparfait, les autres un aoriste. Pour déceler l'aspect des prétérits *dire* on ne peut, à défaut de l'expérience immédiate, user que de procédés indirects.

L'argument de la coordination est sans valeur pour établir l'aspect d'un des deux verbes coordonnés. Les verbes *dire* formulaires se présentent parfois par couples coordonnés et l'on serait tenté d'admettre que les deux verbes coordonnés ont même aspect. que φάτο par exemple est un imparfait parce qu'il est coordonné à un imparfait dans la formule Φ 67 μνηστῆρσι προσηύδα καὶ φάτο μῦθον. Or s'il est vrai que la coordination précise les valeurs sémantiques et expressives des termes coordonnés, comme il arrive, par exemple, dans φησι καὶ εὔχεται qui montre la valeur de déclaration emphatique de φησι « il prétend », la coordination en revanche ne nous renseigne pas sur l'aspect des verbes coordonnés.

Le verbe *dire* formulaire, en effet, peut être indifféremment lié à un imparfait ou à un aoriste. Un imparfait est uni à un aoriste dans les cas suivants :

A 92 καὶ τότε δὴ θάρσησε καὶ ἠΰδα μάντις ἀμύμων,
ψ 208 κάρη δ' ἔκυσ' ἠδὲ προσηύδα,
Ω 703 κώκυσέν τ' ἄρ' ἔπειτα γέγωνέ τε πᾶν κατὰ ἄστυ,
θ 305 σμερδαλέον δ' ἐβόησε, γέγωνέ τε πᾶσι θεοῖσιν.

Lorsqu'après un récit à l'aoriste (ci-dessus ἔκυσε), une formule de référence à l'imparfait (προσηύδα) faisait commodément le vers, on adoptait celle-ci : un aoriste et un imparfait se trouvaient ainsi coordonnées, et l'on s'en accommodait bien.

On voit l'indifférence avec laquelle imparfaits et aoristes se juxtaposent ou se coordonnent, sans opposition bien arrêtée, sans présenter une nuance aussi nette qu'offrirait le français « voici ce qu'il déclara et ce qu'il répondait ». Ainsi dans l'exemple :

ο 434 τὸν δ' αὖτε προσέειπε γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ.

Autres exemples :

φ 248 *ὀχθήσας δ' ἄρα εἶπεν ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζε.*

L'aoriste *φώνησέν τε* se joint à un aoriste ou à un imparfait :
N 373 *ὁ δ' ἐπεύξατο φώνησέν τε.*
et *ω* 327 *τὸν δ' αὖ Λαέρτης ἀπαμείβετο φώνησέν τε.*

De même *μετέειπεν* : *ω* 425 *τοῦ ὄγε δάκρυ χέων ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν* et H 94 *ὀψὲ δὲ δὴ Μενέλαος ἀνίστατο καὶ μετέειπε.*

Les aspects alternent, sans nécesssité sémantique, seulement pour la commodité métrique.

L'examen objectif des verbes *dire* coordonnés ne permet donc pas d'en déduire l'aspect d'après l'aspect du verbe coordonné. Les adverbes joints au verbe *dire* formulaire, tels que *αἶψα*, *αὐτίκα*, *τότε* ou bien *δ' αὖ*, *ἐξαῦτις*, etc., ne renseignent pas davantage sur la durée ou l'instantanéité de l'action : ils indiquent seulement que le discours suit immédiatement les faits ou propos précédents, ou qu'ils s'opposent à ce qui va suivre. Or le verbe formulaire quel qu'il soit, *φάτο*, *προσέφη*, *μετεφώνεε*, *ηὔδα*, *ἦ*, etc., signifie « prononcer telles paroles, dire en bloc » et n'a que faire de mentionner la durée du propos. C'est un signal annonçant ou concluant le discours. Pas de description, pas d'analyse de l'action, rien de concret ; il suffit qu'on ait indiqué le début et la fin du discours, ouvert ou fermé les guillemets, signalé le point de départ ou mis le point final, rappelé quel orateur a parlé, présenté celui qui va succéder. La notion de durée est inutile du reste, et imparfaits et aoristes se rejoignent presque en la notion globale d'énoncé achevé ou à venir, se confondent presque en de simples prétérits. L'alternance des thèmes est une ressource supplémentaire pour le versificatenr.

La question de l'aspect de *ἔφη φάτο* est un cas particulier du problème de l'aspect formulaire. Nous avons vu (p. 26, note) qu'en formules *ἔφη* et *φάτο* ont un sens d'aoriste (*ὡς φάτο*, *ὡς ἄρ' ἔφη*) ; hors formules, devant infinitif, ils redeviennent des imparfaits : *ἔφη νοστήσειν* « il s'imaginait qu'il reviendrait ». Mais un problème nouveau se greffe ici : par la forme et l'origine, *ἔφη* et *φάτο* sont-ils des imparfaits ou des aoristes? Nous avons admis (*ibid.* p. 19) que c'étaient des imparfaits, puisqu'il existe, du même thème, un présent *φημί*, moyen *φάσθε* et que, hors formules, *ἔφη* et *φάτο* ont l'aspect de durée « il croyait, il prétendait ». L'incertitude de l'aspect d'un verbe formulaire aussi usité que *ἔφη*/*φάτο* (incertitude chez les grammairiens anciens et modernes) n'a pas peu contribué à l'incertitude de l'aspect des autres verbes *dire*. La valeur ambiguë de *ἔφη*/*φάτο*, aoristes en formules, imparfaits devant infinitif, a troublé la valeur d'imparfaits tels que *ἐφώνεε*, *ηὔδα*, qui se

sont rapprochés de l'aspect aoristique de *ἔφη/φάτο* formulaire. Mais la théorie générale de l'aspect, essentielle dans une langue qui conserve jusqu'aujourd'hui les oppositions fondamentales de présent et d'aoriste, ne souffre nullement de l'exception des formules qui tendent à uniformiser en aoristes l'aspect des verbes *dire*. Et les mêmes verbes qui abandonnent à peu près l'expression de la durée dans les formules, la recouvrent aussitôt dans les emplois libres. On l'a constaté pour *ἔφη/φάτο*; il en va de même pour les autres imparfaits formulaires *ηὔδα*, *ἀγόρευε*, *ἐφώνεε*, *ἀμείβετο*...

L'aspect n'est donc pas net dans les formules de référence, parce qu'il n'a pas à s'opposer : or la notion d'aspect est essentiellement relative. A quoi pourrait, en effet, s'opposer l'aspect, puisqu'il est sans intérêt de noter que l'énoncé a ou n'a pas duré? L'indifférence de l'aspect dans la formule atteint même le participe circonstanciel : le choix d'un présent (*παριστάμενος*) ou d'un aoriste (*παραστάς*) est très généralement indifférent; seule l'utilité métrique de l'un des deux thèmes règle le choix dans la plupart des cas. Il est d'ordinaire sans intérêt de signaler que le héros commence ou développe une supplication, qu'il aborde son interlocuteur ou qu'il se trouve près de lui.

Rarement un même verbe donne deux participes de prosodie identique, entre lesquels par conséquent peut choisir le poète. Et c'est le hasard qui amène le choix de tel ou tel thème dans les exemples comme :

η 330 *εὐχόμενος δ' ἄρα εἶπεν ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζε*

et

T 257 *εὐξάμενος δ' ἄρα εἶπεν ἰδὼν εἰς οὐρανὸν εὐρύν.*

La nuance y est minime. De même :

Γ 275 *τοῖσιν δ' Ἀτρείδης μεγαλ' εὔχετο χεῖρας ἀνασχών*

et

ρ 239 *μέγα δ' εὔξατο χεῖρας ἀνασχών,*

alors que le mètre seul amène, au participe, un changement d'aspect O 371 *εὔχετο χεῖρ' ὀρεγὼν εἰς οὐρανόν ἀστερόεντα*. Mais il est très exceptionnel que le poète ait à choisir entre deux aspects d'un même verbe qui présentent la même prosodie, entre *εὐχόμενος* et *εὐξάμενος*, entre Z 475 *ἐπευξάμενος* et *χ* 236 *ἐπευχόμενος*.

Mais généralement les participes présent et aoriste du même verbe sont de prosodie différente : il n'y a pas à choisir entre eux. Bien plus, le poète n'emploie guère qu'un seul des deux participes. Chaque verbe

au participe s'emploie presque exclusivement à tel aspect, choisi une fois pour toutes, ou présent ou aoriste. Le poète choisit non pas tel aspect, mais tel verbe qui, employé à son aspect exclusif, fournit la valeur métrique désirée. Peu importe que ce soit un présent ou un aoriste. Il y a usage non d'un aspect, mais d'un groupe métrique commode grâce à son aspect. C'est ainsi que nous voyons alterner indifféremment présents et aoristes dans les combinaisons suivantes où le sens est le même et où varie seulement la valeur métrique, de plus en plus importante : *ἄγχι σχών*, *ἄγχι στᾶσ(α)*, *παριστάμενος*, *ἀγχὶ παραστάς*, *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος*. Même alternance quand on exprime l'idée de *prier* : *εὐξάμενος* (ou *λισσόμενος*), *ἐπευχόμενος*, *gemir* *οἰμώξας*, *βαρὺ στενάχων*, *ὀλοφυρόμενος*, participe redondant *dire* : *φωνήσας*, *φθεγξάμενος*, *(ἀπ-)αμειβόμενος*.

Ainsi avec l'idée de *crier* :

B 224 *αὐτὰρ ὁ μακρὰ βοῶν Ἀγαμέμνονα νείκεε μύθῳ*.
P 334 *μέγα δ' Ἕκτορα εἶπε βοήσας*;

de *pleurer* :

T 286 *εἶπε δ' ἄρα κλαίουσα γυνὴ ἐικυῖα θεῇσιν*.
α 336 *δακρύσασα δ' ἔπειτα προσηύδα θεῖον ἀοιδόν*.
X 81 *καί μιν δάκρυ χέουσ' ἔπεα πτερόεντα προσηύδα*.

Un même verbe *προσηύδα* voisine tantôt avec les présents *ἐποτρύνουσα*, *δολοφρονέουσα*, *(ἀπ-)αμειβόμενος*, *λισσόμενος*, *δε(ι)δισκόμενος*, *ἐπευχόμενος*, tantôt avec les aoristes *φθεγξάμενος*, *στᾶσα*, *ψευσαμένη*, *ἐπαλαστήσασα*, *παραστάς*, *φηνήσας*.

Si les verbes *μετηύδα*, *προσηύδα*, *μετεφώνεε*, *προσεφώνεε* figurent exclusivement à l'imparfait, c'est que les aoristes **μετεφώνησε(ν)*, **προσεφώνησε(ν)*, **μετηυδησε(ν)*, **προσηυδησε(ν)* étaient ou trop longs ou peu aisés à placer à la coupe ou en fin de vers, alors que des formes très employées comme *προσέειπε* s'y placent facilement ou, comme *μετέφη*, *προσέφη*, fournissent volontiers des coupes tri- et hephthémimères.

Les formules après discours direct ici encore sont suggestives. Elles nous montrent, après le nivellement de sens des différents verbes *dire*, le rapprochement des aspects d'imparfait et d'aoriste. Pour l'aspect comme pour le sens, il est difficile de saisir une nuance entre les participes présents *ὣς φάμενος* (et *ὣς ἀμειβόμενος* «dire en réponse») et aoristes *ὣς εἰπών*, *ὣς ἄρα φωνήσας*. Seule leur prosodie les fait préférer dans tel cas particulier. Même nuance imperceptible entre les indicatifs imparfaits *ὣς ἀγόρευον*, *ὣς προσαυδήτην*, *ὣς ἀμειβόμεθ(α)*, *ὣς ἄρ' ἔφη*, *ὣς φάτο*, *ὣς προσέφη*, *φῆ ῥα*, *ἦ ῥα*, *ἦ καί*..., *ἦ δέ*, et aoristes *ὣς ἄρ' ἐφώνησε*, *ὣς αὐδήσασκε*, *ὣς ἄρα τις εἴπεσκε* (ces aoristes itératifs

contribuant à accroître la confusion entre aoriste et imparfait). Or à cette place, le discours une fois fini, il n'y a aucun intérêt à en signaler la durée, à en noter le déroulement concret : un point final suffit. La brièveté même de centaines de formules suggère le changement brusque d'interlocuteur ou la fin de l'énoncé : *ὡς εἰπών*, *ὡς φάτο*, *φῆ ῥα*, *ἦ*. La symétrie avec le futur *ὡς ἐρέει*, *ὡς ἐρέουσι* incline à sentir un aspect instantané.

Le choix d'un thème porte donc bien plus sur sa valeur métrique que sur son aspect ; et les aspects d'imparfait et d'aoriste se trouvent sinon identifiés totalement en la valeur de « prétérits », du moins rapprochés de manière généralement indiscernable : *ὡς φάμενος* et *ὡς εἰπών*, puis *ὡς φάτο*, *ὡς ἄρ' ἔφη* et *ὡς ἄρ' ἐφώνησεν* en particulier se confondent complètement et l'on comprend qu'anciens et modernes discutent sur l'aspect de *ἔφη* et de *φάτο* sans pouvoir trancher la chose. Aucune indication de contexte dans ces formules après discours direct — participe ou adverbe — n'éclaire nettement l'aspect du verbe *dire*. Le verbe *dire*, en formule, tend vers l'aoriste.

CONCLUSION.

De cette revue des principaux types de formules de référence se dégage une conclusion : la formule use et nivelle ses éléments sous l'action tyrannique du mètre. Le caractère contingent et quasi explétif de ces éléments, la monotonie des formes verbales et de la rection, l'assimilation des sens des verbes *dire* et le rapprochement des aspects d'imparfait et d'aoriste dans la valeur de prétérit, sont le résultat de l'identité des emplois unifiés dans le moule de la formule. En la formule se perdent plus ou moins les nuances de sens, d'expressivité et d'aspects ; les éléments formulaires prennent l'allure schématique d'une annonce ou d'un rappel inexpressifs et mécaniques du discours direct. Le choix d'un imparfait ou d'un aoriste pour le verbe *dire* ou pour le participe accessoire est presque indifférent pour le sens et résulte seulement de la commodité métrique.

Le régime de la personne interpellée, selon qu'il est au singulier ou au pluriel, entraîne nécessairement le choix de verbes appartenant respectivement à la série *προσ-* ou à la série *μετα-*. Mais à l'intérieur de la série adoptée, le choix du verbe *dire* est imposé par le mètre et non par le sens. Tous les verbes sont bons dès lors qu'il font le vers. Leur sens propre est aboli : *εἶπεν*, *προσηύδα*, *προσέφη*, *πιφαύσκων* ne disent rien de plus, pour la notion de *dire*, que *μετεφώνεε*, *μυθήσατο*, *ἦ*, *ἐρέει*. Ils sont redoublés par un verbe qui ne leur ajoute rien, figurant soit à l'indicatif : *ἀγορήσατο καὶ μετέειπεν*, soit au participe : *ἀμειβόμενος. προσέειπεν*. Formes verbales et constructions sont uniformisées et ramenées à un nombre relativement réduit de types, parfois répétés jusqu'à des centaines d'exemplaires : tous les verbes, sauf *ἐρέω* qui promet une explication du sujet parlant, ont une forme commune : la 3e sing. de l'indicatif prétérit ou le participe : *προσέφη* 222 ex., *ὣς φάτο* (*ἔφατ'*) 425, *ἦ* 82, (*ἀπ-*)*αμειβόμενος* 185. Deux types principaux se partagent les formules : celui à substantif, généralement sujet : *τὸν δ' αὖτε προσέειπε περίφρων Πηνελόπεια*, celui où le participe couvre à peu près l'étendue métrique du substantif : *ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος ἔπεα πτερόεντα προσηύδα*, un type mixte étant possible : *τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφη κρείων Ἀγαμέμνων*. L'interpellé est généralement représenté par un pronom, à l'accusatif (*τόν*) pour le singulier, au datif (*τοῖσι*) pour le plu-

riel, et le régime de parole figure à l'accusatif ἔπεα, μῦθον ou au datif pluriel κερτομίοισι.

Autre conséquence du caractère abstrait des formules : aucun élément n'est nécessaire, sauf le verbe *dire* ; régime désignant le ou les destinataires, régime de la parole prononcée, participes circonstanciels ou adverbes, surtout ceux-ci qui servent presque exclusivement de chevilles, peuvent manquer tour à tour ou ensemble (telle la construction absolue ὣς ἄρ' ἔφη, ἦ). Aussi en français voit-on alterner, sans nuance essentielle : « il dit », avec régime de l'interpellé « il lui (leur) dit », avec régime de parole « il dit ces mots », avec redondance « prenant la parole il dit ». Mais, sauf « il fit », nous n'avons pas dans les formules de discours direct, la ressource de nombreux synonymes de « il dit », car « ajouter, reprendre, continuer » ou « répondre, répliquer, répartir, rétorquer » ajoutent des nuances à « dire ». Peut-être pourrait-on, dans certains cas, constater que la répétition du verbe *dire* n'est pas simple remplissage, mais tour emphatique, par exemple avec la formule ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζεν. Or précisément ce qui reste d'expressivité en cette formule tient à ce que ἔκ τ' ὀνόμαζε n'était pas à l'origine un verbe *dire*. Mais lorsque, en nombre de cas, l'expression s'est affaiblie, elle n'est plus sentie que comme un verbe *dire* redoublé, comparable à (φάτο) φώνησέν τε, etc.

Quant aux autres formules, y compris (ἔπεα) πτερόεντα, on ne voit pas qu'elles soient chacune nécessairement ou habituellement attachée à tel personnage ou à telle conjoncture dramatique. Elles se rencontrent en des circonstances de ton et de sujet forts différents, c'est-à-dire qu'elles ne sont réclamées par aucun fait particulier.

Le rôle de la formule est d'annoncer ou de conclure un discours direct. Tout ce qui, par suite, n'est pas le verbe *dire*, tout ce qui touche au destinataire ou aux circonstances du drame, au mode d'énonciation ou à la description du sujet parlant, tout cela reste dans l'ombre, peut apparaître ou disparaître, alterner et se modifier au gré du mètre.

Du point de vue littéraire, le rôle « dramatique » de la formule explique l'assimilation de ses éléments, leur présence facultative, l'effacement des sens. La formule annonce que le récit va être interrompu par un discours, ou que, ce discours fini, le récit va reprendre. Elle présente aux auditeurs du poème le héros qui va parler ; elle avertit aussi du changement d'interlocuteur. C'est un outil du dialogue, c'est un registre ouvrant ou fermant un jeu. Ce rôle dramatique de la formule explique son mécanisme psychologique. Pour le rhapsode comme pour ses auditeurs, la formule mentionnait une étape nouvelle du drame. Elle était le signal avertisseur d'un discours imminent pour lequel l'aède reprenait

du souffle et l'auditeur une provision d'attention. Mais la formule elle-même marquait un temps de repos et l'attention pouvait se relâcher sans inconvénient lorsque l'aède formulait une annonce aussi simple que : « Ainsi parla-t-il », ou « Ulysse lui répondit ». La perception globale d'un changement de registre suffisait, les détails de l'annonce : épithètes, participes ou adverbes circonstanciels, restaient peu distincts et ne servaient qu'à remplir l'hexamètre. C'est un temps pour rien, interrompant l'action, que *τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφη*, *καί μιν φωνήσας ἔπεα πτερόεντα προσηύδα*, *ὡς ἄρ' ἔφη*, etc., et l'allure mécanique de ces tours était propre à les vider d'un sens concret. Ce caractère machinal et subconscient explique l'affaiblissement des sens, qui permet la substitution ou la répétition des verbes *dire*, l'absence des compléments d'interpellés ou de paroles, l'alternance des aspects d'imparfait et d'aoriste, exigées par le mètre.

Par là les formules s'opposent nettement aux emplois libres, extra-formulaires, où les verbes *dire* recouvrent leur valeur concrète ou expressive : *φωνεῖν* « faire entendre sa voix », *μυθέομαι* « raconter », *φημί* « prétendre, croire, affirmer ». Assimilation et caractère facultatif, voire explétif, tel est l'effet de la formule sur ses éléments. La formule nivelle sens, emplois et aspects.

H. FOURNIER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

A. Severyns, *Homère, I, Le cadre historique* (Collection Lebègue, 3e série, n° 35). Bruxelles, Office de Publicité, 1943; in-12°, 88 pages.

«Il est malaisé de composer un petit livre sur un grand sujet; quand ce sujet s'appelle Homère, l'entreprise ressemble à une gageure.» Telles sont les premières lignes de l'avant-propos de M. Severyns. S'il ne se dissimule pas les difficultés de son entreprise, il semble qu'il en ait brillamment triomphé. Nous n'avons, jusqu'ici, qu'un premier fascicule où le monde des héros homériques est évoqué à la lumière des dernières découvertes historiques et archéologiques. Le mérite de l'auteur est d'avoir su discerner le certain et le probable d'avec l'incertain, et d'avoir mis l'accent sur ce qui était important; l'exposé est ainsi présenté avec beaucoup de netteté. Six chapitres envisagent successivement la Grèce préhellénique, la civilisation achéenne, la civilisation achéenne dans Homère, le monde achéen d'Europe, l'expansion achéenne en Asie mineure, les invasions doriennes. Le premier chapitre démêle finement ce que l'on entrevoit de la civilisation «crétoise» dans l'épopée homérique, dont l'un des traits les plus frappants est la description (Σ 590 et suiv.) d'un chœur de jeunes gens et jeunes filles dans l'orchestre de Cnossos. Sur le matriarcat et sur l'importance du rôle de la femme (avec pp. 23-24 une analyse du caractère de Nausicaa et d'Arété), les remarques de M. Severyns sont également suggestives. Il reste toutefois entendu que l'on n'observe chez Homère que des traces de la civilisation crétoise : le monde que nous peignent les poèmes homériques est essentiellement un monde achéen. Une des préoccupations de l'auteur est de ne jamais se contenter de généralités, mais de choisir à chaque instant un détail typique qu'il commente avec bon sens : ainsi p. 21 et p. 48 à propos de la mode; le commentaire de *ταναύπεπλος* qui doit signifier «à la robe tendue, c'est-à-dire, soit bien ajustée, soit raidie par un système de baleines et de cerceaux» : cette interprétation qui diffère des interprétations traditionnelles ne manque pas de vraisemblance; p. 35-36 on notera aussi ce qui est dit de la pratique de l'écriture : le Cadmos qui a apporté l'écriture en Béotie serait un Crétois, et cette écriture ne serait pas une écriture alphabétique [1]. Dans le chapitre IV, le monde achéen d'Europe, les légendes homériques sont interprétées avec ingéniosité. Dans le chapitre V, l'expansion achéenne, l'auteur prend position avec prudence à l'égard du problème des noms de personnages

[1] Aux arguments de M. Severyns on pourrait ajouter que *Κάδμος* présente l'aspect d'un nom «préhellénique», cf. *καδμῖλος*, *κασμῖλος*, latin (étrusque?) *camillus*.

mentionnés dans les tablettes de Boghaz-keui. Dans la forme, M. Severyns présente les faits et les hypothèses de façon agréable. Il n'hésite pas à l'occasion à donner à son style le tour le plus vivant : il s'amuse à écrire que «les couturiers de Cnossos lancent une nouvelle mode», mais jamais cette vivacité d'allure n'est entachée de mauvais goût. On louera surtout M. Severyns, tout bien informé qu'il est, de ne pas s'être laissé accabler par l'érudition, et de ne pas perdre le contact avec le réel. En plus d'un point il apporte un jugement personnel, plein de bon sens, et c'est par là que ce petit livre dépasse la portée d'un ouvrage de vulgarisation [1].

P. Chantraine.

A. Severyns, *Homère, II, Le poète et son œuvre* (Collection Lebègue). Bruxelles, Office de Publicité, 1943; in-12, 104 pages.

Nous avons déjà dit les mérites du petit volume que M. Severyns avait intitulé, *Homère, le cadre historique.* Cette fois c'est l'œuvre même qu'il s'agit de présenter au grand public. Un premier chapitre tire du manuel de Proclos une vie d'Homère, puis montre comment s'est posée la question homérique en définissant l'attitude des «séparatistes» et des «unitaristes». Le second chapitre indique avec bon sens comment doit être envisagé le problème des anachronismes homériques; les données archéologiques doivent être soigneusement critiquées : qu'il s'agisse de l'écriture, des procédés d'éclairage, des usages funéraires, de telle fibule caractéristique qu'a portée Ulysse, le poète mêle à chaque instant les usages des héros achéens qu'il peint, parfois ceux mêmes des Crétois, avec ceux de ses propres contemporains. Pour condamner les passages où il est fait mention de lampes dans l'*Odyssée* on prétend que le seul éclairage du soir dans un mégaron homérique venait du foyer : mais c'est ne pas tenir compte de la riche collection de lampes que nous ont laissées les Achéens et même les Mycéniens. En revanche Homère se rend coupable d'un anachronisme en attribuant aux Phéniciens un rôle qui, à l'époque où se déroule l'action des poèmes, était celui des Crétois ou des Achéens crétisés.

Dans la suite du volume, M. Severyns étudie essentiellement la structure de la langue, la métrique, le rôle des formules. Il analyse avec rigueur les divers éléments dialectaux que l'on discerne chez Homère : ioniens attiques, éoliens, arcado-cypriotes. Les traits relevant de chaque groupe dialectal sont classés avec netteté, et l'auteur montre correctement comment ce mélange dialectal reflète l'histoire de la langue épique, les éléments les plus archaïques ayant été main-

[1] P. 12 pour Ψ 683 il faut traduire, je crois, «il jette à terre près de lui le caleçon»; — p. 28, il est très douteux que *κριθή* soit un terme préhellénique, cf. lat. *hordeum*, v. h. a. *gersta;* — p. 53, note 1, lire *Mélanges Cumont;* — p. 66, le vers H 473 implique-t-il vraiment, que «les Atrides, commerçants avisés, s'étaient assuré le monopole de la vente du vin de Lemnos»?

tenus par la structure traditionnelle des formules métriques [1]. M. Severyns met en évidence les traits qui appartiennent à l'arcado-cypriote, ou, si l'on préfère, à l'« achéen ». On trouvera par exemple, p. 35, une liste commode de mots homériques qui doivent être considérés comme achéens. En revanche je doute (p. 41 et suiv.) que les génitifs féminins pluriel notés *-ῶν* ou *-έων* (valant une seule syllabe) recouvrent des génitifs « achéens » en *-ᾶν* : faudrait-il donc faire remonter si haut la contraction ? Et je ne renonce pas aussi facilement que M. Severyns à l'idée que les aèdes aient connu des formes à synizèse. Dans les derniers chapitres l'auteur démonte avec adresse le système des formules métriques Une conclusion situe Homère parmi les aèdes dont ses poèmes même nous permettent d'entrevoir la vie : Homère, vers le IXe siècle, aurait composé l'*Iliade* et probablement l'*Odyssée*.

Comme dans le précédent volume, on ne manquera pas d'admirer le bon sens de M. Severyns, sa riche information, la clarté de son exposé. Peut-être pourra-t-on regretter que le livre ne réponde pas entièrement à ce que promet son sous-titre : M. Severyns n'a pas voulu proposer au lecteur une analyse littéraire de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Il a estimé sans doute que, dans un ouvrage destiné au grand public, il ne devait pas s'engager sur un terrain aussi incertain. On pourra regretter cette réserve. Mais il ne convient pas de reprocher à un auteur de ne pas avoir écrit un livre qu'il ne voulait pas écrire. Celui qu'il nous donne nous offre un contenu assez riche pour qu'on doive surtout le remercier.

P. CHANTRAINE.

E. DENISSOF, *Maxime le Grec et l'Occident* (Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3e série, 14e fascicule). Louvain-Paris, Desclée de Brouwer, 1942 ; in-8° XL-460 pages et 11 planches.

Maxime le Grec (1470-1556), honoré aujourd'hui par l'Église russe comme vénérable, est depuis longtemps bien connu des slavistes. Mais sa jeunesse en Grèce, ses années d'études en Italie, puis son départ pour le Mont Athos étaient presque complètement ignorés. Le gros livre de M. Denissof établit d'abord de façon irréfutable l'identité de Maxime le Grec et de l'helléniste Michel Trivolis devenu le moine athonite Maxime Trivolis. Cette identification est obtenue par le groupement d'un certain nombre de concordances : concordances biographiques : l'un et l'autre sont originaires d'Arta, fils d'un père prénommé Manuel ; etc. ; confrontation des écritures dont la ressemblance apporte une confirmation importante ; enfin analogies de leurs œuvres littéraires.

[1] Voici quelques points sur lesquels on peut n'être pas d'accord avec M. Severyns : p. 30, il est douteux que *πεμπώβολα* doive être considéré comme un éolisme. — il est douteux que le double *λ* de *καλλι-* doive être pris pour un éolisme (voir SCHWYZER, *Gr. Gr.*, p. 228) ; — p. 31, *ἠόα δῖαν* ne peut être pris pour éolien : on attendrait **αὐόα* ; — p. 62, rien ne tend à faire croire que *ἰάχων* commence par un groupe *σF*.

Formé à l'école des humanistes, en particulier par Lascaris et par Ange Politien, collaborateur d'Alde Manuce, nous trouvons Michel Trivolis tour à tour à Florence, en Lombardie, à Bologne, à Venise; il subit l'influence de Pic de la Mirandole, celle de Savonarole. Peu à peu il se détache de l'Italie païenne, en condamne l'immoralité, et nous le voyons en 1502 prendre l'habit chez les Dominicains à Saint-Marc de Florence. Pour des raisons qui nous restent obscures il quitte vers 1504 le couvent de Saint-Marc : «Je suis ballotté, écrit-il, comme un navire secoué au milieu de la mer par des vents changeants». Déjà, par une conversion subite, l'helléniste formé aux disciplines de la Renaissance avait brusquement endossé le froc dominicain. Voici maintenant qu'il entend l'appel de son atavisme oriental, qu'une nostalgie le ramène dans sa patrie. Il rentre en Grèce et la crise morale ouverte à sa sortie de Saint-Marc trouve son dénouement sur la route qui le conduit d'Arta, son pays natal, au Mont Athos. C'est du Mont Athos qu'il sera bientôt envoyé en mission à Moscou. Si sa mission moscovite doit aboutir en définitive à un échec et lui imposer à lui-même de nombreuses années d'épreuves, on comprend, maintenant que M. Denissof nous a fait connaître la première partie de sa vie, comment il a pu apporter à l'Église russe l'influence vivifiante de la pensée occidentale en faisant connaître Albert le Grand et Duns Scot et un néoplatonisme qui s'inspire autant de l'École Florentine que du platonisme de saint Augustin et du pseudo Denys l'Aréopagite.

Le livre de M. Denissof retrace ainsi la vie aventureuse d'un humaniste de la Renaissance. Parfois un peu long (dans l'introduction par exemple, ou dans le chapitre sur Demetrius Trivolis, etc.), il éclaire de façon nouvelle la vie de Maxime le Grec, et il est fondé sur une critique des sources menée avec sûreté. Les trois appendices groupent un certain nombre de documents précieux : textes grecs de Trivolis et témoignages sur la Renaissance extraits des œuvres slaves de Maxime.

P. Chantraine.

Hartvig Frisch, *The constitution of the Athenians*. Copenhague, Gydendal 1942; in-8°, 342 pages.

Ce gros livre publié dans la collection des *Dissertationes* de *Classica et Mediaevalia* comprend une édition et une traduction du petit traité sur la constitution des Athéniens faussement attribué à Xénophon; le tout est expliqué par un riche commentaire philologique et historique, et par des notices qui envisagent les nombreux problèmes que pose ce texte.

Dans l'établissement même du texte, l'auteur, qui se fonde sur l'édition Marchant, se montre généralement conservateur. Comme pour toutes les œuvres de Xénophon, et malgré l'utile dissertation de A. W. Persson, la tradition manuscrite en est trouble : les manuscrits les plus importants semblent être le *Codex Vaticanus* 1950 (que Marchant appelle B) et le *Codex Marcianus* 511 (M). Le traité, qui a certainement été écrit avant le régime des Quatre cents, ne peut pas

être de Xénophon ; d'autres indices, comme la langue et le style, confirment cette opinion aujourd'hui universellement admise. On s'est demandé comment ce traité était passé parmi les œuvres de Xénophon, et l'on a supposé que le fils de Xénophon, Diodore, l'a trouvé parmi les papiers de son père et a cru que c'était l'une de ses œuvres. Par ailleurs M. Frisch passe beaucoup de temps à réfuter les savants qui ont prétendu voir dans la *Constitution des Athéniens* des lacunes et surtout de nombreuses interpolations. Ces hypothèses arbitraires sont dues à Kirchhoff, et, plus près de nous, à Rupprecht (*Die Schrift vom Staate der Athener*, Klio, Beiheft 44).

Dans le détail l'éditeur s'est surtout appliqué à montrer que le texte traditionnel peut s'expliquer, et qu'il ne convient pas d'introduire de correction. Au paragraphe 2 du premier chapitre M. Frisch ajoute après *αὐτόθι* < *δοκοῦσιν οἱ πονηροί* >, mais il note que Fr. Pfister considère le texte comme authentique et pense que l'emploi de l'infinitif avec *ὅτι* est un vulgarisme ; — I, 4 une note montre que *οἱ δημόται* signifie « les petites gens » ; — I, 6 la leçon *ἦν ἄν* donnée par un manuscrit vaut peut-être mieux que *ἦν* adopté par Frisch ; — I, 10 à propos de *πατάξαι* et *ὑπεκστήσεται*, note intéressante sur la manière dont les esclaves étaient traités à Athènes ; — I, 11 le commentaire étudie judicieusement la valeur de *ἀπὸ χρημάτων δουλεύειν*, mais *λαμβάνων μὲν πράττῃ* reste obscur et se trouve placé entre deux croix ; — II, 1 l'éditeur adopte la correction de Wilamowitz *καὶ ὀλείζους* pour *καὶ μείζους*, mais cette correction qui est signalée dans le commentaire p. 238 ne figure pas dans l'apparat critique p. 22 ; p. 249-250 à propos de l'approvisionnement de l'Attique en blé, les travaux de Jardé auraient pu être indiqués ; — II, 7, 24, si l'on introduit *ὥστε*, la correction *ἠθροισται* pour *ἠθροῖσθαι* ne semble pas nécessaire ; — II, 11, ingénieuse correction de M. Frisch, qui se justifie bien paléographiquement : *τὸν δ' ἐ⟨κ πλοῦ⟩ πλοῦτον*, cf. le commentaire p. 258 ; — II, 14 (voir le commentaire p. 266-267) le sens de *ὑπέρχονται* est difficile à fixer. M. Frisch traduit le mot par « craindre », sens qui se retrouve dans quelques autres textes ; — II, 17, ce paragraphe est difficile ; la correction de M. Frisch *ὑπό του ἀδικῇ* « si tu es lésé par quelqu'un » pour *ὑφ' ὅτου ἀδικεῖ* donne un sens satisfaisant ; — III, 2 (commentaire, p. 296) une note précise bien le sens de *ἐκδικάζειν* ; — III, 3 (commentaire, p. 306) l'éditeur défend l'emploi de *δίοτι* pour *ὅτι* et essaie de justifier la construction du génitif avec *πᾶσι* ; — III, 4, longue note qui étudie la mention des quatre cents triérarques par an : il n'est pas improbable que le nombre des triérarques ait été plus élevé que celui des bateaux en état de prendre la mer ; — dans ce paragraphe l'auteur emploie toujours l'aoriste *διαδικάσαι*, mais au début, à côté de *ἐπισκευάζει* et *κατοικοδομεῖ* c'est le présent *διαδικάζειν* qui est attesté ; — III, 5, M. Frisch discute utilement la correction *ἀστρατείας*, qu'il adopte pour la leçon *στρατιᾶς* des manuscrits ; — III, 13, l'éditeur montre que *ἐνθυμεῖσθαι* peut signifier « conspirer » en rapprochant Antiphon I, 20.

Dans les excursus M. Fresch discute longuement le problème de la date de notre traité. Il doit avoir été écrit avant la guerre du Péloponèse, plus précisément avant la révolte des cités de Chalcidique qui s'est produite en 432 (cf. II,

2 et 3). Un autre chapitre montre que la Πολιτεία Ἀθηναίων indique comment le système démocratique athénien se trouve étroitement lié avec une politique extérieure d'hégémonie maritime. Sur la personne même de l'auteur il est impossible d'aboutir à des conclusions certaines. Ce doit pourtant être un Athénien, ennemi de la démocratie et qui doit se trouver en exil. P. 92-96, après une longue analyse des exemples, l'éditeur conclut que le fréquent emploi de αὐτόθι indique que le traité n'a pas été composé à Athènes, mais l'emploi de cet adverbe (d'ailleurs rare) ne me semble pas décisif à cet égard. Les derniers chapitres envisagent les problèmes de forme. Les procédés de composition, comme les figures de style, rattachent l'Ἀθηναίων πολιτεία du pseudo Xénophon aux débuts de la sophistique.

P. Chantraine.

Isocrate, *Discours*, tome III, texte établi et traduit par Georges Mathieu. Paris, Les Belles-Lettres (Collection G. Budé), 1942; in-8°, 182 pages en majeure partie doubles.

Le tome III d'Isocrate que vient de publier M. Georges Mathieu contient trois discours essentiels pour l'intelligence de la pensée et de l'art d'Isocrate, le discours *Sur la paix*, l'*Aréopagitique*, le discours *Sur l'échange*. Les notices de M. Mathieu fournissent pour chacun d'eux une mise au point précise des problèmes qu'ils posent et ne laissent aucune difficulté dans l'ombre. La notice du discours *Sur l'échange*, par exemple, expose de façon approfondie les principes de vie et d'éducation d'Isocrate : on retiendra en particulier, p. 90 et suivantes une étude nuancée des rapports d'Isocrate et de Platon.

Le texte d'Isocrate ne pose pas de problèmes particulièrement difficiles et la tradition manuscrite est caractérisée par l'importance de l'*Urbinas* 111 (Γ). Mais le discours *Sur l'échange* présente la particularité de citer des fragments de discours précédemment publiés. Le texte du *Sur la paix*, par exemple, comporte aux paragraphes 132-134 une forme sensiblement différente selon qu'on le lit dans le texte complet ou dans les citations du *Sur l'échange*. En gros le discours complet nous donne un texte long tandis que le *Sur l'échange* nous donne un texte court. Mais on verra en détail dans un intéressant article de M. Mathieu (*Mélanges Navarre*, p. 285 et suiv.) comment Isocrate modifiait le texte de ses discours lorsque les circonstances avaient changé depuis leur première publication. Aux paragraphes 221-224 du *Sur l'échange*, nous avons affaire, d'autre part, à une double rédaction : le *Laurentianus LXXXVII, 14* (Θ), nous transmettrait la rédaction primitive qui aurait été ensuite modifiée par Isocrate lui-même (voir la note p. 157-158); l'éditeur, en se servant de caractères différents, nous met sous les yeux les deux rédactions.

Dans le détail, le texte d'Isocrate présente peu de difficultés critiques. On y observe des fautes évidentes que les premiers éditeurs ont généralement corrigées, ou des variantes portant sur des détails qui sont parfois de carac

tère purement grammatical. Grâce à l'apparat critique remarquablement clair qu'a rédigé M. Mathieu, il est aisé de se faire une idée nette de la tradition. Le manuscrit Γ, pour excellent qu'il paraisse, ne doit pas être suivi constamment et c'est souvent la Vulgate qui donne la meilleure leçon. Pour le discours *Sur la paix* nous possédons plusieurs fragments papyrologiques; un papyrus du *British Museum* nous a même conservé la majeure partie du discours; comme on pouvait s'y attendre, il concorde tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre de nos sources manuscrites : § 36 le *πρόχειρον* que Kayser a corrigé en *προσῆκον* se trouve non seulement dans les manuscrits mais aussi dans le papyrus : la faute est ancienne. Voici quelques remarques sur des points particuliers : *Sur la paix* § 25 l'éditeur écrit *οὐ μόνον*, mais la variante *μὴ μόνον* attribuée à la citation de *Sur l'échange* § 66 ne se trouve en ce passage ni dans le texte ni dans l'apparat critique; — *Sur la paix* § 81, je ne crois pas possible de construire *ἄν* avec le participe futur et d'écrire *ἂν ὑμᾶς λυπήσοντα*, je préférerais donc la leçon de la première main du *Pap.*[1] *λυπήσαντα*; — le choix entre le réfléchi *αὑτοῦ* et le non réfléchi *αὐτοῦ* est parfois difficile : *Sur l'échange* § 23 M. Mathieu garde avec raison, je crois, la leçon *αὐτοῦ* non réfléchi; mais dans le même discours § 123 il introduit la correction de Benseler *αὑτοῦ* pour *αὐτοῦ*.

La traduction apparaît toujours ferme et aisée: or il n'est pas toujours facile de traduire Isocrate, tant en raison de l'étendue des périodes qu'à cause du vocabulaire abstrait, où les mots grecs ne correspondent pas toujours exactement à des termes français : au § 4 du *Sur l'échange* *προαίρεσιν* est traduit par «profession», ce qui répond à l'idée exprimée. Mais cette traduction fait disparaître le rappel étymologique du *προῄρημαι* du § 3.

On attend avec impatience la publication du tome IV : ainsi se trouvera achevée une édition qui fait honneur à la science française.

P. Chantraine.

Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris; VIIe Année 1939; 57 pages in-8°. Paris, Boivin, s. d. Prix : 36 fr.

L'annonce de ce recueil de conférences de l'Institut de Linguistique me fournit l'occasion d'annoncer aux lecteurs de la R. de Ph. que la Société de Linguistique, tenue en sommeil pendant la guerre, a repris son activité; elle tient, depuis 1945, ses séances régulièrement, et va poursuivre la publication de son Bulletin et de sa Collection : renaissance d'une activité féconde dont les philologues se réjouiront comme les linguistes. Le fascicule VII des «Conférences» faites en 1939 n'a pu paraître qu'en 1943 : là aussi les temps étaient durs. Il comprend 3 études : *Le problème de l'aphasie* par le Dr A. Ombredane; *Quelques aspects de la question du style*, par J. Marouzeau; *Comment se fait un*

système grammatical, par G. Guillaume: tous sujets, sauf le second, assez lointains de la philologie proprement dite : mais les réflexions de M. Marouzeau sur le style sont pleines de finesse, et son analyse introduit l'ordre et la clarté dans un sujet encore obscur et mal défini.

A. Ernout.

J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique, français, allemand, anglais:* 2e éd. augmentée et mise à jour; 241 pages in-8°. Paris, Geuthner, 1943.

Dix ans exactement séparent la seconde édition de ce Lexique de la première. M. Marouzeau a profité de cet intervalle pour enrichir sa documentation, interroger ses confrères en linguistique, leur demander des amendements, des suggestions dont il a su profiter. Dès la préface, on s'aperçoit que l'indication «augmentée et mise à jour» n'est pas une simple formule de libraire; p. 5, l'auteur, préoccupé de tenir son lecteur au courant des termes qui se créent, correspondant à des disciplines nouvelles, ajoute aux exemples qu'il avait donnés de confusion de termes en français : *phonétique* et *phonologie*, et p. 9, il signale que M. Martinet l'a «grandement aidé à mettre au jour la terminologie relative à la linguistique théorique et à la phonologie». Si les définitions qu'il donne ainsi pouvaient éclairer des notions qui restent encore confuses et obscures pour nombre de linguistes débutants ou... attardés, il ne nous aurait pas rendu un mince service. Une heureuse innovation consiste à donner à côté des termes français et allemand le mot anglais correspondant; et un index des mots anglais s'est ajouté à l'index des mots allemands.

Le lexique de M. Marouzeau se contente de donner des définitions brèves et claires; il ne touche pas à l'histoire des mots; il n'en indique ni l'origine, ni le degré de fréquence, ni le caractère ancien, désuet ou nouveau. Mais il attire chez le lecteur la curiosité sur ces divers points. Et je pense que ce serait un travail intéressant et utile que d'écrire l'histoire de ce vocabulaire linguistique, dont ce lexique fournit les éléments : contribution précieuse à l'étude des langues techniques, comme à l'histoire et à l'évolution de la linguistique elle-même.

A. Ernout.

Karl Prümm, *Religionsgeschichtliches Handbuch für den Raum der altchristlichen Umwelt; Hellenistich-römische Geistesströmungen u. Kulte, mit Beachtung des Eigenlebens der Provinzen;* xvi-921 pages in-8°; Freiburg in Breisgau, Herder et Co., 1943.

Ce manuel considérable vise à remplacer au moins partiellement l'ouvrage «bahnbrechend» de Ignaz Döllinger, *Heidentum u. Judentum als Vorhalle einer Geschichte des Christentums* (Ratisbonne, 1857); mais, comme l'indique l'auteur dans sa préface, en raison du développement qu'ont pris les études

sur le judaïsme et de la compétence spéciale qu'elles requièrent, il n'est ici traité que des problèmes relevant du paganisme gréco-romain. C'est là du reste un champ assez vaste pour absorber toute l'activité d'un chercheur, et l'on doit tout d'abord rendre hommage au travail considérable fourni par M. Prümm. Sur chacun des chapitres qu'il traite, son information est aussi vaste que sûre; chose rare chez un Allemand (il est vrai que M. Prümm appartient à l'ordre des jésuites, et que son livre est publié à Fribourg en Brisgau), il est au courant des ouvrages parus hors d'Allemagne, notamment en France, et il les juge sans parti-pris, je dirai presque avec bienveillance : c'est là une attitude trop singulière pour qu'on ne la signale pas, avec la même impartialité que l'auteur. L'ouvrage se compose de six grands chapitres : I. La religion du peuple et de l'État en Grèce et à Rome (p. 11-105); II. L'attitude de la philosophie antique devant la religion, et sa conception du monde[1] (p. 105-212); III. Les cultes des mystères dans le monde antique (p. 213-356); IV. Formes de la superstition (*Aberglaube*) et du culte (p. 357-534); V. L'hermétique comme type de gnose païenne (p. 535-610); VI. La vie religieuse particulière des provinces romaines (p. 611-802). Le reste du livre est occupé par une conclusion (*Abschluss*), des compléments, des index. Chacun des six chapitres fondamentaux se divise à son tour en sous-chapitres, eux-mêmes subdivisés en nombreux paragraphes. Chaque exposé particulier, en gros caractères, est suivi de positions de problèmes, de discussions et d'indications bibliographiques, dans l'intention de rendre le plus clair et le plus maniable possible ce volume compact, où tant de questions sont traitées que le lecteur risquerait de s'y égarer. Il n'est pas possible d'analyser, à plus forte raison de discuter, ces multiples exposés; et il n'est pas non plus du domaine de la *Revue de Philologie* de contester l'esprit du livre : on ne peut demander à l'auteur de faire autre chose que ce qu'il a voulu faire, c'est-à-dire une étude des religions gréco-romaines et de la mentalité religieuse et philosophique chez les Grecs et les Romains, en fonction du christianisme. Son jugement sur Épicure et sa conception de la divinité (p. 162) est significatif à cet égard. De là, naturellement, des omissions — volontaires — mais que regrettera l'historien libéré du dogme. Dans le détail, on peut faire à M. Prümm quelques critiques. Il accueille peut-être un peu facilement les accusations de stupre lancées contre les sectateurs du culte de Dionysos, à l'occasion du scandale des Bacchanales (p. 241 et suiv.) : tous les pratiquants de cultes secrets sont exposés à de pareilles accusations, et les premiers chrétiens eux-mêmes n'y ont pas échappé. Il n'ose pas se prononcer fermement sur l'étymologie de *augur* (p. 424), et la chose n'est pas sans importance pour fixer le sens du mot et de la fonction. Mais dans l'ensemble, ce manuel est un bon instrument de travail, et aussi un livre capable d'intéresser tous ceux que préoccupe le problème de la mentalité religieuse, de son origine, et de ses aspects.

A. Ernout.

[1] Il est difficile de traduire exactement Religiöns-weltanschauliche Gehalte.

JEAN COUSIN, *Évolution et structure de la langue latine*. (Collection d'études latines publiée par la Société d'études latines sous la direction de J. Marouzeau, Série pédagogique, V); 232 p. in-8°; Paris, Les Belles-Lettres, 1944.

Je suis embarrassé pour parler du livre de M. Cousin. Il mentionne mes livres avec des éloges excessifs; il dit, dans son introduction, qu'il m'a consulté, ainsi que M. R. Durand, sur «certains problèmes importants» (lesquels?), et que nous avons «bien voulu lui faire d'utiles observations»; et malgré ces éloges qu'il me donne, et ce patronage dont il se réclame, je suis obligé de dire que je ne puis approuver son livre ni dans son esprit, ni dans sa composition, ni dans le détail. Il a paru dans ces vingt dernières années deux histoires de la langue latine, l'une en français, bien connue des linguistes et des philologues, celle d'Antoine Meillet (1re éd. 1928, 3e éd. 1933), l'autre, plus récente, en italien, de Giacomo Devoto (Bologne, 1940), dédiée à la mémoire de Jacob Wackernagel, et qui, tout en subissant l'influence de Meillet, se recommande par des développements nouveaux, et des apports personnels [1]. M. Cousin a cru bon d'écrire une troisième histoire de la langue latine, en la présentant sous un nouveau titre — dont les deux termes sont dans un ordre déconcertant —, et l'on s'aperçoit à la lecture qu'il n'était pas préparé pour cette besogne. Les développements sont mal équilibrés: sur certains points, sans grand intérêt pour l'histoire du latin, M. Cousin s'étend longuement et avec complaisance; il fait des rapprochements avec des langues qu'on est étonné de trouver citées dans un livre qui fait partie d'une série pédagogique [2]; il mélange stylistique et histoire de la langue: il publie, p. 107-109, une longue liste de diminutifs presque tous pris à Pline l'Ancien, et dont il eût suffi de citer un exemple ou deux; par contre, il escamote l'époque chrétienne (p. 204-208), et la basse époque, qui tient tout juste dix lignes, dont quatre de renvois à J. Svennung et à E. Löfstedt, et sans même faire mention du livre de Max Bonnet sur *Le latin de Grégoire de Tours* qui reste, malgré sa date, fondamental pour l'étude de cette période.

Dans le détail, le livre n'est pas moins critiquable. La quantité longue des voyelles est tantôt notée, le plus souvent omise, de la façon la plus incohé-

[1] Voir mon compte rendu dans la *Rev. de Phil.*, 1942, p. 198.

[2] Exempli gratia, p. 45 : «Et la comparaison de ces mots évoque devant l'esprit l'image incertaine des plus lointaines périodes : dans l'hypothèse où l'i.-e. et le sérindo-hittite (langue commune d'où sont issus hittite et agni-koutchéen (=tokh. A et B) pourraient être reconnus comme étant apparentés au sémitique et au berbère (vieil-égyptien, couchitique, nilotique et berbère), c'est à travers ces vieux mots que l'on entendrait parler les premiers hommes devant qui la Mer Intérieure a déroulé ses vagues et la nature orientale fait éclore son printemps. Chargés de mystère et de poésie, enrichis au cours des siècles des significations diverses dont les individus et les groupes les ont dotés, ils sont comme un témoignage de la permanence de la nature et de la permanence de l'esprit.» Derrière cette rhétorique vague et inexacte, on aperçoit l'ombre de M. A. Cuny. Mais *quid ad rem ?*

rente : omise souvent quand elle serait nécessaire (p. ex. p. 53 à propos de la réduction de la diphtongue *ou* à *ū* latin, *ō* dialectal, les formes *tofus, tufus, robus, rufus* sont indiquées sans le signe de la longue, et p. 94 on lit que «*ou* primitif a passé à *u*» (sans longue); de même *uiginti*, p. 60, où la longue est pourtant la marque de l'ancien duel), elle est par contre indiquée sans nécéssité, ainsi, p. 77 *non dicō quod, eā gratia, idcircō* mais *propterea;* on se demande pourquoi l'*ō* de *dico* est noté, mais non l'*ī* du même verbe, ni les *ā* de *grātiā, propterea ?;* p. 59 on lit *statim, grātiis, frūgi, temere, admodum, affatim, denuo, ilico, inprimis, inuicem, interdiu, obuiam, profecto, forsan, necesse, nudius tertius, quotannis, sis,* sans qu'on voie la raison du traitement de faveur accordé à *grātiis, frūgi, ilico* (*sic*), dont du reste la longue finale n'est pas marquée. Ailleurs la quantité est marquée à contre-sens ; p. 56, à propos d'un «changement quantitatif de la voyelle», M. Cousin cite **swopnos, > sŏmnus : sŏpīre,* avec *ŏ;* p. 98 il écrit : «*ēdĕre* [s'oppose] à *comedere*», confondant *ĕdō* «je mange» avec *ēdō* «je mets dehors», et pour compléter l'erreur, il ajoute, en note, «les formes *edis, edere,* etc., ont été remplacées par *ēs, esse,* etc.», alors que c'est exactement le contraire qui s'est produit, les anciennes formes athématiques *es, estis, esse* ayant tendu à être remplacées par des formes thématiques récentes. P. 105 la quantité de *dicere/dicare* est indiquée pour la désinence : *dicĕre, dicāre,* où elle est inutile, tandis que l'alternance radicale *dīcere, dĭcāre,* la seule intéressante en l'occurrence, est omise. P. 120 il note *conuouĕre* avec *ĕ,* mais *compromittēre* avec *ē,* p. 181 *dirigēre, recipēre, dicēre.* P. 55 il écrit : «A l'origine le latin distinguait seulement les timbres *a, e, i, o, u* sans faire entrer en ligne de compte la quantité de la voyelle. Mais au IIe siècle avant J.-C., la longue *ē* issue de *ei* se différenciait de l'*e* (lire *ē ?*) primitif par son timbre plus ferme (lire fermé ?) et aboutit rapidement à un *ī,* qui n'est plus distingué de l'*ī* primitif». La rédaction prête à équivoque; mais aussi elle comporte une affirmation gratuite, et sans doute fausse : c'est que le latin ancien ne distinguait pas par le timbre les voyelles longues des voyelles brèves.

La doctrine grammaticale n'est pas plus sûre. P. 57, le suffixe *-mentum* d'instrument est rangé parmi ceux qui expriment l'action ou l'état (*-tio* [sans *ō*], *-tus* [lequel, celui de *concentus* ou de *virtūs ?*], *-tūra, -tūdō*), il est question de suffixes en *-ābulum, -āculum,* comme si l'*ā* appartenait au suffixe; de même, p. 60 il est enseigné que le neutre des thèmes en *-o-* est marqué par un suffixe *-om;* p. 61 qu'il y a une formation de futur en *-am,* ou en *-ē-,* comme si l'*m* de la désinence faisait partie du morphème, qu'il y a un futur en *-sō et -sim,* comme si *amassim,* optatif, était un futur, qu'il y a innovation dans la formation du subjonctif en *-ī-/-yē :* je pense qu'il doit s'agir ici des anciens optatifs du type *siem, uelim,* conservés à l'état de traces, et non innovations; p. 67 où il est dit que «*atque* en général devant voyelle gutturale (?) et *h, ac* devant les autres lettres» (c.-à-d. phonèmes) : l'auteur a mal compris les indications du Thesaurus, II, 1048, 71 et suiv.; en réalité *atque* s'emploie le plus souvent devant toute espèce de voyelles «gutturales» ou autres, précédées ou non de *h* qui ne se prononce plus, *ac* devant consonne, sauf devant *c, g,*

ou *q*; mais il suffit de consulter le *Lexicon Plautinum* de Lodge pour voir que *atque* n'est pas inconnu devant consonne; p. 80 comme «substituts» de *quamquam* et *quamvis* sont donnés *licet* et *esto* : je suppose que l'auteur a voulu dire *licet* et *etsi*; et il est enseigné que *quamquam* était «primitivement employé avec les adjectifs seulement» : là encore, un coup d'œil sur le Lexique de Lodge aurait mis en garde M. Cousin, qui a confondu *quamquam* avec *quamvis*. P. 96 la phrase : «la désinence du parfait actif offre une alternance *-ēre -ērunt*, avec suffixe *-is* qui n'a rien d'aoristique», semble enseigner que dans *-ēre* figure un suffixe *-is-*; or on sait que *-ēre-* où l'*r* est ancien, n'a qu'une ressemblance extérieure avec *-ērunt*, et que l'origine en est tout autre. P. 170 -...Les poètes dactyliques, au cas où les formes en *-ebam* n'entraient pas dans les vers, ressuscitaient les formes en *ībam*». Sous cette forme, la remarque n'a pas de sens; c'est au cas où les formes en *-iēbam* (*audiēbam*, etc.) n'entraient pas dans le vers que les dactyliques ont employé *audibam*, etc.; M. Cousin a mal lu M. Devoto, p. 219.

Il serait aisé de relever d'autres erreurs. Les listes mêmes de mots donnés comme des innovations ne sont pas exactes : Catulle n'est l'inventeur ni de *caelicola* (Ennius Ann. 491 V., Lucilius 28) ni de *Troiugena* (qu'on lit dans un fragment des *Carmina Marciana* cité par Tite-Live, XXV, 12, 5), et Salluste n'a pas non plus créé *insons*, dont il y a 6 exemples dans Plaute, ni *intestābilis*, attesté deux fois dans le même Plaute; *occipiō* est non seulement dans Sisenna, mais dans Plaute, et dans Térence. Le *lacus Arverni*, cité p. 134, introduit fâcheusement l'Auvergne dans le texte de Virgile.

Peu sûr de sa propre science, M. Cousin recourt souvent à ses prédécesseurs. Rien n'est plus légitime : dans toute discipline, chacun profite du travail de ses devanciers, et il y a un trésor commun à la disposition des usagers. Mais dans sa fidélité à ses modèles, l'auteur exagère. Non content de suivre le plus souvent le plan et de développer les vues de M. Devoto, il en traduit des pages entières qu'il insère dans son livre sans en indiquer la source et qu'il présente comme siennes : ainsi les pages 17-20 sur le patrimoine indo-européen commun reproduisent textuellement les pages 7 et suivantes de l'auteur italien, le chapitre sur «les éléments linguistiques périphériques» p. 20 et suiv. est emprunté à Devoto, p. 17 et suiv.; le chapitre sur les origines méditerranéennes du latin vient de Devoto, p. 40 et suiv., celui sur l'âge archaïque, p. 48 et suiv., de Devoto, p. 71-73. Mais ces «emprunts» ne se confinent pas seulement aux pages concernant les origines et la préhistoire du latin : tout le long du volume, et quelle que soit la période envisagée, on trouve ainsi M. Devoto, quelquefois abrégé ou déplacé, mais toujours reconnaissable, et non nommé [1].

[1] Voici un exemple du procédé.

Devoto, p. 24.	Cousin, p. 22.
La differenza fra elementi grammaticali conservati da tutte o quasi tutte le lingue indoeuropee ed elementi grammaticali marginali non è così netta come	Ici la comparaison des éléments morphologiques de ces différentes aires linguistiques n'est pas aussi riche en distinctions précises que les comparai-

Il n'est pas du reste toujours bien compris : p. 82, M. Devoto cite trois formes falisques avec *f* intérieur, provenant de trois inscriptions différentes : *efilis*, *loufferta*, *carefo* [1]; M. Cousin écrit, p. 52 : on peut comparer dans un domaine tout voisin l'inscription de Faléries : *efilis*, *louferta*, *carefo*. P. 83, M. Devoto cite, comme exemples de la réduction de la diphtongue *ae*, deux formes différentes : *efiles* de Faléries, et *cedre* de Spolète : «a Falerii gli «edili» compaiono nella forma non più dittongata *efiles*, o a Spoleto, in età più tarda, una iscrizione latina (*C. I. L.*, I², 366) deve all' ambiente umbro-sabino la forma *cedre* per *caedere*». Cela devient sous la plume de M. Cousin, p. 53 : «on sait aussi qu'on oppose... lat. *aedilis* à *efilis*, forme de Faléries et de Spolète (*C. I. L.*, I², 366)»; pourtant l'inscription de Spolète n'est pas une inconnue! — M. Cousin suit M. Devoto jusque dans ses erreurs : p. 72, celui-ci cite du Carmen Saliare une forme *duonos ceros* imaginaire; le texte de Varron, très corrompu et mutilé, donne seulement *duonus cerus* (L. L. VII, 26, cf. l'apparat de l'éd. Goetz et Schoell), et *duonos ceros* est un archaïsme restitué arbitrairement; c'est cette forme pourtant que reproduit M. Cousin, p. 49. P. 130, M. Devoto a confondu *quinquertio* avec *quinquertium*, et le traduit par πένταθλον au lieu de πένταθλος : *quinquertium* désignant l'exercice du pentathle (nom neutre d'objet), et *quinquertiō*, *-ōnis* l'athlète qui s'y livre (nom masculin d'agent) :

Omnis aequalis uincebat quinquertio.

nel caso del lessico. Ecco una serie di esempi che rentriano più o meno chiaramente nella categoria :

1. La conservazione (poi lo sviluppo) dell' ablativo, caso che manca ad esempio in greco, in germanico e in celtico e, mal distinto dal genitivo al singolare, confuso con il dativo al plurale, si ritrova solo in sanscrito.

2. La formazione di presenti per mezzo di un infisso nasale, che si trova, ugualmente vitale, in lituano e, meno semplice per le complesse alternanze di forma che mostra, in sanscrito : dalla radice del «congiungere» *yeug-/yug-* si ha così oltre il latino *iungo*, anche il lituano *jungiù* et il sansc. *yunajmi*.

sons lexicographiques; pourtant, on note :

a. La conservation, puis l'enrichissement de l'ablatif, mal séparé du gén. sg., confondu avec le datif pl. en latin et en sanskrit, mais absent du grec, du germanique et du celtique.

b. La formation des présents au moyen d'un infixe nasal en latin, lithuanien et sanskrit, où il y a cependant une alternance morphologique assez complexe.

Je laisse au lecteur le soin de vérifier le «parallélisme» qui se continue avec la même rigueur dans les paragraphes suivants.

[1] Il faut lire d'ailleurs *efiles*, *loferta*; et le sens de *efiles* est très incertain quant à l'inscription contenant *carefo*, Deecke, *Die Falisker*, p. 154-155, en a contesté l'authenticité, non sans bons arguments; cf. toutefois Conway, *The Italic Dialects*, p. 372, n. 312.

« Il triomphait de tous ses rivaux dans le pentathle. » (Trag. Inc. 17), mais :

Quinquertiones praeco in medium uocat.

« Le héraut appelle sur la piste les concurrents du pentathle. »
(Liv. Andr., Trag. 41)...

« Compaiono... l'attributo di Ulisse πολύτροπος tradotto in *versutus*, il πένταθλον in *quinquertio* » (D. p. 130), que reproduit fidèlement M. Cousin : « Livius Andronicus traduit gr. *polutropos* par *versutus* et *pentathlon* par *quinquertio* » (p. 118).

M. Cousin dépend tellement de ses modèles qu'il recopie, textuellement, — mais sans le dire — dans la note de la page 112, le compte rendu du livre de E. Zellmer, *Die Wörter auf -ūra*, que j'ai publié dans la *R. de Philologie* en 1932, p. 175. Les pages sur le saturnien (45-46) sont tirées du *Précis de métrique latine* de W. J. W. Koster (p. 259-260); ailleurs, c'est Buck, J. B. Hofmann, Meillet-Vendryes qu'on retrouve...

Ce compte rendu m'a été très pénible à écrire. Mais il m'a semblé impossible de ne pas signaler les défauts d'un livre qui risque d'égarer les étudiants, et de de pas mentionner aussi certains procédés de « composition » qui risquent de compromettre le bon renom de la science française. Ce patrimoine-là, le seul à peu près qui nous reste, il ne faut pas le galvauder.

A. Ernout.

Catulle, *Poésies*, avec une étude sur sa vie par P. Gilbert et M. Renard. 65 pages in-8°. Bruxelles, Labor.

Sans prétention scientifique, ce choix de poésies de Catulle apprendra beaucoup aux lecteurs. Les auteurs ont traduit les pièces — sans en donner le texte, ce qui est assez regrettable — avec beaucoup de soin; ils les ont groupées, et l'on peut suivre ainsi les débuts, les progrès et la fin de la liaison avec Lesbie, vivre la vie amoureuse et mondaine de Catulle, connaître ses amitiés, ses querelles, ses passions. Chaque pièce est accompagnée d'un commentaire qui l'éclaire dans toutes ses nuances, et porte sur l'œuvre des jugements personnels et précis. Les auteurs ont adopté l'hypothèse de M. Herrmann qui identifie Catulle avec le Daphnis des Bucoliques. L'hypothèse est ingénieuse, sinon convaincante; en tout cas, elle piquera la curiosité des jeunes lecteurs auxquels ce livre est destiné, et leur permettra de faire des rapprochements instructifs.

A. Ernout.

S. J. de Laet, *Aspects de la vie sociale et économique sous Auguste et Tibère*; 80 pages in-8°; Bruxelles, Collection Lebègue, Office de Publicité, 1944.

Sans autre appareil d'érudition qu'une bibliographie courte mais judicieusement faite, ce petit livre instruira beaucoup de gens et détruira chez eux

bien des préjugés. Les travaux de la critique historique moderne ne sont pas encore entrés dans le domaine public, et sur la foi des historiens latins, de Tacite et de Suétone surtout, on est habitué à considérer le règne d'Auguste comme un âge d'or, et à opposer la figure de ce prince, modèle des vertus publiques et privées, à celle du despote cruel et sanguinaire, son successeur Tibère. M. de Laet, sans parti pris, remet les choses au point. Il connaît fort bien l'époque dont il parle, et la vie, les sentiments du sénat romain n'ont pas de secrets pour lui. Il ne sous-estime pas le rôle d'Auguste, mais il montre que sous la prospérité apparente se décèlent déjà des signes de décadence. Il nous fait voir dans Tibère un politique avisé, à qui l'Empire doit beaucoup, et qui sut notamment améliorer le sort des provinces et par là consolider leur attachement à l'Empire. Sans dissimuler les défauts de son caractère, il en explique les causes et montre que la légende maligne les a complaisamment outrés. Non seulement les «honnêtes gens», mais les apprentis historiens et philologues apprendront beaucoup à lire M. de Laet.

A. Ernout.

Dag Norberg, *L'Olympionique, le poète et leur renom éternel, Contribution à l'étude de l'ode I, 1 d'Horace* (Uppsala Universitets Arsskrift 1945, 6), 42 pages in-8°; Uppsala, A.-B. Lundequistska Bokhandeln.

Pour qui lit sans préjugé l'ode liminaire du recueil lyrique d'Horace, et sans vouloir à toute force lui chercher des «sources» et des intentions, sans chercher à

Donner un sens plus pur aux mots de la tribu,

rien n'est plus simple, et dirai-je plus banal, que son inspiration et son plan. Après une invocation pleine de déférence et de gratitude à Mécène, le poète énumère les diverses passions qui peuvent occuper le cœur des hommes et absorber leur activité : la gloire olympique qui rend égal aux dieux (allusion transparente à Pindare, qui reste, malgré ses dénégations modestes [1], le modèle auquel Horace tend de s'égaler), la politique et les succès de la vie publique; l'avarice et le goût de la spéculation ; l'amour de la terre, du commerce, de la vie facile et sans souci que mène l'épicurien, de la guerre et du métier militaire, de la chasse. A ces idéals divers, et en général médiocres dans lesquels se complaît la foule, le poète oppose son idéal personnel qui le distingue du vulgaire et le mêle à la compagnie des dieux. Toutefois, par ce même scrupule — plus ou moins sincère — de modestie déjà signalé, faut-il que les Muses veuillent bien inspirer le poète, et aussi que Mécène consente à le reconnaître comme poète lyrique. Et l'ode qui a débuté par l'appel à Mécène, se termine par un éloge hyperbolique de celui-ci. S'il veut bien

[1] *Carm.* 4, 2, 1.

ranger Horace parmi les poètes lyriques, celui-ci ira, dans le ciel, frapper les astres de sa tête :

> Quod si me lyricis uatibus inseres
> Sublimi feriam sidera uertice.

Ainsi la seule approbation de Mécène est capable de donner au poète l'immortalité qui divinise. Hommage de courtisan à un protecteur de sang royal, et dédicace d'un livre qui en annonce l'inspiration, et en souligne la prééminence par contraste : rien n'est, semble-t-il, plus clair, ni plus simple. Trop clair, trop simple, au gré de certains esprits. Aussi a-t-on torturé le sens de cette pièce pour lui trouver des intentions cachées, des allusions mystérieuses, des réminiscences ou des imitations voilées, des oppositions sensibles aux seuls initiés. Ce sont naturellement les Allemands, pour qui la Quellenfrage était devenue une obsession maniaque, qui se sont le plus exercés à ce jeu. Pour un certain K. Fulda, l'ode est d'un bout à l'autre ironique (!). Pour Wilamowitz-Mollendorf, ordinairement mieux inspiré, l'ode serait faite d'une série d'oppositions de types grecs et de types latins : un olympionique grec, un politicien latin, un grand propriétaire foncier latin, un marchand grec, etc. : on n'est pas plus absurde. M. Dag Norberg n'a pas de peine à montrer qu'Horace a résumé dans cette première ode des thèmes qu'on retrouve plus développés dans le reste de son œuvre, et qui appartiennent au fonds banal de la poésie ancienne ; vouloir retrouver la source exacte de ces clichés est aussi vain que de rechercher l'origine d'un proverbe cité par un auteur. L'originalité de M. Norberg est dans l'explication qu'il donne de l'exemple de l'olympionique grec ; il en souligne bien l'importance ; olympionique et poète se détachent l'un et l'autre de l'humanité vulgaire pour siéger parmi les dieux du ciel :

> Sunt quos.....
> .....palmaque nobilis
> terrarum dominos euehit ad deos
>
> Me doctarum hederae praemia frontium
> dis miscent superis.

Le premier domine par l'excellence de ses qualités viriles, *uirtus*[1], l'autre par la connaissance de son art qu'il tient des Muses : *doctarum praemia frontium ;* cf. Lucrèce 2,600 *ueteres Graium docti... poetae ;* Cat. 35, 16-17 *Saphica puella Musa doctior ; C.I.L.*, I² 1214, 11 *docta, erudita paene Musarum manu ;* L'épithète s'est rapidement banalisée.

[1] M Norberg cite avec à-propos Virgile, *En.* 6, 130 :

> Pauci, quos aequus amauit
> Iuppiter, aut ardens euexit ad aethera uirtus,
> Dis geniti potuere.

Il est vrai que ceux-là étaient déjà fils de dieux, *dis geniti.*

Mais l'olympionique ne connaîtrait pas l'immortalité s'il ne trouvait un poète pour chanter sa gloire :

> Vixere fortes ante Agamemnona
> multi ; sed omnes inlacrimabiles
> urgentur ignotique longa
> nocte, carent quia uate sacro [1].

Et c'est par là que le poète l'emporte sur lui : l'athlète, malgré la statue qui conserve ses traits à Olympie ou dans sa ville natale, tomberait vite dans l'oubli, s'il n'avait Pindare pour le célébrer. Dans la hiérarchie des valeurs, le poète semble donc avoir le premier rang ; pourtant au-dessus de lui, il y a encore Mécène, puisque c'est Mécène seul qui peut le consacrer. Profession de foi pindarique, encore que procédant par allusion, et coup d'encensoir à Mécène, tel est, me semble-t-il, le sens de cette première ode, et c'est bien ce que l'on attend. On s'étonne même qu'on ait pu y trouver autre chose. Mon jugement sur plus d'un point concorde avec celui de M. Dag Norberg, et je me félicite de cette rencontre : j'ai insisté plus que lui sur la volonté de flatter Mécène qui n'est pas douteuse. M. Norberg a eu l'élégance d'écrire son étude en français, et en un français impeccable : je lui en exprime ici toute ma gratitude.

A. Ernout.

Dag Norberg, *Beiträge zur spätlateinischen Syntax ;* 136 pages in-8° ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1944.

Poursuivant ses recherches dans le latin de très basse époque, M. Norberg en rapporte cette fois encore une série d'observations curieuses, qui montrent dans quelle confusion se trouve la syntaxe. Les faits qu'il étudie déconcertent souvent le philologue habitué au latin classique, et plus d'un éditeur de ces textes tardifs a corrigé des phrases ou des expressions qu'il considérait comme indéfendables, et résultant seulement d'une erreur de copiste. M. Norberg, suivant la méthode de M. Einar Löfstedt, en accumulant les exemples de ces prétendues fautes, arrive à démontrer qu'elles représentent un usage, sinon constant, du moins répandu, et que l'explication par une faute paléographique, si elle constitue une solution facile, et *a priori* séduisante, de la difficulté, ne résiste pas à un examen approfondi. Mais il ne suffit pas de relever ces façons de parler — ou d'écrire — singulières, et d'en montrer l'authenticité ; il faut aussi en faire l'histoire, et en rechercher les origines. La langue ne crée pas spontanément ses moyens d'expression ; et souvent les innovations qui apparaissent comme les plus audacieuses sont l'aboutissement d'une longue évolution ; ainsi par dégradations de sens successives, et par des actions analogiques qui s'étendent de proche en proche, un mode de parler normal et logiquement

[1] *Carm.*, 4, 9, 25.

explicable aboutit à une expression qui apparaît anormale et illogique. Seulement bien qu'on sache que le langage n'est pas une construction logique, on l'oublie volontiers, tant la notion de «règles grammaticales», imposée surtout par les nécessités de l'enseignement, est fortement empreinte dans les esprits.

L'énoncé des titres des onze chapitres du livre en montrera la variété : I. *Der sog. Akkusativ der Beziehung*, p. 1 ; II. *Die Vermischung aktivischer u. passivischer Ausdrucksweise u. der Gebrauch des Akkusativs als Subjektskasus*, p. 21 ; III. *Zum Gebrauch des Genitivs*, p. 33 ; IV. *Mass-, Zeit- u. Ortsbestimmungen statt eines Nominativs*, p. 43 ; V. *Einige erstarrte nominale u. pronominale Formen :* a. *Vim, rem* ; b. *Ortsnamen auf -polim* ; c. *Omnia quae, quod u. dgl.*, p. 51 ; VI. *Sibi solus, sibi decimus u. dgl.* p. 61 ; VII. *Suprascriptus, praedictus, praesens u. andere Partizipia statt demonstrativer Pronomina*, p. 70 ; VIII. *Verbindungen von Präpositionen mit Adverbien u. Präpositionen*, p. 76 ; IX. *Zur Geschichte der Partikel -que*, p. 92 ; X. *Zum Gebrauch der korrespondierenden Partikeln*, p. 97 ; XI. *Vermischtes zu den Negationen*, p. 103. Une bibliographie abondante et trois index (Sachindex, Wortindex, Stellenindex) complètent le volume.

On connaît l'accusatif dit «de relation». Fréquent chez Homère, il n'est pas inconnu des Latins, surtout des poètes, et particulièrement des poètes de l'époque impériale : Virgile en a de nombreux exemples, la plupart imités du grec, et ce procédé d'expression sera imité par les écrivains, poètes ou prosateurs, qui viendront après lui, et sur lesquels son influence, propagée par l'école, ne cessera de s'exercer. Il est curieux de voir qu'au IXe siècle un Agnellus de Ravenne sera encore sous sa dépendance. M. Norberg suppose, avec K. Brugmann, que l'origine de cet accusatif doit être cherché dans la construction d'un verbe avec un double accusatif plutôt que dans l'emploi extensif d'un accusatif local (type *hasta sex pedes longa, puer decem annos natus*), hypothèse de Blümel. Je pense que les deux actions ont pu jouer l'une et l'autre. Mais ce qui est plus curieux, c'est de constater la présence de ce double accusatif chez des écrivains tardifs, qu'on ne peut soupçonner d'être influencés par Virgile : Ainsi Mul. Chiron. 386 *defricabis eum manibus, totum corpus ;* le complément général *eum* est précisé par un autre complément, qui forme une sorte d'apposition explicative au premier ; l'usage en est fréquent dans les textes mérovingiens, e. g. Lex Alamann. pact. II 15 (*Mon. Germ. leg. sect.*, I, 5, p. 22, 16) : *si quis alterum brachium mancat, solvat solidos* 20 ; de là, la construction s'étend au passif Lex Alamann. 57, 55, p. 126, 12 : *si autem interiora membra vulneratus fuerit.* Qu'il ne s'agisse pas là d'une tradition savante et artificielle, mais d'un usage courant, ceci est prouvé par la conservation du tour dans les langues romanes, et notamment en ancien français :

> Chacun fut lies d'un lien
> Les mains et les pes molt forment
>
> (*Octavien*, 4992).

Et l'on assiste à la reconstitution, à l'époque historique, d'une façon de parler homérique. De même les emplois de *nomen*, figé dans le sens «du nom de», recouvrent exactement ceux de ὄνομα (cf. p. 19).

Le second chapitre traite de ces constructions dont Rabelais fournit le modèle : *magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes*. Le point de départ en est à chercher dans des anacoluthes, ou dans des confusions qui se produisent dans l'esprit du sujet parlant — ou écrivant — entre une construction active et une construction passive; dans l'usage indifférent qui se fait, dans certains cas, du nominatif et de l'accusatif dit «absolu». Telle est l'explication de M. Norberg. Elle est juste, mais elle aurait, selon moi, besoin d'être complétée. Il y avait lieu de tenir compte des confusions phonétiques, et aussi, pour des écrivains peu cultivés et dont le latin n'est pas la langue maternelle, de la difficulté pour eux de réaliser la différence entre l'attribut, et le complément. Il n'est pas un professeur de latin qui n'ait eu à corriger dans des thèmes de débutants des fautes comme : *pater est bonum*, ou *hic puer uidetur esse studiosum*. Le phénomène étudié dans ce chapitre a moins de portée que le précédent.

Le chapitre sur le génitif signale des «monstruosités» diverses, et qui ne se laissent pas réduire à une seule explication : la plus fréquente est celle par contamination de deux procédés d'expression : *egressa est scintilla percutiens in oculo pincerne regis* [1] (issu par croisement de *percutiens in oculo pincernam regis*, et de *p. oculum pincerne*). Ailleurs le génitif me paraît être un «hyper-urbanisme» pour éviter la construction avec *de*, considérée comme vulgaire : *extracto baltei gladio* [2]; ou encore l'extension analogique du type *puer egregiae indolis*, qui voisine avec *puer ingregia indole : ancillas Dei quasdam Nolanae ciuitatis* [3].

L'emploi de l'accusatif au lieu du nominatif dans les expressions marquant la mesure, la durée, s'explique par l'extension de l'accusatif dit «d'étendue» : cf. en français : «c'était l'hiver = c'était pendant l'hiver».

Les études sur la fixation du type *Constantinopolim*, sur les emplois adverbiaux de *vim, rem*, sur les valeurs multiples de *quod*, de *omnia*, sont de bonnes illustrations de la tendance à «invariabiliser» certains mots; le chapitre sur *sibi solus, sibi decimus* éclaire lumineusement l'origine de cette locution, qui est devenue d'emploi fréquent dans la langue du droit, et en même temps elle permet de mieux comprendre certaines locutions d'auteurs classiques, comme Lucrèce 3. 145 *idque sibi solum per se sapit* (cf. 3. 684, et aussi 2. 1092; 3. 561). Dans le chapitre sur la valeur de démonstratif donnée à des participes comme *supra scriptus, praesens*, s'éclaire l'histoire de l'expression française : *la présente* (ou *les présentes*). Le chapitre sur le renforcement des prépositions et des adverbes fournit d'utiles compléments à des faits déjà connus; les pages sur l'adjonction ou la suppression de *-que*, soit comme conjonction copulative, soit comme particule indéfinie; celles sur la confusion des particules corrélatives,

[1] Vita Memorii 4 (*Mon. Germ. Mer.*, III, p. 103, 1).
[2] *Greg. Tur. Franc.*, 7-47, p. 323, 30.
[3] *Greg. Magn. épist.*, 1-23, I, p. 27, 13.

sur l'emploi des négations, nous font assister à un état de trouble qui prépare les innovations romanes. Le livre de M. Norberg n'est pas seulement riche de matériaux neufs ; il aide à mieux comprendre les tendances qui dirigent l'évolution d'une langue ; il permet souvent d'expliquer les constructions du passé, comme aussi celles que réserve l'avenir [1].

A. Ernout.

Max Niedermann : I. *Les gloses médicales du Liber Glossarum* (Extr. de *Emerita*, 1943, p. 257-296, et 1944, p. 29-83) ; II, 1. *Vegetianum* ; 2. *Ghost words*, Lat. *celtis* «ciseau» (Extr. du *Museum Helveticum*, I, 4, 231-233 [1944] et II, 2, 123-136 [1945].

A l'occasion du 70e anniversaire de M. Max Niedermann, ses élèves et amis lui ont offert un volume de «Mélanges» que je ne connais encore que par un extrait contenant la bibliographie des travaux du dédicataire : liste imposante et qui rappelle l'heureuse activité que depuis 1897 M. Niedermann a déployée tant en linguistique et en grammaire comparée qu'en philologie classique, grecque, latine et romane. Je regrette que les circonstances ne m'aient pas permis de savoir qu'on lui préparait cet hommage, et m'ont empêché d'y collaborer : mais M. Niedermann sait en quelle haute estime je tiens sa personne et ses travaux. Il a toujours manifesté pour le latin médical une certaine prédilection ; et les gloses ne l'ont pas moins attiré. Ces deux tendances de son esprit se retrouvent dans l'étude des gloses médicales du *Liber Glossarum* qu'il a publiée dans la revue espagnole *Emerita ;* il les examine sous tous les aspects : phonétique ; morphologie ; formation des mots ; syntaxe ; lexicographie et sémantique : il y a là une mine de renseignements pour l'étude du latin vulgaire, et notamment une série d'essais curieux de traductions de termes grecs en latin. L'article *vegetianum* traite du mot gréco-latin *ὀποπάναξ*, *opopanax*, et montre comment désignant d'abord la gomme issue de la plante *πάναξ*, il a fini peu à peu par désigner la plante elle-même, comme *βάλσαμον* et *ὀποβάλσαμον* se sont confondus. Enfin dans *Ghost words*, M. Niedermann revient sur la question longtemps débattue de *celtis* «ciseau». Le mot a-t-il existé ou non en latin ? Et c'est l'occasion pour lui de passer en revue un certain nombre de ces mots fantômes dont l'existence est due à une mélecture, ou à une erreur d'interprétation. M. Niedermann ne conclut pas d'une façon formelle en faveur de l'existence de *celtis*, mais les arguments qu'il apporte pour la soutenir sont solides, et grâce à lui *celtis* recouvre un droit à l'existence qu'on lui avait peut-être trop légèrement refusé.

A. Ernout.

[1] Les exemples de M. Norberg sont pour la plupart convaincants. Un pourtant me paraît discutable ; c'est le passage de Cicéron Acad. 2. 6 cité p. 104 ; que M. Norberg cite sous cette forme : *non modo operam nostram umquam a populari coetu remouimus, sed ne litteram quidem ullam fecimus nisi forensem*, en donnant à *non modo* le sens de *non modo non*. Je n'y crois pas, et je lis, avec la plupart des éditeurs : *non modo operam nostram numquam*. Les autres emplois de *non modo* en corrélation avec *ne... quidem*, avec un sens négatif donné à toute la phrase, sont tout à fait différents.

Revue du moyen âge latin. *Études, textes, chronique, bibliographie*, tome Ier, n°s 1 et 2 janviers-mars et avril-juin 1945; 220 pages in-8°; Lyon, Facultés Catholiques, 25, rue du Plat.

La vogue dont jouissent les études relatives au moyen âge latin reçoit une nouvelle confirmation, et marque un nouveau progrès, grâce à la création de la *Revue du moyen âge latin*, qu'éditent les Facultés catholiques de Lyon. La revue a pour programme les «recherches de littérature latine et d'histoire littéraire du moyen âge» : langue des textes médiolatins, histoire de la tradition de ces textes, recherches sur la personne et l'activité de leurs auteurs, institutions et doctrines qu'ils enseignent ou font connaître. On voit que c'est prendre au sens large les termes «littérature latine et histoire littéraire», puisqu'on y fait entrer le droit, la théologie, la philosophie : il ne pouvait du reste en être autrement, puisque ces trois sortes d'études constituent des parts essentielles de l'activité intellectuelle au moyen âge, et de son originalité. Le directeur de la revue est un jeune, M. l'abbé Chatillon, qui s'est donné tout entier à sa tâche; le comité de rédaction comprend : MM. G. Bardy, G. Bidault, A. Chavasse, H. Chirat, E. Gilson, P. Glorieux, G. Hocquart, J. Leclercq O. S. B., H. de Lubac S. J., H. I. Marrou, M. Pallasse. Les sommaires des premiers numéros sont riches et variés et beaucoup d'articles ou de comptes rendus intéresseront aussi bien les philologues classiques que les médiévistes, soit qu'ils traitent de personnes et de sujets confinant à l'antiquité finissante comme aux débuts du moyen âge, soit qu'ils étudient les prolongements du monde classique dans le moyen âge : ainsi l'article de H. I. Marrou sur Jean Cassien à Marseille, celui de M. Pallasse intitulé : «Brève histoire d'un schème cicéronien au moyen âge», de R. Laprat : «Le rôle de la mater familias romaine d'après saint Augustin». Deux jolies vignettes empruntées à des manuscrits égaient la couverture de cette revue, dont les débuts sont prometteurs.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS.

Hatzfeld (Jean), *La Grèce et son héritage,* 296 pages in-8°. Paris, Aubier, Éditions Montaigne, 1945.

Albinos : *Épitomé* par Pierre Louis (Nouvelle Collection de textes et documents), xxxiv + 186 pages in-8°. Paris, Société d'Édition «Les Belles-Lettres». Prix : fr. 200.

Louis (Pierre), *Les Métaphores de Platon* (Collection d'Études anciennes) xxii + 270 pages in-8°. Paris, Société d'Édition «Les Belles-Lettres». 1945. Prix : fr. 250.

Janne (Henri), *L'Antialcibiade ou la Révolution des faits,* 302 pages in-8°. Bruxelles, Office de Publicité, 1946. Prix : fr. b. 100.

Revue du moyen âge latin, tome I, n° 3 (juillet-octobre 1945), in-8°. Lyon, Facultés Catholiques, 1945.

Taedium vitae peregrina : carmina certaminis Poetici Hoeufftiani, 18 pages in-8°. Amstelodami, Academia Disciplinarum Nederlandica, 1943.

Spitzbarth (Anna), *Untersuchungen zur Spieltechnik der griechischen Tragödie,* 110 pages in-8°. Zurich, Rhein-Verlag, 1946. Prix : fr. s. 7.

Kerényi (Karl), *Die Geburt der Helena samt humanistischen Schriften aus den Jahren 1943/45,* 140 pages in-8° + 1 planche. Zurich, Rhein-Verlag, 1945. Prix : fr. s. 8.

Kerényi (Karl), *Prometheus, das Griechische Mythologem von der menschichen Existenz,* 84 pages + 1 planche. Zurich, Rhein-Verlag, 1946. Prix : fr. s. 6.

Jasny (Naum), *The Wheats of Classical Antiquity,* 176 pages in-8°. Baltimore : John Hopkins Press. Prix : $ 1.75.

Duchemin (Jacqueline), *l'ΑΓΩΝ dans la tragédie grecque,* 248 pages in-8°. Paris, Société d'Édition «Les Belles-Lettres», 1945.

Plumpe (Joseph C.), *Mater Ecclesia, an inquiry into the concept of the church as mother in early Christianity* (Catholic University of America Studies in Christian Antiquity, n° 5), xiii + 150 pages in-8° + 4 planches. Washington, Catholic University of America Press, 1943. Prix : $ 2.

Mueller (M. M.), *The Vocabulary of Pope St. Leo the Great* (= The Catholic University of America Patristic Studies, vol. 67), xviii + 270 pages in-8°. Washington, The Catholic University of America Press, 1943.

Pestalozzi (Heinrich), *Die Achilleis als Quelle der Ilias,* 52 pages in-8°. Zurich, Eugen Rentsch Verlag, 1945. Prix : fr. s. 7.

Eranos, *Acta Philologica Suecana a Vilelmo Lundström condita,* vol. 43 (1945), 386 pages in-8°. Uppsala, Eranos'Förlag, 1945.

Lejeune (Michel), *Précis d'accentuation grecque*, 60 pages in-8°. Paris, Hachette 1945.

Householder Jr. (Fred Walter), *Literary quotation and allusion in Lucian*, XII + 104 pages in-8°. New York, King's Crown Press, 1941. Prix : $ 2.

Heurgon (Jacques), *Recherches sur l'histoire, la religion et la civilisation de Capoue préromaine des origines à la deuxième guerre punique* (= Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 154), XIV + 484 pages + 8 planches in-8° + une carte. Paris, E. de Boccard, 1942.

Transactions and proceedings of the American Philological Association, edited by Warren E. Blake vol. 75 (1944), VI + 242 pages + Proceedings LXXIV pages in-8°; relié. Lancaster (Pennsylvania), Lancaster Press.

Alföldi (Andreas), *Zu den Schicksalen Siebenbürgens in Altertum* (= Osteuropäische Bibliothek, hrsg. von Lukinisch, E.; n° 54), 112 pages in-8°. Budapest, 1944.

Goldschmidt (Dr. R. C.), *Paulinus' Churches at Nola texts, translations and commentary*, 204 pages + une carte. Amsterdam, N. V. Noord-Hollandsche Uitg. Maatsch, 1940. Prix : fl. 4.75.

Monier (Raymond), *Les institutions centrales du Comté de Flandre de la fin du IXe siècle à 1384*, 116 pages in-8°. Paris, Domat-Montchrestien, 1943.

Wifstrand (Albert) : *Eikota : Emendationen und Interpretationen zu griechischen Prosaikern der Kaiserzeit*, V. *Zu den Romanschriftstellern*, 42 pages in-8°. Lund, C. W. K. Gleerups Förlag, 1945.

ITALIQUE *FANCUA*.

Une *devotio* latino-osque sur tablette de plomb, provenant de Cumes et conservée au musée de Bonn (*C. I. L.*, I, 2e éd., 1614), a été étudiée par Bücheler dans le *Rheinisches Museum*, t. LXII, p. 554 (1907) et par Bréal dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. XV, p. 146 (1908). Elle contient les mots *pus olusolu fancua recta sint*, dont les deux premiers sont évidemment osques : *pus* est la conjonction finale correspondant pour le sens au latin *ut* (von Planta, *Gramm.*, II, p. 459 et 480), et *olusolu* un double génitif pluriel, *olum solum*, qui se rendrait en latin par *illorum omnium*. Les deux mots *recta sint* sont probablement latins : *rectus* y est le participe passé d'un verbe d'action correspondant au verbe d'état *rigēre* (cf. *porrigere* «étendre, allonger»). Il a ici son sens propre, étymologique; v. *Mém. Soc. Lingu.*, XV, 364 et suiv.

Reste le mot *fancua*, sur lequel Bücheler et Bréal ne sont pas d'accord. Le premier, *loc. cit.*, p. 557, y voyait un dérivé de *fāmex* «abcès»; le second, *loc. cit.*, p. 148, y supposait quelque synonyme du latin *membra*. Dans le *Thesaurus Linguae Latinae*, tome VI, col. 271, Thurneysen se borne à indiquer que le mot semble osque, qu'il est de sens incertain et, tout en rappelant l'hypothèse de Bücheler, conclut qu'il signifie peut-être «articulation» ou «jointure». Bréal semble avoir vu juste.

Ce que demande ici le sorcier aux puissances infernales, c'est évidemment, suivant un usage banal, la rigidité des membres, la paralysie des personnages dont le début de la *devotio* contient les noms. La dernière phrase les voue à l'asphyxie ou à la phtisie (*pus flatu sicu olu sit*).

Bréal suggérait une parenté entre la première syllabe de *fancua* et celle du latin *femur;* sur ce point, il est impossible de le suivre. En revanche, le mot *fancua* «membres» prête à un rapprochement avec le celtique.

Il y a en celtique pour désigner la «branche» un mot commun aux deux dialectes insulaires, représenté en irlandais par *géc* et en gallois par *cainc*. Ces deux mots se laissent ramener à un primitif **kankū-*, à condition d'expliquer le *g* initial de l'irlandais par l'influence du mot *ges a* (cf. Thurneysen, *Hdb.*, p. 133; v. toutefois plus loin). C'est à tort que dans l'*Urkeltischer Sprachschatz*, p. 69, Wh. Stokes pose **kankā-* ou **kankī-*; Strachan a montré qu'il s'agit dans les deux cas d'un ancien thème en *-ū-* féminin (*R. Celt.*, XXVIII, 202), auquel se rattache étroitement le mot sanskrit *çaṅkuḥ* «morceau de bois pointu, branche», thème en *-u-* masculin, et le v. slave *sakŭ* «branche», qui est devenu thème en *-o-* comme en slave la plupart des anciens thèmes en *-u-* (cf. *asŭ* «barbe» en face de skr. *aṃçúḥ* «éventail», Brugmann, *Grdr.*, 2e éd., II, 1, p. 180); v. Vondrak, *Vgl. Sl. Gr.*, II, 47 et Meillet-Vaillant, *Slave*

Commun, p. 347. Le sanskrit permet d'ailleurs de préciser le sens ancien de ce groupe de mots : *çaṅkúḥ* n'est attesté dans le Ṛg-Veda que comme adjectif au sens de « mobile, agité » (I, 164, 48); c'est donc un dérivé de la même racine que le verbe *çáṅkate* « il s'agite, il remue » (cf. au sens moral *çaṅkā* « souci, doute »). En partant de l'idée de « remuer », on passe aisément aussi bien à celle de « membre » qu'à celle de « branche ».

Mais le rapprochement des deux significations peut se faire sans cela. Il ne manque pas, dans diverses langues, de mots qui les présentent à la fois. Ainsi le vieil-islandais a un mot *lim* n. « branche » à côté de *limr* m. « membre », et en vieil-anglais *lim* n. a les deux sens; ces mots sortent d'une racine **lei-*, qui semble exprimer l'idée de « se mouvoir » (Feist, *Etym. Wtb. des gotischen*, 2e éd., 249), ou de « se courber, se plier » (Walde-Pokorny, I, 158). En arménien *ciuł* désigne à la fois une petite branche, un rameau et un doigt; cf. Pedersen (*Vgl. Gr. Kelt. Spr.*, I, 79), qui rapproche le nom celtique du « doigt » (gall. *bys*, corn. *bis*, bret. *bys*; irl. *bissi ega* « morceaux de glace ») du vieil-islandais *kuistr* « rameau » (v. toutefois Brugmann, *Idg. Fschg.*, XI, 285). En grec ancien, le mot *κλάδος* « branche » a été employé en parlant des bras (*δύο κλάδοι* « les deux bras » dans Empédocle, *Fgm. philos. graec.*, 393). En irlandais le mot *géc* « branche » se dit des bras dans un poème de Tadhg Dall O' Huiginn (éd. E. Knott, t. I, p. 264, l. 21) et des jambes dans la célèbre chanson populaire Cāit ní Dhuibhir (4e couplet). Ce n'est pas le seul exemple de noms d'objets matériels appliqués au corps humain; cf. en irlandais *cliab* « coffre, panier, etc. » et « poitrine, cage thoracique » (K. Meyer, *Contrib.*, p. 386) ou *sás* « carcasse, piège » et « tronc du corps » (*Fél. Oenguso*, éd. Stokes, 1880, p. CLXXII, 20). Inversement, le latin *crus* « jambe » se dit de la souche d'un arbre (Columelle, III, x, 2) et c'est d'un primitif **branka* « patte » que le gallo-roman a tiré le nom de la « branche » (von Wartburg, *Etym. Wtb*, I, 498). D'ailleurs le latin *bracchium* se dit aussi d'une branche, et l'anglais *bough* sort de la racine de l'allemand *Bug*. Pour d'autres exemples du passage sémantique de « bras » à « branche », v. von Wartburg, *loc. cit.*

On notera que ce mot **branka*, qui est, semble-t-il, celtique (cf. Kuryłowicz, *Mél. Vendryes*, p. 205, et Hubschmied, *Vox Romanica*, II, 28), contient un noyau phonétique *-ank-* qui caractérise également le prototype **kankū-* des mots mentionnés plus haut et par conséquent aussi le mot *fancua*, auquel ce détour nous ramène. Deux points sont à considérer dans la structure de *fancua*, la voyelle suffixale et la consonne initiale.

Le suffixe *-u-* s'observe en indo-européen dans un bon nombre de noms de parties du corps (Brugmann, *Grdr.*, 2e éd., II, 1, p. 179) : skr. *hánuḥ* f. « mâchoire », *bāhúḥ*, m. « bras », *párçuḥ* f. « côte », got. *handus* f. « main », *kinnus* f. « mâchoire, joue », *liþus* m. « membre », et au neutre skr. *jánu* « genou », *sánu* (et aussi *sánuḥ* m.) « dos », *tálu* « palais (de la bouche) »; il s'est étendu en germanique à deux anciens

et janvier 43 avant Jésus-Christ [1]. Autant dire que rien n'est parvenu jusqu'à nous des talents qui, avec la noblesse de son lignage et les honneurs dont il fut comblé, concoururent à faire sa grande renommée.

De ces honneurs, du reste, et des missions qu'ils ont sanctionnés, la liste est plus facile à dresser que le caractère à définir et l'ordre à reconstituer, et malgré les études diligentes dont elle a été l'objet à plusieurs reprises [2], la biographie du personnage s'enveloppe toujours de nombreuses obscurités.

Sans doute nous sommes exactement renseignés sur les dernières étapes que Messala a franchies : son consulat en 31 avant Jésus-Christ [3] ; son triomphe remporté « sur la Gaule » en 27 avant Jésus-Christ [4] ; son élévation, en 26 avant Jésus-Christ, à la Préfecture de la Ville, que, par scrupule de conscience, il a abdiquée six jours après l'avoir revêtue [5] ; et, en 11 avant Jésus-Christ, sa nomination, en remplacement d'Agrippa, à l'administration des aqueducs, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, survenue en 8 après Jésus-Christ [6], et dans laquelle Auguste ne lui donnera de successeur que quatre ans plus tard [7]. Enfin, preuve à la fois de son constant loyalisme envers l'empereur et de la faveur dont il n'a pas cessé de jouir à la Cour, c'est lui qui, en 2 avant Jésus-Christ, sur l'invitation déférente de ses pairs du Sénat, a proposé en leur nom de décerner à Auguste le titre de père de la Patrie [8].

Mais si la critique a réussi à déterminer selon toute vraisemblance l'année de sa naissance (64 avant J.-C. [9]) ; si, grâce à la correspondance de Cicéron, nous sommes informés de son studieux séjour à Athènes, de

[1] Entre le retour de Messala, d'Athènes (cf. Cic., *Ad Att.*, XV, 17, 2, 14 juin 44 av. J.-C.) et le départ, enregistré, le 4 janvier 43 av. J.-C., par Cicéron en sa *VIe Philippique* (6, 16) du contradicteur de Messala, Servius Sulpicius Rufus pour une *legatio* auprès d'Antoine, d'où il ne devait pas revenir (*Phil.*, IX, 1, 1 et suiv. ; cf. *ibid.*, VIII, 7, 22), en février 43 av. J.-C..

[2] Notamment Wiese, *De M. Val. Messallae Corvini vita et studiis doctrinae*, Diss. Berlin, 1829 ; Valeton, *M. Valerius Messala Corvinus*, Diss. Groningen, 1874 ; Fontaine, *De Valerio Messala Corvino*, Paris, 1878 ; et Jacob Hammer, cf. *infra* p. 98, n. 4.

[3] Vell. Pat., II, 84, 1 ; Appien, *B. C.*, IV, 38 ; Tac., *Ann.*, XIII, 34, 1 ; Cass. Dio, L, 10, 1. Cf. *C. I. L.*, I², p. 160.

[4] *C. I. L.*, I², p. 50 : . . . *a(nno) dccxxvi Corvinus procos. ex Gallia vii K(alendas) Oct(obres)* ; cf. *ibid.*, p. 77 : *Messala vii K(alendas) Oct(obres) triumphavit.* Le triomphe est donc du 25 septembre 27 av. J.-C. Cf. Pais, *Fast. Tr.*, I, p. 315.

[5] Tac., *Ann.*, VI, 11, 4 ; Saint Jérôme, *Chron.*, *a. Abr.* 1991.

[6] Ainsi qu'il résulte d'Ov., *Pont.*, I, 7. 27.

[7] Frontin, *De aquis*, 99 et 102.

[8] Cf. Suét., *Aug.*, LVIII, 2 : *Is (Messala) mandantibus cunctis, etc.*, et 3 (Suétone résume ici le récit même des *Annales* de Messala).

[9] Par élimination du texte de Tacite, *De or.*, XVII, 6, et en supposant chez Saint Jérôme, *Chron.*, *a. Abr.* 1958, une intervention avec *a. Abr.* 1953, par confusion du consulat de 59 : *Caesare et Bibulo co(n)s(ulibus)* avec celui de 64 av. J.-C. : *Caesare et Figulo co(n)s(ulibus)*. C'est maintenant l'opinion courante (cf. Schanz, *Röm. Lit.*, II, 1, p. 28-29), telle que l'avait dégagée Fontaine, *op. cit.*, p. 103-111 et que l'accepte Hammer (cf. *infra*, p. 98, n. 4), p. 80.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

M. VALERIUS MESSALA CORVINUS

(64 AV. J.-C. — 8 AP. J.-C.)

I

La notoriété littéraire de M. Valerius Messala Corvinus, considérable dans l'antiquité, n'est plus qu'un souvenir. Nous n'en saisissons qu'un reflet fugitif dans les vers que lui ont dédiés les plus illustres de ses contemporains : Tibulle [1], Horace [2], Ovide [3]. Ses « histoires » [4] sont perdues, comme sa traduction d'Hypéride [5], ses rapports [6], ses pamphlets [7] et ses dissertations grammaticales [8]. De ses poèmes, élégiaques et érotiques, en grec et en latin, c'est à peine si nous distinguons les langues et les genres au travers des allusions du *Catalepton* [9] et des lettres de Pline le Jeune [10]. Quant à l'orateur dont Cicéron avait pressenti la maîtrise [11], avant que Tibère, adolescent, ne songeât à perfectionner sa propre éloquence en écoutant la sienne [12], et que Quintilien [13] puis Tacite [14] vanteront encore à l'égal des plus grands, nous ne possédons plus que le titre d'un de ses plaidoyers de jeunesse : celui qu'il prononça *contra Aufidiam*, dans un procès de succession [15], entre juin 44

[1] Cf. *infra*, p. 98, n. 3.

[2] Cf. *infra*, p. 113-114.

[3] Ov., *Pont.*, I, 7, 29-30. Je ne mentionne pas Virgile qui, à mon avis, n'est point l'auteur du *Catalepton* (cf. *infra*, n. 9).

[4] Cf., notamment, Suét., *Aug.*, LXXIV, 2 : *Valerius Messala tradit*...

[5] Quint., X, 5, 2.

[6] Le *De vectigalium Asiae constitutione* cité par Charisius, p. 146, 34.

[7] Cf. *infra*, p. 116.

[8] Quint., I, 7, 23 et IX, 4, 38.

[9] *Catal.*, IX, 14 et suiv.

[10] Pline le Jeune, *Ep.*, V, 3, 5.

[11] Cic., *Ad Br.*, I, 15, 1 (entre le 17 et le 27 juillet 43 av. J.-C.).

[12] Suét., *Tib.*, LXX, 1 : *In oratione latina, secutus est Corvinum Messalam, quem dicendo senem adolescens observarat.*

[13] Quint., X, 1, 113 : *Messala nitidus et candidus, et quodammodo praeferens in nobilitatem suam...*

[14] Tac., *De or.*, XVIII, 2 : *Cicerone mitior Corvinus et dulcior et in verbis magis elaboratus.*

[15] Quint., X, 1, 22 : *Utilissimum... utrimque habitas legere actiones ut... Servii Sulpicii atque Messalae, quorum alter pro Aufidia, contra dixit alter.*

et janvier 43 avant Jésus-Christ[1]. Autant dire que rien n'est parvenu jusqu'à nous des talents qui, avec la noblesse de son lignage et les honneurs dont il fut comblé, concoururent à faire sa grande renommée.

De ces honneurs, du reste, et des missions qu'ils ont sanctionnés, la liste est plus facile à dresser que le caractère à définir et l'ordre à reconstituer, et malgré les études diligentes dont elle a été l'objet à plusieurs reprises[2], la biographie du personnage s'enveloppe toujours de nombreuses obscurités.

Sans doute nous sommes exactement renseignés sur les dernières étapes que Messala a franchies : son consulat en 31 avant Jésus-Christ[3]; son triomphe remporté « sur la Gaule » en 27 avant Jésus-Christ[4]; son élévation, en 26 avant Jésus-Christ, à la Préfecture de la Ville, que, par scrupule de conscience, il a abdiquée six jours après l'avoir revêtue[5]; et, en 11 avant Jésus-Christ, sa nomination, en remplacement d'Agrippa, à l'administration des aqueducs, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, survenue en 8 après Jésus-Christ[6], et dans laquelle Auguste ne lui donnera de successeur que quatre ans plus tard[7]. Enfin, preuve à la fois de son constant loyalisme envers l'empereur et de la faveur dont il n'a pas cessé de jouir à la Cour, c'est lui qui, en 2 avant Jésus-Christ, sur l'invitation déférente de ses pairs du Sénat, a proposé en leur nom de décerner à Auguste le titre de père de la Patrie[8].

Mais si la critique a réussi à déterminer selon toute vraisemblance l'année de sa naissance (64 avant J.-C.[9]); si, grâce à la correspondance de Cicéron, nous sommes informés de son studieux séjour à Athènes, de

(1) Entre le retour de Messala, d'Athènes (cf. Cic., *Ad Att.*, XV, 17, 2, 14 juin 44 av. J.-C.) et le départ, enregistré, le 4 janvier 43 av. J.-C., par Cicéron en sa *VIe Philippique* (6, 16) du contradicteur de Messala, Servius Sulpicius Rufus pour une *legatio* auprès d'Antoine, d'où il ne devait pas revenir (*Phil.*, IX, 1, 1 et suiv.; cf. *ibid.*, VIII, 7, 22), en février 43 av. J.-C..

(2) Notamment Wiese, *De M. Val. Messallae Corvini vita et studiis doctrinae*, Diss. Berlin, 1829; Valeton, *M. Valerius Messala Corvinus*, Diss. Groningen, 1874; Fontaine, *De Valerio Messala Corvino*, Paris, 1878; et Jacob Hammer, cf. *infra* p. 98, n. 4.

(3) Vell. Pat., II, 84, 1; Appien, *B. C.*, IV, 38; Tac., *Ann.*, XIII, 34, 1; Cass. Dio, L, 10, 1. Cf. *C. I. L.*, I², p. 160.

(4) *C. I. L.*, I², p. 50 : . . . *a(nno) dccxxvi Corvinus procos. ex Gallia vii K(alendas) Oct(obres)*; cf. *ibid.*, p. 77 : *Messala vii K(alendas) Oct(obres) triumphavit.* Le triomphe est donc du 25 septembre 27 av. J.-C. Cf. Pais, *Fast. Tr.*, I, p. 315.

(5) Tac., *Ann.*, VI, 11, 4; Saint Jérôme, *Chron.*, *a. Abr.* 1991.

(6) Ainsi qu'il résulte d'Ov., *Pont.*, I, 7. 27.

(7) Frontin, *De aquis*, 99 et 102.

(8) Cf. Suét., *Aug.*, LVIII, 2 : *Is (Messala) mandantibus cunctis, etc.*, et 3 (Suétone résume ici le récit même des *Annales* de Messala).

(9) Par élimination du texte de Tacite, *De or.*, XVII, 6, et en supposant chez Saint Jérôme, *Chron.*, *a. Abr.* 1958, une intervention avec *a. Abr.* 1953, par confusion du consulat de 59 : *Caesare et Bibulo co(n)s(ulibus)* avec celui de 64 av. J.-C. : *Caesare et Figulo co(n)s(ulibus)*. C'est maintenant l'opinion courante (cf. Schanz, *Röm. Lit.*, II, 1, p. 28-29), telle que l'avait dégagée Fontaine, *op. cit.*, p. 103-111 et que l'accepte Hammer (cf. *infra*, p. 98, n. 4), p. 80.

son retour à Rome en juin 44 avant J.-C. [1] et de son ralliement à l'armée de Brutus en juillet 43 avant J.-C. [2]; si, enfin et surtout, les auteurs anciens, confirmés par l'épigraphie, nous permettent de jalonner la fin de sa vie de repères assurés, ceux-ci ne sauraient suffire à nous orienter dans les complications de la période comprise entre son consulat de 31 avant J.-C. et son triomphe de 27 avant J.-C.; et, auparavant, l'activité qu'il a déployée de 42 à 31 avant J.-C., c'est-à-dire entres les défaites à Philippes de Cassius et de Brutus, dont il avait épousé la cause, et son accession à la magistrature suprême de l'État, flotte toujours, en ses phases mouvementées, dans la plus troublante indécision [3]; et si approfondies qu'aient été les enquêtes du plus récent de ses biographes, Jacob Hammer [4], les conclusions auxquelles elles ont abouti appellent moins quelques retouches de détail qu'une révision d'ensemble. Les quelques pages qui vont suivre n'ont d'autre ambition que d'en rassembler les éléments.

Suivant le résumé que nous en a transmis Appien [5], la carrière militaire et politique de Messala, depuis sa déroute à Philippes, dans l'automne de 42 avant J.-C., jusqu'à son triomphe du 25 septembre 27 avant J.-C., se déroule ainsi qu'il suit. Conscient de l'irrémédiable destruction des dernières forces républicaines, Messala obtient sa grâce des triumvirs et passe à leur service : au service d'Antoine, pour commencer; puis à celui d'Octave [6], qui lui confère le consulat l'année où, avec son concours, il vaincra à Actium [7]; et finalement à celui d'Auguste, qui lui accorde les honneurs du triomphe neuf mois à peine après la consécration, sous le nom quasi divin qu'il transmettra à tous ses successeurs, de son régime impérial [8].

Mais tout de suite apparaissent les lacunes de ce schéma et, de prime abord, nous nous heurtons, pour l'utiliser, à une double difficulté : celle de savoir le moment où Messala a abandonné le parti d'Antoine pour celui d'Octave; et celle de situer, sur la carte et dans la durée, la suite des campagnes guerrières qu'a couronnées son triomphe.

[1] Voir la lettre, en date du 14 juin 44 av. J.-C., de Cic., *Ad Att.*, XV, 17, 2.

[2] Voir la lettre écrite entre le 17 et le 27 juillet 44 av. J.-C. par *Cic.*, *Ad Br.*, I, 15, 1.

[3] Il me semble inutile de rechercher à quelle date et en quelle qualité Messala aurait réparé la Voie Latine. Les allusions de Tib., I, 7, 57-63 et Martial, VIII, 3, 3-6 et X, 2, 9-12 ne recouvrent, à mon sens, qu'une initiative privée prise par Messala, comme par C. Calvisius Sabinus (*C. I. L.*, X, 6901), en bordure de leurs domaines respectifs.

[4] Jacob Hammer, *Prolegomena to an Edition of the Panegyricus Messalae, the military and political career of M. Valerius Messala Corvinus*, Diss. Columbia, New-York, 1925.

[5] Appien, *B. C.*, IV, 38, 159 et suiv.

[6] *Ibid.*, 161 : Μεσσάλας... οἰκειότερος δὲ ὢν Ἀντωνίῳ συνῆν, μέχρι... εἰς Καίσαρα μετῆλθεν. Cf. Syme, *The Roman Revolution*, Oxford, 1939, p. 206 et 222.

[7] *Ibid.* : ὁ δὲ [Καῖσαρ] ὕπατον ἀπέφηνεν.

[8] *Ibid.* : καὶ νικήσαντι ἔδωκε θριαμβεῦσαι.

II

Sur le premier point, les Modernes ont une tendance à faire remonter trop haut son changement d'allégeance. Par exemple, Fontaine [1] et Hammer [2], dont l'opinion est généralement accréditée aujourd'hui, sont d'accord pour le dater de la guerre de Sicile, où, dans l'été de 36 avant J.-C., Octave, par un admirable coup double de sa fortune, s'est débarrassé, à quelques jours de distance, et de Sextus Pompée, par la défaite qu'il lui avait infligée à Nauloque, et de son collègue Lépide, dont il avait, peu après, débauché les troupes à Messine [3]. A première vue, les textes semblent leur donner raison, puisque, selon Appien et Dion Cassius, Octave n'eut qu'à se louer, durant cette double campagne navale et militaire, du concours de Messala. Mais, à la réflexion, on s'aperçoit qu'en réalité il faut les solliciter pour en tirer la preuve d'un ralliement personnel qui, à cette date, eût été prématuré. Assurément, les hostilités n'ont été conduites que par Octave, et n'ont tourné qu'à son profit et à sa gloire. Mais Antoine, de loin, en partageait la responsabilité, et aux termes des accords de Tarente, intervenus l'année précédente [4], il avait passé à Octave, pour mener à bien cette entreprise commune, une partie de ses effectifs et plusieurs de ses officiers [5].Messala était du nombre, voilà tout; et il n'a fait, en servant Octave, qu'obéir à Antoine. En vain, pour démontrer le contraire, alléguerait-on l'épisode, complaisamment raconté par Appien, où l'on voit Octave, coupé de son escorte et surpris par l'adversaire, n'échapper que de justesse à sa poursuite grâce à l'assistance et au refuge que, près d'Abala, dans le Bruttium [6], il a trouvé sous la tente de Messala [7]. Mais si Messala avait, ce jour-là, tué Octave fugitif et à peu près désarmé, il aurait assuré la victoire de Sextus Pompée et du même coup trahi Antoine. En outre, à supposer,

[1] Fontaine, *op. cit.*, p. 28.

[2] Hammer, *op. cit.*, p. 27, pense que le ralliement à Octave remonte jusqu'en 40 av. J.-C., mais il n'en invoque point d'autre indice que la séparation «physique», à cette date, de Messala et d'Antoine; et pour lui, comme pour Fontaine, le signe tangible de cette «conversion», c'est la guerre d'Octave contre Sextus Pompée qui le montre (p. 28-32). Syme, *op. cit.*, p. 237-238, ne se prononce pas.

[3] Nauloque est du 3 septembre; l'abdication de Lépide antérieure au 23 septembre 36 av. J.-C.; cf. Gelzer, *P. W.*, X, c. 316-317.

[4] Sur ces accords, cf. Attilio Levi, *Ottaviano Capoparte*, Florence, 1933, p. 70 et suiv.

[5] 120 navires (Appien, *B. C.*, V, 95, 396) avec, à leur tête, Statilius Taurus (*ibid.*, 98, 408); cf. *P. W.*, III[A], c. 2599.

[6] Sur la position d'Abala, vers Bagnara, entre Nicotera et Scilla, cf. Huelsen, *P. W.*, I, c. 12.

[7] Cf. Appien, *B. C.*, V, 112-113, et la phrase édifiante : *καί μοι τοῦτο ἀναμνῆσαί νῦν ἔδοξεν ἐς ζήλωμα τῆς Ῥωμαίων ἀρέτης, ὅπου Μεσσάλας, μόνον ἔχων ἐν τσῇδε συμφορᾷ τὸν προγράψαντα, ἐθεράπευεν ὡς αὐτοκράτορα καὶ περιέσωζε.* Cette action ne mérite ces hyperboles que parce que la réconciliation n'était pas encore accomplie.

comme le prétend Dion Cassius, qu'Octave lui ait, dès lors, témoigné sa gratitude, en lui accordant, en surnombre, un siège dans le collège des augures [1], cette nomination, même si Dion ne l'a pas, comme je le crois, antidatée [2], peut bien prouver qu'Octave cherchait déjà à gagner le cœur de Messala; elle ne saurait établir que Messala s'était, pour autant, détaché d'Antoine. Aussi bien, tant que les deux triumvirs marchaient d'accord, ces sortes de défections n'avaient-elles point de sens; et Appien, sur l'anecdote de qui l'on s'appuie pour en admettre la réalité dès 36 avant J.-C., est précisément l'auteur qui, sans lui assigner un moment précis, l'a trop rapprochée du consulat de Messala, en 31 avant J.-C., pour ne point avoir pensé, lui-même, qu'elle n'avait dû s'accomplir que trois ou quatre ans plus tard [3].

Pour écrire les chapitres 109-113 de son livre V, où la figure de Messala ressort en si belle lumière, Appien avait sûrement eu à sa disposition, soit les « histoires » de Messala [4], soit un auteur qui s'en était inspiré [5]. De là, ces détails propres à grandir notre homme, l'importance donnée au sauvetage d'Octave en péril, et l'insistance avec laquelle Appien a fait un sort aux moindres allées et venues de Messala dans les semaines qui ont précédé l'écrasement, en Sicile, des forces hostiles à Octave [6]. Mais ne nous y trompons point : si l'auteur grec ne perd pas une occasion de mettre le personnage en relief, il ne songe nullement à faire état des récompenses que l'activité de Messala lui aurait obtenues d'Octave et il reste muet, notamment, sur l'augurat surnuméraire mentionné par Dion Cassius. Mais surtout, nulle part, il ne s'avise de le représenter comme un chef qu'Octave aurait chargé de mener ses hommes à la bataille.

Dans la première phase des opérations, le nom de Messala n'est pas cité. De son quartier général de Pouzzoles [7], Octave avait prescrit, pour le 1er juillet 36 avant J.-C., une attaque générale et combinée de la citadelle pompéienne : tandis que lui-même descendrait du nord en Sicile, Taurus, venu de Tarente, aborderait l'île par l'est, et Lépide, appelé d'Afrique, par le sud-ouest : la Trinacrie serait démantelée simultanément sur ses trois côtés à la fois par les escadres et les légions des trois triumvirs [8]. Messala n'est point mentionné parmi les exécu-

(1) Cass. Dio, XLIX, 16, 1.
(2) Cf. *infra*, p. 107-108.
(3) Appien, *B. C.*, IV, 38, 161 : Messala *πρὸς Καίσαρα μετῆλθεν· ὁ δὲ αὐτὸν ὕπατόν τε ἀπέφηνεν ἀντὶ τοῦ Ἀντωνίου*; cf. *infra*, p. 115.
(4) Cf. *supra*, p. 96, n. 4.
(5) Cf. Soltau, *Philologus*, suppt VII (1899), p. 622.
(6) La source d'Appien étant favorable, en toute hypothèse, à Antoine (cf. Schwarz, *P. W.*, II, c. 233), cet intérêt pour Messala s'explique par son appartenance à la clientèle d'Antoine.
(7) Et du *Portus Iulius*; cf. Appien, *B. C.*, V, 97 et et Hadas, *Sextus Pompey*, New-York, 1930, p. 123.
(8) Appien, *ibid.*

tants de ce plan grandiose, peut-être parce que le plan devait avorter, en tout cas parce qu'il n'occupait encore qu'une situation subalterne.

Le 3 juillet 36 avant J.-C., la tempête avait soufflé sur les desseins d'Octave : tandis que Lépide n'avait pu qu'à grand'peine, et non sans pertes, opérer son débarquement au sud de Lilybée [1], Statilius Taurus avait été contraint de rentrer, avec des navires en moins, à sa base de Tarente; et Octave et Agrippa avaient été empêchés de déboucher du golfe de Velia [2]. Sans Messala, ou avec Messala obscurément en sous-ordre, la grande offensive était manquée [3].

La sagesse eût peut-être consisté à la remettre à la belle saison de l'année suivante, et c'est apparemment ce qu'avait prévu Sextus Pompée et ce qui, partiellement au moins, explique son inertie [4]. Mais Rome souffrait de la disette et la plèbe, malheureuse, affamée, n'eût point supporté, sans troubles graves, un aussi long ajournement. Octave décida de brusquer les choses et de recommencer le plus tôt possible l'entreprise. Cependant que, sous la direction d'Agrippa, les arsenaux de Pouzzoles travaillaient à plein pour réparer en hâte les dégâts subis par les escadres [5], il voulut communiquer à tous ses subordonnés sa propre ardeur, et il entendit se montrer partout à la fois : à Tarente, où il s'en alla, de prime abord, réconforter Taurus [6], et sur toutes les positions stratégiques dont il prévoyait l'emploi et qu'il tenait à inspecter personnellement : Vibo [7], Columna Regia [8] et Scyllacium, où il se rencontra derechef avec Taurus [9]. Or ce n'est qu'au cours de ces semaines de préparatifs, et du fait des circonstances, que, pour la première fois, nous voyons intervenir Messala, dans la plus importante, peut-être, des missions qui lui échurent en cette guerre.

Pendant un de ces déplacements qui avaient éloigné Octave de Pouzzoles, et alors qu'Agrippa, son second, avait lui-même quitté la base pour monter dans les fûtaies d'alentour et presser le travail des bûcherons qui débitaient le bois nécessaire à la réfection et à la construction des navires, Messala eut à recevoir, sans doute comme le plus élevé en grade des officiers présents [10], la secrète visite qu'était venu faire à ses chefs le lieutenant de Sextus Pompée, Ménodore : en leur absence, c'est Messala

(1) Appien, *B. C.*, V, 98.
(2) *Ibid.*
(3) Cf. Hadas, *op. cit.*, p. 125.
(4) *Ibid.*, p. 126.
(5) Appien, *B. C.*, V, 98.
(6) Appien, *B. C.*, V, 99.
(7) Appien, *B. C.*, V, 103.
(8) *Ibid.* : *ἐπὶ Στυλίδα.* Stylis ou Columna Regia doit être située où est aujourd'hui Cannitello, cf. Huelsen, *P. W.*, IV, c. 603.
(9) Appien, *B. C.*, V, 103. Sur *Scyllacium*, Squillace, cf. Philipp, *P. W.*, II[A], c. 921 et Hadas, *op. cit.*, p. 129, n. 34.
(10) Cf. Appien, *B. C.*, V, 102 : *παρὰ Μεσσάλα, τοῦ τὴν ἀποδημίαν Ἀγρίππα διοικοῦντος.*

à qui Ménodore confia son intention de trahir et qui prit sur lui d'accepter en leur nom les propositions du transfuge [1]. N'importe qui, sans doute, aurait agi de même à sa place; et le hasard l'avait bien servi en lui offrant cette brillante occasion de tenir la vedette; mais, tout de même, ce n'était là qu'un hasard, et il ne paraît pas que, dans la suite, Octave lui en ait su plus de gré que cela n'en méritait.

Lorsqu'en effet le branle-bas de combat fut à nouveau donné, Messala, au lieu d'être appelé jamais en première ligne, dut toujours se contenter de commander, soit des cadres de conduite, soit des relais à l'arrière. Absent de la narration de Dion Cassius [2], il n'est mentionné que deux fois dans le récit d'Appien, ou, pour parler plus exactement, qu'en deux situations du même service d'étapes, visées l'une au chapitre 103, l'autre dans les chapitres 105, 109, 110, 112 et 113 du Ve livre :

1° Il reçoit d'Octave, alors à Vibo, mission d'amener de là deux des légions qui y étaient concentrées dans la région de Tauromenium (Taormina), où Lépide, déjà, s'était transporté, avec la prise de cette ville comme objectif [3]. Mais, après qu'il eut rempli ce mandat, Messala, au lieu de rester aux côtés de Lépide et à la tête des troupes qu'il lui avait conduites, doit, pour obéir aux ordres du général en chef, tourner le dos aux futurs champs de bataille siciliens, et revenir à Vibo auprès d'Octave [4].

2° Lorsqu'ensuite Octave se porte, de Vibo, à la rencontre de Statilius Taurus, qui stationnait à Scyllacium (Squillace), il emmène avec lui Messala et trois légions [5]. Il est possible que, pendant cette marche hors des vues et de l'atteinte de l'ennemi, Octave ait laissé, comme précédemment, le commandement de ces trois légions à Messala. Mais lorsqu'il eut effectué sa jonction avec la flotte de Statilius Taurus, et qu'ensemble, et avec toutes leurs forces, les deux chefs se furent avancés vers Leucopetra (cap dell' Armi) [6], d'où Octave se proposait de descendre en Sicile, près de Tauromenium, avec autant de troupes que ses vaisseaux en pouvaient contenir [7], Messala fut laissé sur la rive italienne avec le reste des soldats qu'on n'avait pu embarquer; et sa consigne

(1) Voir la suite du chapitre d'Appien.

(2) Cass. Dio, XLIX, 1-15. Il ne sera question de Messala que la guerre terminée: cf. *infra*, p. 106.

(3) Appien, *B. C.*, V, 103 : Καῖσαρ... δύο τέλη μὲν πεζῶν Μεσσάλαν ἔχοντα περᾶν ἐκελεύσεν ἐπὶ τὸ Λεπίδου στρατοπεδον, καὶ σταθμεύειν ἐς τὸν κόλπον διελθόντα τον εὐθὺ Ταυρομενίου.

(4) Voir la note suivante.

(5) Appien, *B. C.*, V, 105 : αὐτὸς δὲ (Καῖσαρ) ἐς τὸ Ἱππώνειον αὖθις ἀπέπλει καὶ ἐς τὸ τοῦ Ταύρου στρατόπεδον ἐξ Ἱππωνείου σὺν τρισὶ τέλεσι μετὰ Μεσσάλα διετρόχαζεν.

(6) Sur cette identification, cf. Philipp, *P. W.*, XII, c. 2286. Le texte d'Appien, *B. C.*, V, 109, est formel : Ὁ δὲ Καῖσαρ ἤδη μὲν ἐς Λευκόπετραν ἐκ τοῦ Σκυλακίου διεπεπλεύκει.

(7) Appien, *ibid.* : ἐκ δὲ Λευκοπέτρας ἐμελλε νυκτὸς περᾶν ὑπὲρ τὸν πορθμὸν ἐς τὸ Ταυρομένιον... ἕπλει στρατὸν ἔχων ὅσον αἱ νῆες ἐδέχοντο.

était d'y demeurer avec eux, inactifs, jusqu'au moment où les navires, redevenus disponibles, reviendraient les chercher[1]. On sait, du reste, qu'il les y attendit vainement, et comment, au lieu de cingler vers les côtes de Sicile, c'est Octave, en train de les fuir, qu'il a recueilli dans le camp qu'il avait consciencieusement gardé[2]. Malgré les éloges démesurés dont Appien a enguirlandé ce « fait divers », il ne semble pas qu'Octave ait aussi fort apprécié que sans doute, plus tard, Messala, en ses « histoires », le service qui venait de lui être rendu; et tandis que lui-même, se ressaisissant avec une prompte énergie, méditait déjà sa revanche, il s'abstint d'y convier Messala, incontinent dépêché de Leucopetra à Pouzzoles pour y rassembler la 1re légion qui y avait été mise en réserve, et, de là, en convoyer les effectifs jusqu'à... Vibo[3]; et, comme Appien ne parlera plus de Messala dans la suite de sa rédaction[4], il est permis de se demander, non pas si ce jeune commandant d'étapes prit aux victoires finales de Nauloque et de Messine une part que ce silence a bien l'air d'exclure, mais s'il a seulement jamais remis le pied en Sicile.

En vérité, tout se passe comme si, d'un bout à l'autre de cette guerre, Octave, tout en traînant Messala après lui, avait voulu l'éloigner de toute fonction militante et véritablement active. Jusque sous l'Empire, Messala, et c'est à sa louange, ne cessera de professer une sorte d'idéal républicain qui lui a dicté sa démission de la préfecture de la Ville[5] et à laquelle les Anciens ont rendu hommage[6]. Notamment, il n'a jamais caché le culte qu'il vouait à la mémoire de Brutus[7] : félicité, au soir d'Actium, par Octave, qui avait suivi avec autant de surprise que d'admiration les prouesses qu'il avait accomplies au cours de la journée, il revendiqua l'honneur de sa vaillance à Philippes[8], et il se refusa fièrement à désavouer le passé : il était resté, se borna-t-il à répondre, « conséquent avec lui-même, puisqu'il avait pour principe de lutter toujours pour la plus juste cause »[9]; et, sans pouvoir retenir ses larmes, il saisit l'occasion de présenter et recommander à Octave le Grec Straton, qui avait rendu à

(1) *Ibid.* : Μεσσάλαν ἐπὶ τοῦ λοιποῦ καταλιπὼν, ἕως ἐπ' αὐτὸν αἱ νῆες ἐπανέλθοιεν. Messala ne devait plus avoir grand monde, puisqu'au chap. 110 Appien énumère comme embarqués : 3 légions, 500 cavaliers, 1.000 vélites, 2.000 volontaires, sans compter les équipages.

(2) Cf. *supra*, p. 99, et Appien, *B. C.*, V, 112-113.

(3) Appien, *B. C.*, V, 112 : Καὶ Μεσσάλαν ἐς Δικαιαρχείαν ἔπεμπεν, ἄγειν τὸ πρῶτον καλούμενον τέλος ἐς Ἱππώνιον.

(4) Cf. Appien, *B. C.*, V, 114-129.

(5) Cf. Tac., *Ann.*, VI, 11, 4 : *...quasi nescius exercendi;* Saint Jérome, *Chr., a. abr.* 1991 : *incivilem potestatem contestans.*

(6) Cf. Tac., *De or.*, XXI, 9; *Ann.*, XI, 6, 4; Vell. Pat., II, 112, 2; Quint., XII, 11, 28.

(7) Et de Cassius; cf. Tac., *Ann.*, IV, 34, 6 : *Messala Corvinus imperatorem suum Cassium praedicabat.*

(8) Cf. Plut., *Br.*, XL, 9 et XLI, 2.

(9) Plut., *Br.*, LIII, 1.

Brutus le suprême service d'aider ce noble vaincu à ne point survivre à sa défaite[1]. En 42 avant Jésus-Christ, la cruauté d'Octave envers Brutus mort[2] avait trop contrasté avec l'humanité dont Antoine avait fait preuve alors[3], pour que, dans son ralliement au triumvivat, Messala n'ait point distingué entre les triumvirs : il s'est attaché à celui-ci, détourné de celui-là. De son côté, Octave, qui savait lire dans les cœurs[4], a dû témoigner une prudente réserve envers un homme qui se montrait aussi obstinément fidèle à un souvenir entre tous détesté, et que les conjonctures de la politique n'ont longtemps rapproché de lui que par l'entremise de son partenaire au triumvirat. Ainsi, à la fin de 40 avant Jésus-Christ, au lendemain de la paix de Brindes[5], Messala avait soutenu de sa parole les prétentions d'Hérode à la royauté, qu'Octave et Antoine s'étaient entendus pour faire admettre au Sénat[6] : mais nul n'ignorait qu'en cette affaire l'initiative n'avait pas appartenu à Octave, et que Messala, ainsi d'ailleurs que son auxiliaire en ce débat, L. Sempronius Atratinus[7], n'avait été que le porte-parole d'Antoine[8]. De même, dans la guerre de 36 avant Jésus-Christ contre Sextus Pompée, cet ennemi du triumvivat tout entier, sa présence aux côtés d'Octave préjugeait si peu le fond de ses attachements, qu'à la fin des hostilités Messala n'obtint aucun des commandements qu'Octave s'empressa de conférer à un ancien partisan d'Antoine dont il considérait le dévouement comme désormais acquis à sa personne : Statilius Taurus.

Dans la période précédente, celui-ci s'était signalé par son zèle pour Antoine. C'est à Antoine qu'il avait dû d'être choisi pour légat du proconsul d'Afrique, quand C. Calvisius, par la grâce d'Antoine, eut été, à l'automne de 44 avant Jésus-Christ, investi de ce gouvernement[9]. C'est encore la cause d'Antoine, qu'au plus fort de la guerre de Modène, et nonobstant les condamnations fulminées contre l'ancien lieutenant de César, Statilius Taurus avait continué, avec C. Calvisius, de défendre sournoisement contre Cicéron, lequel, dans une lettre écrite aux environs

(1) *Ibid.*; cf. Vell. Pat., II, 70; 4-5.

(2) Suét., *Aug.*, XIII, 2 : *Nec successum victoriae moderatus est, sed capite Bruti Romam misso, ut statuae Caesaris subiceretur, in splendidissimum quemque captivum non sine verborum contumelia saeviit.*

(3) Plut., *Br.*, LIII, 2 : Τὸν δὲ Βροῦτον ὁ Ἀντώνιος ἀνεύρων τεθνηκότα τὸ μὲν σῶμα τῇ πολυτελεστάτῃ τῶν ἑαυτοῦ φοινικίδων περιβαλεῖν ἐκέλευσεν, κ. τ. λ.

(4) Cf. Suét., *Aug.*, LI, LIII, LVI, LXVI, LXVII, etc.

(5) Sur la date de cette paix voir mon livre : *Virgile et le mystère de la IVe Eglogue*, où elle est fixée aux environs du 5-6 octobre 40 av. J.-C.

(6) Voir les récits concordants de Josèphe, *A. J.*, XIV, 14 et *B. J.*, I, 14.

(7) Sur Atratinus, cf. Muenzer, *P. W.*, IIA, c. 1367.

(8) C'est ce que dit expressément Josèphe, *A. J.* XIV, 14, 4, et *B. J.*, I, 14, 4. D'ailleurs quand le Sénat eut ratifié la royauté d'Hérode, c'est par un grand banquet chez Antoine que fut fêté le nouveau roi (*ibid.*).

(9) Cic., *Phil.*, III, 10, 26 : voir le commentaire de Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 54, et la note de Tyrrell et Purser, dans leur édition des *Lettres* de Cicéron, VI, p. 73.

du 20 mars 43 avant Jésus-Christ, vitupère la résistance agressive du Minotaure, c'est-à-dire de Calvisius et de Taurus réunis : *offensione Minotauri, id est Calvisii et Tauri*[1]. Enfin, c'est toujours comme le représentant d'Antoine que Statilius Taurus avait été désigné pour faire contrepoids à Agrippa dans le consulat de 37 avant Jésus-Christ[2]; et, enfin, ainsi que nous l'avons vu précédemment, c'est à lui qu'Antoine avait remis la flotte qu'en 36 avant Jésus-Christ il prêta à Octave contre Sextus Pompée[3]. Mais Taurus était un homme nouveau[4], sans lien avec les conjurés des ides de mars, sans convictions arrêtées autres que le progrès de sa carrière. A la faveur de la guerre de Sicile, il effectua la conversion qu'il jugeait profitable; et dès la fin des hostilités, il commença d'en être payé par une succession d'honneurs considérables.

D'abord, en quittant la Sicile, Octave le chargea d'achever la pacification de l'île[5]. Puis, satisfait de la manière dont Statilius Taurus s'était acquitté de cette tâche, Octave lui accorda, au début de 35 avant Jésus-Christ, avec le glorieux titre d'*imperator*[6], le gouvernement des deux Afriques, où il devait rester près de dix-huit mois consécutifs[7], inaugurer la construction de l'enceinte de la nouvelle Carthage[8] et, en une série de rencontres, battre les indigènes rebelles de telle sorte qu'à son retour à Rome il fut autorisé par Octave à célébrer le triomphe, le 30 juin 34 avant Jésus-Christ[9]. En outre, se voyant astreint à interrompre sa victorieuse expédition en Illyrie pour assumer, dans Rome, son deuxième consulat, le 1er janvier 33 avant Jésus-Christ, Octave plaça Statilius Taurus à la tête de son armée avec ordre d'en finir avec les Dalmates, et l'entreprise fut couronnée d'un plein succès que récompensèrent sans délai un énorme butin[10] et une seconde salutation impériale[11].

Évidemment, si tant de responsabilités et de pouvoirs accumulés manifestent le crédit dont Taurus jouissait auprès d'Octave, l'inaction à laquelle le triumvir d'Occident a simultanément réduit Messala prouve le peu de confiance qu'il lui accordait alors.

(1) Cic., *Ad fam.*, XII, 25 (825 T. P.), 1.
(2) Cf. *C. I. L.*, I², p. 651.
(3) Cf. *supra*, p. 99, n. 5.
(4) Vell. Pat., II, 127, 1 : *Ut divus Augustus (usus est) M. Agrippa, et maxime ab eo, Statilio Tauro, quibus novitas familiae non obstitit.*
(5) Orose, VI, 18, 32.
(6) Cf. Dessau, *I. S. L.*, 893.
(7) Étant donnée la date de son triomphe; cf. *infra*, n. 9. Ce gouvernement est attesté, en dehors d'Orose, par Cass. Dio, XLIX, 14.
(8) Tertullien, *De pallio*, 1 : *Ubi moenia Statilius Taurus imposuit, sollemnia Sextius Saturninus enarravit.* Je n'en tiens sur ce point à l'opinion courante; mais Gsell, *Hist. anc. de l'Afr.*, VIII, p. 175, rapporte cette inauguration à 44 av. J.-C.
(9) *C. I. L.*, I², p. 50.
(10) Cf. *P. W.*, III^A, c. 2201.
(11) Cf. Dessau, *I. S. L.*, 893. Sur son commandement illyrien, cf. Appien, *Ill.*, 28; Cass. Dio, XLIX, 38 et Orose, VI, 21.

III

Cette inaction, les Modernes n'en ont pas voulu convenir. Ici, en interprétant à la lettre une phrase de Dion Cassius ; et là, au contraire, en bousculant des textes qu'ils utilisent sans les avoir pesés et confrontés, ils affirment généralement qu'après avoir exterminé les forces de Sextus Pompée, Octave a marqué sa faveur à Messala en lui attribuant une double récompense : honorifique, avec l'augurat qu'il lui aurait alors attribué ; effective, avec le commandement dont il l'aurait pourvu, en 35 avant Jésus-Christ, dans sa première campagne d'Illyrie[1]. Mais il n'est que d'examiner de près leurs documents pour s'apercevoir, d'une part, qu'un sacerdoce, si haut soit-il, n'implique aucune puissance réelle, et qu'au surplus la date à laquelle ils en placent la collation est discutable ; d'autre part, qu'à les interpréter correctement, les témoignages à l'aide desquels ils se flattent de la démontrer s'opposent à la participation de Messala aux opérations militaires de 35-33 avant Jésus-Christ dans les pays illyriens.

Sur le premier point, du moins, l'assertion de Dion Cassius est formelle : après avoir énuméré, dans le chapitre 13 de son Livre XLIX, les distinctions dont le Sénat combla Octave après la guerre de Sicile, l'historien poursuit en ces termes au début du chapitre 14 : « Voilà ce qui fut décrété à César par le Sénat. Quant à lui, il inscrivit en surnombre parmi les augures le Valerius Messala qu'il avait condamné à mort dans les proscriptions et il concéda le droit de cité romaine aux habitants d'Utique : *τῷ μὲν οὖν Καίσαρι ταῦτα παρὰ τῆς βουλῆς ἐδόθη· αὐτὸς δὲ τόν τε Μεσσάλαν τὸν Οὐαλέριον, ὃν πρότερον ἐν ταῖς προγραφαῖς ἐτεθανακώκει, ἐς τοὺς οἰωνιστὰς ὑπὲρ τὸν ἀριθμὸν ἐσέγραψε· καὶ τοὺς Οὐτικησίους πολίτας ἐποιήσατο*[2] Le fait, en soi-même, ne saurait être contesté. La réalité en est établie par l'épitaphe, découverte à Rome, d'un affranchi de Messala, Philargyrus, qui, justement, lui servait d'appariteur en sa qualité d'augure : *M(arcus) Valeriu[s M(arci)] Messalae | l(ibertus) Philarg(yrus) | viat(or) augur(is)*[3] ; et, par ailleurs, elle semble s'accorder avec ce que nous entrevoyons de la carrière parallèle de Lucius Sempronius Atratinus, qui, appartenant, comme Messala, à la clientèle politique d'Antoine, avait été son émule, d'abord dans la défense de la couronne d'Hérode[4], et ensuite dans la lutte contre Sextus Pompée[5] : Atratinus, en effet, figure comme *aug(ur)*

[1] Cf. Fontaine, *op. cit.*, p. 31-34, et Hammer, *op. cit.*, p. 32-40.
[2] Cass. Dio, XLIX, 16, 1.
[3] Dessau, *I. S. L.*, 4977.
[4] Cf. *supra*, p. 104.
[5] C'est le fait que Muenzer a mis en lumière, *P. W.*, II[A], c. 1367, en renvoyant aux monnaies des villes siciliennes de Lilybée et d'Entella qui portent la légende

sur des monnaies probablement émises en 36 ou 35 avant Jésus-Christ[1]; et il est tentant de supposer qu'Octave avait pareillement traité les deux collaborateurs occasionnels qu'il tenait de la bonne volonté d'Antoine. Mais, à y regarder de près, le rapprochement écarte, plutôt qu'il ne l'appelle, la simultanéité de leurs dignités sacerdotales. Si la renommée de Messala a finalement éclipsé celle d'Atratinus, celui-ci, à l'époque du triumvirat, en laquelle nous nous plaçons, l'emportait, et de beaucoup, en influence et en dignité, sur celui-là. Atratinus avait neuf ans de plus que Messala[2]; sa cooptation dans le collège des augures remontait à la paix de Brindes, ainsi qu'il résulte d'un fragment, rédigé en 40 avant Jésus-Christ, de leurs fastes corporatifs[3]; et elle n'avait fait que préluder à une promotion bien plus importante : dès l'année suivante, en effet, et en vertu des stipulations de la paix de Pouzzoles conclue à l'été de 39 avant Jésus-Christ[4], sinon de celles de la paix de Brindes, en octobre 40 avant Jésus-Christ, Atratinus fut compris, par Octave et Antoine associés, dans la liste des futurs titulaires du consulat[5], qu'il gérera effectivement en 34 avant Jésus-Christ[6]. Selon toute probabilité, son élévation au sacerdoce, proclamée alors qu'il venait d'accomplir ses 33 ans, avait eu pour but d'annoncer et préparer son acheminement à la magistrature suprême, pour laquelle Messala ne sera désigné à son tour qu'en 32 ou 31 avant Jésus-Christ, à l'âge de 32 ans[7]. Si donc l'on veut maintenir un exact parallélisme entre l'avancement de Messala et celui d'Atratinus, c'est avec le même intervalle d'une année entre le sacerdoce et le consulat et, par conséquent de 33 plutôt que de 36 avant Jésus-Christ, qu'il faut dater la cooptation surnuméraire de Messala parmi les augures.

Aussi bien cette date, qui coincide avec celle que nous finirons par assigner au ralliement de Messala à la personne d'Octave[8], convient-elle mieux également que celle de 36 avant Jésus-Christ au privilège qui, suivant Dion Cassius, aurait été, en même temps, accordé aux gens

Ἀτρατίνου (*Catal. of gr. Coins Sicily*, 95 et 61, 8), preuve que le personnage avait été préposé à la police de ces places insulaires comme Messala à celle des stations continentales de Vibo, et, par interim, de Pouzzoles.

(1) Cf. Muenzer, *loc. cit.*, d'après Grueber, *Coins of the Roman Rep.*, II, 501 et 515.

(2) Puisqu'il est né en 73 av. J.-C. ainsi qu'il résulte de Saint Jérôme, *Chron.*, II, p. 143 -g Schöne, cité par Muenzer, *op. cit.*, c. 1366.

(3) Cf. Dessau, *I. L. S.*, 9348, 3.

(4) Sur cette paix, dite à tort de Misène, voir mon article de 1913 dans la *R. A.*, et mon mémoire de la *R. H.*, 1929, CLXI, p. 227.

(5) Cf. Muenzer, *loc. cit.*, c. 1367, d'aprés les monnaies citées plus haut, dont les légendes associent à Antoine, *impe(rator) ter co(n)s(ul) desi(gnatus)iter et ter*, Atratinus, non seulement *augur*, mais *co(n)s(ul) desig(natus)*.

(6) Cf. *C. I. L.*, I², p. 66.

(7) Cass. Dio, L, 10, 1 : *παραλυθέντος δὲ τοῦ Ἀντωνίου* (cf. *ibid.*, 4, 2) ...*Μεσσάλας... ὑπάτευσε μετὰ τοῦ Καίσαρος.*

(8) Cf. *infra*, p. 116.

d'Utique [1]. On ne discerne pas, en 36 avant Jésus-Christ, la raison pour laquelle Octave aurait tout d'un coup gratifié de la cité romaine ce municipe africain: la mesure s'explique, au contraire, de soi, si, postérieurement au rétablissement de l'ordre en Afrique proconsulaire, opéré en 35 et 34 avant Jésus-Christ par Statilius Taurus [2], Octave a voulu récompenser le concours que les habitants de la résidence gouvernementale [3] avaient apporté, contre le banditisme et la rébellion, au représentant de l'autorité romaine dans leur province [4].

Mais, dira-t-on, Dion Cassius est catégorique, et c'est à l'année 36 avant Jésus-Christ qu'il a tout ensemble rapporté, et l'extension de la *civitas romana* au *municipium Uticense*, et l'entrée de Messala dans le collège augural. Il est vrai : seulement Dion Cassius n'en est pas à une confusion près. Il s'embrouille souvent dans ses fiches; et, pour ne citer qu'un exemple de son inexactitude, nous verrons tout à l'heure qu'il a antidaté de trois ou quatre années au moins l'action militaire de Messala contre les Salasses.

IV

Celle-ci, il est vrai, n'a pas été comprise par les modernes biographes de Messala, lesquels n'ont su la localiser, ni sur la carte, ni sur le calendrier. Pour tous, elle a eu pour théâtre alpestre le pays d'Aoste alors tenu par des Gaulois turbulents que nos textes appellent effectivement Salasses et que les légions romaines avaient matés pour la première fois en 143 avant Jésus-Christ [5]. D'après les uns [6], elle s'est conjuguée avec l'expédition illyrienne d'Octave en 35-34 avant Jésus-Christ. D'après les autres [7], elle l'a suivie, comme la conséquence de la part brillante que Messala avait prise, sous les ordres d'Octave, à la lutte contre les Iapydes. Or, à mon humble avis, les uns et les autres se sont fourvoyés.

Malgré qu'en aient ces érudits, les Salasses du Val d'Aoste n'ont rien à voir avec les Salasses que Messala a combattus. Assurément, la *Realenzy-*

[1] Cf. *supra*, p. 106, n. 2.

[2] Cf. *supra*, p. 105.

[3] Le premier proconsul dont nous soyons assurés qu'il ait résidé à Carthage est Pison en 70 ap. J.-C. Tac., *Ann.*, IV, 49-50); et, comme l'écrit Audollent, *Carthage romaine*, p. 50, « il faut descendre jusqu'à Néron pour rencontrer un fait (Suét., *Nero*, XXXI; Tac., *Ann.*, XVI, 1-3) qui soit de l'histoire de la ville même ».

[4] Exactement comme Claude (voir mon *Maroc antique*, p. 43) récompensera le municipe de Volubilis de son concours contre Aedemon; sur le *municipium Iulium Uticense*, cf. Gsell, *Hist. anc. Afr. Nord*, VIII, p. 197, n. 4.

[5] Liv., *Per.* LIII : *Appius Claudius Pulcher consul Salassos gentem Alpinam domuit.*

[6] Fontaine, *op. cit.*, p. 32; cf. Valeton, *op. cit.*, p. 43.

[7] Hammer, *op. cit.*, pp. 38-40.

clopädie ne connaît point d'autres Salasses que ceux du Val d'Aoste[1]; mais dès qu'on examine les textes anciens où sont mentionnés des Salasses on se convainc de la coexistence, en des cantons montagneux fort éloignés l'un de l'autre, de deux peuplades différentes portant le même nom[2]. Après tout, des doublets de ce genre ne sont pas rares sur l'aire des migrations celtiques; et puisqu'il y a eu des Andécaves à Mantoue et à Angers, des Boïens sur les rives de la Loire et sur celles du Pô, et des Sénons aux bords de l'Aube et de l'Adriatique, il n'y a pas lieu d'être surpris de trouver deux groupes de Salasses en deux régions des Alpes.

Pour la confusion de nos érudits, le malheur a voulu que Messala ait eu affaire aux deux. D'une part, en effet, Strabon nous raconte que les Salasses du Val d'Aoste, maîtres jaloux des cols dont ils commandaient l'accès[3], par ailleurs soucieux d'écarter l'étranger de la richesse de leur sol[4], et de surcroît pillards invétérés, eurent l'occasion, après avoir rançonné Decimus Brutus, d'exploiter indignement Messala[5]. D'autre part, dans ses *Illyrica*, Appien nous a peint, des Salasses que Messala réduisit par la famine[6], un portrait dont plus d'une couleur rappelle celles de Strabon : ils habitaient, dans les Alpes, des hauteurs difficilement accessibles[7] et ils mettaient en coupe réglée qui prétendait monter aux défilés dont ils étaient les maîtres[8]. De là à conclure qu'ici et là ce sont les mêmes Salasses, il n'y a qu'un pas; et il a été franchi, non seulement par Fontaine et Hammer, mais par des historiens comme Guglielmo Ferrero[9] et Camille Jullian[10]. Mais leur erreur est aussi certaine qu'elle est répandue[11]; et dès que l'on compare les textes qui nomment les Salasses, la dualité de leurs peuplades saute aux yeux.

Les Salasses de Strabon exploitent des gisements aurifères[12]; ceux d'Appien, des mines de sel ou des marais salants[13]. Les Salasses de Strabon sont inclus dans sa description de la Gaule. Ceux d'Appien sont incorporés à l'Illyricum, avec les Iapydes, les Dalmates, les Segestani de Siscia (Siseg) et les Paeones, qui, de tous les Illyriens, sont les

(1) Cf. Philipp, *P. W.*, I[A], c. 1849.

(2) Signe, peut-être, d'une parenté ethnique rattachant à un tronc commun ces rameaux divergents.

(3) Strabon, IV, 6, 7, : *τῶν παρόδων ἦσαν κύριοι.*

(4) *Ibid.* : *ἔχει δὲ καὶ χρυσεῖα ἡ τῶν Σαλασσῶν.*

(5) *Ibid.*

(6) Appien, *Ill.*, 17 : *μέχρι Μεσσάλας... λιμῷ παρεστήσατο.*

(7) *Ibid.* : *κορυφὰς οἰκοῦσιν τῶν Ἄλπεων, κ. τ. λ.*

(8) *Ibid.* : *...καὶ τέλη τοὺς παροδεύοντας ἤτουν.*

(9) G. Ferrero, *Grandeur et Décadence de Rome*, IV, p. 152.

(10) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 58, n. 5 et 59.

(11) Est seul à ne l'avoir point partagée un savant américain, Felice Ferrero, dans un livre *The valley of Aosta*, New-York, 1910, p. 125, que je ne connais que par la citation d'Hammer, *op. cit.*, p. 37.

(12) Cf. *supra*, n. 4.

(13) Appien, *Ill.*, 17 : *ἁλῶν... ὧν εἰσὶ μάλιστα ἐν χρείᾳ.*

plus éloignés d'eux[1]. Comme les Paeones occupent le Rhodope et s'étendent jusqu'au Strymon[2], c'est à l'autre extrémité de la chaîne illyrienne qu'il faut les chercher, quelque part en direction de la Carniole, de l'Istrie ou du Frioul[3]; mais où que nous songions à loger leurs nids d'aigles, il nous est évidemment interdit de les transporter à l'ouest de l'Italie, jusqu'à la frontière des Gaules. Enfin et surtout, Strabon et Appien nous en ont assez dit sur la succession des faits relatifs à ces Salasses pour que nous soyons forcés de les organiser en deux séries radicalement distinctes. Chez Appien, Octave a d'abord chargé Antistius Vetus de mettre à la raison les Salasses d'Illyrie; puis, Vetus n'y ayant qu'imparfaitement réussi, Octave s'est reposé de ce soin sur Messala[4]. Chez Strabon, Messala n'a point eu à guerroyer contre les Salasses de Gaule : ayant été assez mal inspiré pour hiverner dans leur voisinage, il a seulement dû leur payer le prix fort pour le bois de chauffage qu'ils lui ont fourni pour ses troupes[5]; et Auguste ne s'est ému de leurs rapines qu'après en avoir été personnellement victime[6] : alors il a commis Terentius Varro à leur extermination[7]. Ce général l'a poursuivie avec une cruelle vigueur : il a vendu comme esclaves 36.000 Salasses et, sur l'emplacement de son camp, il a fondé la colonie « Augusta »[8], dont le souvenir survit dans le nom moderne d'Aoste.

Au surplus, en séparant les destins des deux peuplades homonymes, on a belle à fixer l'année où s'est produit chacun des événements qui les ont remplis.

Pour les Salasses de Gaule, le calcul est vite fait. Dion Cassius place en 26 avant Jésus-Christ les pilleries auxquelles ils se sont livrés sur les bagages d'Auguste, qui, marchant à travers les Gaules à son expédition contre les Cantabres, passa, par le col du Saint-Bernard, de la vallée de la Doire Baltée dans celle de l'Isère; et en 25 av. J.-C. la répression consécutive de Terentius Varro[9]. De son côté, Strabon nous apprend que la rançon, prélevée par les Salasses gaulois sur Decimus Brutus, l'avait été lorsque celui-ci se dirigeait de Modène sur la Transalpine[10] :

[1] *Ibid.* : Μάλιστα δ' ἠνώχλησαν αὐτὸν Σαλασσοί τε καὶ Ἰάποδες οἱ πέραν Ἄλπεων καὶ Σεγεσταυοὶ καὶ Δαλμάται... καὶ Παίονες ὄντες ἐκὰς τοῖς Σαλασσοῖς.

[2] Cf. Strabon, VII, fr. Vat. 4, et Cass. Dio, XLIX, 36, 5 et suiv.

[3] C'est dans la même direction que nous oriente la phrase de Cass. Dio, XLIX, 34, 1 : οἵ τε Σαλασσοὶ καὶ οἱ Ταυρίσκοι Λιβυρνοί τε καὶ Ἰάποδες...

[4] Appien, *Ill.*, 17 : Τούτοις Οὐέτερ ἐμπεσών... Καὶ Οὐέτερος ἀποστάντος τὰς φρουρὰς ἐξέβαλλον... Μεσσάλας αὐτοῖς ἐπιπεμφθεὶς λιμῷ παρεστήσατο; κ. τ. λ.

[5] Strabon, IV, 6, 7 : Μεσσάλας δὲ πλησίον αὐτῶν χειμαδεύων τιμὴν ξύλων κατέβαλε τῶν τε καυσίμων καὶ τῶν πτελείνων ἀκοντισμάτων καὶ τῶν γυμναστικῶν. Ces dernières fournitures, destinées à l'instruction des soldats, prouve bien qu'il s'agit d'un hivernage militaire.

[6] Strabon, *ibid.* : ἐσύλησαν δέ ποτε καὶ χρήματα Καίσαρος.

[7] Strabon, *ibid.*

[8] Strabon, *ibid.*

[9] Cass. Dio, LIII, 25.

[10] Strabon, *ibid.* : οἵ γε [οἱ Σαλασσοί] καὶ Δέκιμον Βροῦτον φυγόντα ἐκ Μουτίνης

elle remonte, par conséquent, après la fin de la guerre de Modène, à 43 av. J.-C. Strabon ne nous a pas indiqué l'époque des désagréments que les Salasses gaulois causèrent à Messala. Mais il les intercale entre la mésaventure de Decimus Brutus et celle survenue à Auguste, entre 42 et 26 av. J.-C., par conséquent; et il les rattache à un hivernage de Messala qui se rapporte nécessairement à la campagne de Gaule sanctionnée par son triomphe du 25 septembre 27 av. J.-C.[1]. D'où il suit que Messala eut maille à partir avec les Salasses gaulois au cours de l'hiver 28-27 av. J.-C.

En ce qui concerne les Salasses illyriens, la question de savoir quand Messala les a réduits par la famine est un peu plus compliquée; mais la vérité est relativement aisée à dégager de la contradiction des témoignages.

Suivant Dion Cassius, ce résultat a été acquis après les victoires remportées en 34 av. J. C. par Fufius Geminus[2] et avant celles remportées en 33 av. J.-C. par Octave et Agrippa sur les Dalmates[3]; et c'est, naturellement, cette chronologie qui a induit Hammer à considérer la mission de Messala comme la suite de sa participation méritoire aux opérations antérieures[4]. Mais ce vague arrangement des faits est démenti par la précision des renseignements que nous devons à Appien. À nous en tenir au schéma circonstancié des *Illyrica*, la soumission des Salasses illyriens s'est effectuée en trois temps : une première période où Antistius Vetus, les ayant cernés et forcés, a cru en avoir terminé avec eux[5]; une seconde période où les Salasses illyriens, s'étant empressés, dès que Vetus leur eut tourné le dos, de chasser les garnisons qu'il leur avait imposées, ont récupéré une indépendance de fait[6]; une troisième, et dernière, où Octave a vengé leurs affronts par le châtiment que Messala leur a infligé en son nom[7]. Appien n'a point spécifié les dates auxquelles se sont succédé ces phases de leur soumission; mais il nous a marqué un repère qui nous permet de traduire en valeur absolue sa chronologie relative. Il attribue aux menaces du conflit qui allait éclater entre lui et Antoine la rémission dont fit preuve Octave envers les rebelles entre le départ d'Antistius Vetus et l'arrivée de Messala sur leur

ἐπράξαντο, δραχμὴν κατ' ἄνδρα. Cette paye d'un denier par homme prouve qu'il s'agit de la retraite de l'armée de D. Brutus.

(1) Cf. *supra*, p. 97, n. 4.

(2) Cass. Dio, XLIX, 38, 1-3.

(3) *Ibid.*, 4. C'est pourquoi Klebs, *P. W.*, I., c. 2558, a daté de 33 av. J.-C. l'action de Vetus.

(4) Hammer, *op. cit.*, p. 38, citant Cass. Dio, XLIX, 38, 3 : *τούς τε Σαλασσοὺς... ὁ Μεσσάλας ὁ Οὐαλέριος ἐχειρώσατο.*

(5) Appien, *Ill.*, 17 : *Τούτους Οὐέτερ ἐμπεσὼν ἀδοκήτως τὰ στενὰ προύλαβε καὶ ἐπὶ διετὲς αὐτοὺς ἐπολιόρκει, κ. τ. λ.*

(6) *Ibid.* : *Καὶ Οὐέτερος ἀποστάντος τὰς φρουρὰς ἐξέβαλλον εὐθύς.*

(7) *Ibid.* : *μέχρι Μεσσάλας Κορούινος, αὐτοῖς ἐπιμεμφθείς, λιμῷ παρεστήσατο· καὶ Σαλασσοὶ μὲν οὕτως ἐλήφθησαν.*

territoire[1]. Il n'en faut pas davantage pour nous assurer : 1° que les succès de Vetus ont été obtenus en 33 av. J.-C.; 2° que l'insolence des Salasses illyriens s'est donné libre cours dans la période où Octave était occupé à préparer, puis à mener la lutte contre Antoine et Cléopâtre, entre 32 et 30 av. J.-C., par conséquent; 3° que l'envoi de Messala contre ces insurgés n'a pas eu lieu avant la fin de cette grande guerre, c'est-à-dire qu'il est postérieur à la fois à la victoire d'Actium, en 31 av. J.-C., et à la prise d'Alexandrie, en 30 av. J.-C. Sur ce dernier point, les allusions plus ou moins floues de Dion Cassius sont démenties par la relation sommaire, mais circonstanciée, d'Appien; et celle-ci rompt définitivement le lien que les biographes de Messala ont aujourd'hui accoutumé de tendre entre les expéditions d'Octave, en 35-36 av. J.-C., dans les pays illyriens, et celle de Messala chez les Salasses d'Illyrie, en 29 av. J.-C. au plus tôt.

Essayera-t-on de le renouer, comme y a tâché Hammer[2], en faisant état des vers du *Panegyricus Messalae* où l'auteur inconnu de ce plat poème, s'adressant à son héros, s'écrie avec emphase : « Non, ma muse ne doit pas errer au hasard de tes exploits; je veux chanter ceux dont j'ai été témoin; j'atteste la défaite des vaillants Iapydes; j'atteste la déroute des Pannoniens perfides que tu as rejetés en désordre sur les glaciers des Alpes; j'atteste les Arupini surpris sur leurs champs misérables...

> *. . . testis mihi victae*
> *Fortis Iapydiae miles, testis quoque fallax*
> *Pannonius, gelidas, passim disiectus in Alpes,*
> *Testis Arupinis et pauper natus in arvis*[3] »

Mais c'est là une tentative désespérée. Elle se heurte au silence d'Appien, qui, après avoir enflé à l'excès le rôle de Messala dans la guerre de Sicile[4], n'en a point cité le nom parmi les généraux qui accompagnèrent Octave en Illyrie, tels qu'Agrippa, Claudius Nero, L. Scaevola[5], M. Helvius[6] et Statilius Taurus, auquel, comme en Sicile, il confia son armée lorsqu'il regagna l'Italie[7]. Mais surtout elle est en opposition avec les lois du genre de la pièce qu'elle invoque. Si, en Illyrie, Messala avait été subordonné à Octave, son panégyriste n'aurait pu, sans incon-

(1) Appien, *Ill.*, 17 : Ὅθεν αὐτοῖς ὁ Καῖσαρ προσδοκωμένου τοῦ πρὸς Ἀντώνιον πολέμου συνέθετο αὐτονομοὺς ἐάσειν καὶ ἀκολάστους τῶν ἐπὶ Οὐέτερι πραχθέντων... μέχρι Μεσσάλας Κορούινος αὐτοῖς ἐπιπεμφθείς, κ. τ. λ...

(2) Hammer, *op. cit.*, p. 35.

(3) [Tib.], IV, 1, 107-110. Les *Arupini* situés près de Vital (cf. *P.W.*, II, c. 1491) nous rapprochent de l'emplacement présumé des Salasses.

(4) Cf. *supra*, p. 99-100.

(5) Cf. Appien, *Ill.*, 20 : les copistes ont estropié les noms propres que Schweighauser a restitués.

(6) Appien, *ibid.*, 21.

(7) *Ibid.*, 27; cf. Cass. Dio, XLIX, 38, 4.

venance, lui tresser ainsi des couronnes dérobées à son chef; et si, comme il est normal, il a entendu célébrer des hauts faits qui avaient été accomplis par Messala, alors que celui-ci commandait seul, et dont la gloire lui appartenait en propre, force nous est de reconnaître, sous ses hyperboles, la campagne, modeste et isolée, que Messala, en 29 av. J.-C., a dirigée, à travers l'Illyrie, contre les Salasses d'Appien. Il est paradoxal que le poète ne les ait pas nommés dans son énumération rhétoricienne; mais leur peuplade obscure, dont le nom, à cause des Salasses gaulois, prêtait à équivoque, lui a sans doute paru peu digne de sa Muse; et s'autorisant de ce qu'Octave avait certainement délégué à Messala ses pouvoirs de surveillance et de police sur toutes les terres d'Illyrie récemment soumises qu'il traverserait pour parvenir jusqu'à eux, il a préféré jeter à tous les échos les sonorités connues d'ethniques plus retentissants, et paraphraser à sa manière l'information que nous lisons chez Dion Cassius et suivant laquelle Messala avait réduit les Salasses *et les autres tribus illyriennes* qui s'étaient révoltées avec eux : *τούς τε Σαλασσοὺς καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς μετ' αὐτῶν νεωτερίσαντας ὁ Μεσσάλας ὁ Οὐαλέριος ἐχειρώσατο*[1].

V

Mais alors, puisque Messala n'a pas accompagné Octave en Illyrie, comment donc a-t-il employé son temps pendant les années qui ont immédiatement suivi la guerre de Sicile? Tout porte à croire que, délaissé par Octave à la fin de 36 av. J.-C., il a bientôt profité de l'éloignement de celui-ci pendant les expéditions illyriennes pour rejoindre en Orient le triumvir auquel il avait engagé son dévouement personnel et qu'au moins jusqu'à l'automne de 34 av. J.-C. il a séjourné auprès d'Antoine, à Alexandrie.

1° De la probabilité de ce voyage, il existe un indice dans un document contemporain : la dixième pièce du livre Ier des *Satires* d'Horace. Le livre a paru en 34 av. J.-C.; et, de l'avis de Lejay, la dixième satire a été composée peu avant la publication de l'ensemble, c'est-à-dire en 35 av. J.-C. Messala y est deux fois l'objet de citations flatteuses d'ordre littéraire, et néanmoins fort instructives pour l'histoire. Aux vers 28-29, se moquant des orateurs qui mélangent avec affectation le grec au latin dans leurs harangues, Horace leur oppose l'exemple contraire de Pedius et de Corvinus :

Cum Pedius causas exsudet Poplicola atque Corvinus...;

et deux conséquences, jusqu'à présent inaperçues, découlent de cette

(1) Cass. Dio, XLIX, 38, 3. Ceci lève les difficultés signalées par Syme, *op. cit.*, p. 329.

mention apparemment banale. La première, c'est qu'au lendemain de l'écrasement de Sextus Pompée, Horace ne songe pas du tout aux actions d'éclat par lesquelles Messala se serait signalé dans la guerre de Sicile : son renom d'orateur est le seul dont le poète se soucie, comme si sa gloire ne tenait toujours qu'à son éloquence ; et il y a là une confirmation indirecte de l'effacement militaire où Octave avait relégué Messala. La seconde conséquence, c'est que le présent du subjonctif *exsudet* implique la présence de Messala au barreau de Rome dans le temps qu'écrivait Horace ; et du même coup est vérifiée mon affirmation que Messala fut écarté par Octave des états-majors qui l'escortaient à cette date en Illyrie. Il est vrai qu'en même temps est exclue l'idée que Messala se fût déjà mis en route pour rejoindre Antoine. Mais l'autre passage de la même satire nous laisse prévoir cette éventualité et nous enveloppe, si je puis dire, de l'atmosphère d'un prochain ralliement.

A la fin du morceau, Horace énumère les bons juges par lesquels il lui plairait d'être lu et apprécié : « Je puis », dit-il, « déposant toute ambition, te nommer, Pollion, et toi aussi, Messala, ainsi que ton frère, et vous, en même temps, Bibulus et Servius, et avec vous, toi, sincère Furnius, et plusieurs autres, doctes comme vous et comme vous mes amis, que, par sage propos, je passe sous silence :

Ambitione relegata te dicere possum
Polio, te, Messalla, tuo cum fratre simulque
Vos Bibule et Servi, simul his te, candide Furni,
Complures alios, doctos ego quos et amicos prudens praetereo [1] ».

La sagesse finale dont se flatte Horace, en ses omissions volontaires, ne se comprend bien que si Horace n'a point voulu appeler l'attention sur des amis qui étaient alors trop mal vus du pouvoir pour ne point le compromettre, et eux avec lui, par des citations inopportunes, et l'on conçoit que son énumération ne trahisse, comme il s'en vante — *ambitione relegata* —, « aucune arrière-pensée ambitieuse » [2], aucun esprit d'intrigue [3], si les critiques dont il recherche le suffrage n'étaient point, officiellement, trop bien en cour. La liste qu'il en a dressée dans la Rome gouvernée par Octave ne comporte, en effet, et à l'exception du Servius dont la personnalité est trop indistincte pour qu'on ose en tirer argument, que des partisans d'Antoine : Asinius Pollion, qui plus tard, lorsque la guerre aura éclaté entre les deux rivaux, aura le courage de résister aux sommations d'Octave et de maintenir à ses risque et péril une neutralité pleine de déférente gratitude pour Antoine [4] ; — Lucius Calpurnius Bibulus, un ancien vaincu de Philippes passé au service

[1] Hor., *Sat.*, I, 10, 84-88.
[2] Traduction de Lejay, en note de son édition.
[3] Traduction de Villeneuve, en note de son édition.
[4] Vell. Pat., II, 86, 3.

d'Antoine et nommé par lui, en 34 av. J.-C., au gouvernement de Syrie, qu'il conservera jusqu'à sa mort, survenue en 32 av. J.-C.[1]; Caius Furnius, dont l'attachement à Antoine s'était affirmé dans la guerre de Pérouse, qu'Antoine avait envoyé en Afrique en 39 av. J.-C. et qui, parti avec lui en Orient, reçut de lui, en 35 av. J.-C., la province d'Asie[2]; enfin le demi-frère de Messala, comme lui un revenant de Philippes, ce Lucius Gellius Publicola qui devait rester fidèle à Antoine jusqu'à Actium, où il a commandé une aile de sa flotte[3].

En vérité, Messala se trouve, dans la prosopopée d'Horace, en plein milieu d'« Antoniens », entouré de partisans qui, abstraction faite de Pollion, demeuré à Rome, semblaient tous, par leur exemple, l'inviter à rallier leur chef à son tour.

2° La preuve que Messala ne tardera pas à les imiter réside dans la notice sur Messala qu'Appien a insérée au livre IV de ses *Guerres civiles*. D'une part, y est-il écrit, Messala demeura étroitement lié à Antoine jusqu'au moment où, Cléopâtre ayant pris sur le triumvir un trop grand ascendant, il le tança pour cette lâche conduite et embrassa le parti d'Octave : [Μεσσάλας] *οἰκειότερος δὲ ὢν Ἀντωνίῳ, μέχρι κρατούσης Κλεοπάτρας ἐπιμεμψάμενος ἐς Καίσαρα μετῆλθεν*[4]. Le passage évoque une scène entre les deux hommes et cette scène suppose leur rencontre. D'autre part, Appien ne marque pour ainsi dire aucun temps d'arrêt entre ce retournement de Messala et la faveur qui lui valut d'être désigné comme consul à la place d'Antoine[5]. Le scandale qui a exaspéré Messala, c'est, à n'en pas douter, à l'automne de 34 avant Jésus-Christ, le triomphe d'Alexandrie, où Cléopâtre parut en reine des légions romaines, et la seconde des donations qui démembrèrent l'empire au profit de ses enfants[6]. Entre le retour en Italie de Messala, écœuré par ces abandons, et sa désignation comme consul, se place, en 33 avant Jésus-Christ, sa nomination en surnombre dans le collège des Augures. Dion Cassius, ainsi que je crois l'avoir démontré, a antidaté la cooptation[7], mais, malgré lui, il l'a rapprochée de la désignation consulaire, en enveloppant les deux faits d'un commentaire identique et en exprimant, de l'un comme de l'autre, un étonnement qui se serait apaisé de l'un à l'autre si plusieurs années les avaient séparés[8].

(1) Cf. les références dans Muenzer, *P. W.*, III, c. 1367-1368.
(2) Cf. les références dans Groag, *P. W.*, VII, c. 376-377.
(3) Cf. les références dans Muenzer, *P. W.*, VII, c. 1004-1005.
(4) Appien, *B. C.*, IV, 38, 161.
(5) *Ibid.* : *...μετῆλθεν· ὁ δὲ αὐτὸν ὕπατον ...ἀπέφηνεν.*
(6) Cf. Stähelin, *P. W.*, XI, c. 763-765.
(7) Cf. *supra*, p. 106-108.
(8) Comparer les deux passages :

Cass. Dio, XLIX, 16, 1 :

...ὃν πρότερον ἐν ταῖς προγραφαῖς ἐτεθανατώκει ἐς τοὺς οἰωνιστὰς... ἐσέγραφε.

Cass. Dio, L, 10, 1 :

παραλυθέντος δὲ τοῦ Ἀντωνίου ὁ Μεσσάλας... ὃ προγραφεὶς ποτε ὑπ' αὐτῶν ὑπάτευσε μετὰ τοῦ Καίσαρος.

3° Nous avons une confirmation de ce processus de l'évolution de Messala dans le souvenir qui est parvenu jusqu'à nous des pamphlets qu'il a rédigés contre Antoine. Le texte en est perdu; mais les titres et le sens en subsistent pour notre édification. L'un s'appelait le *De Antonii statuis*[1], l'autre le *Contra Antonii litteras*[2]. Du premier provient sûrement le passage visé par Pline où Antoine est moqué de se servir, à la cour de Cléopâtre, de pots de chambre en or[3]. Dans le second était probablement contée l'anecdote, promise à une si grande célébrité, de Cléopâtre faisant fondre une perle d'une valeur de dix millions de sesterces dans un breuvage qu'elle avala d'un trait[4]. En tout cas, comme Pline a compris Messala parmi les auteurs qu'il a consultés pour composer le livre IX où il la rapporte, il n'est pas douteux que ce ne soit Messala qui l'ait rapportée d'Alexandrie. Ces historiettes relevaient de la propagande organisée par Octave en réponse aux lettres virulentes qu'Antoine répandait contre lui en Italie; et cette propagande a été d'autant plus efficace qu'elle a utilisé les dires d'un témoin oculaire des turpitudes qu'elle dénonçait à l'indignation des foules. Après avoir donné ce gage précieux de dévouement à Octave, Messala ne pouvait que lui inspirer confiance; et l'on s'explique pourquoi, en signe de sa bienveillante satisfaction, Octave ait, dès 33 avant Jésus-Christ, inscrit Messala dans un collège augural qui, pourtant, était au complet[5]; que, l'année suivante, il l'ait désigné pour remplacer, au consulat, Antoine[6], que Messala avait abandonné sans retour; et qu'enfin, sûr désormais de lui, il lui ait, pour la première fois, en 31 avant Jésus-Christ, confié une fonction militaire active et subordonné, sous le commandement supérieur d'Agrippa, une des escadres de la flotte qui, le 2 septembre, vainquit à Actium[7].

Après quoi, Messala suivit Octave en Égypte et reçut de lui les trois commandements successifs qui, croissant d'importance d'année en année, devaient, d'Asie dans les Balkans, puis d'Illyrie en Gaule, le conduire de proche en proche jusqu'au triomphe[8] : en 30 avant Jésus-Christ, contre les gladiateurs rebelles d'Antioche[9]; en 29 avant Jésus-Christ, contre les Salasses illyriens[10]; en 28 et 27 avant Jésus-Christ, contre les Aquitains[11]. Mais, avec cette dernière entreprise, nous reprenons pied sur un terrain dès longtemps connu; et je me bornerai, en terminant, à

(1) Cité par Charisius, I, 104, 18.
(2) Cité par Charisius, I, 129, 7.
(3) Pline, *N. H.*, XXXIII, 50 : *Messala orator prodidit Antonium triumvirum aureis usum vasis in omnibus obscenis desideriis...*
(4) Pline, *N. H.*, IX, 119.
(5) Cf. *supra*, p. 106.
(6) Cf. *supra*, p. 97, n. 3.
(7) Appien, *B. C.*, IV, 38, 151
(8) Cf. *supra*, p. 97, n. 4.
(9) Cass. Dio, LI, 7, 6 et 7
(10) Cf. *supra*, p. 112-113.
(11) Cf. *supra*, p. 111.

résumer dans un tableau d'ensemble les conclusions de détail auxquelles cette modeste enquête a abouti :

42 av. J.-C. : Messala, vaincu à Philippes, et pardonné par les triumvirs, se range dans le parti d'Antoine.
40 av. J.-C. : Messala, au nom d'Antoine, patronne la cause d'Hérode.
36 av. J.-C. : Messala est prêté par Antoine à Octave qui ne l'emploie que dans les services d'étapes de la guerre de Sicile contre Sextus Pompée.
35 av. J.-C. : Messala, après avoir repris sa place au barreau romain, cherche à rejoindre Antoine en Orient.
34 av. J.-C. : Messala séjourne à Alexandrie avec Antoine, puis s'y brouille avec lui.
33 av. J.-C. : Messala, rentré en Italie, passe au service d'Octave et de sa propagande et est fait augure en surnombre.
32 av. J.-C. : Messala est désigné pour le consulat de l'année suivante.
31 av. J.-C. : Messala, consul, participe à la victoire d'Actium.
30 av. J.-C. : Messala est envoyé par Octave contre les gladiateurs d'Antioche.
29 av. J.-C. : Messala est envoyé par Octave contre les Salasses illyriens.
28-27 av. J.-C. : Messala, qui hiverna à proximité du Val d'Aoste, rétablit l'ordre en Gaule, ce qui lui mérita le triomphe, le 25 septembre 27 av. J.-C.

Jérôme Carcopino.

LES NOMS GRECS

DE

L'ASTRONOMIE.

Les auteurs qui ont attiré l'attention sur la concurrence de *ἀστρολόγος* et de *ἀστρονόμος* dans la langue attique aux ve et ive siècles se sont contentés de constater un fait sans chercher, semble-t-il, à expliquer la création de deux mots parallèles, et à montrer comment ils ont fini par se spécialiser, chacun dans son domaine propre[1]. Or ce problème lexicologique peut être résolu à deux conditions : d'abord en précisant exactement le sens de chaque composé, ensuite en considérant la science astronomique dans l'ensemble de son développement historique. On est d'ailleurs guidé par deux textes formels : celui de Simplicius (in Arist., *Phys*., II, 2, p. 293) indique bien qu'à l'origine il n'existait qu'une astronomie appelée *ἀστρολογία*, puis que l'introduction en Grèce de l'astrologie a nécessité le dédoublement du mot, *ἀστρονομία* devenant la science des mouvements célestes, *ἀστρολογία* étant réservé à l'art de tirer les horoscopes[2].

D'autre part, une note d'Olympiodore (in Arist., *Météor.*, p. 19 et suiv.) vient compléter cette indication : *πάλαι γὰρ ἡ περὶ οὐρανοῦ πραγματεία καὶ ἡ ἀστρονομία καὶ ἡ ἀστρολογία ὡς μία ἐπιστήμη ἦν, ἡ μὲν τὴν οὐσίαν τῶν ἄστρων διδάσκουσα, ἡ δὲ τὴν κίνησιν, ἡ δὲ τὰ ἀποτελέσματα* « autrefois la théorie du ciel, l'astronomie et l'astrologie ne formaient en somme qu'une seule science, l'une enseignant l'essence des astres, l'autre leur mouvement, la troisième leurs influences ». En prenant ces textes comme base, on va s'efforcer de suivre les étapes de l'histoire; il y a eu en réalité non pas deux, mais trois disciplines, pour lesquelles le grec a dû forger des désignations convenables; le choix qu'il fit s'explique par leur sens propre.

1. Les philosophes d'Ionie spéculant sur la nature des corps célestes ne séparaient pas leurs théories sur la formation du monde, cosmogonie,

[1] Cf. Th. H. Martin (Astronomie au *Dict. des Antiq.*), F. Hultsch [*PWRE*[2] col. 1829-1830), W. Capelle (*Philologus*, NF 25, p. 441-443).

[2] *καὶ τὸ τῆς ἀστρολογίας ὄνομα οἱ μὲν παλαιοὶ, μήπω τότε τῆς ἀποτελεσματικῆς εἰς τοὺς Ἕλληνας ὡς ἔοικεν ἐλθούσης, ἐπὶ τῆς νῦν καλουμένης ἀστρονομίας ἔφερον, οἱ δὲ νεώτεροι διελόντες τοὔνομα τὴν μὲν τὰς κινήσεις τῶν οὐρανίων ἐπισκοποῦσαν ἀστρονομίαν καλοῦσι, τὴν δὲ περὶ τὰ ἀποτελούμενα ἐξ αὐτῶν διατρίβουσαν ἀστρολογίαν ἰδίως ἐπονομάζουσι.*

physique astrale moderne, de leurs calculs sur les orbites des planètes, notre astronomie. Ils inventèrent et employèrent deux termes généraux : *ἀστρολογία*, *μετεωρολογία* c'est-à-dire « science qui traite des astres, des corps célestes » (voir W. Capelle, *loc. cit.*, p. 425 et suiv.). Tous ceux qui étudient le ciel sont des *ἀστρολόγοι* : ainsi Homère pour Héraclite (Diels, *Vorsokr.*, fr. 104) et peut-être aussi Thalès (Diels, *ibid.*, 8, 23.) L'intérêt porté à l'astronomie fut à l'origine d'ordre pratique : on écrit des Ναυτικαί Ἀστρολογίαι, l'une attribuée à Thalès (Diels, 3, 13), une autre à Phokos de Samos (Diels, 501, 21); il y avait une Ἀστρολογία de Cléostrate de Ténédos (Scylax, 95, cf. Athénée 278 *a*); l'épithète d'*ἀστρολόγος* est appliquée à Phérécyde de Syros (début du VIe siècle, dans Diogène Laërte, 1, 119) et à Bion d'Abdère (Strabon, I, 25) qui sont des météorologistes. Cette astronomie au sens large est définie par Proclos (*Comm. Eucl.*, 41, 19) : *ἀστρολογία περὶ τῶν κοσμικῶν κινήσεων διαλαμβάνουσα καὶ περὶ μεγεθῶν καὶ σχημάτων τῶν οὐρανίων σωμάτων καὶ φωτισμῶν καὶ ἀποστάσεων τῶν ἀπὸ γῆς καὶ τῶν τοιούτων ἁπάντων* « l'astrologie qui disserte des mouvements cosmiques, de la grandeur et de la forme des corps célestes, de leur luminosité, des distances qui les séparent de la terre et de toutes choses semblables ».

2. L'astronomie, se dégageant de la métaphysique ionienne, se réduit peu à peu à une science positive, un chapitre des mathématiques. Cette transformation s'accomplit au cours du Ve siècle et aboutit au premier grand traité intitulé Ἀστρονομίη, celui de Démocrite (Apollonios, *Pron.*, p. 65, 15; Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, 2, 1098). Thrasyllos le classe avec raison dans le groupe des Μαθηματικά de l'auteur, à côté de l'arithmétique et de la géométrie (Diog. Laërt., IX, 48). Son objet est le calcul des mouvements sidéraux, et non l'étude des corps célestes en eux-mêmes ou *κοσμογραφίη*, qui fait partie de la Physique (*ibid.*, 46). Dès lors la philosophie appellera *ἀστρονόμος* quiconque « distribue, règle les astres ». Le choix du mot n'a rien de surprenant si l'on compare *οἰκονόμος*, *ἀστυνόμος* et tout le groupe des composés en *-νόμος* désignant des magistrats. En outre l'idée de la loi physique immuable (*νόμος φυσικὸς* ou *νόμος τῆς φύσεως*) apparaît au même moment et l'extension de la loi (*νόμος*) à tous les domaines de la pensée attire de nombreux composés de *νέμω* vers le concept d'ordre, de régularité. L'*ἀστρονομία* découvre donc les lois du *κόσμος*, tandis que l'*ἀστρολογία* s'occupe en général de la nature et de l'origine du monde.

Platon ne connaît qu'*ἀστρονομία*; pour lui cette science se place à côté de la *γεωμετρία* et de la *λογιστικὴ* parmi les recherches mathématiques ; *Hippias min.*, 367 *c*-368 *a*., *Théét.* 145 *a*, *Euthyd.* 290 *b*, *Rép.* 530 *c* [1]. Il en définit clairement l'objet dans le *Banquet* 138 *b* : *ἐπιστήμη περὶ ἄστρων τε φορὰς καὶ ἐνιαυτῶν ὥρας ἀστρονομία καλεῖται* « on appelle astronomie la science des mouvements sidéraux et des cycles du

(1) Cf. après lui Lucien, *V. Auct.*, 2, *Hippias*, 3.

temps », et dans la *République*, 530 *a* : *τῷ ὄντι δὴ ἀστρονομικὸν ὄντα οὐκ οἴει ταὐτὸν πείσεσθαι εἰς τὰς τῶν ἄστρων φορὰς ἀποβλέποντα* « ne crois-tu pas que le vrai astronome ressentira la même chose en observant le cours des astres? ». Selon lui, Hippias et Théodore ne sont pas des *ἀστρολόγοι*, mais des *ἀστρονόμοι* (*Prot.*, 318 *e*, *Théét.*, 145 *c*; cf. Philostrate, *V. Soph.*, I, 11, 1); avec un certain mépris il parle de la *μετεωρολογία* ou spéculation sur la nature des astres (*Crat.*, 396 *b*, 401 *b*, 404 *c*, *Phèdre*, 270 *a*, *Tim.*, 91 *d*).

La connaissance des mouvements célestes est fort utile au médecin, d'après le traité hippocratique *Des Airs* § 2 : *οὐκ ἐλάχιστον μέρος συμβάλλεται ἀστρονομίη ἐς ἰητρικήν, ἀλλὰ πάνυ πλεῖστον* « l'astronomie joue, dans la médecine, un rôle non pas minime, mais des plus importants » [1]. On attribue aussi à Archytas une classification significative (*Fr. Phil. Gr.*, I, p. 572) : *ἀπὸ τοῦ πόσου καὶ αἱ τέσσαρες τῶν ἐπιστημῶν ἐξευρέθησαν, τὸ γὰρ συνεχὲς πόσον ἢ ἀκίνατον καὶ ποιεῖ τὰν γεωμετρίαν, ἢ κινατὸν καὶ ποιεῖ τὰν ἀστρονομίαν· τὸ δὲ διωρισμένον ἢ ἀκίνατόν ἐντι καὶ ποιεῖ τὰν ἀριθμητικάν, ἢ κινατὸν καὶ ποιεῖ τὰν μουσικάν* « de la quantité ont été tirées les quatre sciences : la quantité continue sans le mouvement donne la géométrie, avec le mouvement l'astronomie; le discontinu, s'il n'a pas le mouvement, donne l'arithmétique, s'il a le mouvement, la musique ».

Enfin l'auteur de l'*Epinomis* oppose à l'astronomie enfantine des Anciens, qui se bornait à observer le coucher et le lever des astres, les savantes combinaisons de la science contemporaine dont l'intelligence exige une initiation spéciale [2].

Aristote au contraire n'emploie que *ἀστρολογία* (*Anal.*, 79 *a* 1, *Probl.*, 917 *a* 8, *Part. An.* 639 *b* 7, *Pol.* 1259 *a* 10, etc.; cf. Bonitz *Index*, s. v.). Mais la contradiction avec Platon relève de sa conception de l'astronomie; car si l'on observe les deux textes où il en définit la nature et la place dans l'ensemble des connaissances, on ne s'étonne plus qu'il préfère *ἀστρολογία*. Dans la *Métaphysique*, 1073 *b* 5 et suiv., il dit : *ἐκ τῆς οἰκειοτάτης φιλοσοφίᾳ τῶν μαθηματικῶν ἐπιστημῶν δεῖ σκοπεῖν ἐκ τῆς ἀστρολογίας· αὕτη γὰρ περὶ οὐσίας αἰσθητῆς μέν, ἀϊδίου δὲ ποιεῖται τὴν θεωρίαν, αἱ δ' ἄλλαι περὶ οὐδεμιᾶς οὐσίας, οἷον ἥ τε περὶ τοὺς ἀριθμοὺς καὶ τὴν γεωμετρίαν* « il faut considérer (la chose) en partant de celle des sciences mathématiques qui est le plus apparentée à la philosophie, de l'astronomie; celle-ci en effet spécule sur une réalité sensible, mais éternelle, les autres sur aucune réalité, comme l'arithmétique et la géométrie ». Pour Aristote, l'astronomie englobe une mathématique et une physique, celle des corps célestes, et il s'en explique grâce au dualisme

[1] Milieu du ve siècle; texte cité par W. Capelle, (*loc. cit.*, p. 427).

[2] 990 *a* : *τὸ δ' ὄνομα αὐτοῦ λέγομεν ἡμεῖς γε ὁ τις οὐκ ἂν ποτε δόξειε δι' ἀπειρίαν τοῦ πράγματος, ἀστρονομίαν, ἀγνοεῖ τε ὅτι σοφώτατον ἀνάγκη τὸν ἀληθῶς ἀστρονόμον εἶναι, μὴ τὸν καθ' Ἡσίοδον ἀστρονομοῦντα καὶ πάντας τοὺς τοιούτους, οἷον δυσμάς τε καὶ ἀνατολὰς ἐσκεμμένον, ἀλλὰ τὸν τῶν ὀκτὼ περιόδων τὰς ἑπτὰ περιόδους κτλ.*

universel de la nature (*Phys.*, 194 *a* 12) : *ἐπεῖ δὲ Φύσις διχῶς, τό τε εἶδος καὶ ἡ ὕλη* « puisque la nature est double, forme et matière », la science du ciel tient à la fois de la mathématique (*εἶδος*) et de la physique (*ὕλη*). A la question de savoir si elle est une partie de la physique (*ἔτι ἡ ἀστρολογία ἑτέρα ἢ μέρος τῆς Φυσικῆς*, *ibid.*, 193 *b* 25), il répond qu'elle tient plus de la physique que toute autre science mathématique et il la place près de l'optique, et de l'harmonique en face de la géométrie : *δηλοῖ δὲ καὶ τὰ Φυσικώτερα τῶν μαθηματικῶν, οἷον ὀπτικὴ καὶ ἁρμονία καὶ ἀστρολογία· ἀνάπαλιν γὰρ τρόπον τιν' ἔχουσι τῇ γεωμετρίᾳ* (194 *a* 7). Ainsi l'astronomie étant un chapitre de la *Φυσιολογία*, voisin de la *μετεωρολογία*, s'appelle *ἀστρολογία*; elle réunit l'ancienne astrophysique ionienne et l'*ἀστρονομία* platonicienne.

3. Le désaccord entre Platon et Aristote a pesé longtemps sur l'histoire des sciences et de la philosophie grecques. Théophraste hésite, puisqu'il parle de l'Ἀστρολογία de Démocrite (Diog. Laërte V, 43 et 49) mais qu'il emploie ailleurs *ἀστρονόμος* (*Signes* 4) et *ἀστρονομικός* (*ibid.*, 1). Les philosophes, mathématiciens et critiques de l'époque hellénistique se divisent sur l'emploi des deux mots. Il faudra l'intervention de l'astrologie pour trancher le débat. Rien de surprenant par conséquent si les profanes non spécialistes disent indifféremment *ἀστρονομία* et *ἀστρολογία* : ils confondent les deux disciplines. Xénophon (*Mém.* IV 7, 4 et 5) dit l'un et l'autre à quelques lignes d'intervalle. Platon lui-même, entraîné par l'habitude, dit de Timée qu'il est le plus astronome de tous, le plus versé dans la connaissance de la nature (*ἀστρονομικώτατος*, *Tim.*, 27 *a*), là où l'on attendrait *ἀστρολόγος*. L'apparition du mot *ἀστρονομία* chez Aristophane est très naturelle (*Nuées*, 194, 201) : pour la foule, l'astronome est celui « qui vit dans la lune », et le mot *ἀστρονόμος* a bénéficié de l'ambiguïté que sa formation entraînait; on dit *πεζονόμος* « qui vit sur terre, quadrupède », *ἀγρονόμος* « qui vit aux champs » et « qui administre la campagne », etc.; *ἀστρονομῶ* est comparable à *ἀεροβατῶ* (*Nuées* 225) « je me promène en l'air »; le sens satirique apparaît bien dans l'anecdote de Thalès racontée par Platon (*Théét.*, 173 *e* : *Θαλῆν ἀστρονομοῦντα καὶ ἄνω βλέποντα*, etc.). Hors de l'astronomie mathématique, il n'y a, selon Platon, que visions fantaisistes, rêves imaginaires : Cf. *Rép.*, 488 *c*, 489 *a μετεωροσκόπος*, *μετεωρολέσχης*. Le vulgaire confond les savants et les fous; mais si Aristophane malmène Socrate, le sophiste maniaque des *Nuées*, d'autres admirent ces profonds penseurs capables de parler de tout avec assurance, et qui savent « ce qu'on fait dans la lune »; cf. Sosipatros dans Athénée 378 *a* :

> *περὶ Φύσεως κατεῖχε πάντας τοὺς λόγους·*
> *ἐδίδαξεν ἡμᾶς πρῶτον ἀστρολογεῖν.*

« sur la nature il possédait tous les discours; il nous apprit d'abord à disserter sur les astres. » Les poètes antiques sont astrologues ou astronomes,

sans qu'on soit bien fixé : une Ἀστρονομία était attribuée à Orphée (Diels 470,5) et une autre à Hésiode (Athénée 491 *c-d*, d'après Asclépiade de Myrléa)[1]. L'état d'astronome, qui est une attitude, s'exprime par le moyen *ἀστρονομοῦμαι*, cf. Diog. Laërt. I, 34 *Θαλῆν ἀστρονομούμενον* et Iamblique *V. Pyth.*, 25, 112 : *ἐτύγχανε δὲ ἀστρονομούμενος ἀφοί*, de même qu'on trouve sous l'Empire *ἀνδρονομοῦμαι* « je prends des airs d'homme » (Marc Aurèle X, 19). L'astronomie est la science désintéressée par excellence, pensent les Platoniciens, qui élève l'âme vers la contemplation du Bien : *Πλάτων ὁ μέγας τόνγε ὡς ἀληθῶς φιλόσοφον ἀξιοῖ τὰς αἰσθήσεις χαίρειν ἀφέντα καὶ τὴν πλανωμένην οὐσίαν οὐρανοῦ ὑπεραστρονομεῖν* « le grand Platon juge que le philosophe véritable rejette les sensations et toute la réalité mouvante pour gagner les hautes sphères célestes. » (Proclos *Hypotyp.*, prooem.).

4. Malgré les hésitations de la langue, *ἀστρονόμος* et son groupe avaient chance de s'imposer pour désigner la science théorique, spéculative, des astres[2]. L'événement déterminant fut l'introduction en Grèce d'un art nouveau, essentiellement *πρακτικός*, l'astrologie. Venu des cercles hellénisés d'Égypte qui l'avaient eux-mêmes reçu des Chaldéens[3], l'art de dévoiler le destin des hommes par l'horoscope fut connu de Théophraste dès la fin du IVe siècle (cf. Proclos, *in Tim.*, 285 *f*) et pratiqué, selon Vitruve (IX, 6, 2) par Bérose de Cos sous le règne d'Alexandre le Grand. Ici encore les Grecs hésitèrent. On employa d'abord *ἀστρολόγος* pour désigner les mages, maîtres de Démocrite (Diog. Laërt.; IX, 34, *παρ' ὧν* [=*τῶν μάγων*] *τά τε περὶ θεολογίας καὶ ἀστρολογίας ἔμαθε*) et d'Oinopidès qui enseigna le Zodiaque (Théon p. 198, 14 Hiller), puis les Égyptiens initiés (Diodore I, 98, 2 : *ὑπολαμβάνουσι δὲ καὶ Δημόκριτον παρ' αὐτοῖς* [=*τοῖς Αἰγυπτίοις*] *ἔτη διατρῖψαι πέντε καὶ πολλὰ διδαχθῆναι τῶν κατὰ τὴν ἀστρολογίαν.*). Très vite leurs prédictions et leur profession fut méprisée comme dignes d'esclaves : Épicure 2, 93 et 113 *τὰς ἀνδραποδώδεις τῶν ἀστρολόγων τεχνιτείας*. Mais la confusion entre astrologues et astronomes se glisse même dans l'œuvre d'un technicien, Manéthon, qui mêle sous le nom d'*ἀστρονόμοι* devins, astrologues et onirocrites : II 206 *ἐσθλοὺς / μάντιας, ἀστρονόμους καὶ ὀνειροπόλους* et VI, 473 *μάντιες ἀστρονόμοι τ' οἰωνοπόλοι τ' ἐγένοντο.*

Chez Strabon, *ἀστρολόγοι* désigne des astrologues en XVII, 1, 29, mais leur science est l'*ἀστρονομία* (XVII. 1, 6). En XVII, 1, 46 on interprète *ἀστρονόμοι καὶ φιλοσόφοι* comme des astrologues et des philosophes. Sous l'Empire, Nicolas de Damas écrit encore, confondant *ἀστρονομία* et *ἀστρολογία* (*Hist. Gr. Min.*, p. 3) : *ἀστρονομικώτατοι δὲ πάντων ἦσαν Βαβυλώνιοι καὶ σοφίᾳ καὶ μαντικῇ τῇ τε δι' ὀνειράτων καὶ τεράτων*

[1] D'ailleurs intitulée Astrologia par Pline (*N. H.* XVIII, 213).

[2] Ainsi chez Philon (I, 75, 6) : *ἔνιαι γὰρ τῶν τεχνῶν θεωρητικαί μέν εἰσιν, οὐ πρακτικαὶ δέ, γεωμετρία ἀστρονομία.*

[3] F. Cumont, *L'Égypte des Astrologues*, p. 156-166.

προύχοντες πάσῃ τε ὡς εἰπεῖν τῇ ἀμφὶ τὰ θεῖα ἐπιστήμῃ. Dion Cassius aussi joint ἀστρονομία et μαντική (57, 22), et il est bien difficile de déterminer ce qu'est la σοφία définissant ἀστρονομία dans les deux textes parallèles de Ps. Lucien *Astrol.*, 13 : ταύτην τὴν σοφίην μετέποντα καὶ ὑψηλά φρονέοντα et de Palaiphatos (περὶ ἀπίστων p. 94, 13 Festa) : τὴν ἀστρονομίαν μετιὼν ὑψηλά τε φρονῶν καὶ ἄστροις ὁμιλῶν. Quand le même auteur de l'*Astrologie*, 12, écrit : ἀστρολογίης καί σοφίης τῆς οὐρανίης τοῖς Ἕλλησιν ἔμελε, on ne peut décider si ce sont les deux sciences ou la même deux fois nommée; l'auteur n'avait d'ailleurs peut être pas les idées claires sur ce point. Par contre Rhétorios, auteur d'astrologie, dit bien (166, 5) : ἱερομάντεις, θύτας, οἰωνοσκόπους, ἀστρολόγους, θεοπλόκους. Les Romains se contentent de perpétuer l'état de choses à travers leurs traités et de transcrire les mots grecs.

Il a fallu l'autorité et l'esprit scientifique des mathématiciens pour évincer l'ἀστρολογία des mathématiques et distinguer clairement les deux disciplines. Théon de Smyrne (*Introd.*, pp. 1, 5, 9, 15, 16, etc., Hitter) dit toujours ἀστρονομία, ἀστρονόμος, Proclos de même dans son *Hypotyposis*, (I, 2, 35; II, 18, 23 et 36; VI, 2; VII, 50); Pappos enfin (cf. *Synag.* VI, 556, 8) et Ptolémée (*Syntax.*, I, 3) déclarent que les astronomes sont exclusivement des mathématiciens; ailleurs (*Tétrabiblos*, I, *préf.*, cité par Riess, *PWRE*, 2, 1802) on trouve exposés avec rigueur les rapports qui unissent, en les séparant, astronomie et astrologie : la science des astres se divise en deux : 1. selon que nous saisissons les configurations successives des mouvements du soleil, de la lune et des astres dans leurs rapports mutuels et avec la terre; 2. selon que nous examinons, par la physique de ces configurations mêmes, les caractères particuliers et les vicissitudes qui s'accomplissent dans les êtres qu'elles embrassent.

Dès lors, l'astronomie englobait l'ancienne physique sidérale des premiers métaphysiciens et l'astronomie mathématique des Hipparque et des Ptolémée. Le mot ἀστρολογία étant disponible et convenant bien à l'expression d'une finalité («science qui rend compte des astres») fut réservé à la mantique et aux horoscopes. Mais il fallut des siècles pour imposer à la masse une distinction saisie seulement par les clercs. La Fontaine (II, 13) ne dit-il pas de Thalès «l'astrologue qui se laisse tomber dans un puits» (cf. Platon, *Theét.*, *loc. cit.*), alors que la fable entière se moque de l'Astrologie et de ses «charlatans»? Pendant combien de temps a-t-on continué d'appeler «alchimie» ce qui n'était plus que de la «chimie»?

E. Laroche.

(1) καθ' ὃ τοὺς γενομένους ἑκάστοτε σχηματισμοὺς τῶν κινήσεων ἡλίου καὶ σελήνης καὶ τῶν ἄστρων πρὸς ἀλλήλους τε καὶ γῆν καταλαμβανόμεθα, καθ' ἃ διὰ τῆς φυσικῆς τῶν σχηματισμῶν αὐτῶν ἰδιοτροπίας καὶ τὰς ἀποτελουμένας μεταβολὰς τῶν ἐμπεριεχομένων ἐπισκεπτόμεθα.

AENEAS TACTICUS[1]

ed. Schoene 1911.

57 (2.1) *ἄχρηστον δὲ τὰς ἀχρείους οὔσας εὐρυχωρίας... τυφλοῦν.* Read *οὐκ ἄχρηστον.*

140 (4.2) *ἔφερεν πύργαστρήνην* : perhaps *πυραγρέτην*. The gamma is evidently foreign.

185 (5.1) *μὴ ὑπονοεῖν μὴ δυναμένους* : for the double negative cf. 540 (15.5) as I have emended it *πρὸ δὲ αὐτῶν δεῖ πρώτους τοὺς ὑπάρχοντας ἱππέας καὶ κούφους ἐξιέναι, μηδὲ τούτους (μὴ) προεξερευνῶντάς τε καὶ προλαμβάνοντας τὰ ὑψηλὰ τῶν χωρίων*, Aelian *H. A.*, XIII, 12, *μὴ πιστεύσιν οὖν τῷ λόγῳ οὐ δύναμαι.*

215 (6.6) to support my conjecture *συμμοιρεῖν* 'take part' I find *συμμοιράω* quoted from Marc. Ant. 2.5.

220 (6.7) after *αὐτὸ* in the interval of five letters read *ἀχρεῖον* instead of inserting *μὴ* before *ἔχειν*.

236 (7.4) *τούτους* sc. *τοὺς φύλακας.*

264 (9.1) *τοὺς αὐτοῦ στρατιώτας* : *αὐτοῦ* = *ibi*, it is not a pronouns 'collect the men that are there'.

325 (10.13) *ᾗ δὲ ἂν ἄλλῃ φαίνηται* 'wherever else he shews himself', as Behrendt.

330 (10.15) *ἕως ἂν παραγγελθῇ* 'until he receives an order'.

341 (10.17) *ἐάν τις.. πράξῃ τι τῶν προκειμένων*; perhaps *τι, τιμὴν τῶν προκειμένων* 'the value of the published sum.' *πράξῃ* is euphemistic 'assists'.

346 (10.19) *ὕστερον ⟨τὰ ὄντα⟩ πωλήσεται.* We can hardly stomach the *πεπωλήσεται* of the Mss.

354 (10.20) *τῶν τὰ ἐναντία φρονούντων τοῖς παροῦσι πράγμασι ⟨πρώτους⟩.*

382 (10.24) *μεθ' ὧν ὄντες* : sc. *ἄλλων ἐπ' ἄλλαις πράξεων καὶ λειτουργιῶν.* Μετά is found with things.

387 (10.25) *ἐπεὶ πάντῃ ἐξείργονται μηδὲ νεωτερίσαι ⟨θέλοντες⟩* 'even if they wished', *quamvis velint* Schœne. Cf. Theognis, 1189, *οὐδ' ἂν δυσφροούνας ὅτε δὴ θεὸς ἄλγεα πέμπῃ θνητὸς ἀνὴρ δώροις βουλόμενος προφύγοι.*

[1] In continuation of *Revue de Philologie* 1936 III, 201 et suiv.

453 (11.12) *γίνεσθαι* : unterstand *συνέβαινε* from above.

473 (12.2) *τῶν αὐτῶν ἕνεκεν τοῖς προειρημένοις* 'for the same reasons as aforesaid'. For the dative after *αὐτός* see the lexica (add Galen, XIII 484, 715, XVIII, 2.785).

483 (12.3) *ἔσω ὁρᾶν* 'to see inside' requires no alteration; it qualifies *φοβερωτέραν*.

508 (13.4) *ὑπολογιζομένοις* passive 'calculated'; perhaps *ἀπὸ* for *ὑπὸ* (as Orelli).

527 (15.2) *τοὺς δὲ στρατηγοὺς παρόντας εὐθὺς συντάττειν* : no article it necessary wish *παρόντας*, which agrees with *στρατηγούς* 'shall be there'. So Hunter.

535 (15.4) *κατὰ ἄλλο πάθος* : 'at another point of danger, critical point' as 647 *γνωρίζοντας τὰ ἀλλήλων πάθη*, though the exchange *πάθος πλῆθος* is known (Jul. Agr. 42 *πάθη πλήθει*), i.e. ΠΑΗΘΟΣ, ΠΑΗΘΟΣ ΠΑΘΟΣ.

631 (16.14) like General Galliéni at the Marne.

648 (16.17) Read *ἢ δὲ πολλαχῇ πολλοὺς εἰσβάλλειν* (*ἢ*).

649 (14.17) Keep *ὑμᾶς* (*χρή*), as 656. So Hunter.

656 (16.18) the construction of the MS. requiree no alteration in this passage. The number changes 666. The infinitive-imperative is one of this characteristics of this prose.

670 (16.20) in the note *Rev. Phil.*, 1936, read 20.4 for '17.1 (689)' and in the next note *κεκακοπαθήσῃ*.

675 (16.21) *ἐάν τε παραπλέων ὑπάρχῃ* 'if you start by coasting', as *σοι* 673. The lexx. give examples of the middle from Aelian.

692 (17.2) put a full stop after *συχνῶν*; then *τῶν δὲ ἐπιβουλευόντων καὶ αὐτοί* 'among the conspirators they too'. Schoene's daggers disappear.

706 (17.5) *ἐν οὐδένι καιρῷ ἀφυλάκτως διακεῖσθαι*. Ἐπιβουλὰς is *subject* : they must not be arranged without precautions.

718 (18.1) read *καὶ γὰρ περὶ* : this would fill the space in M.

723 (18.3) read *ὁ μέν τις* 'one' (with the ms.)

725 (18.3) *ἡ βάλνος ἑζομένη* read *ἐμποδιζομένη* 'stick'.

734 (18.6) he prepared a loop (*βρόχον*) in a small basket, and put the bolt on with the thread attached (*προσημένου* = *προσκειμένου*).

811 (18.21) *συμβαλλόμενον* 'conjecturing'.

851 (21.2) correct *Rev. Phil.*, 1936, to *εἰς τὸ τά*.

866 (22.2) *ὁρώμενον* is middle, not passive 'a place with the longest view of the town'. The middle is found in the lexx.

869 (22.3) read *καὶ εἶτα* for *καὶ εἴτε*.

891 (22.7) *μήτε ὅπου στῆναι μήτε ὅπου φυλάξει*] keep the first *ὅπου* and write *φυλάξαι*. All is after *χρή* 889.

924 (22.13) Haupt's *προσεπιτητέον* is too much to accept. Try *προσεπίγαιόν ἐστι* 'approach', as *εὐπρόσοδα* 932. Cf. *ἐπίγαιος ἐπίγειος ἀπόγαιος ἀπόγειος*.

936 (22.15) *μεμνημένους ἂν προσέχειν.* Perhaps *ἀντιπροσέχειν*, 'attend to resist' (in 935 read *προσήκειν*).

938 (22.16) *Φυλάκων ὅσοι ἐν σώμασι μᾶλιστα ὕποπτοι τοῖς αὐτῶν καὶ ἄπιστοι.* Read *πώμασι* for *σώμασι*; this I think is better than H. Schoene's *κωμασίᾳ*.

948 (22.20) *προκαταλαμβάνειν ἔτι τοῦ τείχους* 'to seize more of the wall', *encore du mur.*

980 (22.24) *συμβάλλειν* 'must agree', as Jul. Afr. 48 *αὕτη δὲ συμβαλλέται οὕτως.* The lexx. quote Aesch. *Choeph.*, 1012, *κηκὶς σὺν χρόνῳ συμβάλλεται.*

991 (22.27) read *τὴν στρατηγῶν.*

1014 (23.2) read *ἐπικαύσαντά τι τοῦ στόματος.*

1040 (23.7) *ἐξαρχόντων* in one word, as the MSS. have it; gen. abs. 'with people starting this way'.

1136 (24.18) *προενθυμεῖν* as *ἐνθυμήσας* 1736.

1143 (24.19) *ὁ γὰρ περίοδος καὶ πολέμιος ἀνερωτῶν.* Right as it stands, 'the patrol asking (not answering) would be hostile'.

1152 (25.2) the interpretation I gave *Rev. Phil.* 1936, 206 is wrong. We must alter *ἄλλῳ* (MS.) to *ἄλλο* with Casaubon.

1168 (26.2) *οτιοδειπνουοντος* MS. The truth may be gathered from 1271 *συσσιτίου ἑκάστου.* Here *συσσιτίου δείπνου ὄντος?*

1177 (26.5) *περιοδεύωσιν ὥστε τινας μὲν κτλ. videtur aliquid excidisse* Schoene. Perhaps *ἐναλλαξ* as 1164.

1184 (26.7) *τὰς περιόδους* collective as 1190.

1202 (26.10) *ἕκαστον* sc. *χώριον.*

1206 (26–11) *μηδέποτε τὴν αὐτὴν ὥραν ἀλλ' ἴδια λαμβάνοντα*, read *ἰδίαν* (*ὥραν*) or *ἰδίᾳ* (Hunter).

1230 (27.2) *ἔστω δὲ αἰσθήσονται*] read *δὲ εἰ αἰσθήσονται*, 'let the signal be if —'.

1239 (27.4) *τοῦτο δ' ἔστω γνωστὸν ὅτι εἴη τὸ πολέμιον*, read *τούτῳ.*

1242 (27.5) keep *ὥστε* ('so that').

1246 (27.6) *ἀπροσδοκήτοις neuter*, 'surprises'.

1250 (27.7) *οὐκ ἠδύναντο* (*οἱ φόβοι*) *ἄλλῳ τρόπῳ παῦσαι.* Schoene 'an *παύεσθαι*?'. But *παῦσαι* may be neuter in this author as *παύειν* generally.

1261 (27.10) *εὐλαβουμένου* sc. *τοῦ Εὐφράτου.*

1272 (27.14) *ἄνδρας* as above. / 1302 *καὶ ἡμέρα*] read *μιᾷ ἡμέρᾳ.*

1304 (28.4) I withdraw the conjecture *πλήρεις.* Perhaps *ἐνθυμουμένους*, as Africanus 48.

1323 (28.7) *ἵνα δὴ φιλάσσησθε*: keep *ἵνα* 'where', as *ἐν οἷς καιροῖς.*

1327 (29.1) *αντικρυφαιον*: read *ἀνακορυφαῖον* as *κορυφαίας* 1094. See *κορυφαία κορυφαῖον* in the lexx.

1374 (29.11) *ὅπλα οισοιῶν* (*οἰσυῶν*): join the two words 'ropes of willows': 390 *ὅπλον νεός.*

1376 (29.12) ? *ὅπλα ἐπί* ('for').

1395 (31.2) after *πλῆθος* read *ὥστ'*.

1406 (31·2) 1416 (31.3) *πεμπομένῳ* apparently 'middle', as 1483.

1413 (31.2) *γράμματα δὲ ὅτε ἐμφανῆ ὥσπερ ἐν βούλλῃ* : compare 1462 (31.10) *ὅπόση ἀντιβούλει πρὸς τὸ πλῆθος*, and read *δ' ἔσθ' ὅτε ἐμφανῆ ὅσαπερ ἀντιβάλλῃ*; in 1462 the corruption has not gone quite so far (read *ἀντιβάλλῃ*). *Ἀντιβάλλειν* is a word of different meanings; Hesychius *ἀντιβάλλει· ἀντιστρέφει; ἢ διαβάλλει· ἢ διορθοῖ· ἢ ἐπιστρεφει*, Phrynichus 192 *ἀντιβαλεῖν· καὶ τοῦθ' ἕτερόν τι σημαίνει καὶ ἑτέρως ὑπὸ τῶν πολλῶν λέγεται· σημαίνει γὰρ τοιοῦτόν τι ὁποῖον τὸ ἀντιτιθέναι· λέγεται δὲ νῦν ἀνταναγνῶναι*. On the whole it seemes to mean 'compare'; in our two passages it is neuter and may mean 'correspond, be equivalent'; *ἐπιστρέφειν* which Hesychius gives as a synonym also is nsed in the neuter.

1415 (31.3) *παραμήκεσιν* 'longer than usual', prominent.

1468 (31.12) *τοῦ πώματος τῆς ληκύθου*. Keep *πώματος* 'lid', evidently in place (so Hunter).

1551 (31.26) *ὅτι ἄντι ἤθελον ἀλλήλοις ἐμφανίσαι*. Read *ἀντιήθελον* 'wished respectively'. The compound of *ἀντί* are innumerable.

1620 (32.3) read *εἰσπ(εσ)οῦσιν*.

1730 (37.5) *ἀγνωσσειν*] read *διαγιγνώσκειν* as 1813.

1744 (37.8) *ἀντιωμεθα*]? *ἐναντιώματα*.

1751 (37.9) *τοῦτο*] read *τούτῳ*.

1773 (38.5) *μετέχοντας*] read *μετιόντας*, as *μετιέναι* 1771. Participle as 1769.

1786 (38.8) *καὶ ὄντινα ἂν* 'whoever you wish'.

1821 (39.7) read *ἔσωθεν*, as 1823 for *ἔσω*.

1834 (40.1) *πάσινάπασι* MSS. : obviously *παντάπασι*. The participle may stand understanding a verb (e. g. *παντάπασι μὴ ἔχοντες ὅπῃ καταβαίνωσιν ὄλωνται*).

This book is practically unique. It is a 'manual', a handbook for an occupation, not literature. It has therefore a style of its own, and is difficult to parse. One peculiarity in the excessive use of the infinitive as imperative. That the mediaeval scribes lost their way in it we see from the quotations in Julius Africanus, and there are gaps in the actual MSS. Unfortunately no parallel books have survived, so that we are left between the pitfalls of emendation (for too extensively practised by the older editors) and blind translation, a danger of which we are warned by Galen [1]. It is generally agreed that the book must not be stylised, it is enough to obtain a grammatical sense, and recover the actual Greek in use. The best defence of the MSS. has been made by Behrendt (1919).

T. W. Allen.

[1] *XVI*, 589, *ἀρετὴν γάρ νομίζουσιν εἶναι συναγορεύειν τοῖς γεγραμμένοις ἐκ παντὸς τρόπου κἂν προφανῶς ὑπάρχῃ ψεύδη.*

THEOGNIS

ed. Diehl 1933.

111 *οἱ δ' ἀγαθοὶ τὸ μέγιστον ἐπαυρίσκουσι παθόντες.*
This unfortunate line has suffer ed more than any in Theognis. Because *ἐπαυρέμεν* is used ironically in Homer (Σ 302) it was imagined that it always had a bad sense, and substitutes were made for it which pass belief (they are catalogued in Sitzler). It is part of recognised medical language, e. g. Hippocrates *morb. mul.*, I, 2 (Littré, VIII, 20) *ἐπαυρίσκεται τοῦ αἵματος ἡ σάρξ*, gl. *ἀντὶ ἀπολαύει καὶ ἀναπίνει*, *nat. inf.* 12 (Lit., VII, 12) *ἐπαυρίσκεται ἡ γονή*, 21 (Litt., 512) *τὸ παιδίον ἀπ' αὐτοῦ ἐπαυρίσκεται ὀλίγον*, 30 (Litt. 534) *ἀπὸ τοῦ γάλακτος ἐπαυρίσκεται ὀλίγον*, al., and of general literature e. g. N 733 Hippocr. *Epist.* 5 (Litt. 4, IX, 318) *Περσέων ὄλβου οὔ μοι θέμις ἐπαύρασθαι*, *Praecept.*, 2 (Litt. IX, 252) *τῶν ὡς λόγου μόνου ξυμπεραινομένων μὴ εἴη ἐπαύρασθαι.*
We therefore translate 'the good take the greatest pleasure *in treatment*' i. e. in being done good to, in being recipients. *Πάσχειν* though naturally more often with an adverb occurs in an absolute sense, as Theognis 991 *ἄλλοτέ τοι πάσχων ἀνιήσεαι ἄλλοτε δ' ἔρδων*, Polyaenus, VIII, 25. *Κοριολανὸς ἔπαθεν* ('felt') *ἐδάκρυσεν ἀνέζδοευξεν.*
For the sentiment compare Marc. Ant. VII, 7, *μὴ αἰσχύνου βοηθούμενος*, Plut. *Aristid.* 1. 5, *οὐ γὰρ ἔστι τοῖς ἀγαθοῖς ἀκήρυκτος καὶ ἄσπονδος πρὸς τὰς παρὰ τῶν φίλων δωρεὰς πόλεμος*, *Artox.* 4. 4 *b ἐν τῷ δέχεσθαι χάριτας οὐχῆττον τοῖς διδοῦσι ἢ τοῖς λαμβάνουσιν ἐν τῷ διδόναι φαινόμενος εὔχαρις καὶ φιλάνθρωπος*, *Alexand.* 59. 3 *οὐ φεύγω χαριν ἔχειν εὖ παθών.* Aristotle *Rhet.*, 17 *τὸ εὖ πάσχειν τοῦ εὖ ποιεῖν δόξειεν ἂν αἱρετώτερον εἶναι*, 14 *τὸ μνημονεύειν μᾶλλον ... ἀγαθῶν ὧν ἔπαθε μᾶλλον ἢ ἐποίησεν*, Marc. Ant. I, 6.8, *μαθεῖν πῶς δεῖ λαμβάνειν τὰς δοκούσας χάριτας παρὰ φίλων μήτε ἐζηττώμενον διὰ ταῦτα μήτε ἀναισθήτως παραπέμποντα.*

185 *Βήσεσθαι* as suggested by Hudson Williams appears to be not future but I aorist, like the Homeric *βήσετο δύσετο* (Kühner-Blass, II, 102). It and perhaps *θήσεσθαι* 1315 (emended for *σήσεσθαι*) are the only examples of the infinitive and of the spelling generally outside epos.

288 *ωσδετοσωσαιεὶ* Pδ, *ὡς δὲ τὸ σῶσαι οἱ* vulg., with obviously no sense : I tried C. Q. 1930. 188 to read *ὡς δ' ἐτὸς=μάτην*, but it is awkward. Another expedient is based on line 1282.

1282 *τῶν δὲ καλῶν παίδων ουτοσετουτάδικων* A (the only ms.). Here it

is usual to print Boissonade's pleasant conjecture *τῶν δὲ καλῶν παίδων οὐ τίσις οὐδ' ἀδίκων*, but I am afraid the graphical evidence will not allow it. The letters as they stand admit of another division, *τῶν δὲ καλῶν παίδων οὐ τόσε τοῦτ' ἀδίκων*, and in 288 *ὡς δ' ἔτοσ' ὡς αἰεί*.

The verb of which *τόσε* or *ἔτοσ'* is a part occurs four times in Pindar and no where else; *Pyth.*, III, 48, *τόσσαις*, schol. *ἀντὶ τοῦ τυχών*, IV, 43, *ἐπέτοσσεν* (c. gen.) schol. *ἐπέτυχεν*, X, 52, *ἐπιτόσσαις* (c. acc.) schol. *ἐπιτυχών*, frag. 22 Bergk ap. Eustath. proem. 21 *καὶ τόσσαι καλῶν ἤγουν ἐπιτυχεῖν*. The sense therefore of *οὐ τόσε* is *οὐκ ἔτυχε* 'does not hit, meet, apply to', the gen. as in Pindar. Modern etymologists connect the stems *τοσ-* and *τυχ-*. However this may be the sense is similar. Theognis was living at Thebes v. 1209, and the language may have had words in common with Megarian. In Pindar's Aeolic the sigma was doubled.

347 *ἐγὼ δὲ κύων ἐπέρησα χαράδρην*] descriptions of the effects of flood are very frequent, but the dog does not occur elsewhere, except that Neander (ed. 1559) refers us to the Aesopean fable 233 (Babrius 79) beginning *κύων κρέας ἔχουσα ποταμὸν διεβαινε*. Theognis may refer to a similar fable, on the dog may have been Theognis' own. Cf. I, 903, II, 24, 26. Similarly Aesop 36 *ἀλωπέκα διαβαίνουσαν ποταμὸν ἀπωθῆναι εἰς φάραγγα· οὐ δυναμένην δ' ἐκβῆναι πολὺν χρόνον κακοπαθεῖν*, Archilochus 79.9; of hares Xen. *Cyneg.*, V, 16, *διαβαίνουσι τὰ ῥεύματα καὶ ὑποκαμπτου καὶ καταδύονται εἰς φάραγγας*.

Nothing can excuse the *κιών* of 87, still less the efforts of Ahrens, Heimsöth and Sitzler, who should never have been allowed to touch literature. For the construction cf. the coincidence Herondas, VI, 13, *κἠγὼ... κύων ὑλακτέω*, Kühner-Gerth II, p. 495.9.

628 as remarked to me by an innkeeper, whose wound in the head (received in the 1914 war) did not allow him to drink with his customers. Similarly Anacharsis in D. L., I, 8, 103, Xen. *Symp.*, VIII, 21, *νήφων μεθύοντα... θεᾶται*, Plato (D. L., III, 39) *τοῖς μεθύουσι συνεβούλευε κατοπτρίζεσθαι*.

939 This stana shews interpreters at their worst. They will not allow Theognis to put down the simple events of his ordinary life. I am ashamed of *γῆρυς* (Emperius; it was too much even for Sitzler). I translate for whom it may concern :

'I cannnot sing clear like the nightingale, because last night I went out to a revel. I don't put it on the accompanist, it is my friend who plays me false. I will stand up here by the musician and sing, God helping me'. He did not expect to sing, he was not at his best, but in the emergency he took the place of this friend, a really good singer, who failed to appear.

1043 *φυλακὴ δὲ πόλεως φυλάκεσσι μελήσει / ἀστυφέλης ἑρατῆς πατρίδος*

ἠμετέρης. No one, not even an exiled proprietor, could call Megara 'smooth', which is what the negative particle α implies. No, ἀστυφέλης is *intensive* (Kühner-Blass, II, § 399, the leading case is ἀξύλῳ ὕλῃ Λ 155). Translate therefore 'rocky'. Theognis loves his country with all her faults, as Ulysses 27 loved his rock. The Homeric antithesis τρηχεῖ' ἀλλ' ἀγαθὴ is the same as ἀστυφέλης ἐρατῆς.

T. W. ALLEN.

UNE BILINGUE ÉTÉOCRÉTOISE ?

L'inscription que nous nous proposons d'étudier ici a été découverte à Dréros, au cours de la fouille de la grande citerne [1]. Le bloc qui la portait avait sans doute appartenu, comme les autres textes archaïques drériens, au mur oriental du Delphinion qui s'effondra dans la citerne.

Au musée de Néapolis. Bloc de *sidéropétra*, en forme de parallélipipède, complet sauf à droite où un fragment de la surface inscrite s'est détaché par clivage, emportant probablement quelques lettres de chaque ligne. Larg. : o m. 75; haut. : o m. 26; ép. : o m. 245.

La pierre porte d'abord deux lignes d'écriture rétrograde, à caractères profondément gravés à la pointe, du même type que la loi archaïque *BCH*, LXI, 1937, p. 333 et suiv. Au dessous on distingue les traces évanides de trois lignes écrites *boustrophédon*, la première et la troisième étant de sens rétrograde et la seconde de sens direct. Les lettres ne sont gravées que très superficiellement; elles sont plus petites et plus serrées. Si la lecture *ἐFαδ|ε*, aux lignes 3-4, est correcte, le texte serait complet à gauche et commencerait en haut à droite, selon l'usage le plus courant en Crète et à Dréros même pour les inscriptions *boustrophédon* [2].

Haut. des lettres : o m. 02 à o m. 05 au début; o m. 015 à o m. 03 à la fin.

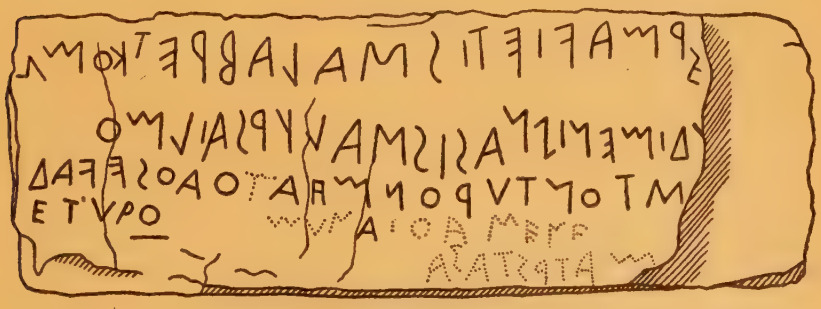

.ρμαF ετ | ισαλαβρετ κομν
.δ | μεν | ιναι | ισαλυρια |λυο
. .τον τυρον μη α.οαοι ἐFαδ-
ε τυρο . . . μυνα.οα. ενη — —
ματρι ται α — —

[1] Cf. *BCH*, LXI, 1937, pp. 5 sq., 28 et 333. Nous remercions notre ancien et ami P. Demargne de nous avoir permis de publier ici cette inscription mise au jour lors des fouilles effectuées sous sa direction.

[2] Cf. par exemple *ibid.*, p. 334, la première loi constitutionnelle drérienne. La disposition inverse est pourtant connue : un des textes inédits de Dréros, comportant deux lignes d'écriture *boustrophédon*, débute en bas à droite.

N. C. — L. 1, avant le ρ du début, il semble qu'il y ait eu un signe indistinct, cf. le fac-simile, toutefois il faut noter que ce signe est placé au-dessous de l'alignement des lettres. Avant *κομν*, il est difficile de dire si la haste bizarrement placée au-dessus de la ligne correspond à une barre de séparation ou à un τ qui serait alors la désinence du mot *ισαλαβρετ*. Le fait que partout ailleurs les mots sont séparés par des barres verticales ferait pencher en faveur de la première solution. Pourtant l'existence d'une petite barre transversale au haut de la haste verticale est certaine et l'on ne peut garantir qu'il s'agisse là seulement d'un accident ou d'une erreur de gravure. Le rapprochement avec le τ final de ετ confirmerait plutôt la seconde interprétation [1]. A la fin de la ligne le tracé s'infléchit comme pour terminer avec la lettre ν le mot *κομν*.

L. 2 : avant le δ, on voit le jambage supérieur d'une lettre qui a dû être emportée par la cassure de la pierre; ce pourrait être un ν, un μ ou un υ.

L. 3 : au début de la ligne, nous lisons deux λ (ou α ou δ) aussi bien qu'un σ. Au milieu de la ligne, après le premier α, peut-être un τ. Le second α peut être lu comme un δ.

L. 4 : le jambage vertical du μ manque, mais le zig-zag intact à cinq éléments ne permet guère de doute sur l'interprétation. Après le premier α, fragment de haste verticale. Après le second α, on lit un σ ou un μ : le zig-zag n'a que trois éléments obliques, mais le quatrième pourrait avoir été effacé par l'usure, car le troisième élément semble trop court et trop oblique pour constituer la haste finale d'un σ. La dernière lettre de la ligne peut être indifféremment lue ε, Ϝ ou η : nous avons choisi cette dernière lettre en raison de l'angle droit formé par les barres horizontales avec la haste verticale, les deux autres lettres articulant généralement (mais pas toujours, cf. au début même de cette ligne) ces barres à la haste selon un angle aigu. Après cette lettre, on ne distingue plus rien, sans que l'on puisse assurer que la pierre ait ou n'ait pas porté jadis de caractères.

L. 5 : il en est de même à cette ligne après le dernier α.

Paléographie. — L'alphabet est l'alphabet usuel des inscriptions grecques archaïques de Dréros et l'étude complète en sera faite quand tous les textes auront pu être publiés [2]. Un petit nombre d'observations doivent cependant être présentées pour relever par avance les particularités graphiques de notre inscription. On remarquera d'abord la longueur démesurée des hastes de certaines lettres, ρ, ε, τ, à la première ligne de l'inscription. Ensuite on notera la forme très intéressante du premier *iota* de *ιναι* à la ligne 2 : au lieu d'avoir l'allure sinueuse habituelle aux *iotas* drériens, il présente le dessin anguleux, en crochet brisé, qui n'est connu en Crète que dans les inscriptions archaïques de Praisos [3]. Pour terminer on observera que l'*upsilon* se trouve sous deux aspects dans notre texte : à la ligne 2 il a le profil Υ qui est de règle dans les autres inscriptions drériennes; aux lignes 3-4, il est de la forme ∨, qui ne laisse

[1] Cf. ci-dessous, p. 137.

[2] Cette publication, retardée par la guerre et la captivité de l'un des fouilleurs de Dréros, paraîtra prochainement dans le *BCH*.

[3] *Inscr. Cret.*, III, VI, Praisos, 1.

pas d'être courante en Crète, surtout vers l'Ouest, mais qui ne se rencontre nulle part ailleurs à Dréros[1].

Interprétation. — Les différences que nous avons relevées dans la gravure comme dans la disposition et le sens des lignes entre le début et la fin de l'inscription engagent à les considérer d'abord isolément.

Les deux premières lignes, d'écriture très nette et d'allure plus ancienne, offrent des groupes de lettres bien séparés par des barres verticales. La lecture de ces mots est certaine, sauf à l'initiale de chaque ligne Plusieurs ont un aspect hellénique, comme *μεν*, *ιναι* ou peut-être *ισα*. Cependant il est impossible d'interpréter l'ensemble comme une inscription grecque, car on y trouve des séquences absolument étrangères au grec comme *ρμαF* ou *λμο*. On pense aussitôt à quelque survivance d'un dialecte préhellénique, et, vu l'origine du document, on est tenté d'y voir un texte étéocrétois.

De fait, une comparaison avec les inscriptions étéocrétoises découvertes à Praisos fait apparaître des ressemblances frappantes[2]. Sur ces pierres, que la science des épigraphistes et des philologues n'est pas encore parvenue à déchiffrer, on retrouve ce même usage de transcrire en caractères grecs un dialecte barbare[3]; on observe, au moins sur les fragments les plus anciens, les mêmes habitudes graphiques : mots séparés par des traits verticaux, lettres à hauts jambages, *iotas* de forme identique au *yod* phénicien[4]; on déchiffre enfin la même finale *ετ* que nous lisons à la première ligne[5] et les mêmes groupes *ιναι*[6] et *κομν*[7] qui figurent dans notre texte. La brièveté de ce dernier ne permet pas d'autre rapprochement formel avec les inscriptions praisiennes, elles-mêmes assez différentes les unes des autres et au total trop fragmentaires pour que le caractère linguistique en ait pu être nettement défini. Il semble pourtant incontestable qu'il faille ranger le texte drérien dans la

(1) On trouve Y à Rhizenia, Lyttos, Dréros, Olonte, et probablement aussi à Cnossos et Praisos. V est préféré à Eleutherne, Axos, Gortyne, Arcadès et Eltynia.

(2) Ces inscriptions, dont les principales étaient déjà connues, ont été récemment réunies par Mlle Guarducci, *Inscr. Cret.*, III, VI, Praisos, 1 à 6. On trouvera là toute la bibliographie de la question étéocrétoise. Dans la présente étude, nous citerons les textes de Praisos par la simple indication de leur numéro d'ordre dans le corpus crétois, en le faisant suivre, s'il y a lieu, du chiffre de la ligne.

(3) Le fait est normal pour les anciennes langues de l'Égée. Cf. par exemple la stèle de Lemnos.

(4) Cf. Comparetti, *Mus. It.*, II, 1888, col. 674.

(5) Cf. *-αγσετ* (1, 3).

(6) Cf. 2,2 et 2,8. On y avait déjà isolé ce groupe *ιναι*, qui, à la ligne 2, était placé entre le groupe *Φραισοι* (apparenté évidemment au nom de la ville de Praisos) et la fin de la ligne indiquée par un blanc.

(7) Cf. 3,2 et 5,7. Dans 3,2, le groupe *κομν* terminait la ligne avant un blanc. Ce mot est à rapprocher du nom de mois drérien *κομνοκάριος* qui figure dans le Serment (*IC*, I, IX, Dréros, 1 *C*, 106-107).

mystérieuse série de documents étéocrétois qu'aura révélés l'exploration archéologique de la Crète Orientale.

Le texte paraît complet à gauche : l'écriture s'incurve un peu, à la fin de la ligne 1, pour que le mot *κομν* trouve sa place et elle laisse un blanc à la fin de la ligne 2 après *λμο*, qui doit être le dernier mot de l'inscription étéocrétoise. Vers la droite il y aurait place au début des lignes pour trois à quatre lettres dans la cassure de la pierre, mais le texte pourrait aussi avoir commencé sur une autre pierre, au-dessus ou à côté de celle qui a été conservée. Tel quel il nous présente sept mots entiers et deux fins de mots. Ce n'est pas sans intérêt, puisque jusqu'à présent on ne connaissait de façon certaine qu'un seul mot étéocrétois complet, le fameux *βαρξε* de la première inscription praisienne[1]. De plus, l'identification des mots *κομν* et *ιναι* qui se retrouvent dans les textes praisiens permet de placer avec vraisemblance des coupures nouvelles dans celles de ces inscriptions qui ne portaient aucun signe de séparation entre les mots[2].

On peut alors dresser comme suit la liste des mots connus et celle des terminaisons attestées en étéocrétois :

Mots étéocrétois.

βαρξε
ετ
ιναι
ισαλαβρε ou *ισαλαβρετ*/*ισαλυρια*[3].
κομν
λμο
μεν
ρας
Φραισοι, *Φραισονα*[4].

[1] 1,2. Observons toutefois que dans 4,3 le mot *ρας* apparaît entre deux traits verticaux de séparation. Mais Mlle Guarducci, qui publie pour la première fois ce texte dans son corpus, n'en a donné qu'un fac-similé sans transcription.

[2] L'isolement de *ιναι* confirme l'identification de *Φραισοι* et, par voie de conséquence, celle de *Φραισονα* dans 2,2 et 2,6. Il engage d'autre part à lire la ligne 8 de la même inscription :

μαπρα ιναι ρερε

et cette lecture entraîne par analogie une autre coupure à la ligne suivante, que nous lirions volontiers :

ιρει ρερει ετ

[3] Pour ces formes, cf. ci-dessous, p. 137.

[4] *Id.*

TERMINAISONS ÉTÉOCRÉTOISES [1].

A *ισαλυρια* (Dréros), *-μιτσφα* (2, 1), *-ιαραλα* (2,2), *φραισονα* (2,6), *-μαπρα* (2,8), *δησδεα* (3,3).
E *βαρξε* (1,2), *ισαλαβρε* (Dréros)?
I *-σωπειραρι* (3,4).
ιναι (2,2 et 2,8; Dréros)
φραισοι (2,2)
-ιρει (2,9)?
O *λμο* (Dréros), *σαρδοφσανο* (2,3).
F *-ρμαF* (Dréros).
N *μεν,* (Dréros), *κομν* (2,2; 5,7 et Dréros), *-τιυν* (2,4).
P *-αταρ* (3,2).
Σ *-κόκλες* (1,4), *-ρουκλες* (3,6)?
ρας (4,3).
-ος (1,2), *-νομοσελος* (3,6).
Δ *-δ* (Dréros).
T *-αγσετ* (1,3), *ετ* (Dréros), *ισαλαβρετ* (Dréros)?
-γυτατ (2,5).
Φ *-φ* ou *-q* (4,3).

On constate donc, à l'examen de cette série de désinences, que la phonétique étéocrétoise s'accommode, à la finale, des quatre premières voyelles, du *digamma,* des liquides *ν* et *ρ*, du *sigma*, des dentales *δ* ou *τ* et du *phi* (ou *koppa*). Il ne nous paraît pas possible pour l'instant de tirer davantage de la comparaison des textes drérien et praisiens.

Passons maintenant aux trois dernières lignes de l'inscription drérienne. Leur place, leur allure cursive, leur gravure superficielle feraient croire à une adjonction postérieure au premier texte. Cette impression est confirmée par la disposition *boustrophédon,* en opposition avec la marche rétrograde des deux premières lignes, et par le dessin de l'*upsilon* étranger à l'usage drérien. Cette fois il s'agit certainement d'un texte hellénique, bien que la lecture en soit on ne peut plus incertaine et que l'état de mutilation du document rende vain tout effort d'interprétation. Du moins peut-on identifier des mots grecs comme *τὸν τυρόν, μή, ἔFαδε, τυρο- ματρὶ τᾶι α-* et, dans les séquences intermédiaires qu'il faut renoncer

[1] Nous ne faisons figurer dans ce tableau de désinences que celles qui sont assurées par la présence d'un trait de séparation ou d'une fin de mot évidente. C'est ainsi que nous n'avons considéré comme fins de mots évidentes, en fin de ligne, que celles de l'inscription 2, où les lignes s'étalent à l'aise, et celles des lignes 2 à 4 du texte 3, qui sont suivies d'un blanc. Dans le reste de ce texte, il est très possible que les fins de lignes coïncident avec des fins de mots, mais on ne saurait tenir cette hypothèse pour une vérité démontrée.

à lire complètement, on ne voit rien de barbare, rien qui répugne à coup sûr à la phonétique grecque.

La présence du verbe ἔϝαδε laisse supposer que nous sommes en face d'un fragment de décret. L'inscription serait donc du même type que les autres blocs archaïques inscrits de la série drérienne : actes officiels, lois constitutionnelles ou règlements religieux gravés sur les murs du Delphinion et précipités dans la citerne lors de la ruine du petit temple[1]. Est-il question de certaines offrandes (fromage des chèvres drériennes[2]?) à quelque déesse-mère, peut-être à la Léto de la triade apollinienne vénérée dans le Delphinion[3]? Nous avouons notre incapacité à rien avancer de sûr, ni même de probable. Les textes drériens de la période archaïque sont déjà bien difficiles à comprendre quand ils sont complets, car leur rédaction est très condensée et synthétique. Mais que dire de lambeaux aussi misérables que le nôtre?

Faut-il rester sur cette conclusion pessimiste et renoncer à tirer de notre inscription autre chose que ces observations sans grande portée? Peut-être pas si l'on veut bien réfléchir au fait que les deux parties de l'inscription, isolées dans notre étude pour la clarté de l'exposé, sont en réalité réunies sur la pierre. A quoi répond la succession de trois lignes de grec à deux lignes d'étéocrétois? Assurément ce peut être l'effet du hasard. Les inscriptions, qui ne sont pas exactement contemporaines, peuvent n'avoir entre elles aucun lien. Mais il se peut aussi que leur juxtaposition ait été intentionnelle. Et c'est même l'idée qui vient tout naturellement à l'esprit. Un document étéocrétois gravé sur le mur du temple aura un jour paru incompréhensible à tout ou partie de la population drérienne et l'on aura voulu en donner au-dessous une traduction en langue grecque. Autrement dit, nous serions en présence d'une bilingue.

Il est à peine besoin d'insister sur la fragilité de cette hypothèse. La brièveté du texte étéocrétois, l'incertitude du texte grec exposent notre effort de comparaison à paraître fort peu concluant. Néanmoins nous aurions tort de ne pas l'entreprendre. Nous nous bornerons à des obser-

(1) Une seule remarque s'impose : dans les autres inscriptions drériennes, le mot ἔϝαδε figure en tête, ou du moins au début des actes; sa présence ici au milieu du texte dénote une rédaction un peu bizarre, qu'on s'expliquera mieux si l'on admet l'hypothèse que nous allons développer tout à l'heure.

(2) Les chèvres qui apparaissent sur les graffiti de Dréros ou sur le pithos en relief de la terrasse du temple (*BCH*, LX, 1936, p. 279; LXI, 1937, p. 14, fig. 8, et p. 21, fig. 13) sont des chèvres sauvages. Mais celles dont les cornes ont été retrouvées dans le *kératôn* comme les πάματα du Serment (*IC*, I, IX, Dréros, 1 *C*, 89) étaient bien des animaux domestiques. Observons toutefois que τυρον peut correspondre à une forme commune θυρῶν.

(3) Cf. *C. R. A. I.*, 1935, p. 478 sq.

Observons qu'on pourrait lire la dernière ligne de notre inscription [Δα]ματρι τᾶι A-, mais les Drériens ne semblent pas avoir eu de culte spécial pour Déméter, dont le nom n'apparaît même pas dans l'interminable liste des dieux du Serment.

vations d'ordre externe, notre incompétence nous interdisant de nous aventurer sur le terrain de la linguistique comparée, où de plus qualifiés que nous pourront un jour, nous l'espérons, utiliser nos résultats pour arriver à caractériser, sinon à interpréter l'étéocrétois.

D'ordinaire on est aidé dans l'étude des bilingues par la présence de mots transparents, comme le sont des noms propres. Nous n'avons, semble-t-il, rien de tel ici. Le raisonnement ne peut se fonder que sur la disposition relative des mots, sur leur répétition ou leur place. De tels indices sont spécialement sujets à caution, mais, faute de mieux, nous ne devons pas les négliger.

La comparaison des deux textes fait alors apparaître une correspondance assez remarquable. Le mot τυρόν (ou τὸν τυρόν) de la ligne 3 est repris à la ligne 4 sous la forme τυρο-. De la même manière, le groupe ισαλαβρετ (ou ετ ισαλαβρετ) de la ligne 1 est repris à la ligne 2 sous la forme ισαλυρια. Or les deux groupes étéocrétois ισαλαβρετ et ισαλυρια ont bien l'air d'être deux formes d'une même racine, on serait tenté d'écrire deux cas d'un même mot. L'*upsilon* du second répond au *bêta* du premier[1] et pour passer d'une forme à l'autre il semble qu'il n'y ait à faire qu'un changement de degré et un changement de désinence.

Faut-il pousser plus loin le rapprochement et voir dans l'identité de terminaison entre ετ et ισαλαβρετ l'analogue de l'accord grec τὸν τυρόν? Faut-il en conséquence interpréter ετ comme un article défini à l'accusatif singulier ou à un cas équivalent[2] ? L'incertitude même de l'orthographe du mot ισαλαβρετ ne nous le permet pas. C'est déjà une indication fort importante pour la morphologie étéocrétoise que l'établissement — si nos déductions ne sont pas excessives — d'une déclinaison avec apophonie ισαλαβρετ/ισαλυρια. On avait voulu, dans l'inscription n° 2 de Praisos, voir une déclinaison dans le système Φραισοι/Φραισονα[3] ; toutefois on peut se trouver là en face d'un substantif (le nom de la ville de Praisos) et d'un dérivé (l'ethnique des Praisiens), ce qui ne permettrait pas de parler de déclinaison. Notre exemple est plus net, et, malgré son étrangeté, philologiquement satisfaisant.

Si, enhardis par ce premier succès, nous osons encore nous fier à d'autres évidences externes, nous serons portés à rapprocher le mot ἔϜαδε qui, à la ligne 4, précède la reprise τυρο- du groupe ιναι qui, à la ligne 2, précède la reprise ισαλυρια. N'y aurait-il point équivalence entre les deux ? ιναι se rencontre deux fois dans la seconde inscription praisienne et notamment à la ligne 2 à côté d'une forme où l'on a reconnu le nom de la cité ou des habitants de Praisos. On ne peut nier que l'interprétation de Φραισοι ιναι comme ἔϜαδε Πραίσιοις serait assez

(1) Nous devons cette observation à notre ami P. Meile.
(2) A moins qu'il ne faille lire τῶν τυρῶν au génitif pluriel.
(3) Cf. *B. S. A.*, VIII, 1901-1902, p. 125 sq., n° 1.

séduisante. Après l'ébauche de déclinaison entrevue tout à l'heure, nous aurions mis la main sur une forme de conjugaison!

Nous sommes trop peu sûr cependant de la valeur d'un tel raisonnement pour vouloir le poursuivre plus avant. L'épigraphiste a depuis longtemps fini sa tâche et la parole ne peut plus appartenir qu'aux linguistes.

Qu'il nous soit seulement permis en terminant de souligner l'intérêt historique de la bilingue drérienne. Les Étéocrétois, qu'on avait longtemps cru confinés dans le massif abrupt des Monts de Sitia, à l'extrémité orientale de la Crète, ont dû étendre leur influence jusque sur la rive occidentale du Golfe de Mirabello. Ainsi s'expliqueraient les liens qui unissaient, à l'époque minoenne, la civilisation de Mallia ou celle d'Olonte à celle de Gournia, de Mochlos, de Zakro ou de Palaikastro [1]. Ainsi s'expliquerait qu'à la fin du VIIe siècle ou au cours du VIe siècle l'étéocrétois ait encore été en usage, au moins comme langue religieuse, à Dréros. Mais la nécessité de traductions grecques n'allait pas tarder, dès l'époque archaïque, à se faire sentir et les fouilles de Dréros n'ont pas livré de textes étéocrétois gravés, comme ceux de Praisos, en caractères du IVe ou du IIIe siècle. Moins bien protégés par le Cadiston que les Praisiens par les falaises du Dicté, les Drériens ont dû voir leur pays s'ouvrir plus vite à l'influence de la Crète centrale et de l'hellénisme.

Henri VAN EFFENTERRE.

Paris 1945.

[1] Cf. H. v. Effenterre, *Nécropoles du Mirabello*, p. 60.

LA DATE

DE LA

LEX COLONIAE GENETIVAE JULIAE

ET CELLE DE LA

LEX MAMILIA ROSCIA PEDUCAEA ALLIENA FABIA.

La question des assignations agraires a occupé l'esprit de César pendant tout le cours de son ambitieuse carrière. Au début il ne pouvait se désintéresser d'un élément aussi essentiel du programme des « Populares » dont dépendait sa fortune; plus tard il lui fallut satisfaire les vétérans de Pompée auxquels il devait le consulat, puis les siens propres auxquels il devait sa toute-puissance.

Cette partie de son œuvre, liée, peut-être, à une réforme du régime municipal de l'Italie et des Provinces [1], nous est plus directement accessible qu'aucune, autre parce que quelques fragments de la législation agraire élaborée par lui, ou sous son inspiration, sont parvenus jusqu'à nous. Nous possédons, en particulier, trois chapitres, cités par les « Gromatici veteres », d'une loi agraire que le manuscrit appelle « Lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia » et de nombreux chapitres de la « Lex Coloniae Genetivae Juliae », c'est-à-dire de la lex data qui était la constitution de cette colonie d'Espagne Ultérieure et que l'on a retrouvée gravée sur des tables de bronze [2].

De ces deux textes, le dernier seul a été attribué sans hésitation à l'époque césarienne, car le chapitre 104 indique que la colonie a été fondée « jussu C. Caesaris dictatoris imperatoris et lege Antonia senatusque consultis plebique scitis » [3].

La Lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia, au contraire, a été parfois considérée comme la loi portée en 109 par le tribun C. Mamilius

[1] C'est la thèse soutenue par H. Rudolph dans son livre *Stadt und Staat im römischen Italien*, Leipzig, 1935.

[2] Cf. les commentaires avec références détaillées de P. F. Girard : *Textes de Droit romain*, 5e éd., p. 70 (*Lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia*) et p. 89 (*Lex Coloniae Genetivae Juliae*).

[3] Le texte, dans sa forme actuelle, présente la trace de remaniements de la fin du 1er siècle après J.-C. dont nous n'avons pas à tenir compte ici.

qui lui dut le cognomen de « Limetanus »[1]. Nous connaissons, en effet, un Roscius, un Fabius et un Peducaeus qui auraient pu être ses collègues. Mais on trouve également un Roscius, un Allienus, un Fabius et un Peducaeus parmi les partisans de César. Or le texte mentionne des « magistratus jure dicundo »[2] qui ont probablement été établis par le dictateur, ce qui oblige à rejeter la première théorie[3].

M. A. Piganiol a essayé de montrer que les fragments d'une table de bronze retrouvés à Falérios et remontant à l'époque césarienne constituaient la « sanctio » de la Lex Mamilia Roscia; mais la table est trop abîmée pour que les reconstitutions proposées soient absolument certaines[4]. Retenons toutefois que cette inscription mentionne trois décuries de juges et qu'elle a, par conséquent, été rédigée entre 70, date de la Lex Aurelia, qui les a établies, et la création de la quatrième décurie qui est l'œuvre d'Auguste; encore faut-il enlever de cette période la fin de la vie de César qui avait supprimé la troisième décurie qu'Antoine rétablit après sa mort.

Est-il possible de préciser davantage la chronologie de la Lex Genetivae et de la Lex Mamilia Roscia ?

On admet généralement que la création de la colonia Genetiva, ordonnée par César peu avant sa mort, a été réalisée en vertu d'une loi proposée par Antoine, comme consul de l'année 44, peut-être seulement après la disparition du dictateur[5]. Cette théorie ne paraît pas résister à un examen attentif des indices de datation que nous offre le texte.

Le chapitre 125 accorde le droit d'occuper, lors des jeux, une place dans les gradins réservés aux décurions à quiconque jouira, par ordre du dictateur C. César, de la puissance consulaire ou proconsulaire : « ...jussuque C. Caesaris dictatoris consulis proveconsule (imperium potestatemve) habebit ». César mort n'aurait pu désigner consuls ni proconsuls; on peut objecter que le texte, préparé avant les Ides de Mars, a été publié sans être corrigé.

La titulature donnée au dictateur va nous permettre d'arriver à une conclusion beaucoup plus certaine. César est nommé trois fois dans les fragments parvenus jusqu'à nous :

[1] C. Fabricius, *Sitzungsberichte der Heidelberger Akad. Ph. His. Kl.*, 1924-1925, fasc. I.

[2] Premier et dernier chapitres conservés. Dans la suite de cet article nous désignerons la *Lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia* sous le seul nom de *Lex Mamilia Roscia*.

[3] C'est la conclusion à laquelle a abouti H. Rudolph (*op. cit.* p. 186-207) et à laquelle s'est rallié M. J. Carcopino (*Hist. générale*, G. Glotz; *Hist. rom.*, t. II, 2e partie, *César*, 2e éd., p. 954, n. 171), qui avait d'abord accepté la théorie de Fabricius (cf. J. Carcopino, *ibid.*, 1re partie, 1re éd., p. 300).

[4] *La Table de Bronze de Falerio et la Lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia* (compte rendu des séances de l'Ac. des Inscr. et Belles Lettres, mars-avril 1939, p. 193-200).

[5] Cf. P. F. Girard, *loc. cit.*

Chapitre 104 : « C. Caesar Dictator Imperator ».
Chapitre 106 : « C. Caesar Dictator ».
Chapitre 125 : « C. Caesar Dictator ».

Or, dans les derniers mois de sa vie, César portait le titre d'« Imperator » comme prénom [1] ; ce qui n'est pas le cas ici puisqu'il suit « Dictator » ou est omis. Donc le « jussus » ne date pas de la fin de la vie de César, et la Lex Antonia, qui en a fait une réalité légale, est certainement antérieure à l'entrée en charge d'Antoine comme consul le 1er janvier 44. Quand peut-il l'avoir présentée aux Comices ?

Seule l'année 47 paraît susceptible de répondre à toutes les données du problème. César, cette année-là, était dictateur [2], mais il était retenu en Orient, au moins jusqu'au début d'octobre [3]. Marc-Antoine, maître de la cavalerie, le représentait à Rome et se trouvait y être le seul magistrat en exercice, les élections n'ayant pu avoir lieu. Rien ne s'opposait à l'établissement d'une colonie en Espagne, car un calme apparent y avait été rétabli après les mutineries de 48, et Cn. Pompée ne devait y débarquer qu'à la fin de l'année. Or, sans attendre la fin des opérations militaires, les vétérans de Pharsale, ramenés en Italie par Antoine, réclamaient énergiquement les récompenses qui leur avaient été promises, en particulier les concessions de terre [4]. La Lex Julia agraria, toujours en application [5], n'avait évidemment pas pu désigner douze ans auparavant les territoires qui leur reviendraient ; pour leur donner un commencement de satisfaction, il fallut certainement que César envoyât de nouvelles instructions, qu'Antoine était le seul à pouvoir faire transformer en loi. Si la Lex Antonia ordonna la création de colonies dans les provinces, c'est probablement qu'il n'y avait plus assez de terres libres en Italie, ou que César sentait la nécessité de renforcer le loyalisme des garnisons locales en établissant auprès d'elles quelques-uns de ses vieux « grognards », peut-être mêlés à des éléments de la Plèbe Urbaine [6].

On a essayé de préciser la date de la Lex Mamilia Roscia en étudiant les cursus de ses auteurs présumés. Parmi les préteurs de 49 on trouve certainement L. Roscius et A. Allienus, probablement Sex. Peducaeus et Q. Fabius. Est-elle donc l'œuvre collective de cinq préteurs? Il n'existe

(1) J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, p. 127, n. 5 ; *César*, p. 1001.
(2) Pour un an, Cass. Dio., XLII, 12, Plut. Caes., 51, 1. Cf. J. Carcopino, *Points de vue*, p. 119, n° 2.
(3) Cic. Ad Attic. XI, 21,2. Cass. Dio., XLII, 52, 1-2. Il s'agit d'octobre « prélulien ».
(4) Références dans J. Carcopino, *César*, p. 866,885, 905-908.
(5) La *Lex Genetivae* (chap. 97) invoque l'autorité des vigintiviri qui en dirigeaient l'application, autorité supérieure à celle des personnages chargés d'effectuer la déduction des colonies.
(6) Urso, que la volonté de César transforma en Colonia Genetiva Julia, paraît avoir soutenu assez énergiquement Cn. Pompée. (V. entre autres *De Bell. Hisp.*, 28 et 41). N'est-ce pas parce que celui-ci est arrivé juste à temps, à la fin de 47, pour interrompre la déduction de la nouvelle colonie?

aucun autre exemple d'une loi ainsi présentée. Faut-il admettre que nos cinq personnages ont agi à titre de tribuns de la plèbe, probablement six ans plus tôt, en 55 [1] ? Mais cela supposerait un parallélisme un peu surprenant entre leurs carrières [2], et une pareille procédure est également sans exemple : certes, il y a eu, quelques années plus tôt, une proposition de loi présentée par dix tribuns [3], mais c'était une manœuvre politique qui tirait toute sa valeur de sa rareté.

Par contre, on comprend que les cinq personnages aient donné leur nom à la loi, s'ils ont agi comme membres d'un corps opérant collectivement. La commission de vingt membres chargée d'appliquer la Lex Julia agraria de 59, et qui a fonctionné pendant de longues années, n'a pu agir qu'en se fractionnant en sous-commissions alternant entre elles. Ce sont elles, probablement, qui apparaissent sous le nom de quinqueviri [4]. A quelle date Mamilius, Roscius, Peducaeus, Allienus et Fabius ont-ils pu en constituer une ?

Le collège des vigintiviri a compris, à l'origine, des personnages considérables, tels Pompée, Crassus et Attius Balbus; Cicéron en aurait fait partie s'il ne s'était récusé. Par conséquent, Mamilius et ses collègues n'ont pu y entrer qu'après avoir rempli une haute charge, certainement après leur préture de 49. Mais le chapitre 104 de la Lex Genetivae reproduit, en l'adaptant au cas particulier de la colonie, le deuxième de nos trois chapitres de la Lex Mamilia Roscia. C'est la preuve d'un lien étroit entre les deux textes, qui ne peut être que la dépendance de la Lex Genetivae, statut local, par rapport à la Lex Mamilia Roscia, loi générale [5]; donc cette dernière date au plus tard de 47. Or, en 48, Sex. Peducaeus, propréteur en Sardaigne [6], ne pouvait s'occuper des assignations agraires; par conséquent la Lex Mamilia Roscia ne peut dater que de 47.

Si l'on admet, comme le voudrait M. Piganiol, que la table de Falerio nous a conservé sa « sanctio », notre hypothèse en tire une nouvelle force, puisque cette inscription ne peut dater de la fin de la vie de César. En fait, la Lex Mamilia Roscia est probablement l'un des textes, auxquels fait allusion la Lex Genetivae [7], qui ont complété la Lex Antonia.

(1) V. Cary, *The Land legislation of Julius Caesar's first consulship* (*Journal of Philology*, 1920); *Notes on the legislation of Julius Caesar* (*Journal of Roman Studies*, 1929).

(2) Aucun des trois tribuns de 55 que nous connaissons ne figure dans le groupe des cinq.

(3) Au printemps de 52. Voir, entre autres, Cass. Dio., XL, 51.

(4) Cic. *De pro. cons.*, XVII, 41. C'est cette solution qu'a proposée en fin de compte J. Carcopino (*César*, 2e éd., p. 954, n° 171), qui estime que l'action de Mamilius et de ses quatre collègues pourrait se placer en 45.

(5) Le premier des chapitres conservés montre que la *Lex Mamilia Roscia* est une loi générale « Quae Colonia hac lege deducta, quodve municipium fora conciliabulum constitutum erit ».

(6) Appien, *B. C.*, II, 48, 197.

(7) Chap. 104 : « jussu C. Caesaris... et lege Antonia senatusque consultis plebique scitis ».

Trois conséquences découlent de la datation précise de la Lex Mamilia Roscia et de la Lex Genetivae. Puisque la Lex Mamilia Roscia date seulement de 47, Cicéron n'a pu la mentionner dans le De Legibus, qui a été achevé en 50 ; et, s'il y fait allusion à une Lex Mamilia traitant du bornage des champs [1], c'est qu'il songe à un texte plus ancien, dont il est naturel de voir l'auteur en C. Mamilius Limetanus, le tribun de 109. La Lex Mamilia Roscia et la Lex Genetivae mentionnent des magistrats « jure dicundo » dont l'apparition est la principale trace de la réforme municipale élaborée par César [2] ; or la Lex Mamilia Roscia est une loi générale s'appliquant à un certain nombre de nouvelles organisations municipales, de nom variable [3] ; par conséquent la réforme a été conçue dès 47, au plus tard. Enfin la Lex Genetivae reconnaît formellement à César le droit de nommer consuls et proconsuls, c'est donc officiellement qu'il jouissait de ces prérogatives exorbitantes dès 47, fût-ce sous le couvert d'un vote de ratification [4].

Joël Le Gall.

[1] *De Leg.*, I, 55.
[2] Rudolph, *op. cit.*
[3] Cf. note 5, p. 50.
[4] Le chapitre d'une Lex Julia Agraria cité par le *Digeste* (47, 21, 3) reproduit, dans ses grandes lignes, le dernier de nos trois chapitres de la Lex Mamilia Roscia. Mommsen, (*Die Schriften der Römischen Feldmesser*, 2, 221). en avait conclu, d'une façon un peu simpliste, à l'identité des deux textes, hypothèse inadmissible car le nom donné par les Gromatici n'a pu être inventé et l'on voit mal pourquoi les compilateurs du Digeste, ou Callistratus, dont ils citent le cinquième livre « de cognitibus », auraient mis le nom de César à la place de ceux de ses fidèles. Mais, si les deux lois sont différentes, une seule relation peut exister entre elles : c'est la subordination de la Lex Mamilia Roscia à la Lex Julia, car l'œuvre primordiale est nécessairement celle qui porte le nom du maître. Par conséquent le texte du *Digeste* ne peut être qu'un fragment de la grande Lex Julia Agraria de 59. Ceci est confirmé par le fait que le *Digeste* appelle simplement César « C. Caesar » sans « dictator » ni « imperator », ce qui est parfaitement admissible en 59, tandis que l'apparition de la formule « jure dicundo » qui figure dans la Lex Mamilia Roscia ne peut remonter aussi haut (*Voir* Rudolph, *op. cit.*). D'ailleurs la Lex Genetivae, issue de la Lex Mamilia Roscia, n'en invoque pas moins la Lex Julia, dont la loi des quinqueviri a simplement organisé l'application aux territoires désignés par la Lex Antonia en reprenant son texte.

NOTES ET DISCUSSIONS.

LE MIRAGE SPARTIATE DE DIOGÈNE À LUCIEN.

(A propos de : F. Ollier, *Le mirage spartiate*, IIe partie, *Annales de l'Université de Lyon*, Lettres, troisième série, fasc. 13; 1er vol. in-8° de 215 p.; 1943).

A l'automne de 331, la bataille de Mégalèpolis, mettait fin au rôle de Sparte comme grande puissance grecque; mais, nous rapportent les anciens, le roi Agis, mortellement atteint, se redressa sur les genoux pour expirer face à l'ennemi. L'épisode, même s'il a été « arrangé » par les historiens, symbolise la persistance de la tradition spartiate.

M. Ollier, qui nous avait donné en 1933 une étude approfondie sur le *mirage spartiate* à la période classique, nous a apporté en 1943 la suite que l'on attendait, consacrée à la période postclassique jusqu'à Plutarque. Ce second volume est plus court que le premier, et l'exposé se ressent des obstacles que les circonstances ont plus d'une fois opposés à la documentation[1]. L'ouvrage est plus discursif, moins nourri de discussions détaillées, plus consacré à des vues générales. Ce caractère, à la vérité, est dû aussi au fait que, pour cette période, notre documentation sur Sparte est très fragmentaire : en dehors de deux grands noms, Polybe et Plutarque, nous nous trouvons, le plus souvent, en face de sources collectives, difficiles à individualiser, ou d'identifications hypothétiques. Dans cette demi-obscurité, M. Ollier n'a voulu avancer qu'avec prudence.

Au début de la période hellénistique, nous voyons les Cyniques, et, à leur suite, les Stoïciens contribuer à l'idéalisation de Sparte. Ils s'engagent dans la voie qu'avait indiquée Xénophon; à leurs yeux, le Spartiate réalise l'idéal de l'énergie mise au service de la vertu et dédaigneuse des obstacles. Il n'en est pas moins curieux de voir ces « citoyens du monde » professer une vive admiration pour la cité grecque la plus fermée; il est vrai qu'en d'autres temps, on a vu d'aussi paradoxales conciliations des contraires. Cette admiration des Cyniques et des Stoïciens se traduit souvent dans des anecdotes ou dans des apophtegmes attribués à des Lacédémoniens. M. Ollier, tout en admettant pour la plupart de ceux-ci

[1] C'est sans doute ainsi que s'explique l'absence de toute référence à la *Sparte* de Pierre Roussel.

une origine cynico-stoïcienne, n'en fait pas moins de prudentes réserves sur leur authenticité et sur la diversité possible de leur origine. Nous pourrions aussi noter que, parmi les témoignages qui attestent l'admiration de Diogène ou des premiers Stoïciens pour Sparte, certains ne remontent pas au delà du Ier ou du IIe siècle après Jésus-Christ (Épictète, Plutarque. Lucien, comme nous le remarquerons plus loin). Un transfert dans le passé d'une admiration plus récente pourrait être imaginé ; mais, pour qu'il ait eu lieu, encore a-t-il fallu qu'il n'y ait pas contradiction avec l'attitude des fondateurs du cynisme ou du stoïcisme. D'autre part, en plus d'un cas, tout semble se passer comme si certains auteurs avaient, pour leur donner plus de réalité, « laconisé » des thèmes anonymes de morale cynico-stoïcienne [1]. Nous n'avons d'ailleurs pas à être surpris de ces procédés familiers aux *διατριβαί* et aux *χρεῖαι*. Il a dû se produire fréquemment des échanges entre la tradition spartiate et la tradition cynico-stoïcienne. L'union des deux tendances pourrait être symbolisée par l'alliance des rois Agis et Cléomène et du stoïcien Sphairos de Borysthène, à laquelle M. Ollier avait consacré déjà une étude qu'il reprend et précise [2].

L'attitude de Polybe à l'égard de Sparte présente, elle aussi, des aspects contradictoires que M. Ollier constate et qu'il cherche à expliquer. Ce Mégalopolitain, attaché, avec un exclusivisme fort net, à la Ligue achéenne, déteste en Sparte la cité qui ne se résigna jamais à collaborer entièrement avec la Ligue et dont la dissidence contribua grandement à implanter la domination romaine dans le Péloponnèse [3]. Mais aussi Polybe admire dans Sparte la constitution « aristocratique », la prédominence de la discipline et des « bonnes mœurs ». Polybe résout la contradiction en imaginant deux Sparte, séparées dans le temps et opposées dans leur comportement : il déteste la Sparte de Nabis (et même celle d'Agis et de Cléomène), il admire celle de Lycurgue. M. Ollier [4] résout, pour sa part, cette contradiction par des vues qui, si elles venaient s'étayer sur des recherches d'un autre ordre, pourraient nous éclairer, par contre-coup, sur le problème, non encore résolu, de la genèse et des remaniements de l'œuvre de Polybe : constatant chez celui-ci des jugements contradictoires sur la constitution romaine, il admet que, pour Rome

(1) Par exemple M. Ollier (*Mir. spart.*, II, p. 50-51) cite l'anecdote du jeune prisonnier spartiate qui se refuse à un service indigne d'un homme libre ; elle figure dans le pseudo-Philon (*Sur la liberté du sage*, II, p. 463 Mangey), dans Sénèque (*Lettres à Lucilius*, 77, 24) et dans Plutarque (*Apopht. des Lacd.*, 234 B 38). Le pseudo-Philon ne parle que de « fonctions serviles » (*δουλικαὶ χρεῖαι*). Sénèque et Plutarque précisent qu'il s'agissait d'un service de garde-robe (*ἀμίδα κομίζειν*, dit Plutarque). Or, dans Épictète (*Entretiens*, I, 2, 8-10), c'est un stoïcien anonyme qui se refuse à ce service (*τὸ ἀμίδαν παραχρατεῖν*). On voit comment le même thème sert à des usages différents.

(2) *R. É. G.*, 1936, p. 536-570 ; *Mir. spart.*, II, p. 99-123.

(3) Cf. P. Roussel, *Sparte*, p. 202-204.

(4) *Mir. spart.*, II, p. 142 et suiv.

comme pour Sparte, Polybe serait passé peu à peu, au cours de son exil en Italie, de l'hostilité défiante à l'admiration raisonnée et que Sparte aurait bénéficié de la ressemblance qu'il prétendait découvrir entre son esprit et l'esprit de Rome.

Après Polybe, nous abordons le grand vide qui, pour nous, s'étend jusqu'à Plutarque; pendant deux siècles, nous n'avons plus, pour nous parler de Sparte, que des indications isolées, des noms souvent mystérieux. M. Ollier se défie avec raison des hypothèses hasardeuses. Deux noms cependant attirent notre attention, ceux de Nicolas de Damas et d'Apollonios de Tyane, parce qu'ils nous montrent le « mirage spartiate » franchissant les limites du monde proprement grec. Comment le conseiller des rois juifs a-t-il été amené à s'intéresser à la Sparte de Lycurgue? Nous connaissons par ailleurs une assimilation qui s'est peu à peu établie entre Lycurgue et Moïse. Un intermédiaire entre Sparte et la Judée ne se serait-il pas trouvé aux alentours du Spartiate C. Julius Eurycles, qui porta son activité et ses intrigues jusqu'à la cour d'Hérode le Grand [1] ? Pour Apollonios de Tyane, ses rapports avec Sparte sont attestés par Philostrate, et M. Ollier note bien les traits qui apparentent le thaumaturge aux néo-pythagoriciens [2]. Il n'est pas surprenant, dès lors, qu'il ait accordé sa sympathie au souvenir de Lycurgue, que l'on avait, depuis longtemps déjà, cherché à rattacher au pythagorisme [3].

D'ailleurs les deux siècles qui avoisinent l'ère chrétienne sont ceux où un snobisme archaisant, plus fort encore à Sparte que dans le reste de la Grèce [4], prétend restaurer les aspects de la vie spartiate dans ce qu'ils avaient de plus original.

Cette idéalisation de Sparte aboutit au tableau que nous en donne Plutarque, par qui M. Ollier achève son étude. C'est en effet celui-ci qui a fixé et popularisé (du moins pour les modernes) le portrait idéal de Sparte [5] : repris par les humanistes de la Renaissance, inspirant les philosophes du XVIIIe siècle [6], il est encore familier à tout homme cultivé. Sans apporter beaucoup de nouveaux traits à l'image, déjà traditionnelle, de la Sparte de Lycurgue, Plutarque lui donne une force plus grande en y appliquant sa propagande de moraliste et « son âme généreuse et enthousiaste ». Certes Plutarque ne ferme pas les yeux sur le

(1) Sur C. Julius Eurycles à la cour d'Hérode, cf. Flavius Josèphe, *Ant. jud.*, XVI, 10. A la vérité, Diodore (I, 94) rapproche déjà Moïse de Lycurgue, mais vaguement et en mettant sur le même plan Minos, Zalmoxis, etc.

(2) *Mir. spart.* II, p. 178-187.

(3) Cf. F. Ollier, *Mir. Spart.* II, p. 112 et n. 4, qui fait remonter ces vues à Sphairos, et même à Timée.

(4) Cf. F. Ollier, *Mir. spart.*, II, p. 167, et, plus nettement encore, E. Bourguet, *Le dialecte laconien*, p. 21-23; P. Roussel, *Sparte*, p. 207.

(5) *Mir. spart.*, II, p. 187 et suiv., 215.

(6) Que l'on pense, non seulement à Rousseau, mais aussi à l'enthousiasme que le jeune Vauvenargues éprouvait en lisant Plutarque (lettres du 13 et du 22 mars 1740).

défauts des Spartiates et sur les actes condamnables de leur politique M. Ollier le note [1], mais eût pu appuyer ce jugement de plus de preuves encore. La probité intellectuelle de Plutarque l'empêche de nous dissimuler ce qu'il blâme ou ce qu'il juge suspect. Mais Plutarque est, avant tout, un idéaliste, moralisateur et quelque peu « conformiste » (si tant est que le conformisme puisse se trouver dans le caractère d'un Grec); il trouve donc une satisfaction intellectuelle et morale dans l'idéalisation traditionnelle de Sparte, dans ce tableau d'une cité où règnent la discipline et l'esprit de sacrifice. En outre (et, sur ce point, on pourrait le rapprocher de Polybe) il retrouve en Sparte une partie de ce qu'il admire en Rome et peut ainsi concilier son patriotisme hellénique et son loyalisme à l'égard de l'Empire romain [2]. Son talent et la sincérité de son enthousiasme ont transmis à ses lecteurs le « mirage » qui l'avait séduit.

M. Ollier arrête là son étude : il lui semble qu'après Plutarque, on ne fait que répéter, sur Sparte et les Spartiates, ce qui a été dit auparavant; la seconde sophistique n'aurait pas d'autre dessein que de tirer des effets littéraires des thèmes que les générations antérieures avaient déjà maintes fois traités [3]. Une telle vue semble juste dans sa généralité, et M. Ollier l'appuie d'un certain nombre de textes probants — empruntés, à la vérité, pour la plupart au seul Aelius Aristide [4]. Ce jugement n'appelle-t-il pas quelques retouches? Les sophistes du IIe siècle ont-ils été, tous ou toujours, les disciples d'une sorte de vulgate littéraire, historique ou philolophique concernant Lacédémone? Le problème mériterait, semble-t-il, une recherche plus étendue.

J'ai eu la curiosité d'examiner, à ce point de vue, celui des « sophistes » qui nous est le plus accessible, à vrai dire l'enfant terrible de la seconde sophistique, l'homme qui ne s'en laissait imposer ni par les thèmes ni par les idées reçues, même lorsqu'il les prenait pour objets de sa virtuosité, je veux dire Lucien.

L'enquête donne des résultats assez limités. Lucien ne mentionne pas très fréquemment Sparte ou des Spartiates, et les indications développées sont encore plus rares. Parmi les textes touchant à ce sujet, il en est d'insignifiants. Que Lycurgue soit un des héros admis dans l'Élysée [5], cela n'a rien de bien frappant : il y a pour voisins Cyrus, Anacharsis, Zalmoxis, Phocion, Tellos, six des sept Sages, Socrate, etc. [6]; c'est d'ail-

[1] *Mir. spart.*, II, p. 194.

[2] Sur l'état d'esprit qu'a imposé à Plutarque (sans qu'il s'en rende même compte) sa situation de sujet loyal jouissant de la *pax romana* et sur les limites qui ont été ainsi fixées à sa compréhension de la Grèce classique, cf. A. W. Gomme, *A historical commentary on Thucydides*, I, p. 59-60 et 73-74.

[3] *Mir. spart.*, II, p. 173, 175-177.

[4] *Mir. spart.*, II, p. 175-177, renvoyant le plus souvent à l'étude d'A. Boulanger sur *Aelius Aristide*.

[5] *Histoire vraie*, II, 17.

[6] On peut noter que Lycurgue et Zalmoxis étaient déjà rapprochés dans le

leurs à Socrate que Lucien accorde le plus d'attention parce que sa présence au séjour des bienheureux permet de persifler aussitôt après les diverses écoles philosophiques. Plus insignifiante encore est la mention qui est faite [1] de la capitulation des Spartiates à Sphactérie, puisqu'elle ne sert qu'à rappeler un détail du formulaire qui régissait la correspondance officielle à Athènes.

Une phrase des *Esclaves marrons* [2] mentionne une femme *tondue ras à la laconienne*. Une comparaison de l'*Harmonidès* [3] évoque le droit de double vote dont jouissaient les rois de Sparte. Ce sont simples « curiosités » depuis longtemps connues de quiconque portait son attention sur Sparte; à en croire Hérodote [4], Xerxès raillait déjà Démarate à propos de la double ration des rois lacédémoniens. Il n'y a, non plus, rien d'original à rappeler la place importante que la danse tenait dans l'éducation spartiate [5]. Remarquons néanmoins que Lucien témoigne ainsi qu'il n'est pas ignorant du détail des institutions de Sparte. D'autre part, s'il semble attribuer à toutes les Lacédémoniennes un genre de coiffure réservé aux jeunes mariées [6], c'est, j'imagine, pour que cette généralisation produise un effet comique.

Mais, dans l'*Anacharsis* [7], c'est l'éducation spartiate tout entière, et non plus quelques détails d'institutions, qui est exposée au sage Scythe, et cela par Solon : « *Si jamais tu vas à Sparte, ne t'avise pas de rire ni de croire que c'est sans dessein que les Lacédémoniens se fatiguent quand, dans le théâtre, se bousculant autour d'un ballon, ils se frappent mutuellement; quand, introduits dans un espace limité par de l'eau, ils se répartissent en phalanges et se font la guerre, nus aussi en ce cas, et cela jusqu'au moment où l'un des deux camps a été mis hors des limites par l'autre, celui de Lycurgue par celui d'Héraclès ou inversement, et qu'il a été précipité dans l'eau (à partir de ce moment, c'est la paix, et nul ne s'aviserait plus de frapper); quand tu les verras frappés près de l'autel et ruisselants de sang, tandis que leurs pères et leurs mères, présents au spectacle, bien loin d'être chagrinés de ce qui se passe, les menacent, s'ils ne supportent pas les coups, les supplient de tenir le plus longtemps possible dans cette épreuve et de résister à la souffrance. En tout cas, bon nombre d'entre eux sont morts dans ce concours, parce qu'ils se refusaient à demeurer vivants en renonçant sous les yeux de leur famille et en laissant céder leurs corps; de ceux-là, tu verras honorer les statues que Sparte leur a élevées par décision de l'État. Quand donc tu verras cela, ne suppose pas qu'ils soient fous, et ne dis*

passage de Diodore (I, 94) où figurait aussi Moïse (cf. p. 145, n. 1). Cela montre bien le caractère de lieu commun qu'a cette « assemblée des législateurs ».

(1) *De lapsu in salutando*, 3.
(2) *Fugitivi*, 28.
(3) *Harmonides*, 3.
(4) Hérodote, VII, 103.
(5) *Sur la danse*, 10.
(6) Plutarque, *Lycurgue*, 15, 4.
(7) *Anacharsis*, 38-40.

pas que c'est sans raison décisive qu'ils supportent la souffrance alors qu'aucun tyran ne les y force et que l'ennemi ne les y contraint pas. Lycurgue, leur législateur, te donnerait à ce sujet beaucoup de bonnes raisons, celles pour lesquelles il les châtie ainsi sans hostilité ni haine, sans détruire à la légère la jeunesse de la cité, au contraire avec la volonté de trouver, en ceux qui doivent protéger la patrie, des gens capables de tout supporter et de triompher de tout danger. D'ailleurs, Lycurgue ne parlât-il pas, tu imagines bien toi-même, je pense, que de telles gens, faits prisonniers à la guerre, ne livreraient pas les secrets de Sparte sous les tortures infligées par l'ennemi, qu'ils se moqueraient de celui-ci et se laisseraient fustiger en rivalisant avec le bourreau à qui se fatiguerait le premier... »

Jusqu'ici le tableau peut être regardé comme une peinture, d'ailleurs hyperbolique, de l'énergie spartiate et de ses méthodes d'entraînement. M. Ollier[1], insistant sur le fait que cet exposé est mis dans la bouche de Solon, y voit la marque d'un « éclectisme complaisant ». Cette opinion serait irréfutable si l'*Anacharsis* se terminait sur ces déclarations de Solon. Mais la suite nous fait douter que cet éloge soit pleinement sérieux et nous révèle le fond de la pensée de Lucien. Le philosophe Scythe, préfiguration de quelque « bon sauvage » ou de quelque Huron, ne peut s'empêcher d'élever des objections :

« *Mais Lycurgue lui-même, Solon, était-il fouetté quand il en avait l'âge, ou bien est-ce qu'il était hors d'âge pour le concours et ne risquait-il rien à faire de pareilles fanfaronnades? — Lycurgue était déjà vieux,* répond Solon, *quand il est revenu de Crète et a rédigé ses lois pour les Lacédémoniens; s'il s'était rendu en Crète, c'est parce qu'il avait entendu dire que là étaient les meilleures lois, celles qu'avait établies Minos, fils de Zeus. — Et pourquoi donc, Solon, n'as-tu pas imité Lycurgue et ne fais-tu pas fouetter les jeunes gens? C'est là, chose utile et digne de vous. — C'est, Anacharsis, que les gymnases que nous possédons nous suffisent, et nous ne prétendons pas du tout imiter l'étranger.* » Anacharsis n'est pas dupe de ces échappatoires : « *Non, ce n'est pas cela; c'est que tu comprends que se faire fouetter, nu et les mains levées, n'est d'aucune utilité, soit pour chaque individu, soit pour l'ensemble de l'État. En conséquence, s'il m'arrive jamais de séjourner à Sparte, au moment où l'on se livre à ces exercices, je m'attends à être bientôt lapidé après jugement public; car je rirai d'eux chaque fois que je les verrai battus comme des voleurs, des détrousseurs ou des malfaiteurs de cette espèce. Vraiment les gens de ce pays me semblent avoir besoin d'ellébore.* » Et Solon ne trouve qu'une réponse dilatoire : « *Mon brave ami, ne te figure pas gagner un procès par défaut en parlant quand ces gens-là ne sont pas présents.* »

Le lecteur ne peut pas être insensible à l'ironie de cette conclusion : Solon avoue que l'éducation dont il a fait l'éloge, ne vaudrait rien pour Athènes, Grèce de la Grèce. « Souffrez que je l'admire et ne l'imite point. » La pensée profonde de Lucien nous semble plus sévère encore;

[1] *Mir. spart.*, II, p. 172.

il dévoile le manque de sincérité du laconisme : manque de sincérité chez Lycurgue, qui impose aux autres un régime qu'il n'a pas pratiqué lui-même [1] ; manque de sincérité chez les admirateurs de Sparte, qui ne se soucient pas de mettre en pratique les prétendus principes spartiates.

Que l'éducation lacédémonienne et, en général, le régime spartiate n'ait pas la sympathie de Lucien, qu'il lui paraisse à la fois ridicule et barbare, c'est ce que montre une phrase de l'*Icaroménippe* [2]. Le philosophe cynique, contemplant de haut les différents peuples, caractérise d'un trait chacun d'eux : « *Le Phénicien commerçait; le Cilicien écumait les mers; le Lacédémonien... recevait le fouet; l'Athénien jugeait.* » La fustigation est donc, aux yeux de Lucien, l'essentiel de l'éducation et de la civilisation spartiates. Certes, les maîtres d'école grecs avaient la main lourde (ou leste, si l'on préfère). « *Travaille, enfant, de peur des coups.* » disait à ses élèves un maître d'école de l'Egypte ptolémaïque [3]. Mais le rapprochement que Lucien fait entre le « dressage » lacédémonien et la piraterie cilicienne montre bien qu'il n'admire nullement cette méthode d'éducation.

Lucien n'est pas plus ébloui par les noms et les souvenirs glorieux de Sparte ; il ne voit là que lieux communs et banalités. Dans les conseils que le maître de rhétorique donne à son disciple [4], au sujet de l'emploi des lieux communs historiques, au moins un exemple spécifiquement spartiate attire l'attention au milieu de souvenirs panhelléniques empruntés aux guerres médiques : « *A toute occasion, fais naviguer à travers l'Athos, franchir à pied l'Hellespont, obscurcir le soleil par les traits des Mèdes; fais fuir Xerxès, fais admirer Léonidas; fais lire l'inscription d'Othryadas; fais intervenir en masse et fréquemment Salamine, l'Artémision et Platées.* » Certes, d'autres que Lucien avaient déjà fait remarquer ce qu'il y avait d'artificiel dans ce rappel des souvenirs spartiates ; M. Ollier [5] rapproche de ce texte, non seulement l'emploi que la seconde sophistique fait, dans un sens ou dans l'autre, de ces traits de l'histoire spartiate, mais aussi une épigramme de Loukillios [6] où le poète raille un avocat qui, à propos du vol d'un bœuf, d'une chèvre et d'un porcelet, évoque Xerxès, les héros des Thermopyles et *Othryadas*. Mais un autre passage de Lucien montre qu'il tire parti de l'histoire d'Othryadas pour autre chose que pour railler les banalités de la rhétorique de son temps. C'est à la fin

(1) Dès la période classique, certains esprits, même favorables à Sparte, avaient parfois souligné les contradictions de cette « maîtresse d'erreurs sombres » (Renant *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Prière sur l'Acropole), pour qui le laconisme n'était pas un article d'exportation ; cf. Platon, *Protagoras*, 342 B et suiv. ; Isocrate, *Panathénaïque*, 54.

(2) *Icaroménippe*, 16.

(3) Φιλοπόνει, ὦ παῖ, μὴ δαρῇς (tablette du Musée de Berlin, n° 13234 ; cf. Ziebarth, *Aus dem griechischen Schulwesen*, p. 109 ; *Aus der antiken Schule*, n° 15.

(4) *Maître de rhétorique*, 18.

(5) *Mir. spart.*, II, p. 176.

(6) *Anthologie*, XI, 141.

du dialogue où Hermès et Charon contemplent les agitations et les folies des hommes[1]. « *Quels sont*, dit Charon, *ces individus qui se font la guerre? Pourquoi s'égorgent-ils mutuellement? — Ce sont les Argiens que tu vois, Charon, et les Lacédémoniens et leur général*[2] *Othryadas qui, à demi-mort, met une inscription sur le trophée avec son propre sang. — Et quel est le motif de leur guerre, Hermès? — C'est la plaine même où ils combattent. — O folie de ces gens qui ignorent que, même si chacun d'eux conquérait tout le Péloponnèse, il ne recevrait d'Eaque qu'à peine un pied carré de terre; quant à cette plaine, ce seront tantôt les uns, tantôt les autres qui la cultiveront et qui souvent, de leur charrue, abattront ce trophée.* » Fidèle aux procédés de la διατριβή cynico-stoïcienne, Lucien ne veut voir, en définitive, dans l'acte du héros de la Thyréatide, qu'une preuve de l'aveuglement des hommes et de la futilité des guerres. Le lieu commun spartiate est « retourné » pour appuyer un autre lieu commun d'esprit tout opposé.

Il y a même plus : on pourrait imaginer que les traditions spartiates, tout en étant utilisées comme lieux communs de rhétorique ou comme arguments de critique morale, conservent à Sparte même une valeur réelle. Lucien n'est pas dupe de cette illusion; d'un mot, il montre que pour lui, le passé spartiate est bien mort. Lorsque Pollux est sur le point de remonter sur la terre[3], Diogène le charge de transmettre aux vivants divers conseils, dont le dernier est celui-ci : « *Et à tes Lacédémoniens, si tu le veux, adresse de ma part des reproches; dis-leur qu'ils sont en pleine dissolution.* » Pollux refuse de transmettre le message; il n'en reste pas moins que pour Diogène et pour Lucien, rien ne subsiste de ce qui fit la grandeur et la gloire des Lacédémoniens. Le « mirage spartiate » est reconnu pour tel.

Cette clairvoyance de Lucien en face d'une tradition plusieurs fois séculaire, ce refus de suivre l'opinion reçue, tiennent certes aux tendances philosophiques et morales de Lucien; sa méfiance à l'égard des illusions, sa répugnance à se laisser enchaîner par une doctrine ou par une tradition, tout ce qu'il y a de négatif dans son état d'esprit, le prémunissait contre les prestiges de l'idéalisation de Sparte. Mais autre chose peut avoir, sinon provoqué, du moins facilité cette indépendance de Lucien à l'égard d'une tradition courante. On a noté dès longtemps, combien Lucien était hellénisé et même atticisé, M. Caster[4] dit qu'il « montre avec sincérité un certain nationalisme grec, tout comme les autochtonès. » C'est même là une des nombreuses preuves que nous pouvons donner de la force d'attraction qu'a la culture hellénique. Il

[1] *Charon*, 24.

[2] Détail ajouté, par une tradition antérieure à Lucien, pour « ennoblir » l'histoire; Hérodote (I, 82) ne fait d'Othryadas qu'un des « trois cents » champions de Sparte; mais Plutarque (*Parall. grecs et romains*, 3) fait déjà d'Othryiadas le chef des Spartiates.

[3] *Dialogues des morts*, I, 4; utilisé aussi par F. Ollier, *Mir. spart.*, II, p. 8.

[4] M. Caster, *Lucien et la pensée religieuse de son temps*, p. 369.

n'en reste pas moins que Lucien est Syrien d'origine et non Grec. Certes son pays natal était hellénisé depuis longtemps, au moins dans les classes cultivées; l'éducation que Lucien avait reçue, les séjours qu'il avait faits dans les centres intellectuels de la Grèce, avaient renforcé chez lui la sincérité de son hellénisme. Néanmoins, Lucien pouvait se sentir moins solidaire des anciens héros de la Grèce propre que n'eût pu l'être quelqu'un de ses contemporains né entre la mer Ionienne et l'Égée. Ce qui le touchait le plus, c'était la *παίδεια* grecque[1] dans ce qu'elle avait de plus clair, de plus raisonnable, même d'un peu «académique». Par là, d'ailleurs, s'explique, en grande partie, la froideur de Lucien à l'égard des Spartiates; il y avait déjà longtemps qu'Isocrate[2] avait dit qu'à cette *παίδεια* les Lacédémoniens participaient encore moins que les barbares. Les gloires historiques ne provoquaient en Lucien qu'une émotion modérée, parce qu'il y aurait eu pour lui quelque artifice (et il s'en rendait compte) à dire : «Au temps des guerres médiques, nos ancêtres...». De là des railleries qui eussent paru sacrilèges au Béotien Plutarque ou même à Aelius Aristide, Ionien d'adoption; de là vient aussi, pour une part au moins, nous semble-t-il, la clairvoyance critique dont il a fait preuve en face du «mirage spartiate.»

G. Mathieu.

[1] Cf. les très justes observations de M. Caster, *Lucien et la pensée religieuse...*, p. 382 et suiv.

[2] Isocrate, *Panathénaïque*, 208.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Viggo Brøndal. — *Essais de linguistique générale,* publiés avec une bibliographie des œuvres de l'auteur, 172 p. in-8°. Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1943.

Ce livre, Brøndal n'a pu ni le voir paraître, ni même l'achever. La préface, les chapitres sur la constitution du mot et les formes fondamentales du verbe, ont été rédigés par Mme Rosally Brøndal et M. Knud Togeby d'après des esquisses très succinctes que Brøndal avait laissées: le chapitre sur la dérivation, d'après les idées qu'il avait souvent exprimées aux confidents de sa pensée, le chapitre sur «délimitation et subdivision de la grammaire», d'après des notes prises pour une conférence, et qu'il comptait développer dans un livre spécial. Brøndal a pris soin lui-même de définir les caractères de sa doctrine : «Elle consiste à retrouver dans le langage les concepts de la logique..., concepts rationnels (symétrie, transitivité, connexité, variabilité, pluralité, généralité, continuité, totalité, extension, intégrité, universalité) et concepts génériques (relation et objet, qualité et quantité). Ces idées soit celles aussi de Troubetzkoy; aussi M. Brøndal a-t-il dédié son livre «à la chère mémoire de son ami génial». L'abstraction de cette doctrine ne doit pas rebuter le lecteur. Même s'il n'accepte pas entièrement le principe de Brøndal, il trouvera dans ces études matière à réflexion, et enrichissement de ses connaissances. Brøndal connaissait parfaitement le français, qu'il écrivait avec une pureté enviable. Son article sur les prépositions du français moderne montre à quel point il en possédait les finesses : il en exagérait peut-être le caractère logique, et les distinctions qu'il établit sont parfois forcées. Nous disons : *en été, en automne, en hiver,* mais *au printemps,* sans que la différence d'emploi corresponde à une différence de sens : *en hiver, les rivières gèlent; au printemps, elles sont en crue.* Évidemment la locution *au printemps* est faite d'après l'expression : *au temps de,* qui détermine un moment dans la durée : *au temps des rois,* tandis que *en temps de* marque une continuité qui se poursuit : *en temps de paix* (sans article défini, au contraire *au temps du* ou *des*). S'il est possible de distinguer *en automne* et *à l'automne,* pour le printemps, la distinction est impossible, puisque la langue ne possède ni *en printemps* ni *dans le printemps.*

A. Ernout.

J. Holt. — *Etudes d'aspect* (*Acta Jutlandica, Aarskrift for Aarhus Universitet,* XV, 2). Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1943; in-8°, VIII, 94 p.

Sous l'influence, entre autres, de M. Hjelmslev, la linguistique structurale a pris une grande importance au Danemark, et c'est de ce point de vue que M. Holt envisage dans ce mémoire le problème de l'aspect. Après une intro-

duction de caractère général, l'auteur étudie l'aspect en grec ancien, puis en grec moderne, puis dans les langues slaves. Il n'est pas inutile de chercher à préciser la notion d'aspect: cette catégorie grammaticale, dont on observe le fonctionnement rigoureux en slave, joue un rôle important dans d'autres langues et particulièrement en grec, mais peut-être les linguistes en ont-ils un peu abusé et y ont-ils rangé des phénomènes de nature assez diverse. M. Holt a raison d'insister sur le fait que la notion d'aspect est proprement linguistique, et il aurait fallu peut-être marquer plus fortement encore que l'aspect est un système d'oppositions. Contre M. Koschmieder et M. Guillaume, M. Holt estime que l'aspect et le temps sont des catégories différentes.

Le mérite du mémoire est de mettre en lumière le système de l'aspect grec. L'auteur emploie la terminologie «structurale» de M. Hjelmslev et il distingue ainsi trois termes qui s'opposent : le parfait serait positif, le présent négatif, et l'aoriste neutre. On tirera sans doute meilleur parti de la distinction que marque l'auteur lorsqu'il indique la différence entre le jeu de l'aoriste, du présent et du parfait d'une part et celui des divers types de présents comme ἔχω et ἴσχω, etc. de l'autre : il dénomme le premier type aspect flexionnel et le second aspect dérivatif : l'aspect flexionnel et le temps sont liés l'un à l'autre tandis que l'aspect dérivatif n'a aucun rapport avec la catégorie du temps.

Dans le détail on pourrait être tenté de discuter avec M. Holt : page 18, il écrit : «ce qu'on a souvent affirmé concernant un passé relatif designé par l'infinitif et le participe de l'aoriste est entièrement faux». Du point de vue théorique M. Holt a raison, et, aux modes autres que l'indicatif, l'aoriste a seulement une valeur d'aspect, non une valeur de temps; toutefois le fait que l'infinitif et le participe aoriste expriment l'action pure et simple a eu pour conséquence que le grec les a employés dans des cas où une langue comme le français se sert d'un temps passé; page 28, la traduction de λέλοιπα par «je m'en suis allé» déconcertera le lecteur; en réalité cette traduction ne convient qu'en un passage, *Iliade*, Λ 235; ailleurs λέλοιπα doit être traduit autrement et ce parfait a souvent le sens résultatif; page 35, je serais moins sévère que M. Holt pour le qualificatif de «déterminé» attribué aux présents du type μίμνω : il s'agit bien de présents, mais de présents duratifs où le terme de l'action est envisagé, et l'objection de M. Holt que l'aspect évolutif (c'est-à-dire le présent) doit indiquer le procès sans terme, ne me semble pas valable.

P. Chantraine.

P. Chantraine. *Grammaire homérique* (*Phonétique et Morphologie*). Paris, C. Klincksieck, 1942, 526 p., in-8°.

Depuis que trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère, nombreux sont les Français qui y ont marqué l'empreinte de leur pas. Notre pays a vu éclore nombre de travaux critiques sur la poésie homérique, depuis ceux de Jean de Sponde jusqu'à ceux de Victor Bérard en passant par l'abbé Terrasson (1669-1750), d'Anse de Villoison (1750-1805) et Dugas-Montbel (1776-1834). Ce dernier s'est fait apprécier comme traducteur d'Homère, succédant à Salomon Ceston et à Amadis Jamyn, à Mme Dacier et à Bitaubé, et devançant Leconte

de Lisle dans la faveur du public en attendant la collection Budé. Dans les classes de grec de notre enseignement secondaire, l'explication des plus beaux chants de l'Iliade et de l'Odyssée a toujours tenu une place de choix. Et cependant la France manque encore d'un exposé de la langue d'Homère, comme en ont donné Vogrinz en Allemagne, Chr. Mohrmann en Hollande, Devoto en Italie et surtout Van Leeuwen dans son *Enchiridium* ou Monro en Angleterre dans son *Homeric Grammar*. L'ouvrage de M. Chantraine comble donc, comme on dit, une fâcheuse lacune et ne peut manquer d'être bien accueilli chez nous.

Le nom seul de l'auteur est une garantie de la qualité de l'ouvrage. Il est tel qu'on pouvait l'attendre du savant philologue à qui l'on doit déjà, entre autres travaux, cette solide étude sur *La formation des noms en grec ancien*, répertoire complet et méthodique de faits bien critiqués. C'est M. Chantraine qui, dans l'Introduction à l'édition de l'Iliade de la collection Budé, a été chargé des parties consacrées à la tradition manuscrite et à la langue du poème. L'exposé qu'il a donné là est excellent, et on doit même recommander aux étudiants novices de s'en pénétrer avant d'aborder le présent ouvrage, qui exige, pour être utilisé avec fruit, une connaissance exacte des problèmes si variés et si particuliers que pose la langue homérique. Si l'on veut avoir une idée d'ensemble sur le mélange des dialectes, et notamment sur les atticismes, sur les formes distendues, sur le digamma, c'est dans l'Introduction à l'Iliade que l'on trouvera l'enseignement le plus ferme et le plus net, si sommaire qu'il soit.

Il faut le dire sans hésiter pour éviter toute équivoque et prévenir toute déception. Cette *Grammaire homérique* ne s'adresse pas à des débutants. Ce n'est pas un manuel scolaire destiné à faciliter l'intelligence du texte et à permettre d'en mieux goûter les beautés. Ce n'est pas davantage un exposé dogmatique du système de la langue, qui d'ailleurs ne serait pas complet, puisqu'il n'est question ici ni de l'emploi des formes ni de la syntaxe. C'est d'abord une étude approfondie, au point d'être exhaustive, de toutes les questions que posent la graphie et la nature des sons de la langue homérique considérée dans ses rapports avec la prosodie et la métrique aussi bien qu'avec les autres dialectes grecs. Et c'est ensuite un relevé complet des formes nominales et verbales de la langue, étudiées dans leur origine et dans leurs relations réciproques. Le livre est d'un intérêt indiscutable pour les hellénistes de profession, soucieux de connaître la solution à donner aux menus et innombrables problèmes de la phonétique et de la morphologie. Mais l'impression d'ensemble est un peu décevante. On est noyé sous l'accumulation d'une foule de détails, qui ne laissent pas apercevoir le caractère général de la langue. C'est un herbier très complet de fleurs desséchées, exactement découpées pour faire l'objet d'une analyse au microscope. Ce n'est pas une flore offrant la description botanique d'un pays.

Certes la langue homérique est pleine de confusions, d'irrégularités, de disparates. Les contradictions y abondent, et à tous égards : dans l'emploi métrique des mots qui avaient un digamma initial (p. 121), dans l'usage des contractions (p. 67), dans l'accentuation (p. 190-191), dans la flexion nominale et verbale. Les mots en *-ᾱ-* font au génitif pluriel *-άων* ou *-έων* ou *-ῶν* (p. 201). On rencontre à l'optatif de *εἶμι* «je vais» *ἰοι* et *ἰείη*; au futur du verbe substantif, *ἔσται*, *ἔσσεται* et *ἔσσεῖται*; au présent de *κεῖμαι*, *κέαται*, *κεῖαται* et *κέονται*. Du verbe *ἄλλομαι*, l'aoriste *ἄλτο* fait au subjonctif *ἄλεται* et *ἄληται* (p. 458), etc. Et que de formes singulières, comme l'impératif *αἰδεῖο* (p. 311), que d'hapax inattendus, que de faux archaïsmes, que d'extensions abusives de formations très anciennes, comme la désinence *-φι* dans *ὀχέεσφι* ou *Ἐρέβευσφι* (p. 241).

C'est un chaos extraordinaire où voisinent les formes les plus différentes par la date ou par la provenance dialectale. La tradition manuscrite est hérissée de variantes parfois fantaisistes, résultant de doctrines d'école que l'arbitraire des théoriciens voilait parfois sous des motifs esthétiques.

Tout cela n'est que trop vrai. Mais malgré ces contradictions et ces disparates, la langue homérique a une unité d'inspiration et de style, qui apparaît notamment dans son caractère formulaire. C'est un précieux alliage, où des éléments variés se trouvent mêlés et fondus. La variété de ces éléments fait le charme et l'intérêt de la langue. Il n'est pas toujours juste d'accuser avec Horace le vieil Homère de dormir. Il avait au contraire l'esprit très éveillé pour attraper au passage quelque forme nouvelle et l'introduire à la juste place dans la trame de son vers. La langue est artificielle sans doute, comme toute langue poétique; mais c'est surtout qu'elle est l'aboutissement d'une longue tradition et qu'elle conserve la marque de tous les artistes qui l'ont préparée, élaborée, constituée avant d'être utilisée par le génie bienfaisant que la postérité reconnaissante honore sous le nom d'Homère.

C'est l'unité de cette langue qui apparaît le moins dans la grammaire de M. Chantraine. On dirait au contraire qu'il a pris à tâche de faire ressortir tout ce qu'elle a de divers et d'irrégulier. Sans doute faut-il lui reconnaître le mérite de ne jamais faire violence aux faits. Il va sans dire qu'il s'abstient de toute correction, même là où il s'agirait des plus simples et des plus faciles. Il s'interdit même de normaliser le texte, quelles que soient les bizarreries de la tradition. Ainsi p. 280-281 à côté de *ἠμὲν ὅτῳ* (M 428) il maintient *ἠμὲν ὅτεῳ* (O 664), bien que l'accentuation de cette dernière dénonce, semble-t-il, un atticisme.

Ce pyrrhonisme philologique s'étend aux explications qui sont fournies. M. Chantraine formule peu de règles, laissant parler d'eux-mêmes les faits, qui se contredisent, ou se bornant à dire qu'« on a diversement corrigé », comme à la page 56, à propos de la synizèse et de la contraction. Même, par une sorte de prudence timide, qui n'est qu'un excès de probité scientifique — si toutefois la probité peut jamais être en excès —, lorsqu'il avance une règle, il l'entoure aussitôt de réserves qui en affaiblissent la portée. Et finalement le lecteur reste dans l'incertitude de la solution. C'est le cas à plusieurs reprises dans le chapitre consacré au digamma initial. Le souci de ne rien affirmer qui ne soit absolument sûr le conduit à ne faire grâce d'aucune des hypothèses possibles, sans tenir compte parfois de leur degré de vraisemblance. La leçon d'Aristarque *πέπασθε* (Γ 99) est un bel exemple du degré zéro de la racine *πενθ-*. La tradition porte *πέποσθε*, qui semble bien dû à l'influence de *πέπονθα*. Mais M. Chantraine s'empresse d'ajouter que *πέποσθε* pourrait être aussi un éolisme (p. 25 et 424).

D'un bout à l'autre le livre est d'une extrême richesse et contient des analyses d'une finesse pénétrante et d'une sûreté irréprochable. Rares sont les points sur lesquels l'information paraît incomplète ou inexacte. Ainsi, la question de *εἰλόμενος* traitée p. 130, p. 314, p. 353, reste obscure, et le rapport de *εἰλόμενος* avec *ἑάλην* aurait besoin d'être expliqué. P. 87-88, ajouter *κάμβαλε* (ζ 172), qui peut expliquer *ἀμπέμψει* (ο 83). P. 108, signaler le changement de *ποτὶ* en *προτὶ* en prenant comme exemple Φ 507 où il faut sans doute lire *προτὶ* par comparaison avec Φ 505. P. 309, on ne peut dire que le vocalisme radical de *πέλομαι* soit propre à Homère, puisqu'il existe ailleurs un présent *τέλομαι*. P. 457, l. 6, au lieu de B 440 lire K 126.

J. VENDRYES.

A. Dain. — *Leçon sur la métrique grecque,* Paris, 1944 ; in-8°, 106 p.

Rien d'aussi malaisé que de donner dans une brève introduction une idée d'une discipline aussi technique que la métrique grecque. En une centaine de pages M. Dain a réussi à ouvrir sur la métrique des vues assez larges et assez claires pour faire comprendre au lecteur l'intérêt de cette étude indispensable à l'explication des poètes grecs, et, espérons-le, pour éveiller des vocations de métriciens.

Après avoir indiqué les principes sur lesquels repose la métrique grecque, l'auteur étudie d'abord les éléments rythmiques (par exemple les dipodies iambique et trochaïque, le choriambe, etc.) : cette notion moins abstraite que celle des pieds, répond aussi bien davantage à la réalité. Mais ces éléments même peuvent prendre des formes très variées, et l'on trouvera (p. 20) les divers aspects que présente la dipodie iambique; aussi, comme l'auteur le note page 14, «plutôt que de vouloir retrouver dans le vers grec la succession régulière et toujours exacte des temps forts et des temps faibles, on s'efforcera surtout d'y reconnaître le retour perceptible d'un temps marquable». Les éléments rythmiques ont en effet subi diverses altérations : anaclase, catalexe, acéphalie et indifférence initiale. Dans la suite, M. Dain analyse, en donnant des exemples, la structure des périodes, les systèmes, les «stiques». Page 74 et suivantes, l'auteur recherche comment sont constituées les strophes caractérisées par leur mouvement, leur architecture, souvent soulignée par le balancement des phrases, les rimes, les échos.

Jamais le petit ouvrage de M. Dain ne réduit la métrique à des schèmes sans vie. Toujours il met en accent le mouvement musical, avec ses reprises, ses syncopes, ses nombreuses variations.

Voici quelques remarques de détail : page 10, ligne 9, je dirais à propos de l'ω qu'il note le son *o* long *ouvert*; même page, la définition des syllabes ouvertes ou fermées est peu claire; il aurait été bon de préciser par des exemples ce que l'on entend par syllabe terminée par une consonne; page 12, l'altération du caractère quantitatif de la langue grecque n'est pas si énigmatique : elle est due à la modification du ton, qui de musical qu'il était, est devenu un accent d'intensité; page 45, ligne 16, lire parémiaque; page 80, en haut, la première ligne du schème métrique comporte une brève de trop; page 104, ligne 8, lire scander.

P. Chantraine.

G. Mihailov, *La langue des inscriptions grecques en Bulgarie, Phonétique et Morphologie* (Bibliothèque de l'Université de Sofia n° 279). Sofia, Imprimerie de l'Université, 1943; in-8°, xx-243 p.

M. Mihailov, qui avait publié en 1940, en bulgare, une phonétique des inscriptions grecques de Bulgarie, nous donne aujourd'hui en français une phonétique refondue et une morphologie : on remerciera M. Mihailov, qui est un ancien élève de l'École des Hautes Études et de l'École des Langues Orientales, d'avoir choisi notre langue pour écrire son nouvel ouvrage.

Les limites géographiques de l'enquête de M. Mihailov sont fort étendues et comprennent la Dobroudja, la Thrace et la Macédoine. L'introduction montre

comment la culture hellénique a pénétré en Macédoine et en Thrace. Mais, linguistiquement, je doute qu'on puisse parler d'un grec de Macédoine et de Thrace. Le livre de M. Mihailov, qui rendra assurément de grands services, est par ailleurs décevant en ce qu'il rassemble des faits disparates et qui ne caractérisent pour ainsi dire jamais le « grec de Bulgarie ». Dans certains noms propres on observe, il est vrai, des variations particulières, mais il s'agit de procédés divers pour transcrire un phonème thrace, non d'un traitement phonétique propre aux grecs de Thrace ou de Macédoine : ainsi les flottements signalés p. 8 entre Ουτασπιῳ et Ουετεσπιῳ, ou entre *-ζεντις* et *-ζαντις*. En revanche, la phonétique, par exemple, présente toutes sortes de faits disparates, dont les uns sont des traitements courants dans la *κοινή* comme la confusion de *ι* et de *ει* etc.; les autres relèvent de la phonétique traditionnelle de la langue poétique comme *μοῦνος*, *νοῦσος*, *οὔνομα*, etc. Il est essentiel en effet de distinguer entre les diverses catégories d'inscriptions : inscriptions officielles, décrets etc.; inscriptions funéraires, dédicaces, ex voto etc.; inscriptions métriques, épigrammes surtout funéraires. M. Mihailov marque cette distinction p. 4, mais dans le cours de l'exposé il n'indique pas toujours de quelle espèce de documents proviennent les traits qu'il relève.

La phonétique recueille des faits qui ne sont pas proprement phonétiques : ainsi p. 6 les variations entre *ἕνεκα*, *ἕνεκεν*, *ἕνεκε*, *ἕνεκαν* et même *ἕνεκον*; — p. 60 la forme *πτόλις* dans *ματρόπτολις* est purement et simplement empruntée à la langue épique et ne saurait caractériser la phonétique des inscriptions bulgares.

P. 169 M. Mihailov écrit : « du verbe *οἶμαι/οἴομαι* nous n'avons qu'un seul exemple et c'est sous sa forme trisyllabique *οἴεται* ». Mais, à la troisième personne du singulier seule la forme *οἴεται* est usuelle. Le paragraphe est gauchement rédigé.

P. CHANTRAINE.

Gudmund BJÖRCK, ΗΝ ΔΙΔΑΣΚΩΝ, *die periphrastische Konstruktionen im Griechischen* (Skrifter utgvina av K. Humanitiska Vetenskaps Samfundet i Uppsala 32 : 2). Uppsala, Almquist et Wiksell, 1940; in-8°, 139 pages.

M. Björck, qui est un bon connaisseur du grec de la *koiné*, nous donne un précieux mémoire sur le tour *ἦν διδάσκων* et sur d'autres tours périphrastiques plus ou moins comparables. Un des mérites de l'auteur est de distinguer soigneusement entre des expressions que l'on a souvent le tort de confondre. Le participe présent, avec l'imparfait du verbe *εἰμί*, peut, par exemple, exprimer des nuances très diverses. Sans parler de tours très particuliers comme celui qui est étudié p. 16, où *εἰμι* construit avec le participe exprime la notion de « jouer le rôle de », il existe toute une série de périphrases où le participe tient en réalité la place d'un adjectif, soit qu'il s'agisse d'un emploi courant comme pour *συμφέρων*, etc., soit qu'il s'agisse d'un tour exceptionnel et, partant, empathique (voir p. 27 et suiv.). L'usage du participe s'est particulièrement développé dans les langues techniques.

Un autre chapitre, particulièrement important, est consacré au tour *ἦν διδάσκων* (Luc, V, 17), surtout attesté chez Luc, et en général, dans le *Nouveau Testament*. M. Björck dépense beaucoup d'ingéniosité à distinguer entre le par-

ticipe jouant le rôle d'un adjectif et la périphrase proprement dite. Puis il s'efforce de déterminer la valeur propre de cette syntaxe. La périphrase indique le cadre dans lequel se déroule une autre action et apparaît tout à fait comparable au tour anglais *he was writing when I entered*. S'inspirant de la terminologie adoptée par Jespersen pour l'anglais, M. Björck qualifie cette périphrase de «progressive» (à ce propos on regrettera que pour l'interprétation des faits anglais l'auteur n'ait pas eu connaissance de l'ouvrage fondamental de M. Mossé, *Histoire de la forme périphrastique être + participe présent en anglais de 1200 à nos jours*, paru en 1938). Dans l'analyse des faits grecs, M. Björck indique que le tour s'observe chez Marc, chez Luc surtout. Si nous ne le trouvons pas dans les papyrus c'est que cette périphrase convient surtout au récit où elle présente un fait dans une perspective particulière ; l'emploi en reste donc subjectif. Elle ne doit pas être considérée comme un simple sémitisme; on en trouve des exemples isolés chez des historiens (Thucydide, III, 2, 2, *μεταπεμπόμενοι ἦσαν;* Hérodote), plus nombreux chez des romanciers comme Xénophon d'Ephèse. Mais il est vrai que le sémitique a exercé une influence sur le grec biblique et, pour reprendre le mot de M. Björck, «a agi comme un ferment».

Les derniers chapitres envisagent d'autres tours périphrastiques d'un intérêt moindre. Le tour *ποιήσας ἦν* est répandu dans la *koinè* profane ou chrétienne où elle équivaut à un plus-que-parfait latin et exprime l'antériorité ; le groupe *εἰμὶ ποιήσας* est plus rare et répond à peu près à un parfait. Le futur périphrastique *ἔσομαι ποιῶν* vise à exprimer la durée et témoigne de la tendance du grec à introduire dans ce thème la notation de l'aspect (cette tendance, on le sait, a pleinement abouti en grec moderne); le premier exemple est attesté chez Xénophon, *Hiéron*, XI, *ἔσῃ νικῶν*. Un dernier chapitre dont la portée est moindre analyse la périphrase emphatique avec le participe substantivé : *ἐγώ εἰμι ὁ ποιῶν ταῦτα*.

P. Chantraine.

Gösta Ottervik, *Koordination inkonzinner Glieder in der attischen Prosa*, Lund, Lindstedt 1944; in-8°, VI-247 p.

Ce mémoire qu'un sous-titre définit comme une «contribution à la caractérisation du grec littéraire» vise à étudier les constructions dissymétriques dans la phrase grecque. L'enquête, qui exclut l'anacoluthe proprement dite, ne porte que sur un certain nombre d'auteurs : Thucydide, l'*Ἀθηναίων πολιτεία* du Pseudo-Xénophon, les *Helléniques*, l'*Agésilas* et l'*Anabase* de Xénophon, les orateurs : Platon a été laissé de côté sous prétexte que ses dialogues contiennent beaucoup de tours qui appartiennent à la langue de la conversation et qu'ils ne représentent pas proprement la langue de la prose grecque littéraire. L'auteur envisage dans le plus grand détail tous les cas possibles de dissymétrie. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir relevé des exemples de caractère très banal et qui ne méritaient guère d'être commentés : ainsi, p. 27 la coordination d'un substantif et d'un adjectif comme *προδότης* et *πονηρός* ne constituent pas une dissymétrie notable. — Même remarque p. 32 et suiv. pour certains exemples de coordination d'un substantif et d'un adverbe ainsi p. 33, *σιγῇ καί ἡσυχῇ* : de pareils exemples pourraient être multipliés. En revanche

M. Ottervik a relevé ailleurs beaucoup de passages notables, qu'il a discutés, soit du point de vue de l'interprétation, soit du point de vue critique : p. 43 à propos d'Andocide I, 36, il écarte la correction de Dalmeyda *οὐκ ὀλίγων ἀνδρῶν ἀλλὰ ⟨πολλῶν⟩ ἐπὶ...* — P. 46. Démosthène. XIX. 312. il conserve le texte des manuscrits *οἱ Μαραθῶνι καὶ Σαλαμῖνι* en montrant que si *Σαλαμῖνι* est moins fréquent que *ἐν Σαλαμῖνι*, le tour s'observe pourtant dans des passages de ton solennel, et ici il se trouve coordoné avec *Μαραθῶνι* qui est usuel.

C'est le texte de Thucydide qui offre les exemples les plus caractéristiques : ainsi p. 55, Thucydide I, 60, 1, *Πέμπουσιν ἑαυτῶν τε ἐθελοντὰς καὶ τῶν ἄλλων Πελοποννησίων μισθῷ πείσαντες*. Mais le texte de Thucydide est souvent incertain et M. Ottervick est souvent amené à discuter l'établissement de ce texte. — P. 65, en IV 52, 3, il adopte la correction de Rutherford *τὰ ἄλλα σκεύη* pour *τῇ ἄλλῃ σκευῇ* des manuscrits qui pourrait pourtant s'expliquer. A propos des exemples de Thucydide l'auteur prend plus d'une fois position à l'égard de l'ouvrage de Ros, Die *μεταβολή* (*Variatio*). — P. 145, je ne vois pas du tout comment justifier la dissymétrie que présente le texte cité : Demosthène XXIII, 89, *ὃς γάρ, ὡς, ἀγαπώντων τοῦθ' ὑμῶν καὶ προσοφειλόντων χάριν αὐτῷ, γέγραφεν καὶ πρὸς φυλάττειν ὑμᾶς ἐκεῖνον...*

Voici les conclusions de l'ouvrage. Des exemples de dissymétrie s'observent dans toute la prose grecque : ils sont relativement nombreux dans l'*Ἀθηναίων πολιτεία* du Pseudo-Xénophon, mais généralement sans dureté; chez Thucydide ils sont nombreux et souvent très rudes; moins nombreux chez Xénophon et Antiphon; rares chez Andocide et Lysias; moins rares chez Isée, Isocrate, Démosthène et Eschine.

P. CHANTRAINE.

A. TURYN. — *The manuscripts of Sophocles*, extrait de *Traditio*, II (1944); 40 pages in-8°.

M. Turyn, qui se propose d'étudier la tradition manuscrite de Sophocle, montre combien cette tradition nous est encore mal connue. Il faut renoncer en tout cas à l'idée que le *Laurentianus* 32,9 (L) soit la source de tous nos manuscrits. Il y a lieu de distinguer les manuscrits les plus anciens, dont certains semblent avoir des scholies plus complètes que celles de L, et les manuscrits byzantins, qui appartiennent à trois recensions, celle de Triclinius, celle de Thomas Magistros, et celle de Manualis Moschopoulos. Une étude précise des scholies permettrait de déterminer l'importance de chaque manuscrit pour l'histoire du texte. A ce propos, l'auteur critique avec raison le sigle *rec.*, ainsi défini dans l'édition Pearson : *duo uel plures codicum quorum praeter L et A notitiam habemus*. La chronologie des manuscrits n'a pas une valeur absolue. Un manuscrit du XVIe siècle peut contenir un texte ancien proche de celui de L, tandis qu'un manuscrit de la fin du XIIIe siècle peut présenter une recension byzantine tardive.

M. Turyn ne tient compte ni des papyrus (on sait que M. Collart les a énumérés dans un récent article de la *Revue de Philologie*) ni des manuscrits des XVIIe et XVIIIe siècles. Il donne une liste de 190 témoins, aussi complète que possible, étant donné l'avancement actuel du dépouillement des biblio-

thèques d'Europe (qui doivent contenir encore bien des trésors inconnus du public). Pour chaque manuscrit l'auteur donne, autant que possible, les renseignements suivants : date, matière, dimensions, nombre de vers par page, place de l'œuvre de Sophocle dans le manuscrit, place de la *Vie*, ordre des tragédies, présence ou absence d'arguments, de scholies, sigle employé dans les principales éditions. Si M. Turyn avait numéroté les manuscrits, il aurait rendu plus faciles les renvois à son travail, qui, tel qu'il est, servira maintenant de point de départ à toutes les recherches sur le texte de Sophocle.

P. Chantraine.

A. Turyn, *The Manuscript tradition of Tragedies of Æschylus*. New-York, Polish Institute of Arts and Sciences, 1943 ; in-8, IV, 141 pages.

H. W. Smyth avait publié dans les *Harvard Studies* en 1933 une liste des manuscrits connus d'Eschyle. Le propos de M. Turyn est de classer ces manuscrits et d'esquisser une histoire de la tradition. Pages 1 à 9 ces manuscrits sont énumérés et pourvus de sigles en partie nouveaux. L'auteur s'efforce ensuite de distinguer entre une tradition ancienne et les traditions qui remontent à Thomas Magistros et à Triclinios. La tradition ancienne est représentée par le *Mediceus*, 32, 9 (M) qui comprend les sept tragédies (manquent des parties importantes d'*Agamemnon*, et les premiers vers des *Choéphores*) et en outre selon M. Turyn le *Matritensis* 4677 (N) qui n'a pas l'*Orestie ;* le *Marcianus* 653 (V), qui donne les 348 premiers vers de l'*Agamemnon* et qui, pour cette pièce, est très proche de M, le *Laurentianus* 31, 2 (X), sans l'*Orestie ;* les *Laurentiani* 31, 3 et 86, 3 (B) sans l'*Orestie ;* le *Palatinus* 18 (H) sans *l'Orestie ;* le *Parisinus* 2785 (C), sans l'*Orestie*. Certains manuscrits, qui ne contiennent que le choix byzantin excluant l'*Orestie*, présentent ainsi une tradition ancienne.

Le classement de M. Turyn est essentiellement fondé sur certaines particularités de la *Vie* et sur les scholies. L'auteur indique combien il serait souhaitable qu'on établît une édition critique nouvelle des scholies. Nul ne serait mieux préparé que lui à mener à bien cette entreprise.

P. Chantraine.

Pindari *Epinicia*. New-York, Institut polonais des arts et des sciences, 1944 ; in-8, XIV-224 pages.

Depuis de nombreuses années M. Turyn s'est consacré à l'établissement du texte de Pindare, et il a publié plusieurs mémoires consacrés à l'histoire de la tradition manuscrite. En 1938 il a donné à l'impression, à Cracovie, une édition complète de Pindare. Lors de l'invasion de la Pologne, M. Turyn a réussi à s'échapper en emportant un exemplaire de la composition des *Odes triomphales*. C'est d'après cet exemplaire qu'il a pu faire imprimer durant la guerre, à New-York, cette édition des *Epinicia*, remettant à plus tard l'édition des *Fragments*.

On mesure ainsi l'importance de l'ouvrage de M. Turyn, qui est l'aboutisse-

ment d'un long travail. Les prolégomènes résument clairement les résultats obtenus par l'auteur dans son étude des manuscrits. Les manuscrits de Pindare, qui remontent tous au même archétype, se présentent en deux recensions. La recension ambroisienne ne figure que dans l'*Ambrosianus C 222 inf.* (A) qui ne contient que les *Olympiques*. La recension vaticane a comme principal représentant le *Vaticanus graecus 1312* (B). Cette recension comprend un assez grand nombre de manuscrits, que M. Turyn répartit en plusieurs familles. Toutefois plusieurs manuscrits apparaissent comme contaminés. Le *Laurentianus 32, 52* (D) donne suivant diverses parties du recueil une tradition différente; le *Parisinus graecus 2403* se rattache à certains manuscrits pour les *Olympiques* et la première *Pythique*, à d'autres pour les odes suivantes. Enfin il est notable que M. Turyn n'admet pas dans la recension vaticane un certain nombre de manuscrits que Schrœder y avait fait entrer. Le texte est établi avec le plus grand soin. Chaque ode est précédée d'une analyse métrique plus précise que chez A. Puech. Outre les variantes des manuscrits et des papyrus l'appareil critique contient tout ce qui concerne la tradition indirecte au sens le plus large. On y trouve non seulement les citations, les allusions aux thèmes traités par Pindare ou aux termes employés, mais également les textes d'auteurs antérieurs (Homère en particulier) dont Pindare a pu s'inspirer. Plutôt qu'un tableau de la tradition indirecte, cette rubrique met à notre disposition les éléments d'un commentaire.

Voici quelques remarques relatives au détail de l'établissement du texte : *Ol.*, I, 3, pourquoi corriger la forme d'infinitif γαρύεν en γαρύειν (de même pour τράφεν *Pyth.*, IV, 115)? — *Ol.*, I, 64, la correction de Turyn κε λαθέμεν est vraisemblable, la leçon des manuscrits λελαθέμεν comportant un aoriste à redoublement qui, chez Homère, a un sens factitif. — *Ol.*, I, 91, pourquoi introduire la correction μέμεικται, alors que μέμικται des manuscrits est la forme attendue (de même pour μειχθέντες, *Pyth.*, IV, 257, etc.)? — *Ol.*, I, 109, le tour ἔλπομαι κλειξειν ne semble pas possible; il faut, ou bien écrire κλείζειν que donnent quelques manuscrits, ou bien à la rigueur, adopter avec Bowra la correction de Schrœder τε pour κε. — *Ol.*, II, 7, Turyn écrit ὅπιν δικαίων ξένων; mais que signifie δικαίων? La leçon des manuscrits et des papyrus est ὀπὶ (ou ὅπι) δίκαιον ξένον; la correction de Hermann ὅπι δίκαιον ξένων est séduisante, avec la *lectio difficilior* ὀπι. — *Pyth*, IV, 9, la leçon ἀγκομίσαι est donnée par Turyn comme une correction de Mommsen, par Bowra et Puech comme venant du lemme des scholies de B. — *Pyth.*, IV, 13, Turyn écrit καταξαῖς pour καταξας. — *Pyth.*, IV, 36, l'aoriste ἀπίθησε est toujours intransitif et construit avec le datif chez Homère; la leçon des manuscrits ἀπίθησέ νιν, que garde Turyn est donc inadmissible, et il faut adopter la correction de Bœckh ἀπίθησέ ἰν : la faute s'explique aisément. — *Pyth.*, IV, 47, Turyn garde ἐπιγεινομένων : il faut y voir une forme homérique avec allongement métrique. — *Pyth.*, IV, 122. Turyn d'accord avec les scholies rattache ἐξαίρετον à ce qui précède : il me semble plus naturel, comme le font certains manuscrits et la plupart des éditeurs, de rapprocher le mot de ce qui suit. — De même *Pyth.* IV, 155, Turyn s'oppose aux autres éditeurs en ponctuant avec les scholies avant ἄμμιν, ce qui est admissible. — *Pyth.*, IV, 184, Turyn pour des raisons métriques introduit la correction ἐνέδαιεν. — *Pyth.*, IV, 250, il adopte la lecture de Wackernagel Πελίαο φονόν, avec raison. — *Pyth.*, V, 23, noter la remarque précise sur l'orthographe τῶ sans iota souscrit.

P. Chantraine.

Ingemar Düring. — *Aristotle's de partibus animalium critical and literary commentaries.* (Göteborgs Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar, Sjatte Foljden, ser A Band 2, N° 1). Göteborg, Elonder 1943; in-8°, 223 pages.

Une fois de plus, M. Düring n'hésite pas à entreprendre l'étude d'un texte de caractère technique et qui pose au philologue toutes sortes de problèmes difficiles.

Les premières pages du mémoire envisagent des questions de caractère général. Le *De partibus animalium* appartient à la série des cours qu'Aristote a consacrés à l'histoire naturelle, et il remonte sans doute aux notes d'Aristote lui-même. Ces manuscrits, après la mort de Théophraste, ont été légués à Nélée, fils de Coriscos, apportés à Rome par Sylla et publiés par Tyrannion et Andronicus. Sur la composition du *De partibus animalium* l'auteur groupe également un certain nombre d'indications précises; l'étude des références dans le *De partibus animalium* et des références au *De partibus animalium* conduit aux conclusions suivantes : les livres II-IV ne contiennent pas de références au livre I. Le livre I appartient à une série d'exposés postérieurs aux livres II-IV, et a dû être composé à la fin des recherches d'Aristote sur les sciences naturelles.

Les pages 38 à 80 du mémoire de M. Düring sont consacrées à l'étude de la tradition manuscrite. Les manuscrits les plus importants sont d'une part le manuscrit E (*Parisinus 1853*), d'autre part S (*Laurentianus 81,1*) et U (*Vaticanus* 260); un autre groupe est surtout représenté par P (*Vaticanus* 1339). Le manuscrit Y (*Vaticanus* 261) est une copie de E : à partir de 691 *b* ce manuscrit présente une tradition qui lui est propre mais sans aucune valeur : elle provient d'altérations introduites par le copiste, particulièrement en ce qui concerne l'ordre des mots.

La dernière partie du mémoire contient un commentaire critique et explicatif que les aristotélisants devront considérer de près : page 85, en 640 *a* 23, M. Düring donne de bonnes raisons d'adopter la correction de Platt *τὸ συνιστάν* pour *τὸ συστὰν* des manuscrits; page 87, M. Düring conserve avec raison en 640 *b* 12 l'expression *οἷον ὅτι* et en 640 *b* 23 il reprend, après d'autres, l'étude de *κἂν εἰ* chez Aristote; page 96, en 642 *b* 31, et suiv. la note montre que le texte, bien qu'il soit décousu, doit être conservé; page 103, en 643 *a* 7, l'auteur adoptant un complément de Cornford, pense qu'une ligne de l'archétype comportait douze lettres; en sommes-nous bien assurés? — page 105, à propos de 643 *a* 24 et suiv., l'auteur étudie l'emploi de l'infinitif dans les titres de chapitre; l'infinitif chez Aristote mériterait d'être envisagé d'ensemble : parfois il est employé de telle sorte que l'on doit sous-entendre *χρή*; il y a aussi l'usage de l'infinitif après *ὅτι*; l'extension de l'infinitif dans la *κοινή* annonce sa prochaine décadence.

Le mémoire de M. Düring semble préparer une édition du *De partibus animalium :* on souhaitera qu'il puisse rapidement la mener à bien.

P. Chantraine.

Jacqueline Duchemin. — *L'ἀγὼν dans la tragédie grecque,* 247 pages in-8°; Paris, les Belles Lettres, 1945.

Une nouvelle et intéressante étude vient s'ajouter à celles dont la technique

de la tragédie grecque a été l'objet. Mlle Duchemin a eu l'idée d'examiner comment les tragiques avaient traité l'ἀγὼν λόγων, la discussion de thèses opposées. L'existence même de l'ἀγὼν dans la tragédie était constatée depuis longtemps, mais on ne s'était pas encore avisé d'étudier comment chaque tragique organisait l'ἀγὼν, et la place que tenait ce procédé dans le développement du drame. L'ouvrage de Mlle Duchemin traite donc, en fait, d'un sujet neuf; l'exposé en est clair, la recherche a été faite soigneusement (1).

Préciser l'utilisation de l'ἀγὼν chez les tragiques, n'intéresse pas seulement l'histoire de la tragédie (en fait, celle des trois grands tragiques, puisque, de ce point de vue, l'étude des fragments ou des allusions ne peut pas donner grand résultat); elle peut aussi nous renseigner sur l'histoire, difficile à reconstituer dans le détail, de la rhétorique au Ve siècle.

Le plan de l'ouvrage est d'une grande simplicité, qui donne à l'exposé une clarté logique : après un « essai de définition » de l'ἀγὼν, Mlle Duchemin rappelle ce que nous savons de l'ἀγὼν dans la littérature du Ve siècle (sophistes, historiens, comédie ancienne); puis elle étudie la place de l'ἀγὼν dans les tragédies conservées, successivement chez chacun des trois tragiques, distinguant ainsi l'ἀγὼν, « au centre de l'action », l'ἀγὼν « se détachant de l'action », et sa forme extrême, l'ἀγών « hors-d'œuvre ». Ensuite Mlle Duchemin examine la technique même de l'ἀγὼν : nombre des personnages, subdivisions de l'ἀγὼν dans son ensemble et dans chacun des plaidoyers, argumentation et plaidoyers oratoires, formes particulières du dialogue dans l'ἀγών.

Ce plan, dans sa netteté, impose quelques redites (surtout pour la deuxième et la troisième parties), mais elles étaient inévitables si l'on voulait fuir le désordre et l'obscurité. Plus regrettable est le fait que tout ce qui concerne la littérature autre que la tragédie soit placé en tête de l'ouvrage; le lecteur peu informé risque d'être victime d'une erreur de perspective et de s'exagérer l'influence, sur la tragédie, des genres « non tragiques »; on ne saurait trop rappeler que Sophocle avait 50 ans, et Euripide plus de 35, quand Hérodote vint à Athènes, et qu'ils en avaient respectivement plus de 75 et de 50 lors du premier séjour *certain* de Gorgias en Attique. Une étude de l'utilisation des thèmes dramatiques dans la rhétorique ne serait pas impossible (2). Ce que Mlle Duchemin nous dit (p. 31-36), en suivant M. P. Mazon, de l'ἀγὼν chez Aristophane, est bien établi; néanmoins revenir, une fois les résultats acquis pour l'ἀγὼν tragique, sur l'ἀγὼν comique, ne me semblerait pas impossible; peut-être (c'est une simple question que je pose) découvrirait-on une influence du premier sur le second (avec imitation, variations ou contradiction?).

De cette étude se dégage une conclusion qui, dépourvue des nuances dont Mlle Duchemin l'entoure et qu'un résumé fait disparaître, est à peu

(1) Relevons seulement deux inadvertances : p. 126, n. 1, les *Lemniennes* ne sont pas des « Amazones », et il ne semble pas, d'ailleurs, qu'il y ait eu combat entre les Argonautes et les Lemniennes. — p. 127, n. 1, c'est dans *Palamède* (et non dans *Ajax le Locrien*, cf. d'ailleurs p. 69) qu'Oiax (qu'une faute d'impression, répétée p. 69, appelle Orax), joue un rôle.

(2) La fréquence, dans la rhétorique gréco-romaine, de la joute oratoire entre Ulysse et Ajax permettrait de croire à l'existence d'un ἀγὼν dans l'Ὅπλων κρίσις (les hésitations de Mlle Duchemin, p. 53, me semblent témoigner de scrupules excessifs).

près la suivante : l'ἀγών s'est développé et compliqué techniquement à mesure que la tragédie grecque avait une plus longue histoire et, par contre-coup, il a tendu à prendre dans le drame une certaine indépendance. D'autre part, Sophocle semble avoir quelque prédilection pour les problèmes qui peuvent se poser sous forme d'ἀγών, mais c'est Euripide qui organise l'ἀγών de la façon la plus précise; l'un, pourrait-on dire, a plus de goût pour les débats, l'autre est plus technicien de l'ἀγών dramatique.

On voit l'étendue et l'intérêt des questions que pose et que traite l'étude de Mlle Duchemin. Il est des détails qui attirent notre attention vers des questions annexes où se montre la liaison de la littérature et de la vie sociale à Athènes. Dans les *Euménides*, il y a non seulement ἀγών (p. 48), mais procès [1]; cependant, puisque, dans les procès réels, en principe les interruptions n'étaient pas admises, nous constatons qu'Eschyle a transposé, donc stylisé ce que lui fournissait la réalité. Les discussions sur les devins, sur la valeur relative de l'archer et de l'hoplite (p. 197) me semblent moins «l'imitation de certains exercices d'école» que l'écho de polémiques nées des circonstances réelles de la guerre du Péloponnèse. On pourrait se demander même si, dans *Aiolos*, la thèse soutenue par Macareus (p. 132) ne doit pas quelque chose à tout le bruit qu'on fit à Athènes autour de Cimon et de sa sœur Elpiniké.

On mesure la portée des questions qui se rattachent à la thèse de Mlle Duchemin; son étude est riche, précise et utile.

G. Mathieu.

Dr Jan Ros. — *De Beteekenis van de Rhetorica in de Oudheid*, 19 pages in-8°; Nijmegen, Dekker en Van de Vegt, 1945.

Le P. Ros, qui avait publié en 1928 une étude minutieuse sur la variété stylistique chez Thucydide, a consacré à *la signification de la rhétorique dans l'antiquité* sa «leçon inaugurale» du 2 octobre 1945 dans la chaire de langue et littérature grecques de l'Université de Nimègue. C'est une synthèse très large de l'évolution de la rhétorique dans le monde grec et romain, du ve siècle avant J.-C. à 529 après J.-C. (date de la fermeture de l'Académie par Justinien). Le P. Ros souligne particulièrement quelques points que l'on est parfois porté à oublier : le discours — et, en général, l'œuvre littéraire — est, chez les Anciens, destiné avant tout à être écouté, non pas lu; et le discours, dans la Grèce classique, est une action: Isocrate, bien qu'il soit pour nous le type même de l'écrivain, a eu une action immédiate bien plus visible que Platon; malheureusement notre connaissance de la rhétorique et de l'éloquences helléniques est pleine de lacunes, et ce n'est qu'à force d'hypothèses souvent téméraires qu'en ce domaine (comme en bien d'autres) nous pouvons remplir la période qui va du temps d'Aristote à celui de Cicéron; néanmoins, nous constatons que l'admiration (ζῆλος) hellénistique pour l'éloquence classique fera place à l'imitation (μίμησις) des Atticisants;

[1] A la fin des *Héraclides*, il y a bien aussi débat entre Alcmène et Eurysthée, et condamnation de ce dernier; mais Euripide a «escamoté» le procès, peut-être pour éviter de montrer les Athéniens condamnant un prisonnier de guerre.

d'autre part, les Latins semblent imposer un dédoublement de la notion de ῥήτωρ en *orator* (orateur actif, parlant dans la vie réelle) et *rhetor* (théoricien ou orateur d'apparat, ce que les Grecs de l'Empire rendent par σοφιστής) ; nous serions d'ailleurs portés à admettre que cette spécialisation correspond à l'état social et politique du monde gréco-romain à partir du Ier siècle. Car, comme le rappelle en terminant le P. Ros, l'apogée de la rhétorique et de l'éloquence, aussi bien à Rome qu'à Athènes, a été le fruit de la liberté.

G. Mathieu.

Héliodore, *Les Éthiopiques*, tome III, texte établi par R. M. Rattenbury, T. W. Lumb, et traduit par J. Maillon. Paris, Les Belles-Lettres (collection G. Budé), 1943 ; in-8°, VIII et 126 doubles pages.

Voici achevée l'édition d'Héliodore procurée pour la collection G. Budé par les deux savants anglais R. M. Rattenbury et T. W. Lumb ; la traduction française étant de J. Maillon, nous avons là un heureux exemple de collaboration entre philologues britanniques et français. Le manuscrit était achevé en janvier 1940, et la société des Belles-Lettres a pu en mener à bien l'impression pendant l'occupation.

On sait que l'édition de MM. Rattenbury et Lumb repose sur une étude personnelle de toute la tradition manuscrite. Depuis la publication des deux premiers volumes, M. Colonna, de son côté, a publié à Rome une édition critique d'Héliodore, et il a pris sur divers points une position différente de celle des éditeurs anglais. Ceux-ci reconnaissent à leur tour que M. Colonna a peut-être raison d'estimer que nos manuscrits dérivent de trois plutôt que de deux copies de l'archétype, et qu'ils ont eux-mêmes donné plus de poids qu'ils n'auraient dû au témoignage de C. En revanche ils assurent que là où leurs collations diffèrent de celles de M. Colonna, leurs lectures sont certainement seules exactes.

Le texte d'Héliodore est difficile, et l'on serait souvent tenté de discuter avec les éditeurs ou avec le traducteur. Livre VIII, II, 2, ἐξαιτήσας ne semble pas traduit ; — III, 4, la conjecture παραδιαιτᾶσθαι pour παραιτεῖσθαι semble ingénieuse ; — III, 8, τοῦ μὲν ἐκδυσωπεῖν ἀφέμενος est inexactement traduit par « au lieu de t'abaisser aux prières » ; — IV, 1, βούλημα et δόγμα ne sont pas traduits ; — V, 7, je ne comprends pas comment μεγάλην εἰς πειθὼ κέκτηται peut signifier « a une grande force de persuasion » ; — V, 11, je ne suis pas sûr que l'addition de ἐπὶ avant ὀλίγαις soit nécessaire ; — VI, 4, τὸ πλεῖστον est une correction vraisemblable pour τῷ πλείστῳ ; — VIII, 1, ἰῷ est une bonne conjecture pour τῷ ; — IX, 5, la correction αὕτη pour αὐτή n'est pas nécessaire ; — XII, 4, τὴν <δᾷδα> κατὰ est ingénieux. Livre IX : III, 6, οἵ est une faute d'impression pour οἳ ; — V, 4, συγχωρήσας est obscur et ne semble pas traduit ; — VII, 2, est-ce que ἀβελτηρίας est une faute d'impression pour ἀβελτερίας ? — XVIII, 4, les mots ξενίζοντι τῆς θεᾶς sont mis entre crochets ; — XX, 4, ἄσκεπτον ne semble pas traduit. — Livre X, II, 1, τῶν πρακτέων n'est pas traduit ; — VII, 7, ἣν οἶσθα n'est pas traduit ; — τὸν <τῷ> Ἡλίῳ est une bonne correction ; — XVI, 8, la suppression de παρὸν que propose Rattenbury est ingénieuse ; — XVII, 1, τῷ πάθει est une faute

d'impression pour τῷ πάθει; — XXI, 1, διαταρχθείς est une faute d'impression pour διαταραχθείς; — XXII, 5, ἐκ τῶν ἐθνῶν n'est pas traduit; — XXXIII, 2, θανατῶντος semble avoir un sens désidératif que ne rend pas «moribond»; — XXXVI, 4, ὁρμητήριον n'est pas traduit; — XXXIX, 2, l'expression λαμπάδιον δράματος est obscure, il me semble douteux qu'elle ait un rapport avec le nom de masque cité par Pollux, λαμπάδιον.

P. Chantraine.

Delphes. — Photographies de G. de Miré, texte et notices de P. de la Coste-Messelière, 1 vol. de 335 pages in-4°; Paris, Éditions du Chêne, 1943.

Tous ceux qui s'intéressent à Delphes rendront grâces aux auteurs de ce magnifique album qui nous présente, sous tous ses aspects, le sanctuaire apollinien, sans oublier Athéna Pronaia ni le gymnase ou le stade. Les plus beaux monuments sont étudiés en détail par l'image; quelques photographies des remarquables trouvailles de 1939 viennent illustrer l'historique des fouilles (p. 45-55). Les épigraphistes trouveront quelques belles reproductions d'inscriptions, notamment : pl. 83, signature de la frise siphnienne nord (vi^e^ s.); pl. 96 - 98 et 104-105, dédicace du portique des Athéniens (fin vi^e^ s. ou début ve s.); pl. 162, dédicace du trépied de Gélon (premier quart ve s.); pl. 139, promantie de Chios (autel, ive s.); pl. 163, proxénie de Charidamos (stèle au pied de la base de Gélon, ive s.); pl. 120, proxénie de Chairéas (trésor d'Athènes, iiie s.); pl. 53, affranchissement de Sôtêris (mur polygonal, iie s.); pl. 122, politie de Thésée (trésor d'Athènes, époque d'Hadrien). Tous liront avec autant de plaisir que de profit l'introduction de P. de la Coste-Messelière sur les origines, l'oracle, le sanctuaire, l'histoire de Delphes et les fouilles, ainsi que les brèves mais substantielles notices réunies à la fin du volume.

Michel Lejeune.

Mémorial d'études latines, publié à l'occasion du vingtième anniversaire de la Société et de la Revue des Études latines, offert par la Société à son fondateur J. Marouzeau. Paris, *Les Belles Lettres,* 1943; 688 pages in-8°.

Pour célébrer le vingtième anniversaire de la fondation des Études latines, Société et Revue, M. Marouzeau avait proposé à ses collaborateurs de publier un volume où seraient exposés les travaux accomplis durant ces vingt années dans le domaine de la latinité, les résultats obtenus, les recherches à poursuivre. Ce projet fut accepté avec enthousiasme et, pour marquer leur affectueuse reconnaissance au fondateur et à l'animateur de la Société, les auteurs décidèrent de lui offrir le volume, qui est ainsi devenu une sorte de «Mélanges Marouzeau», hommage bien dû au fondateur d'une œuvre qui fait honneur à l'humanisme français. Ce qui peut le rendre fier, et nous rendre fiers aussi par surcroît, c'est que, pour traiter avec compétence de tant de questions diverses, il se soit trouvé tant d'érudits — et

la plupart français[1] — qualifiés. Au moment où certains réformateurs sont prêts à condamner l'étude du latin, qu'ils présentent comme une science morte, le Mémorial leur démontre, de la façon la plus péremptoire, la vitalité de cette étude, les curiosités qu'elle inspire, les résultats qu'elle apporte.

Je ne puis malheureusement analyser en détail tous les articles de cet imposant volume; et en aurais-je la place et le temps, il me manquerait la compétence nécessaire pour analyser des travaux si différents : bornons-nous à en signaler les divisions principales. Il se compose de quatre grands chapitres : I. Linguistique et philologie, 11 articles, dont un qui fut extrait des articles de M. Marouzeau lui-même sur la stylistique; II. Histoire littéraire, 7 articles, allant de l'époque républicaine jusqu'à la Renaissance; III. Sciences historiques et auxiliaires, 16 articles; IV. Enseignement et documentation, 3 articles. Pour finir, un index des suggestions de travaux. Philologues, linguistes, historiens, au sens le plus large du mot, juristes, médiévistes, archéologues, épigraphistes, paléographes, médiévistes et «gallo-romains», pédagogues, tous trouveront leur pâture dans ce livre. Il leur apporte non seulement une mise au point des problèmes les plus essentiels, mais il signale des terres encore inconnues, indiquant les voies à suivre pour les atteindre et les domaines à défricher[2]. Loin que tout ait été dit, il reste encore une tâche immense à accomplir. Il y a là pour les jeunes, qui se sentent une vocation confuse de latinistes, mais qui ne savent que choisir, un guide réconfortant et sûr.

A. Ernout.

C. W. Westrup. — *Recherches sur les formes antiques du mariage dans l'ancien droit romain* (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, Hist.-Filol. Medd., XXX, 1); Copenhague, L. Munksgaard, 1943; 86 pages in-8°.

Ce n'est pas chose facile que de découvrir, à travers les textes relativement tardifs dont nous disposons, les origines du mariage romain, sa valeur et sa destination originelles, les différents aspects qu'il pouvait revêtir. Le mariage originel est avant tout un rite aristocratique, destiné à assurer aux chefs des clans des enfants légitimes, acquis en justes noces, qui assureront la perpétuité du culte des ancêtres, à titre d'*heredes sacrorum*, fonction dont l'importance et la gravité redoutable apparaissent encore dans la formule proverbiale *sine sacris hereditas*. Le caractère religieux du mariage apparaît dans l'expression *iustae nuptiae*, que je serais enclin à traduire non par «justes noces», ce qui n'a guère de sens, mais ensemble de rites matrimoniaux accomplis selon le *iūs*, et le mot *iūs* me paraît ici avoir conservé la valeur religieuse qu'il a en indo-iranien, qu'il a perdu en latin au profit de *fās*, mais qui apparaît encore dans *iūrō*. Ce caractère religieux s'est maintenu dans le mariage par *confarreatio*, auquel sont restés astreints les *flamines*

[1] Deux savants étrangers ont tenu à apporter leur contribution au Mémorial : M. A. Burger et M. N. I. Herescu. Ils auraient été certainement plus nombreux sans la guerre et l'occupation, qui coupaient la France de l'extérieur.

[2] Particulièrement riche en indications est pour les philologues en herbe, qu'intéresse la littérature latine chrétienne, l'article de M. Pierre Courcelle.

maiores. C'est là l'acte essentiel du mariage, celui qui consacre la *coemptio*, ou le rapt, ou l'*usus* (*usucapio*), qui sont devenus les formes usuelles du mariage à l'époque historique, la *confarreatio* ne subsistant plus que par tradition. Sur l'histoire de ces coutumes, religieuses et juridiques, sur leur parenté avec des coutumes d'autres peuples de la famille indo-européenne, l'exposé de M. Westrup, exposé clair, précis, bien informé, projette une lumière nouvelle. Il explique quantité de notions touchant au mariage : adultère et répudiation, sens et étendue de la *manus* et de la *patria potestas;* droits du mari sur la femme; il éclaire les rapports matrimoniaux entre patriciens et plébéiens; la naissance et l'évolution du mariage plébéien. Cette étude d'un rite permet d'assister à la transformation progressive de la société romaine, et à l'effacement peu à peu réalisé de son caractère primitivement aristocratique. Ce livre est à lire, non seulement par les juristes, mais par les historiens et les philologues.

A. Ernout.

Pierre Grimal. — *Les jardins romains à la fin de la République et aux deux premiers siècles de l'Empire. Essai sur le naturalisme romain*, Paris, E. de Boccard, 1943, in-4°, 557 pages, avec 30 planches, 38 figures et 1 plan hors-texte.

Ce qu'il faut louer d'abord dans ce beau livre, c'est le choix du sujet, et la manière dont l'auteur l'a conçu : on s'attendrait, sur la foi du titre, à moins qu'il ne donne. «Les Jardins romains», ce pourrait être, par exemple, une simple étude topographique de tous ceux dont la tradition nous a gardé le souvenir, un essai de localisation, d'après de nouveaux documents, des *Horti Cæsaris* et des *Horti Agrippinæ*, une tentative de reconstitution, succédant à tant d'autres insatisfaisantes, du *Laurentinum* et des *Tusci* de Pline le Jeune. Cette partie de la question n'est pas négligée, loin de là. Mais l'originalité de M. Grimal, c'est, sans perdre contact avec les données particulières de l'archéologie et de la philologie, d'avoir voulu s'élever et d'avoir réussi à se maintenir un peu au-dessus des détails de l'érudition. Il n'est guère de problèmes qu'il rencontrait sur son chemin, qu'il n'ait évoqués, fût-ce en note; il s'est préoccupé de la physionomie du dieu Priape, du culte des bois sacrés, de l'histoire de l'*ars topiaria*, des rapports du portique et du péristyle, des paysages des fresques de Pompéi, de l'*Amaltheum* d'Atticus, et du potager fleuri du vieillard de Tarente, de la flore qu'on y cultivait, de la faune qu'on y élevait, et de bien d'autres choses encore. Car, le lecteur le découvre avec lui, ces jardins ne sont pas un à-côté, un aspect secondaire et circonscrit de la vie romaine; leur influence s'insinue à travers presque toutes les manifestations de l'activité privée et publique, et en révèle des caractères jusque-là demeurés inaperçus. Mais il apparaît tout de suite que, dans un domaine si riche, chaque petit fait, chaque accident de terrain intéressent moins M. Grimal que la signification qu'ils prennent dans un cadre plus général : les jardins valent surtout à ses yeux comme l'«expression d'une civilisation». L'objet de ses recherches, ce n'est pas tel ou tel jardin, mais «l'Idée-des-Jardins» qu'ils incarnaient» (p. 14); son but, c'est de définir, dans ses nuances changeantes et son développement imprévu, ce qu'il appelle, d'un mot sans grâce mais commode, le «naturalisme» romain.

Il y a une conception primitive et nationale de l'*hortus* : c'est l'enclos privé, domaine propre de la *familia* au milieu des terres indivises de la communauté; dès l'époque des XII tables, la *villa* s'est agrandie, mais l'*hortus* est resté l'*heredium*, la parcelle qui *heredem sequitur*, et, par opposition aux champs voisins, le potager attenant à la maison. Sur ce lopin de terre, où règne l'esprit de Caton, veillent des divinités protectrices, qui lui assurent une fécondité frugale : Priape, Flora, et la Vénus maraîchère. Il existe aussi, çà et là dans la ville et dans la campagne, des bois sacrés, habités par des *numina* souvent indistincts, dont la perche de l'arpenteur respecte religieusement l'« horreur » inculte. Ces deux formes traditionnelles, où se reflète le double sentiment, pratique et superstitieux, que la conscience romaine, ou plutôt italienne, a de la nature, se perpétueront pendant toute l'antiquité : Martial chantera encore les mêmes *hortuli* de banlieue, avec leurs carrés de légumes et leur treille de vigne, que Térence possédait sur la Voie Appienne. Les bosquets vénérables des *luci* résisteront longtemps au milieu des constructions qui les étouffent, avant, comme dit Juvénal, d'être obligés de payer redevance au trésor public.

Mais quel rapport entre ces créations d'un génie paysan, âpre et craintif, et les jardins de plaisance et de luxe qui, au premier siècle avant notre ère, envahissent la rive droite du Tibre, gravissent les pentes du Pincio, puis couvrent le Vatican et l'Esquilin, constituant en peu d'années, autour de la ville, une « ceinture verte » presque ininterrompue? Au début de l'Empire, ces parcs seront pour la plupart absorbés par le fisc, et tantôt ouverts au public, tantôt incorporés au domaine impérial; pour les riches contemporains de Cicéron, pour le *popolino* qui déambule sous les arbres du Mausolée d'Auguste ou se chauffe sur les terrasses des Thermes de Trajan, pour Néron au bord du lac de sa Maison d'Or ou Hadrien à l'ombre du Pécile, que signifie cette passion inattendue et dévorante? Dans les maisons de Pompéi, reflet réduit de celles qui ont disparu à Rome, le jardin est partout, non seulement entre les colonnades du péristyle, mais au delà, et même à l'intérieur, où de fausses fenêtres donnant sur des paysages peints à fresque introduisent la campagne et la mer dans tous les moments de l'existence domestique. Et de même l'architecture se répand de toute part dans le jardin, taillant et façonnant les ifs et les buis, composant avec des portiques, des rocailles et des statues des décors de théâtre, isolant dans la verdure des *diaetae* propices à la méditation.

M. Grimal a admirablement analysé la complexité des plaisirs et des émotions que les Romains demandaient à leurs jardins : ils y trouvaient le bien-être d'abord, la jouissance de la fraîcheur et du silence, et, pour leurs nerfs à vif, le contact apaisant des réalités naturelles; un cadre aussi quelquefois, digne des réceptions de l'aristocratie; mais encore un instrument de culture et de vie intérieure : la mode des jardins est étroitement liée à l'évolution de l'idée d'*otium*; leurs promenades, avec leurs surprises savamment ménagées, avec leurs Taureaux Farnèse et leurs Niobides de marbre se détachant tout à coup, comme une scène de tragédie, sur un fond de cyprès, avec leurs « points de vue », aux noms évocateurs, qui rappelaient les sites fameux de la Grèce, étaient faites pour les conversations littéraires et philosophiques du *De Oratore* et des *Tusculanes*. Plus profondément enfin, le jardin serait, pour l'esprit romain, un moyen, conforme à ses tendances propres, d'appréhender les choses divines : dans le jardin funéraire que Cicéron consacre

aux mânes de Tullia, dans le *lucus Furrinae* dont l'aspect sauvage s'est humanisé peu à peu, et qui est devenu un *nemus* policé, orné de bosquets fleuris et garni d'ex-voto, dans tous les jardins même profanes, M. Grimal croit pouvoir saisir les traces d'un sentiment mystique omniprésent. Ces grottes d'Amalthée, ces Nymphées, ces Laraires, ce cortège dionysiaque partout figuré, loin, comme le prétendait Chateaubriand, de «rapetisser la nature», n'étaient que les symboles nouveaux à travers lesquels le vieux fond italien, irréductiblement vivace, exprimait son sens religieux des puissances de la terre.

Tels sont, ramenés à leurs éléments essentiels, les caractères du «naturalisme» romain : caractères composites, et qui, selon les cas et les circonstances, se combinent de multiples façons. M. Grimal les a dégagés au cours d'une patiente enquête, remarquablement distribuée, où il a examiné successivement : la naissance de l'art des jardins, c'est-à-dire le jeu des influences diverses, italiques, étrusques, grecques surtout, qui se sont exercées sur les données spécifiquement romaines; les jardins de Rome, étude topographique des jardins privés et publics de César à Hadrien; les thèmes des jardins, dans leurs rapports avec l'architecture (le jardin dans la maison, l'architecture dans le jardin) et avec la nature (les plantes, les animaux, les eaux des jardins; les jardins, images de la nature); enfin les jardins dans la pensée romaine, où sont interrogés tous les témoignages des écrivains et des poètes. Le seul énoncé des titres et divisions de ces quatre parties montre assez l'abondance et la variété des questions qui y sont abordées : on ne peut ici que signaler quelques-uns des points où l'effort du chercheur semble avoir été le plus heureux.

Ce sont d'abord les pages où M. Grimal s'attache à préciser la signification du mot *topiarius,* qui est le nom du jardinier en latin : nom emprunté au grec («sans l'influence grecque, jamais un art des jardins digne de ce nom ne serait né à Rome», p. 68; «le jardin romain a donné un corps à un rêve grec», p. 473); nom qui n'apparaît dans aucun texte latin avant une lettre de Cicéron de 54; nom surtout tiré du vocabulaire de la peinture. S'appuyant sur un passage de Vitruve (VII, 5, 1; 5; 36), M. Grimal montre comment les Stoïciens, essayant, contre Platon, de réhabiliter la peinture, la définissaient, représentation non des apparences, mais des éléments typiques des choses, *certae proprietates.* «Dans la peinture de paysages, ces éléments typiques des choses seront les *topia* (p. 99, cf. l'emploi, dans la langue de la rhétorique, du mot τόπος) : par exemple le promontoire, l'euripe, le portique, qui, sur les fresques de Pompéi, constituent autant de motifs obligés, de lieux communs. Les *topiarii* romains sont avant tout des «horticulteurs-paysagistes», dont l'art consiste à reproduire, pour l'illusion de l'amateur de jardins, les mêmes paysages typiques que les peintures à la même époque tracent sur les murs des *ambulationes.* L'*ars topiaria* s'est formée, par rapport à la peinture, dans une étroite dépendance, qui laisse apercevoir ce qu'il entrait d'art ou d'artifice dans le «naturalisme» romain. C'est aussi ce qui donne tout son prix à l'étude minutieuse que M. Grimal a faite de la peinture décorative dans ses rapports avec les jardins. Pompéi lui a permis d'interpréter Pline le Jeune. La précieuse collection photographique qu'il nous présente dans les trente planches de son livre lui a fourni les moyens d'illustrer, dans ses détails obscurs, l'histoire de la *uilla suburbana.* Grâce à lui, on saura mieux désormais ce que c'est qu'une *diæta;* on comprendra plus

exactement la place du péristyle dans l'architecture paysagiste. Du péristyle, il a reposé le problème (p. 217 et suiv.) avec une finesse dialectique qui n'exclut pas le plus juste bon sens; il a dénoncé tout ce qu'il y avait d'artificiel dans la théorie régnante, selon laquelle la *domus* classique, avec son *atrium* et son péristyle, résulterait de la juxtaposition de la maison romaine et de la maison grecque accolées; il a prouvé, en termes excellents, que l'influence des architectes hellénistiques avait consisté surtout à encourager certaines *tendances,* à développer au maximum le goût des portiques et des colonnades, et, par là, à «faire pénétrer le jardin dans la demeure»... Mais nous signalerons en outre, comme des réussites remarquables, les chapitres dans lesquels M. Grimal, pour déterminer la topographie des jardins de Rome (2e partie), ou les réactions de la sensibilité romaine à propos de la nature (4e partie), analyse les témoignages littéraires. Des citations nourries et précises, reliées par un impeccable système de références, offrent au lecteur, au bas des pages, le plus séduisant florilège, mais le commentaire lui-même, dans le corps du texte, laisse à peine apparaître, sous la vivacité du discours, la sûreté d'une information sans défaut. Cette étude topographique, c'est une «promenade dans Rome», menée la Correspondance de Cicéron à la main; en tenant compte, par surcroît, de toutes sortes d'indices inexploités, comme le tracé des aqueducs, dont M. Grimal, éditeur de Frontin, tire argument pour dater les empiètements du domaine impérial. Cette étude littéraire, c'est une conversation attentive en pleine d'imprévu avec les philosophes et les poètes, avec ceux-ci surtout, Tibulle et Horace, et avant eux Lucrèce, chez qui, avec une ingéniosité somme toute convaincante, il suggère que l'évocation des banquets primitifs au bord de l'eau (V, 1384 et suiv.) se rattache consciemment au prologue du *Phèdre* (p. 393).

S'il fallait, après cela, marquer quelques réserves, elles se justifieraient comme «la rançon des qualités». On regrettera quelquefois que l'ampleur de son dessein ait obligé M. Grimal, surtout dans la première partie, à passer si vite, sans avoir le temps d'approfondir des questions qui n'importaient pas à l'«Idée-des-Jardins»; ou bien que sa subtilité d'esprit l'ait entraîné çà et là au-delà des limites où le lecteur peut le suivre sans malaise. Il signale à plusieurs reprises le rôle qui, dans la préhistoire des jardins romains, revient aux Italiques : on trouvera peut-être un peu schématique et abstraite l'image qu'il nous donne de leur civilisation; sans doute l'examen des documents les plus anciens lui eût-il fourni des arguments plus réels que les distinctions de Servius : par exemple la dédicace d'Agnone en territoire samnite nous révèle, dès 250 av. J.-C., l'existence d'un curieux bois sacré, réplique exacte des τεμένη de Grèce; mais il ne s'appelle ni *lucus,* comme le *lucus Angitiae,* ni *nemus,* comme le *nemus Dianae,* mais *hortus, hortus Cerealis* (HÚRZ; loc. HÚRTÍN KERRÍÍN), et ce nom, conforme au sens étymologique d'«enclos», survit encore aujourd'hui dans celui du lieu-dit Orte. On se demande si d'autres toponymes, Orta di Atella en Campanie, Orte (anciennement Horta) en Etrurie, n'ont pas une origine semblable. De même les quatre pages brillantes qui sont consacrées aux apports étrusques découvrent une vue un peu aérienne du paysage : on se persuade difficilement qu'une civilisation qui, si urbaine qu'elle puisse être, a tant contribué à la mise en valeur de la campagne italienne, qui sans doute a transmis au latin le nom de la rose, du lys et de la violette, et qui, dans ses miroirs, dans ses terres cuites et dans ses fresques, faisait une si large place au décor végétal

(cf. A. Bonacelli : *La natura e gli Etruschi, Studi Etruschi,* II, p. 427 ; R. Pampanini : *Le piante nell'arte decorativa degli Etruschi, ibid.*, IV, p. 293) ait été totalement fermée au sentiment de la nature, et n'ait légué à Rome, à cet égard, que deux noms divins vides de contenu et que les Italiques seulement auraient pourvus de leur signification agricole : le *Lar,* dont d'ailleurs le rapport avec les jardins est plus affirmé que démontré, et *Vortumnus,* dont les caprices de l'étymologie populaire ne permettent pas d'expliquer que, principe du changement chez les Etrusques, il soit devenu dans la conscience italienne dieu des fleurs et des fruits (p. 40), alors qu'il semble bien plutôt que le rapprochement avec *uerto,* intervenant après son introduction à Rome en 264, ait ajouté la notion d'alternance et de saison à des fonctions rurales préexistantes et déjà particularisées. Sur ce chapitre des dieux protecteurs des jardins, et surtout dans le cas de la Vénus paysanne, comme de sa correspondante osque *Herentas,* M. Grimal nous laisse sur notre faim.

D'autre part, on n'admettra pas sans un peu de vertige l'interprétation qui nous est proposée du texte délicat de Pline (XXXV, 116-117), qui en cela contredit Vitruve, sur les enrichissements apportés par Ludius, sous Auguste, au répertoire de la peinture murale; Ludius (peut-être un esclave «lydien» dont le *cognomen* serait la transcription du grec Lydios?) aurait le premier représenté des bois sacrés, des bosquets, des bords de mer, etc., cela non comme ils existaient dans la nature, car les *antiqui* de Vitruve le faisaient déjà depuis longtemps, mais tels qu'ils étaient artificiellement imités dans les jardins : *topiaria opera.* Le moindre cours d'eau, peint par Ludius, serait, à la seconde puissance, l'image de l'image d'un cours d'eau. En fait, il semble que Ludius ait surtout inventé une manière humoristique d'animer les paysages traditionnels en y figurant des pêcheurs, des vendangeurs ou des hommes qui font traverser sur leurs épaules, à des femmes apeurées, les abords inondés d'une villa. A vouloir conserver à *topiaria opera* son sens rigoureux, distinct de *topia,* et réconcilier à tout prix les témoignages plus ou moins sûrs de deux auteurs, M. Grimal aboutit ici à une solution forcée : il est permis de lui préférer les modestes conclusions auxquelles Woermann (*Die Landschaft in der Kunst der alten Völker,* p. 220 et suiv.) s'était arrêté. Et encore on pourra penser que tel développement sur Catulle (p. 397 et suiv.) se relie au sujet par un lien bien ténu : «C'est à peine si le mot même de *hortus* apparaît dans ses vers, et toujours dans des comparaisons, d'une façon que l'on dirait accidentelle.» Qu'à cela ne tienne : M. Grimal prend de l'altitude, et, par une digression sur l'art décoratif contemporain («la tapisserie» des *Noces de Thétis et de Pélée*» n'est-elle pas une peinture à l'aiguille?» en vient à dire que la *mise en scène* chez Catulle «est l'équivalent littéraire de l'*ars topiaria*», «poésie et jardin s'expliquent réciproquement, si l'on veut bien y voir comme deux manifestations parallèles d'un même esprit.» Pourquoi ne pas reconnaître plutôt que le «naturalisme» romain admettait quelques exceptions notables, et que certains citadins absolus étaient trop occupés de leurs passions pour se ressouvenir, même dans les *Horti Clodiæ,* de la campagne de Vérone? Salluste en serait un autre exemple, lui qui, malgré la richesse de ses jardins à la grecque, avait à ce point perdu le sens romain de la nature que la seule allusion qu'on y trouve dans son œuvre exprime un étonnant mépris : «*Non fuit consilium... agrum colundo aut uenando, seruilibus officiis, intentum aetatem agere*» (*Cat.*, IV, 1).

Mais que valent ces légères ombres dans le coin d'un tableau qui, par sa conception d'ensemble et par son exécution magistrale, satisfait entièrement, qui renouvelle un grand problème et met tant de questions au point? Qu'on s'intéresse aux auteurs, aux monuments, à la civilisation de Rome en général, ce livre sera indispensable; ce qui n'empêchera pas de le relire pour le plaisir; car il y a peu d'ouvrages de ce genre qui respirent plus purement un certain bonheur proprement romain.

Jacques HEURGON.

I. Henri FRÈRE. — *Les Silves de Stace,* éd. critique; Paris, *Les Belles Lettres,* 1943; LXXXVIII-210 pages in-8°;

II. STACE. — *Silves,* texte établi par H. FRÈRE, professeur à la Faculté des Lettres de l'Univers. de Nancy, et trad. par H. J. IZAAC; Paris, *Les Belles Lettres,* 1944; tome I, LIII-129 pages doubles, 45 pages de notes (non numérotées); tome II, p. 133-210 doubles, 44 pages de notes et d'index (non numérotées).

Ayant accepté d'établir et d'annoter le texte des Silves de Stace dont M. Izaac avait entrepris la traduction, M. Frère a repris l'examen de tous les problèmes que pose cette œuvre difficile entre toutes; *Statii Siluarum emendatione non extat in tota Romanorum poesi epica munus difficilius,* écrit Baehrens dans la préface de l'édition qu'il a publiée en 1876; et pourtant à cette date on ne connaissait pas encore l'existence du manuscrit de Madrid, le Matritensis M 31, qui a rendu caducs tous les travaux précédents relatifs à la constitution du texte, et fourni à la critique de nouveaux éléments de discussion, sinon de certitude. Tandis que l'Achilléide et la Thébaïde ont été conservés par des manuscrits nombreux, assez anciens, et relativement corrects, les Silves, dont l'obscurité avait sans doute éloigné les lecteurs, sont demeurées ensevelies dans l'oubli pendant tout le moyen âge, et n'ont été rendues à la lumière qu'au XVe siècle, grâce à la découverte d'un manuscrit que fit Pogge, durant son séjour à Constance pour le Concile de 1417. C'est de cet unique manuscrit que dérive aujourd'hui notre connaissance de l'œuvre[1]. Mais ce manuscrit, quel était-il? Quelle en était l'origine, quelle en était la date? Provenait-il de Saint Gall, ou d'ailleurs? Est-ce le manuscrit original, ou seulement une copie faite par un scribe ignorant et pressé, que Pogge fit passer en Italie? Ou bien y a-t-il eu à un moment donné deux manuscrits : l'original trouvé par Pogge, *codex uetustissimus,* aujourd'hui perdu, mais dont Ange Politien aurait relevé les variantes dans les marges d'un exemplaire de l'édition princeps (1472) aujourd'hui conservé à Rome dans la bibliothèque Corsini, et d'autre part la copie que Pogge en fit faire, et qu'il adressa à Francesco Barbaro à Venise, pour que celui-ci à son tour en fît faire une nouvelle copie que Pogge destinait à Nicolo Niccoli de Florence? Le manuscrit de Madrid, qui est sensiblement contemporain de la découverte de Pogge, avec ses différentes mains correctives, est-il cette copie de Pogge, et les corrections sont-elles de sa main? La rareté et l'ambiguïté des renseignements dont nous disposons, l'incertitude des critères sur lesquels un jugement peut s'établir ont fait que nul problème de critique

[1] Abstraction faite de la Silve 2,7 fourvoyée dans un ms. du Xe siècle, le Laurentianus 29, 32.

de textes n'a été plus débattu et plus passionnément, et que les opinions les plus contradictoires se sont heurtées sans que de ces chocs répétés la solution lumineuse ait pu jaillir. Sans se laisser décourager par les difficultés du problème, ni influencer par les affirmations de ses devanciers, dont certains font autorité en philologie, Phillimore, Vollmer, et d'autres, M. Frère a soumis au crible d'une critique pénétrante tous les éléments d'information qui subsistent, depuis la lettre de Pogge à Barbaro jusqu'aux notes marginales de Politien, en passant par le Matritensis. Cette étude, servie par une documentation sans lacunes et menée avec une patience minutieuse, ne laisse rien dans l'ombre, ne néglige aucun témoignage, n'esquive aucune difficulté. L'étude des leçons du Matritensis est un modèle de critique verbale, qui pourrait s'ajouter au *Manuel* de L. Havet; les fautes sont classées méthodiquement, l'origine en est établie; de son examen M. Frère peut conclure avec une quasi certitude, p. XLVII, de l'édition critique : «Chargé de fautes, exempt d'interpolations et de corrections — M^2 et *m* écartés — le Matritensis est tout l'opposé d'un manuscrit d'humaniste.» Allant plus loin, M. Frère se refuse à voir dans ce manuscrit autre chose qu'«un brouillon destiné à être mis au net, la copie envoyée à Barbaro et à Niccoli pour être recopiée par un doctus». Seules les corrections — (M^2) — seraient de la main de Pogge; mais «elles sont de telle nature et réparties de telle sorte qu'elles se concilient moins aisément avec la stabilité de la vie italienne qu'avec la hâte d'un séjour étranger et d'un congrès finissant» (p. LIII). Quant aux notes de Politien, rien ne prouve qu'elles remontent au *uetus codex Poggii*, c.-à-d. à l'original : «le *liber Poggii* ne peut pas être le manuscrit découvert par Pogge — ni non plus un ascendant du *Matritensis*» (p. LXIX); et mieux vaut renoncer à l'utiliser aussi bien pour tracer un *stemma codicum* de Silves que pour en constituer le texte, dont la source unique demeure, après cet examen négatif, le *Matritensis*. On peut regretter qu'une si longue et pénible recherche aboutisse à une ἀπορία, et mieux vaut une incertitude fondée sur des raisons qu'une apparence de certitude insuffisamment établie.

L'apparat critique de l'édition ne retient donc que le témoignage de *M* (et incidemment des *deteriores* qui en dérivent), dont chaque leçon est soigneusement relevée. Souvent dans les passages douteux ou difficiles — et ils abondent dans le texte — M. Frère justifie le texte qu'il adopte, dans un commentaire très dense, où tous les éléments d'information et de jugement sont mis à la disposition du lecteur : conjectures anciennes et modernes, interprétations des éditeurs, indication des *loci similes*, réfutation des objections qu'on pourrait faire à la leçon adoptée, etc. Le souci d'explication est parfois poussé à l'extrême; des commentaires auraient pu être supprimés sans inconvénient (par ex. l. III préface, l. 9 de l'apparat); d'autres, transposés dans le commentaire proprement dit; des conjectures non adoptées, passées sous silence. M. Frère n'a rien voulu sacrifier de toutes les richesses que son érudition avait accumulées; il s'est entouré de toutes les armes pour défendre le texte qu'il a choisi; mais certaines notes en deviennent d'une lecture difficile, e. g. I, 5, 36 et suiv.; II, 6, 42; IV, 3, 145; V, 3, 44. J'ai peur qu'à force de conscience il ne lasse parfois la patience du lecteur. Ce serait dommage, car cet apparat est fort instructif.

Peu de conjectures personnelles; M. Frère s'en tient le plus souvent aux leçons de *M*, ou aux corrections de ses devanciers, sans vouloir accroître le

nombre des corrections. Toutefois, c'est faire trop confiance à *M* que de garder certaines graphies de ce manuscrit, ainsi I, 1, 4 *Steropem Brontemque*, quand partout ailleurs Stace use des accusatifs grecs en *-en* : *Alciden* 1.3.100; 3.1.83; *Aeaciden* 5.3.194; 5.5.37; *Parthenopen* 2.2.84; 3.1.93; *Persen* 5.3.187; *Pyladen* 2.6.57; avec Housman, j'écrirais *Steropen Bronten*; par contre, 2.6.31, je préférerais la leçon *Achillem* de *M* à *Achillen* de M^1 (qu'adopte M. Frère), car le nom a été rapidement latinisé, cf. du reste 5.2.151 *Achillem* et Achilléide, passim. 3.2.140 la correction de *uadis* en *bafis* me paraît difficilement défendable; en particulier une contraction supposée de **bafiis* en **bafis* s'appuie mal sur le *tamis* de Virgile, qui est imposé par la métrique, ce qui n'est pas le cas pour *baphiis*; 4. 6.57 est-il légitime d'attribuer, sur la foi de *M*, un nominatif sg. *sedis* (au lieu de *sedes*) à Stace? *M* confond sans cesse *e* et *ĭ* : ainsi 4.8.3 *Menecrates* pour *Menecratis*(5); 3.4.9 *fratres* pour *fratris*(5); 4.9.21 *libelliones* pour *libellionis*(5), etc. I, 6, 16, je ne crois pas qu'il y ait lieu de mettre en doute la scansion *gratvitum*, trisyllabe avec un *u* consonne et un *ĭ*; comme dans *fortvītus* (Manil. 1.182; Juv. 13.225, ou *pitvīta* (Hor. Serm. 2.2.76); en tout cas, l'*ĭ* de *impeditant* a une autre origine : *impedito* a été fait sur *impedio* d'après le modèle *impero, imperītō* : il n'y a pas eu «abrègement» d'un *ī* mais extension analogique. Quant au texte lui-même, dirai-je que certaines constructions adoptées et défendues par M. Frère me semblent, malgré les témoignages qu'il invoque et les rapprochements qu'il fait, difficiles à adopter; que certaines expressions me demeurent obscures? M. Frère est trop bon philologue pour s'en étonner : il sait mieux que personne ce qu'un texte comme celui des Silves comporte d'obscurités et d'incertitudes, et à quelles divergences d'interprétation il peut donner lieu.

La traduction de M. Izaac s'efforce de donner de ce texte une interprétation intelligible. Elle y est puissamment aidée par le commentaire que M. Frère y a joint, comme il l'avait fait pour Martial, soit dans le bas des pages, soit dans deux appendices où abondent les renseignements les plus exacts sur les évènements et les personnages des Silves, et sur les thèmes développés par l'auteur. Je souhaiterais, pour ma part, que M. Frère nous donne maintenant une édition «savante» du texte, avec un commentaire complet, dont il a tous les éléments : nul mieux que lui n'est préparé à faire ce travail, qui, j'en suis sûr, ferait honneur à la science française[1].

A. Ernout.

Virgile. — *Bucoliques*, texte établi et trad. par E. de Saint-Denis, Paris, Les Belles Lettres, 1942, xxx, 76 pages, in-8°; Tacite, *Vie d'Agricola*, texte établi et trad. par E. de Saint-Denis, Paris, Les Belles Lettres, 1942, xxxvi, 52 pages, in-8°; Sénèque,

[1] Dans la Silve 5 du livre 1, v. 11, j'aurais aimé une note sur le *uictus fugiente fera*. Quel animal est ainsi désigné? La traduction n'indique rien. — L. 3, 5, 11 : *dic tamen, unde alta mihi fronte et nubila uultus?* M. Izaac trad. le *alta fronte* par «pourquoi ton front se creuse?» Je n'ai pas rencontré d'emploi de *altus* qui justifie ce sens; *altus* est pris dans son acception normale «ce front hautain», c.-à-d. qui remonte en se ridant; cf. Apul. Met. 3. 13 *vultuosam frontem rugis insurgentibus asseuerabat*; si toutefois il ne faut pas lire *alia* avec l'Aldine.

Lettres à Lucilius, t. I, l. I-IV, texte établi par F. Préchac et trad. par H. Noblot, Paris, Les Belles Lettres, 1945, XXI, 170 pages. in-8°; Frontin, *Les aqueducs de la ville de Rome*, texte établi, trad. et commenté par P. Grimal, Paris, Les Belles Lettres, 1944, XXII, 113 pages, in-8°, 1 carte; Apulée, *Les Métamorphoses*, l. VII-XI, texte établi par P. Robertson et trad. par P. Vallette, Paris, Les Belles Lettres, 1945; Prudence : I. *Livre d'Heures*, II. *Apothéosis, Hamartigénie*, texte établi et trad. par M. Lavarenne, Paris, Les Belles Lettres, 1493-1945; XXXIX, 75 pages et XIV, 81 pages in-8°.

Il est réconfortant de constater que dans ces dures années l'activité de l'Association G. Budé et de la librairie Les Belles Lettres ne s'est pas arrêtée, ni même sensiblement ralentie. De nouveaux textes ont été publiés, des éditions en cours de publication ont été achevées, des éditions anciennes ont été remplacées par dès textes nouveaux.

C'est à M. E. de Saint-Denis qu'est revenu le soin de publier sous une forme nouvelle les *Bucoliques* de Virgile et la *Vie d'Agricola* de Tacite. Dans un texte comme les *Bucoliques*, il est difficile de trouver beaucoup de neuf; l'éditeur, en tout cas, a mis à profit toutes les ressources que pouvaient lui fournir les travaux les plus récents. On regrette — mais ce n'est pas sa faute — qu'il n'ait pu connaître l'étude si neuve et si originale que M. Paul Maury a publiée dans le tome III des *Lettres d'Humanité* sous le titre *Le secret de Virgile et l'architecture des Bucoliques*, p. 71-147; on eût aimé qu'il pût donner son avis sur cette mystique du nombre que M. Maury a cru découvrir dans les poèmes virgiliens. L'apparat a été revu et enrichi grâce aux collections nouvelles des manuscrits anciens données par R. Sabbadini dans son édition de 1930 (cf. *Rev. de Phil.*, 1931, p. 397-399); le problème — dont la solution est toujours discutée — de la IVe églogue, examiné à l'aide des récents travaux de MM. J. Carcopino, Jeanmaire, R. Waltz. L'introduction, les notices qui précèdent chaque piécette, les notes fournissent tous les éclaircissements indispensables; la traduction est aisée autant qu'exacte. On aimera la précision avec laquelle sont rendus certains termes techniques de la vie pastorale, comme aussi le dessein louable de rendre le maniérisme précieux de cette œuvre si alexandrine d'inspiration et de facture. L'édition est faite avec pondération et mesure; M. de Saint-Denis écarte les identifications aventureuses de M. Herrmann; il se contente de signaler brièvement l'hypothèse de L. Havet sur la disparition d'un vers, Buc. 1, 69 : peut-être aurait-il pu insister davantage sur la difficulté de construction du passage, et indiquer dans l'apparat la restitution suggérée, à titre d'exemple, par L. Havet. B. 6, 24, j'ai peine à croire que *satis est potuisse uideri* signifie : il suffit que votre victoire soit évidente. Du reste, M. de Saint-Denis indique les autres interprétations possibles.

L'établissement du texte de l'*Agricola* de Tacite a été renouvelé dans ces cinquante dernières années par la découverte de deux manuscrits : le *Toletanus*, manuscrit italien de la fin du XVe siècle, retrouvé par R. Wünsch en 1896 et collationné par O. Leuze, qui, outre de bonnes corrections d'humanistes, fournit des leçons qui concordent avec celles que donne un manuscrit plus important, le *codex Aesinus* (désigné par la lettre E; on devrait dire plus exactement *Aesinas*), retouvé en 1902 dans la bibliothèque du comte G. Balleani à Iesi (anciennement Aesis), et publié par C. Annibaldi. Dans ce manuscrit, en grande partie du XVe siècle, sont insérés huit feuillets datant du Xe siècle, provenant du codex de Hersfeld rapporté d'Allemagne en Italie

par Albert Enoch d'Ascoli; d'autre part, le reste du texte a été copié sur la partie de l'ancien manuscrit aujourd'hui perdue. C'est de ce manuscrit que dérivent aussi bien le Toletanus, que les Vaticani *A*, A^2 et *B*; si bien que *E* constitue en définitive la source unique de notre connaissance du texte.

Bien que M. de Saint-Denis cite dans sa bibliographie l'édition critique de Halm-Andresen revue par Kœstermann (Leipzig, Teubner, 1936), il ne semble pas qu'il l'ait connue; c'est dommage, il aurait pu y trouver quelques suppléments d'information; je n'ai pas vu citer le livre de P. Persson, *Kritisch-Exegetische Bemerkungen zu den kleinen Schriften des Tacitus*, Uppsala, 1927, non plus que le compte rendu — je m'excuse de me citer — que j'ai fait de l'édition de Gudeman (*Rev de Phil.*, 1930, p. 165-171), où j'ai examiné quelques passages controversés. Voici quelques remarques : III, 1, *nunc demum redit animus : sed quamquam.* Le texte *sed* est une correction; les manuscrits ont *et*, qui a été défendu par Reitzenstein, *Bemerk. z. d. kl. Schrift.*, p. 263, 2; IV, 5, apparat critique : *Heræus :* il faudrait ajouter le prénom Karl, pour éviter la confusion avec Wilhelm (l'omission est constante); V, 1, *electus quem contubernio aestimaret :* la conjecture de Cornelissen *adsumeret* ne méritait-elle pas au moins d'être mentionnée? M. de Saint-Denis en signale d'autres qui ne la valent pas (notamment la ponctuation bizarre de Gantrelle, ch. I fin et II début); V, 3, *intersepti :* lire *intersæpti;* VIII, 1, *ardorem compescuit ne incresceret :* le *insolesceret* de Cornelissen est bien tentant; IX, 4, *tristitiam et adrogantiam et auaritiam exuerat :* c'est le texte des manuscrits, mais il détonne dans l'éloge, et surtout *auaritiam* est surprenant; M. de Saint-Denis ne s'en tire qu'en traduisant le mot par «âpreté» : mais *auaritia* a-t-il jamais ce sens ? à la rigueur «âpreté au gain»; XI, 4, *eorum sacra deprehendas ⟨ac⟩ superstitionum persuasione⟨s⟩* : les lettres entre crochets sont des additions de Gudeman; M. de Saint-Denis n'use pas de ces crochets, et écrit les restitutions ou les suppléments en italique, mais il lui arrive parfois, comme ici, de l'oublier; les manuscrits ont *superstitionum persuasione,* leçon qui a été défendue par P. Persson; XVI, 6, *ac uelut pacti, exercitus licentiam, dux salutem essent :* l'apparat n'est pas très clair; *E* porte dans le texte et de première main *ac uelut facta exercitus licentia, ducis salute et;* en marge, une seconde main a ajouté la leçon de trois autres manuscrits : *ac uelut pacti exercitus licentiam, dux salutem et,* qui semble bien une correction d'humaniste, et le texte le plus proche de *E* est sans doute : *ac uelut pacta exercitus licentia ducis salute, [et] seditio* e. q. s.; XVII, 4, après *obruisset,* il est très vraisemblable qu'une phrase est tombée; en indiquant l'hypothèse de la lacune, M. de Saint-Denis aurait pu joindre le supplément proposé, *exempli gratia,* par Nipperdey : *nisi in medio rerum prosperarum cursu inuidia reuocatus esset;* XX, 3, fin *ita* doit être mis entre crochets ou imprimé en italique; XXIV, 3, à propos des discussions sur la leçon *in melius* (que supprime Wex), noter que le texte a été discuté par E. Norden, German. Urgesch., p. 457, 1, et Nachtr. 512; XXV, 1, pourquoi *inchoabat* alors que les manuscrits donnent *incohabat,* forme aussi bien, sinon mieux attestée que l'autre, et que l'article du Thesaurus adopte *incoho?* XXVI, 3, *rediit* est à imprimer rediit ou redi⟨i⟩t; les manuscrits ont *redit*; XXX, 4, *sinus famae* est traduit «le mystère qui couvrait notre nom»; le sens me paraît difficile à justifier; je crois que *sinus* veut dire «l'enfoncement (où nous vivons), et que *famae* est un datif équivalent à un ablatif, qu'il faut joindre à *defendit,* construction que j'ai défendue, *Rev. Phil.*, 1930, p. 167 et suiv.; v. aussi

P. Pesrson, ouvr. cité, p. 68 et suiv.; XXXIII, 5, *quando adimus :* le *d* devrait être en italique, les manuscrits ont *animus*; je ne suis pas sûr que la correction *adimus* soit sans reproche; XLI, 4, fin, *ceterorum* de Grotius devrait être en partie en italique : les manuscrits ont *eorum;* en italique aussi l'*l* de *colamus,* XLVI, 2, dû à Muret; le texte du passage est du reste fort incertain. Que M. de Saint-Denis me pardonne ces remarques, je ne les fais que pour montrer tout l'intérêt que j'ai pris à lire son travail, et pour mettre en évidence les difficultés qui guettent encore bien souvent l'éditeur de textes, et les incertitudes de l'interprétation, même quand il s'agit d'une œuvre aussi étudiée que l'opuscule de Tacite.

Le texte des *Lettres à Lucilius* de Sénèque a bénéficié lui aussi, dans ces dernières années, de découvertes et de travaux importants. La découverte sensationnelle a été celle du Quirinianus par M. Beltrami, qui l'a utilisé dans deux éditions successives dont la dernière date de 1931 (cf. *Rev. de Phil.*, 1933, p. 185 et suiv.); les travaux les plus remarquables sont ceux de M. Axelson (cf. *Rev. de Phil.*, 1940, p. 191). M. Préchac expose non sans confusion ni lacune — la clarté n'est pas la qualité dominante de sa préface — l'état actuel de la tradition et les ressources dont elle dispose; à ces ressources, il ajoute une collation nouvelle, pour les lettres 1-88 des trois manuscrits de Paris *p* (Paris, 8540), *P* (Paris, 8658 A), *b* (Paris, 8539), les leçons des autres manuscrits étant empruntées aux éditeurs précédents, surtout Hense et Beltrami. L'apparat dressé par M. Préchac est de dimensions imposantes : il tient souvent la moitié de la page ou même la dépasse : p. 89, ep. 21,9 et 10, pour 16 lignes de texte, 27 lignes d'apparat en petit texte (16 lignes dans Beltrami pour le même passage, 17 lignes et demie dans Hense, et l'un et l'autre sont prolixes). Il aurait pu, avec avantage, être considérablement réduit, encombré qu'il est de variantes graphiques ou de fautes matérielles banales, souvent propres à un seul manuscrit, qui n'ont aucun intérêt ni pour l'histoire du texte, ni pour l'orthographe de Sénèque, ou de la mention de conjectures inutiles ou périmées, au milieu desquelles les variantes importantes se trouvent noyées : il faut du courage et de la patience pour aller chercher dans ce fatras insignifiant la leçon à retenir ou la correction à discuter. M. Préchac a donné là aux éditeurs en herbe un magnifique exemple de l'apparat qu'il ne faut pas faire.

Le texte est conservateur, parfois à l'excès : e. g. ep. 15, 4, *quoius libet ex his elige usum rudem, facilem.* Le sens exact ne peut être que : «Choisis l'usage mal dégrossi, facile de n'importe lequel de ceux-ci», et la traduction s'en éloigne singulièrement, quand essayant de tirer un sens d'un texte inintelligible, elle rend la phrase par : «Adopte n'importe lequel d'entre eux pour une gymnastique élémentaire, facile». Ou il fallait encadrer le texte de croix, pour indiquer la corruption, ou adopter une des multiples corrections proposées, ou en proposer une nouvelle. Le texte ainsi présenté donne au lecteur non averti une impression de sécurité trompeuse. Je vois avec plaisir que M. Noblot, l'auteur de la traduction, mort avant l'impression du volume, s'est appuyé, entre autres, sur la traduction de Baillard «à qui il lui plaisait de rendre hommage en lui faisant ici ou là des emprunts» (Préf., p. VII). C'est la preuve d'un jugement sain; la traduction de Baillard est excellente, et je regrette qu'on ne la réimprime pas.

Il est bon qu'à côté des textes littéraires proprement dits soient publiés des ouvrages de science ou de technique. Parmi les traités de ce genre, celui

de Frontin tient une place importante. C'est l'œuvre d'un homme de métier qui fut *curator aquarum* sous Nerva, et qui apporta dans l'exercice de ses fonctions autant de zèle que de compétence. Il a décrit avec une précision minutieuse le service d'adduction et de distribution des eaux dans la ville, dont il nous fait connaître le système compliqué. Précieux pour l'archéologue, l'historien et l'urbaniste, son traité intéresse également les philologues, auquel il fait connaître un vocabulaire très spécial, qu'on ignorerait sans lui. M. Grimal a pensé qu'une édition de cet ouvrage formait un complément naturel à sa thèse sur les Jardins; il a étudié sur place à Rome et dans les environs le tracé des aqueducs, il a utilisé avec intelligence les travaux des commentateurs qui, depuis Poleni et Rondelet jusqu'à G. Lugli, ont éclairé par l'étude des canalisations et du terrain le texte de Frontin; la traduction est claire et précise, et les notes, abondantes. Cette partie du travail est bonne. Dans l'établissement du texte, M. Grimal a encore à apprendre : son étude des manuscrits est insuffisante, et le stemma qu'il en donne est établi sur des bases bien fragiles; un paléographe quelque peu averti trouvera faibles aussi les raisons invoquées par M. Grimal pour démontrer que l'original du Cassinensis était en minuscules. L'apparat critique est souvent mal rédigé, obscur ou imprécis; les conjectures plus faciles que méthodiques [1]; enfin, il reste dans le texte des fautes matérielles que l'auteur aurait pu faire disparaître entre la date de la soutenance de sa thèse et celle où a paru l'édition : 7, 6 *pene(!)* pour *paene;* 18, 3 apparat *attolitur;* 25, 5 *adiecione* pour *adiectione;* 28, 1 *seeundum* pour *secundum;* 35, 1 *castelum;* 67, l. 16 de la traduction 2499 au lieu de 2459; 89, 2 *occurendo;* 99, 4 *modulus* pour *modulos;* p. 49, l. 1 de l'apparat : mercedem *codd.* : de *codd.* est inintelligible : lire sans doute : mercedem *edd.* : -de *codd.*; 109, 1 *petitioribus* pour *petitoribus;* 116, 3 *quadragenta.* Il reste aussi quelques *v* au lieu de *u.* Défauts dus à la fois au manque d'expérience et à la hâte d'un candidat pressé d'en finir. Nul doute que M. Grimal, s'il reprend un jour son texte, n'en puisse donner une édition qui échappera à ces critiques.

Le tome III des *Métamorphoses* d'Apulée termine l'édition due aux soins conjugués de MM. D. S. Robertson et P. Vallette. J'ai dit dans cette revue (1942, p. 203 et suiv.) les mérites de ce travail dû à deux spécialistes de l'auteur, j'ai exposé la méthode suivie par notre collègue anglais dans l'établissement du texte et la confection de l'apparat; je ne puis que me réjouir de l'heureux et prompt achèvement d'une édition qui figure parmi les meilleures de la collection.

M. Lavarenne avait déjà donné en 1933, comme thèse secondaire de doctorat, une édition avec traduction de la *Psychomachie.* Aujourd'hui, il nous apporte trois autres œuvres de Prudence : le *Livre d'heures* (Cathemerinon liber), le *Traité de la nature de Dieu* (Apotheosis), et le poème sur l'*Origine du mal* (Hamartigenia). Comme il l'avait fait pour la Psychomachie, comme l'avait fait aussi M. Stam dans son édition de l'Hamartigenia (cf. *Rev. de Phil.,* 1942, p. 208-210), il a fondé son texte sur celui que Bergman a publié dans le Corpus de Vienne, et se contente de résumer l'étude des manuscrits qu'a faite l'éditeur suédois, et de reproduire le stemma qu'il en dresse : sans doute, en l'état actuel des choses, était-il impossible de faire

[1] Cf. Marouzeau. *Rev. des Et. lat.,* 1945, p. 280-284, rapporteur de la thèse de M. Grimal, dont il est inutile de reprendre les justes critiques.

mieux. L'introduction comprend une brève notice sur la vie et l'œuvre de Prudence, ses qualités, ses défauts, son intérêt historique, son succès, son déclin : jugements portés par quelqu'un qui connaît bien son auteur, mais qui restent, en raison même de leur brièveté, incomplets : sur la formation de Prudence, sur la technique de sa poésie, sur sa langue, il ne nous est presque rien dit : il est vrai que pour traiter ces questions, il eût fallu grossir démesurément la préface. M. Lavarenne a eu le courage méritoire de traduire le premier en français l'Apothéose et l'Hamartigénie; il existait déjà une version en prose française du Cathemerinon due à l'abbé A. Bayle (1860). Ce n'était pas une besogne facile ni aimable. Malgré les secours fournis par les traductions étrangères ou les commentaires anciens, Prudence reste souvent obscur; les sujets qu'il traite dans l'Apotheosis ou l'Hamartigénie n'intéressent plus que les théologiens ou les historiens du dogme, et le livre d'heures ne rappelle Horace que de loin : qu'on lise, par exemple, ces vers où est racontée l'aventure de Jonas avalé par la baleine (VII, p. 116 et suiv.) :

Transmissa raptim praeda cassos dentium
eludit ictus, incruentam transuolans
impune linguam; ne retentam mordiens
offam molares dissecarent uuidi,
os omne transit et palatum praeterit.

Ternis dierum ac noctium processibus
mansit ferino deuoratus gutture;
errabat illic per latebras uiscerum,
uentris meandros circumibat tortiles
anhelus extis intus aestuantibus.

Aussi quand M. Lavarenne, invoquant dans une confusion bizarre l'exemple des «Védas de l'Inde», de la «vieille déesse latine Dea Dia», de «la Marseillaise» et de «l'Internationale», attribue la naissance de ces hymnes au fait que «chaque fois qu'une croyance émeut profondément les hommes, elle cherche à s'extérioriser sous forme de chants lyriques», je me demande s'il parle sérieurement. Les Hymnes de Prudence sont un devoir laborieux d'écolier et non pas l'explosion d'un mysticisme débordant[1]; l'Apothéose, une suite de sermons mis en vers, comme l'Hamartigénie, la mise en vers d'une partie du «Contre Marcion» de Tertullien; travaux de cabinet d'un érudit qui «fait des vers» avec ses souvenirs, ses «cahiers d'expression» et son *Thesaurus poeticus*. «Lucrèce, dit M. Lavarenne, n'avait pas fait autre chose en suivant Epicure» (T. II, notice, p. VIII.) Peut-être. Mais, tout de même, je ne pense pas que M. Lavarenne songe à mettre en parallèle Lucrèce et Prudence. Il semble que sa prédilection pour son auteur l'ait entraîné trop loin.

Je voudrais en terminant donner un conseil aux futurs philologues. C'est un métier que de faire un livre, a dit La Bruyère. Et il n'est pas de livre auquel cette remarque s'applique plus exactement qu'à l'édition d'un texte ancien. Collationner et classer des manuscrits, établir et rédiger un apparat critique, bref tout ce qui concerne la tâche d'un éditeur, exige la posses-

[1] Pas plus du reste que les hymnes védiques, qu'évoque M. Lavarenne, t. I, notice, p. XXXV. J'ignore quels hymnes «on trouve dans le culte de la vieille déesse latine Dea Dia» (*ibid.*).

sion d'une technique qui ne s'apprend ni en préparant la licence ou l'agrégation, ni même en rédigeant une thèse, ou pendant un séjour à l'École de Rome. Il faut voir des manuscrits; il faut étudier des éditions, examiner comparativement des appparats différents, comparer aussi la tradition des divers auteurs. Il y a des règles qu'il faut suivre, une discipline à laquelle il faut se plier. Ces règles ont été exposées par exemple dans la brochure de L. Havet *Règles et recommandations générales pour l'établissement des éditions Guillaume Budé;* ou dans celle de J. Bidez et A.-B. Drachmann, revue par A. Delatte et A. Severyns, *Emploi des signes critiques, disposition de l'apparat dans les éditions savantes de textes grecs et latins.* Or, il s'en faut que ces règles soient uniformément suivies : certains éditeurs usent d'italiques là où d'autres usent de crochets; d'autres omettent tout signe diacritique. Les apparats sont rédigés au petit bonheur; la façon de désigner les manuscrits ou les groupes de manuscrits varie avec les auteurs. Certains ont tendance à confondre apparat critique et commentaire. Certains semblent ignorer le petit livre de Lindsay : *Introduction à la critique des textes latins basée sur le texte de Plaute* (Paris, Klincksieck, 1898), *La critique des textes* de P. Collomp (Paris, Les Belles Lettres, 1931), et, à plus forte raison, le *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins* de L. Havet (Paris, Hachette, 1911), d'une lecture difficile sans doute, mais que tout philologue devrait avoir lu et médité longuement. Bref, tout éditeur de textes anciens, avant de se mettre à la besogne, devrait se bien persuader que c'est une besogne qui ne s'improvise pas, qu'il y faut apporter de la méthode et de la compétence.

A. Ernout.

La Veillée de Vénus, Peruigilium Veneris, texte établi et trad. par R. Schilling; Paris, Les Belles Lettres, 1944. LXIV, 29 pages in-8°.

M. Schilling, qui prépare une thèse sur le culte de Vénus à Rome, offre en prémices à la déesse une édition du *Peruigilium Veneris,* renouant ainsi en France une tradition où se sont illustrés, entre autres, P. Pithou, qui découvrit le texte dans le codex Thuaneus et le publia le premier, Cl. de Saumaise, Passerat, le président Bouhier. Ce poème gracieux, maniéré, précieux, qui doit surtout à son refrain d'être resté célèbre :

Cras amet qui numquam amauit, quique amauit cras amet

a sollicité dès son apparition la curiosité des érudits. Quel en est l'auteur? Quelle en est la date? Quelle en est la composition? Quel en est l'objet? Toutes questions auxquelles, faute de critères sûrs et indiscutables, les érudits ont fait les réponses les plus diverses. Dans l'immense littérature qu'a suscitée l'œuvrette — la bibliographie du dernier éditeur Sir Cecil Clementi [1] ne comprend pas moins de 317 numéros — M. Schilling a su faire un choix judicieux; et les solutions qu'il présente — comme par exemple l'attribution du poème à Florus — sont sinon définitives, du moins appuyées sur des vraisemblances présentées et groupées avec force. C'est avec de bons arguments

[1] V. *Rev. de Phil.,* 1938, p. 266.

aussi qu'il défend l'ordre donné par les manuscrits et que des commentateurs ont bouleversé pour en rétablir un, plus logique à leur avis [1]. C'est une hypothèse séduisante que de rattacher la naissance du poème à la restauration du culte de Vénus par Hadrien (p. xxv). Il y a dans les raisonnements de M. Schilling une logique subtile, qui sait tirer parti de tous les indices favorables à sa thèse, et réfuter habilement les thèses qui s'y opposent : le tout présenté clairement, sans lourdeur. On sent que l'auteur a pris goût à sa tâche, comme il est épris de son poème. Tout en reconnaissant volontiers la joliesse de l'œuvrette, j'avoue que je n'ai pas pour elle une admiration sans réserves. Je suis moins frappé que M. Schilling par la simplicité du style (p. xviii), j'y trouve au contraire beaucoup de recherches, beaucoup de rhétorique, un maniérisme de l'expression qui va jusqu'à l'obscurité ou l'impropriété, des vers cacophoniques comme celui-ci, affreux à mon avis :

Deque gemmis deque flammis deque solis purpuris (v. 24),

ou ces deux autres, prosaïques et maladroits avec leurs rimes initiales et finales :

Ut putes motus amoris ore dici musico
Et neges queri sororem de marito barbaro (v. 87-88),

ou celui-ci où abonde la *littera canina* :

Ipse Amor, puer Dionae, rure natus dicitur (v. 77),

et, malgré les efforts de M. S. pour justifier l'emploi de *de*, il reste qu'il y en a beaucoup et que certains d'entre eux sont d'une syntaxe dure. Quant à l'inspiration, elle doit beaucoup, comme chez tous les poétereaux de l'Anthologie, aux poètes de la grande époque, depuis Lucrèce jusqu'à Ovide. Mais je ne veux pas contrister trop longtemps M. Schilling. Son travail est fait avec soin et méthode; l'information en est abondante et sûre : ces qualités nous font prévoir un bon philologue [2].

A. Ernout.

[1] P. xl-xli. A Virgile, M. Schilling aurait pu ajouter Catulle, qui, dans la prédiction des Parques, a des couplets inégaux, 64 v. 323 et s.

[2] Toute traduction, surtout d'un poète, peut prêter à discussion. Au v. 10, je donnerais raison à F. Noel contre M. Schilling pour la traduction de *caerulas inter cateruas;* et j'y vois avec le premier les Tritons et les Néréides, plutôt que «les troupeaux azurés» (Schil.), ce qui fait double emploi avec *bipedes equos* qui suit; cf., outre Apulée, Met. 4, 31, cité par Clémenti, Ausone, Rapt. Pros. 2,56 comitantur euntem Naides et socia stipant utrimque caterua. — P. xli, M. S. traduit *cum pluuiis rarescunt nubila* de Stace par «au moment de la condensation des nuages en pluie». C'est substituer une conception moderne à l'ancienne : pour celle-ci les nuages relâchent leur tissu pour laisser échapper la pluie qu'ils tenaient enfermée, cf. Lcr., 6, 214 et suiv.

Fulgit item cum rarescunt quoque nubila caeli.
Nam cum uentus eas leuiter diducit euntis
Dissoluitque, cadant ingratis illa necessest
Semina quae faciunt fulgorem...

et 6.513 et suiv.

Praeterea cum rarescunt quoque nubila uentis
Aut dissoluontur, solis super icta calore,
Mittunt umorem pluuium stillantque..

Gerhard Bendz. — *Textkritische u. Interpretatorische Bemerkungen zu den Frontinschen Strategemata* (Bull. de la Soc. royale de Lund, 1942-43, II); Lund, C. W. K. Gleerup's Förlag, 1943; 60 pages in-8°.

J'ai déjà signalé la bonne étude de M. Bendz sur l'authenticité du quatrième livre des Stratagèmes de Frontin [1]. Depuis il a publié un *Index verborum Frontinianus, verba quae Stratagematibus continentur cuncta complectens* [2]. Aujourd'hui il publie une série de remarques concernant l'établissement et l'interprétation du texte des Stratagèmes, en vue, je l'espère, d'une édition qui remplacera celle, vieillie, de Gundermann, et améliorera la traduction anglaise de Charles E. Bennett. Sa connaissance de la langue et du style de Frontin lui permet de rectifier sur plus d'un point des leçons fautives adoptées avant lui; il apporte aussi la collation d'un codex deterior, un manuscrit italien du xve siècle, conservé à la bibliothèque d'Uppsala, sous la cote C 913, qui du reste n'a d'intérêt que par les quelques conjectures d'humaniste qu'il contient, et qui parfois sont bonnes. Le texte des Stratagèmes repose toujours sur les trois manuscrits de la première classe : l'Harleianus (ixe ou xe s.), le Gothanus (du ixe s.), le Cusanus (xiie), auxquels on peut joindre le meilleur des deteriores, le Parisinus (x^e^ ou xie s.). M. Bendz est de tendances plutôt conservatrices, mais son conservatisme n'est pas aveugle et s'appuie souvent sur des raisons solides, e. g. I, 1, 10 (p. 7, 11) *Themistocles exhortans suos ad suscitandos festinanter muros, quos iussu Lacedaemoniorum deicerent*, etc. Das recht auffällige *deicerent* erweist sich als eine Konjektur Rühls (*Fleckeisens Jahrbücher für klassische Philologie*, 29, 1883, S. 752), die von Gundermann in den Text statt des handschriftlich überlieferten *deiecerant* aufgenommen worden ist. Rühl begründet die Aenderung lakonisch so : « Dass da (sc. *deiecerant*) historischer Unsinn sei, wird ja wohl allgemein zugegeben werden. » Ja, fürwahr, aber es erübrigt sich wohl der Nachweis, dass bei Frontin sonst kein historischer Unsinn zu finden sei! Man lese etwa den Abschnitt De erroribus in Gundermanns Quaestiones, S. 344 ff., um sofort einzusehen, dass mit einer derartigen Betrachtungsweise textkritisch wenig anzufangen ist. Ferner ist der Konjunktiv, der doch wohl als Jussiv gedacht sein muss — sonst würde er ja den historischen Unsinn nicht beseitigen —, bei Frontin schon an sich befremdend und im Zusammenhang wegen *suscitandos* (Z. 10) und *refectis operibus* (Z. 20) sogar wenig angebracht. Mit dem überlieferten *deiecerant* ist aber, von der geschichtlichen Wahrheit abgesehen, alles klar. » Et plus loin (à propos de la confusion fréquente des prénoms, p. 11) : « Das allein zu befolgende editorische Prinzip wäre wohl, dass man die Ueberlieferung nur dort änderte, wo sich mit gewisser Wahrscheinlichkeit annehmen liesse, dass der Fehler auf Rechnung der Abschreiber käme... » Ce bon sens, cette prudence mis au service d'une parfaite connaissance de son auteur donnent aux observations de M. Bendz une valeur particulière.

A. Ernout.

Albert Grenier. — *Les Gaulois*, Paris, Payot, 1945; 422 pages in-8° (avec 68 figures et 37 gravures hors texte).

En 1923, M. Grenier avait publié dans la « Collection Payot » un petit

[1] *Revue de Philol.*, 1939, p. 276.
[2] Lund, 1939.

volume consacré aux Gaulois; le livre était excellent, mais un peu bref et le lecteur regrettait parfois que sa curiosité fût sollicitée plutôt que satisfaite. Ce regret, il ne l'éprouvera plus en lisant le présent volume. Tous les problèmes relatifs aux Gaulois y sont exposés et discutés avec une ampleur suffisante, et on a justement l'impression, en quittant le livre, de savoir tout ce que l'on peut connaître actuellement de ce peuple auquel l'intérêt des Français s'attache plus qu'à tout autre. Origine, extension et migrations, organisation politique et sociale, civilisation matérielle (industrie et commerce, habitation, arts et techniques, agriculture, etc.), langue et littérature, religion; causes de la perte de leur indépendance, et phases de la conquête romaine; dans tous ces chapitres, M. Grenier suit ses «sujets», depuis ce que la linguistique et l'archéologie laissent conjecturer de leur préhistoire jusqu'aux temps où la conquête de César fait passer la Gaule sous la domination romaine et prépare la voie à une civilisation nouvelle, dont le nom réunit les deux éléments qui s'y trouvent fondus : la civilisation gallo-romaine.

M. Grenier a l'art d'exposer avec clarté, et même avec agrément, les questions les plus obscures et les plus compliquées. Dans le dédale de controverses auxquelles a donné lieu la protohistoire des Celtes et des Gaulois, il promène le lecteur avec une aisance sûre, sans pourtant lui laisser ignorer rien d'essentiel. Sa prudence et son bon sens l'éloignent des hypothèses téméraires et des affirmations mal fondées : qu'on lise par exemple ce qu'il dit du concept de race, et de «pureté raciale», p. 18-20; ces pages indiquent exactement l'interprétation qu'il faut donner à la phrase fameuse : «nos ancêtres les Gaulois». Malgré son admiration déférente pour C. Jullian, il ramène à ses justes proportions l'habitat et l'influence des Ligures, auxquels Jullian avait attribué une importance excessive, comme il définit avec netteté le sens qu'il faut donner aux expressions «nation gauloise» et «peuple gaulois». Sur la langue, il donne un chapitre succinct, mais juste, qui fait bien apparaître la pauvreté de nos documents, et nos incertitudes sur leur interprétation. Mise au point bien composée, lucide et substantielle, établie par un érudit qui domine son sujet, ce livre est un des meilleurs qui aient paru dans la «bibliothèque historique» de l'éditeur.

A. Ernout.

Classica et Mediaevalia, revue danoise de philologie et d'histoire; vol. V, fasc. 2, p. 137-282; Copenhague, librairie Gyldendal, 1943.

Voici le sommaire de ce fascicule, le dernier que j'aie reçu, de l'importante revue danoise : I. Franz Blutt, *Written and unwritten Law in ancient Rome,* p. 137-158; II. Gunnar Rudberg, *Hellenistisches Schauen,* p. 159-186; III. Johannes Munck, *Deux notes sur la langue du Nouveau Testament,* p. 187-208; IV. Adam Afzelius, *Zwei Episoden aus dem Leben Ciceros,* p. 209-217; V. Ad. Stender-Petersen, *Etudes Varègues,* p. 218-237; VI. Jacques Malkiel, *Zur Substantivierung der Adjektiva im Romanischen; über den Ursprung des Typus «Attractiva, Iniciativa»,* p. 238-256. Les comptes-rendus signalent, en outre, des ouvrages danois relatifs à l'antiquité classique : Carsten Høeg, *Introduktion til Cicero,* et Hørtwig Frisch, *Ciceros Kamp for Republiken,* tous deux parus à Copenhague en 1942; Carsten Høeg, *Skrift og Bog i den klassiske*

Oldtid, Copenhague, 1942 : Tonnes Kleberg. *Värdshus och värdhusliv i den romerska antiken*, Göteborg 1934, et *På värdshus och vinstugor i antikens Rom*, Stockholm, 1942. Le compte rendu des séances tenues par la Société danoise, pour les études anciennes et médiévales, de 1939 à 1942 montre l'activité variée de ses membres et l'intérêt des communications faites. Enfin, M. L. L. Hammerich a consacré à la mémoire de notre ami Viggo Brondal, emporté par une douloureuse maladie le 14 décembre 1942, une notice intelligente et sensible qui dégage bien les traits essentiels de l'œuvre de Brondal et ses éminentes qualités de cœur et d'esprit.

A. Ernout.

A. Dain, *Naumachica*, Paris, Les Belles-Lettres, 1943, 124 pages in-8°.

Avec une inlassable persévérance, M. Dain continue la publication de tacticiens de l'époque byzantine : cette fois c'est à des textes concernant la marine et la guerre navale qu'il a donné ses soins : entreprise d'autant plus louable qu'ayant perdu tous ses papiers du fait de la guerre, il lui a fallu reprendre l'œuvre tout entière. On trouvera dans ce volume sept textes, en partie inédits, (par ex. le *De fluminibus navicabilis*, les *Tactica* de Nicéphore Ouranos), ou publiés dans des éditions vieillies, et revus soigneusement sur les manuscrits, accompagnés d'un index des termes techniques qui servira aux historiens et aux philologues. Ceux-ci y relèveront notamment les mots passés du latin au grec, et dont M. Dain a signalé quelques-uns dans son article sur les rapports gréco-latins du *Mémorial des études latines*, p. 149 et suiv. : l. g. ἀκούμβισμα, ἐπακουμβίζειν «accumbere», ἀπίκτον «applicatum, camp», ἀρματα «arma», βίγλα «uigilia», βουκινον «bucinum», κασσίδες «cassides», καστέλλωμα «castellum», κέντουκλα «centuncla», κουμβαριον «cumba», κουρσεύειν «cursare», μανδατα «mandata», μανικέλλιον «manica», ναυκέλλια «nauicellae», πραιδεύειν «praedare», σαγιτα «sagitta», βλαμουλον «flamulae» ; on voit même un mot barbare *drungus*, sans doute celtique, attesté dans Vopiscus et Végèce, fournir un dérivé δρουγγάριος cf. Thes. s. u.). Ainsi se rassemblent les matériaux d'une étude linguistique que, nous l'espérons, M. Dain nous donnera un jour.

A. Ernout.

P. Chantraine, *Morphologie historique du grec*; IX-442 pages in-8°; Paris, Klincksieck, 1945.

Le besoin d'une morphologie historique du grec se faisait grandement sentir chez les étudiants de licence et d'agrégation. Les grammaires grecques de Kieckers et de Schwyzer sont inaccessibles aux débutants, tant par la difficulté de se procurer des livres allemands que par l'ignorance croissante de la langue allemande. Du reste la morphologie de Schwyzer, très riche de faits et de théories, largement comparative, est d'une extrême concision, procédant souvent par allusion à des ouvrages supposés accessibles à tous, et privée d'index pour l'instant. Quant à l'indispensable *Grammaire comparée des langues classiques* de Meillet-Vendryes, dont M. Vendryes va donner une nouvelle édition refon-

due, elle part du système indo-européen, étudie le passage de l'état ancien aux faits grecs et latins et présente un tableau symétrique des survivances maintenues ou des innovations introduites en ces deux langues, à la fois pour la phonétique, la morphologie, la formation des mots et la syntaxe. C'est une explication lumineuse des langues classiques par la préhistoire.

La *Morphologie historique du grec* de M. P. Chantraine est plus centrée sur le grec, et envisage uniquement les formes. Moins comparative, plus historique, elle vise à donner un tableau de l'évolution continue des formes grecques depuis Homère jusqu'au Nouveau Testament et même, en nombre de cas, jusqu'au grec moderne. C'est le pendant de la *Morphologie historique du latin* de M. A. Ernout, et l'on y retrouvera même sûreté et même abondance de faits, sans vouloir davantage sacrifier l'explication linguistique ou les vues générales.

Les étudiants trouveront ici ce qu'il est indispensable de connaître de l'indo-européen pour se rendre compte de ce que le grec a créé ou hérité. Une note initiale sur les trois types d'alternances anciennes justifie des formations inexplicables en grec même. Les caractères généraux de la flexion ancienne des thèmes en *-eu-* sont clairement indiqués (p. 87-88), avec par exemple l'opposition des génitifs continués par δάκρυος et lat. *manūs* <* *-ous*. Puis on attire l'attention sur l'influence probable des thèmes symétriques en *-ei-*, p. ex. sur gén. πήχεως, sur l'accent de πήχεων, etc. ; et d'autre part sur l'innovation du type πήχεος (thème et désinence au degré plein), étendue à « tous les adjectifs et à un bon nombre de substantifs (en *-eu-*) ». — L'on déduit d'utiles conclusions, dans le classement des formations, en partant du caractère mono- ou dissyllabique de leur racine (car du point de vue grec tout se passe comme s'il existait des racines dissyllabiques).

L'ouvrage témoigne de la riche expérience de l'école française d'A. Meillet ; un grand nombre d'idées générales éclairent l'histoire des formes.

Glanons de-ci de-là. « La flexion thématique est peut-être apparue en indo-européen postérieurement aux autres types » (p. 15). — « Sous l'influence du système de l'adjectif, la flexion (des thèmes en *-o-*) a été sentie comme caractéristique du masculin » (*ibid.*). — Il y a « tendance du grec tardif à éliminer complètement » la flexion athématique, d'aspect particulièrement archaïque (p. 44).

Il est de bonne méthode de mettre dès l'abord sous les yeux des commençants des vues aussi profondes que l'indépendance ancienne des thèmes verbaux (p. 165) — qui a son pendant dans l'asyndète et la parataxe des membres de la phrase primitive —, d'en montrer la conséquence dans les phénomènes de suppletisme. Le système verbal était fondé sur des oppositions d'aspects duratif-momentané, *déterminé-indéterminé* (selon la définition de Meillet), sur d'antiques alternances de timbre vocalique et de ton — et l'auteur s'en tient aux notions d'aspect qui restent hors de toute discussion. L'on retrace ensuite la constitution des « conjugaisons régulières », le développement de l'expression du « temps » en partie au détriment de l'expression de l'« aspect », le déclin du sentiment de la racine et des diverses alternances, la régression de la flexion athématique — noms et verbes au profit d'une flexion normalisée, où les éléments de formation sont des signes clairs et simples.

On relève, bien dégagées, les caractéristiques des principales formations verbales : le degré long ancien des aoristes sigmatiques (p. 194) skr. *avākṣam*, lat. *uēxī*, qui n'apparaît plus dans le grec ἔδειξα, et l'identité du vocalisme

avec les présents (p. ex. *δείκνυμι*) ; les valeurs variées du suffixe *-σκω* : duratif *ἁλέξω*, « déterminé » *βάσκω*, itératif *φύγεσκε*, inchoatif *γηράσκω* (p. 258 et suiv.). — Autres notions générales, relevées dans le courant de l'exposé : les désinences moyennes sont « volontiers employées dans les temps secondaires (*φημί/φάτο*) », p. 343 ; le moyen « a servi à exprimer le passif », p. 344 ; le futur ancien est volontiers moyen, p. 345 ; le participe en *-τός* semble avoir « d'abord été employé dans des adjectifs composés, puis étendu à des simples », p. 338 ; la cheville *-η-* de *φιλήσω* se propage dans la conjugaison : *δαήσομαι*, *μεμένηκα*, *αἰσθήσομαι*, etc., p. 386, ainsi que le *σ* dans *ἐσβέσθην*, *ἐδυνάσθην*, *ἐζωσμένος*, *πέφρασμαι*, *κλαυστός*, p. 391.

Deux exemples donneront une idée de la méthode historique appliquée ici à l'exposé de détail. D'abord les comparatifs et superlatifs (p. 116 et suiv.). La valeur ancienne du comparatif ressort p. ex. de : éléen. *ματε ερσεναιτεραν ματε θηλυτεραν* — exemple de l'heureuse utilisation des faits dialectaux —. Dans les dialectes se répandent des types comme Epich. *εὐωνέστερος*, Pind. *ἀπονέστερος*. A noter la valeur péjorative du suffixe *-ίστερος*, *-ίστατος* dans le type *γαστρίστερος*, la valeur expressive de *-τερος* ajouté à des substantifs du type *κύντερον* « plus chien », *βασιλεύτερος*, ou à des « thèmes qui ne devraient pas admettre de degré de comparaison, tels que *μονώτατος*, *αὐτότατος*, ou dans les pléonasmes comme *προτεραίτερος*. Ici encore l'évolution est étudiée jusque dans la Koiné, « où le superlatif tend à disparaître » en même temps qu'y apparaissent les formations *ἀγαθώτερος*, *αἰσχρότατος*, et jusqu'en grec moderne où se sont généralisés le comparatif et le superlatif analytiques avec l'adverbe *πιό*.

L'histoire du parfait (p. 204 et suiv.), d'autre part, est décrite de façon lumineuse avec un grand bonheur d'expression. L'archaïsme de ce thème, sa structure qui le « situe hors de la conjugaison normale », « tiraillé entre le système du présent et celui de l'aoriste », son rôle, parfois, d'« une sorte d'aoriste expressif » — expressif par la notion de *révolu* —, p. ex. *ἔφθαρκα* « j'ai détruit et la destruction reste acquise » (p. 169), tout cela fait du parfait une formation originale. D'abord intransitif et exprimant l'état : *ὄλωλα* « je suis perdu », et comme tel passant parfois au présent : *ἀνώγει*, le parfait archaïque comportait peu volontiers un régime direct. Mais par opposition au moyen, fréquent à un temps qui exprime l'état, on voit se développer, peu à peu, un parfait actif et transitif : *βεβλήκει* « il avait atteint » est opposé au médio-passif *βέβληται* « il est atteint » et, l'action prenant le pas sur l'état, le parfait devient un temps du passé, un « substitut expressif de l'aoriste ». D'où sa disparition progressive à partir du 1er siècle av. J.-C. L'innovation des parfaits à aspirée et des parfaits en *-κα* avait aidé à l'évolution ; l'addition de désinences secondaires : *Nouveau Testament ἑόρακαν*, la précipitera.

Ces quelques exemples ne sauraient montrer quelle utilisation, à la fois méthodique et discrète, est faite ici de très riches documents dialectaux, puisés à toutes les sources, classés et comparés aux faits attiques, de manière à offrir le tableau des principales particularités.

Autre trait : les faits sont suivis, pour l'essentiel, jusqu'à leur aboutissement en grec moderne : l'on a ainsi la satisfaction de la plus vaste perspective que puisse offrir une langue. On comprend que le parfait ancien a disparu totalement quand on constate que le grec moderne doit recourir à une périphrase *ἔχω δεμένο* pour exprimer l'« aspect » d'achèvement, que même ce type est supplanté par le type *ἔχω φέρει*, où *φέρει* repose sur un aoriste, qu'enfin le

seul parfait subsistant βρῆκα «j'ai trouvé» a pris valeur d'aoriste. — Ailleurs (p. 176) cette observation que «le grec moderne n'a plus de verbes athématiques» conclut tout le développement. — L'accentuation n'est pas délaissée et se trouve traitée en partie au cours de l'exposé, en partie en fin de volume.

L'ouvrage tient la gageure de condenser, en 400 pages de format réduit et en un volume remarquablement facile à consulter, l'histoire d'une masse considérable de faits de toute provenance : attiques, dialectaux, grecs modernes, qui sont classés et comparés avec netteté et sans appareil d'érudition, interprétés de façon sûre et nuancée, confrontés souvent avec les données anciennes ou les langues congénères, éclairés de maintes vues générales, mais surtout intégrés dans le système grec. Les étudiants ont le manuel attendu : le succès de l'ouvrage le prouve. Les curieux trouveront une foule d'éclaircissements dans les remarques sur des questions secondaires, surtout de dialectes ou de grec moderne. Tout lecteur, devant cette simplicité d'exposé d'une langue des plus complexes, a la surprise de parcourir non pas le maquis épineux de l'Hymette, mais un clair jardin à la française.

H. Fournier.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS.

Arnaldi (Francesco), *Studi virgiliani*, xi, 271 pages, in-8°, Naples, Luigi Loffredo. s. d. Prix : L. 90.

Asclepius : *A. Collection and Interpretation of the Testimonies* by Emma J. Edelstein et Ludwig Edelstein, 2 vol. (= Publications of the Institute of the History of Medecine; the Johns Hopkins University, Second Series : Texts and Documents, vol. II), xiii, 470 pages et x, 277 pages, in-8°, Baltimore, 1945, The Johns Hopkins Press. Prix : $ 7,50 les 2 vol.

Bardon (H.), *Explications latines de licence et d'agrégation*, viii, 300 pages, in-8°, Paris 1946, Vuibert. Prix : fr. 180.

Bartoli (Matteo), *Saggi di linguistica spaziale*, xxxii, 306 pages (= R. Università di Torino, Fondo di Studi Parini-Chirio, vol. 9), in-8°, Torino, 1945, Rosenberg et Sellier. Prix : L. 460.

Battisti (Carlo), *La crisi del latino*, I, 178 pages, in-8°, Florence, Universitaria editrice, 1946.

Battisti (Carlo), *Essai sur le Haut-Adige*, 164 pages, in-8°, Florence, Institut de linguistique de l'Université, 1946.

Bertoldi (Vittorio), *Linguistica storica, questioni di metodo*, 2ᵉ éd. entièrement revue et renouvelée, ix, 269 pages, in-8°, Società anonima editrice Dante Alighieri, Genova-Roma-Napoli, s. d. Prix : L. 60.

Bertoldi (Vittorio), *La parola quale testimone della storia*, 240 pages, in-8°, Naples, Raf. Pironti, 1945. Prix : L. 360.

Biblia Sacra, *juxta Latinam vulgatam versionem ad codicum fidem iussu Pii PP XII*, éd. par les Bénédictins de l'Abbaye pontificale de Saint-Jérôme, *Liber Samuhelis*, ex interpretatione Sti. Hieronymi cum praefatione et variis capitulorum seriebus, xvi, 377 pages, in-4°; II : *Liber Malachim* ex interpretatione Sti. Hieronymi, cum variis capitulorum seriebus, viii, 354 pages, in-4°, Rome, Typis polyglottis Vaticanis, 1943 et 1945.

Bignone (Ettore), *Storia della Litteratura Latina*, vol. 2 : La prosa romana sino all'età di Cesare, Lucilio, Lucrecio, Catullo, 470 pages, in-8°, Florence, G. C. Sansoni, s. d. (1945). Prix L. 450.

Bolkestein (H.), *Adversaria critica et exegetica ad Plutarchi Quaestionum Convivalium librum primum et secundum*, xvii, 138 pages, in-8°, Amstelodami, 1946, H. J., Paris.

Caratelli (Giovanni Pugliese), *Le iscrizioni preelleniche di Hagia Triada in Creta e della Grecia peninsulare* (Extr. des Monumenti Antichi, vol. XI, 1945, pages 422, 610 + XL planches) Rome, Tipografia della Reale Accademia d'Italia, 1945.

Carmody (Francis J.), *Physiologus Latinus Versio Y* (t. à p. des University of California Publications in Classical Philology, vol. 12, n° 7, pages 95-134), in-8°, Berkeley, 1941, University of California Press. Prix : $ 35.

Carmody (Francis J.), *Quotations in the Latin Physiologus from Latin Bibles earlier than the Vulgate* (University or California Publications in Classical Phylology, vol. 13, n° 1, pages 1-8), Berkeley; 1944; University of California Press. Prix : $ 25.

Chantraine (P.), *Morphologie historique du grec*, x, 442 pages, in-8° (nouvelle Collection à l'usage des Classes, vol. XXXIV), Paris, 1945, C. Klincksieck. Prix : fr. 280.

Cherniss (Harold), *The Riddle of the early Academy*, iv, 103 pages, in-8°, Berkeley, 1945, University of California Press. Prix : $ 1.50

Codices manuscripti iv : *Codices Parizoniani*, éd. T. P. Sevensma, ix, 146 pages, in-8°, Lugduni Batavorum, 1946, E. J. Brill.

Cuny (A.), *Initiation à l'étude comparative des langues indo-européennes et des langues chamito-sémitiques*, 274 pages, in-8°, Bordeaux, Bière, 1946.

Day (John), *An Economic History of Athens under Roman Domination*, x, 300 pages, in-8°, New-York, 1942, Columbia University Press. Prix : $ 3.50.

Delcourt (Marie), *Œdipe ou la légende du conquérant* (= Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fasc. 104), xxiii, 262 pages, 5 planches, in-8°, Liége, 1944, Faculté de Philosophie et Lettres, Prix : fr. b. 150.

Ephemeris dacoromana, *Annuario della Scuola romena di Roma*, t. X; xi, 347 pages, in-4°, Rome, Tipografia del Senato, 1945.

Eranos, vol. XLIV : *Eranos Rudbergianus Opuscula Philologica Gunnaro Rudberg A. D., XVI, Kal. Nov. Anno MCMXLV dedicata*, xviii, 510 pages, in-8°, Gotoburgi, 1946, Elander. Prix : cr. suéd. 25.

Euripides, *Bacchae*, ed. w. Introd. et Comm. by E. R. Dodds, lv, 231 pages, in-8°, Oxford, 1944, Oxford University Press. Prix : sh. 8/6.

Friedländer (Paul), *Documents of dying Paganism : Textiles of Late Antiquity in Washington, New-York and Leningrad*, x, 66 pages, in-8° Berkeley, 1945, University of California Press. Prix : $ 1.50.

Greene (William Chase), *Moira : Fate Good and Evil in Greek Thought*. 450 pages, in-8°, Cambridge (Mass.), 1944, Harvard University Press. Prix : $ 5.

Harsh (Philip Whaley), *A Handbook of Classical Drama*, xii, 526 pages, in-8°, Stanford University, 1944, Stanford University Press. Prix : $ 4.

Humbert (J.), *Syntaxe grecque*, 400 pages, in-8° raisin (= Collection de Philologie Classique, vol. II), Paris, 1945, C. Klincksieck. Prix : fr. 450.

Klibansky (Raymond), *The Continuity of the Platonic Tradition during the Middle Ages*, 58 pages, 3 planches, in-8°, London, 1939, The Warburg Institute.

Linner (Sture), *Syntaktische und lexikalische Studien zur Historia Lausiaca des Palladios*, 135 pages, in-8°, Uppsala, 1943, Almqvist et Wikksell.

Maiuri (Amedeo), *La Cena di Trimalcione di Petronio Arbitro*, ix, 265 pages, in-8°, XIII planches, Naples, Raf. Pironti, 1945, Prix : L. 540.

Miller (Mary Cecilia), *The Elegiae in Maecenatem with Introd., Text, Transl. and Commentary : a Dissertation in Latin*, 176 pages, in-8°, Philadelphia, 1941.

The Oxyrhynchus Papyri, part. XVIII, ed. with *Transl. et Notes* by E. Lobel, M. A., C. H. Roberts, M. A. et E. P. Wegener, xii, 215 pages, 14 planches, in-4°, London, 1941, Egypt Exploration Society.

Papyri, *In the Princeton University Collections*, vol. III, ed. with Notes by Allan Chester Johnson et Sidney Pullman Goodrich, xi, 124 pages, in-8°, Princeton, 1942, Princeton University Press. Prix : $ 3.

Persson (Axel W.), *The Religion of Greece in Prehistoric Times*, 189 pages, avec

6 planches et 29 figures, in-8°, Berkeley, 1942, University of California Press. Prix : $ 2.

Phyllobolia für Peter von der Mühll zum 60. Geburtstag von Olof Gigon, Karl Meuli, Willy Theiler, Fritz Wehrli und Bernhard Wyss, 288 pages, et 1 pl., in-8°, Basel, 1946, Benno Schwabe.

Pippidi (D. M.), *Autour de Tibère*, 201 pages, in-8°, Bucuresti, 1944, Institutul de Istorie Universala «N. Iorga».

Plato, on the Trial and Death of Socrates : *Euthyphro, Apology, Crito, Phædo*, transl. into English w. Introd. a. Pref. Notes by Lane Cooper, XIV, 200 pages, in-8°, Ithaca (N. Y.) 1942, Cornell University Press. Prix : $ 2.

Plato Arabus, ed. R. Walzer, vol. II : *Alfarabius de Platonis Philosophia*, edd. Fr. Rosenthal et R. Walzer, XXII, 30; 24 pages, in-8°, Londinii, 1943, in aed. Instituti Warburgiani.

Plato Latinus, ed. R. Klibansky, vol. I : *Meno interprete Henrico Aristippo*, ed. V. Kordeuter, rec. et Praef. instr. C. Labowsky, XXI, 92 pages, in-4°, Londinii, 1945, in aed. Instituti Warburgiani.

Plauti Macci T. *Epidicus* ed. w. crit. Apparatus et Comment. in which is included the work of the Late Arthur L. Wheeler by George E. Duckworth, XI, 464 pages, in-8°, Princeton, 1940, Princeton University Press. Prix $ 7.50.

Prentice (William Kelly), *The Ancient Greeks : Studies toward a better Understanding of the Ancient World*, VIII, 254 pages, in-8°, Princeton, 1940, Princeton University Press. Prix : $ 3.

Pritchett (William Kendrick) et Meritt (Benjamin Dean), *The Chronology of hellenistic Athens*, XXXV, 158 pages, in-4°, Cambridge (Mass.), 1940, Harvard University Press.

Revue du moyen âge latin, tome II, n° 1 : janvier-avril 1946, 128 pages, in-8°, Lyon et Strasbourg, 1946. Prix : fr. 100.

Rose (H. J.), *The Eclogues of Vergil*, IX, 276 pages, in-8°, Berkeley, 1942, University of California Press. Prix : $ 2.50.

Salluste, *La conjuration de Catilina, la guerre de Jugurtha, fragments des Histoires*, texte ét. et traduit p. A. Ernout (Collection des Universités de France), 315 pages en partie doubles, in-8°, Paris, Société d'Édition «Les Belles Lettres». Prix : fr. 190.

Sather Classical Lectures,

vol. 18 : Fraenkel (Hermann), *Ovid a Poet between two Worlds*, VIII, 282 pages, in-8°, 1945. Prix : $ 2.50.

19 : Norwood (Gilbert), *Pindar*, 302 pages, in-8°, 1945. Prix : $ 2.50.
Berkeley, Universty of California Press.

Det KGL. Danske Videnskrabernes selskab, Historisk-filologiske Meddelelser,

vol. 30, N° 2 : Pedersen (Holger), *Zur tocharischen Sprachgeschichte*, 56 pages, in-8°, 1944. Prix : cr. dan. 3.

N° 3 : Buschardt (Leo), *Det rituelle Daemondrab i den Vediske Somakult*, 170 pages, in-8°, 1945, Prix : cr. dan. 10.

N° 4 : Pedersen (Holger), *Lykisch und Hittitisch*, 77 pages, in-8°, 1945. Prix : cr. dan. 4.50
København, Ejnar Munksgaard.

Seneca's *Dialogues* I, II, VII, VIII, IX, X (*miscellaneous moral Essays*). The text emend.

and expl. by W. H. Alexander, pp. 49-92, in-8°, Berkeley, 1945 (University of California Publications in Classical Philology, vol. 13, n° 3, pp. 49-92), University of California Press. Prix : $ 0,50.

Seneca's *Dialogues* VI, XI, XII (*Consolationes*). The text emend. and expl. by W. H. Alexander, pp. 49-48, in-8°, Berkeley, 1944 (University of California Publications in Classical Philology, vol. 13, n° 2, pp. 9-48), University of California Press. Prix : $ 0,50.

Skrifter utgivna av. k. humanistiska vetenskaps-sampundet i uppsala,

34,2 : Kalen (Ture), *Selbständige Finalsätze und imperativistische Infinitive im Griechischen*, I, 149 pages, in-8°, 1941. Prix : cr. suéd. 6.

36,3 : Tabachowitz (David), *Étude sur le grec de la basse époque*, viii, 86 pages, in-8°, 1943. Prix : cr. suéd. 4.50.

Uppsala, Almqvist et Wikksell.

Smith (H. R. W.), *The Haerst Hydria : An attic Footnote to Corinthian History* (= University of California Publications in classical Archaeology, vol. I, n° 10, p. 241-290, plates 33-37), in-8°, 1944, Berkeley, University of California Press. Prix : $ — 75.

Statius, *A Concordance*, by Roy J. Deferrari et Sister M. Clement Eagan, 926 pages, in-4°, Brookland (D. C.), 1943, Roy J. Deferrari, Prix : $ 8.

Studia Hellenistica, edd. L. Cerfaux et W. Peremans,

I : Tokhoudt (Albert), *Een onbekend gnotisch System in Plutarchus de Iside et Osiride*, xiii, 126 pages, in-8°, 1942, Prix : fr. b. 50.

II : Sanders (Louis), *L'hellénisme de saint Clément de Rome et le Paulinisme*, xxi, 182 pages, in-8°, 1943. Prix : fr. b. 100.

III : Lavigne (Émile), *De Epistates van het Dorp in Ptolemaeisch Egypte*, xvi, 102 pages, in-8°, 1945.

Lovanii, Studia Hellenistica in Bibliotheca Universitatis.

Classical Studies in honor of William Abbot Oldfather, 217 pages, in-8°, Urbana, 1943, University of Illinois Press.

Symbolae osloenses, fasc. xxiv, 191 pages, in-8°, Osloae, 1945, A. W. Brøgger.

Thompson (James Westfall), *Ancient Libraries*, 120 pages, in-8°, Berkeley, 1940, University of California Press. Prix : $ 2.

Tolles (Delight), *The Banquet Libations of the Greeks*, vii, 114 pages, in-8°, Bryn Mawr, 1943, Bryn Mawr College.

Transactions and Proceedings of the American Philological Association, ed. by T. R. S. Broughton,

vol. LXXII (1941), viii, 460, cii pages, in-8°.

LXXIII (1942), vi, 415, xci pages, in-8°.

LXXIV (1943), vi, 306, lxviii pages, in-8°.

Lancaster, Lancaster Press.

Wehrli (Fritz), *Aristoxenos* (= Schule des Aristoteles, Text und Komment. Heft II), 88 pages, in-8°, Basel, 1945, Benno Schwabe et C°. Prix : fr. s. 10.

Wehrli (Fritz) *Dikaiarchos* (= Schule des Aristoteles, Text und Komment. Heft I), 80 pages, in-8°, Basel, 1944, Benno Schwabe et C°. Prix : fr. s. 9.

West (Louis C.) et Johnson (Allan Chester), *Currency in Roman and Byzantine Egypt* (= Princeton Studies in Papyrology, vol. 5), ix, 195 pages, in-8°, Princeton, 1944, Princeton University Press. Prix : $ 3.

Weber (Dom Robert), *Les anciennes versions latines du deuxième livre des Paralipomènes* (Collectanea biblica latina, v. VIII), LII, 94 pages, in-8°, Rome, Abbaye Saint-Jerôme et Libreria Vaticana, 1945.

Wistrand (Erik), *Der Instrumentalis als Kasus der Anschauung im Lateinischen* (= Göteborgs Högskolas Arsskrift XLVII, 25), 29 pages, in-8°, Göteborg, 1941, Wettergren et Kerber. Prix : cr. suéd. 3.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XX.

Pages.

T. W. Allen. — Aeneas Tacticus 124
— — Théognis 128
J. Carcopino. — Notes biographiques sur l'orateur M. Valerius Messala ... 96
P. Chantraine. — Sur l'emploi de «κτηματα» au sens de «bétail, cheptel». 5
E. des Places. — Le texte des «Lois» de Platon 22
H. Fournier. — Formules homériques de référence avec verbe «dire» 29
N. I. Herescu. — Au dossier des «decem menses» 12
E. Laroche. — Les noms grecs de l'Astronomie 118
J. le Gall. — La date de la *Lex Coloniae Genetivae Juliae* et celle de la *Lex Mamilia Roscia Peducaea Aliena Fabia* 139
H. Van Effenterre. — Une bilingue étéocrétoise? 131
J. Vendryès. — Italique «*fancua*» 93

NOTES ET DISCUSSIONS.

G. Mathieu. — Le mirage spartiate de Diogène à Lucien 144

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Apulée. — Les Métamorphoses. — L. VII-XI, texte P. Robertson; trad. P. Valette (**A. Ernout**) 177
Gerhard Bendz. — Textkritische u. Interpretatorische Bemerkungen zu den Frontinischen Stratagemata (**A. Ernout**) 184
Gudmund Björck. — ΗΝ ΔΙΔΑΣΚΩΝ, die periphrastische. Konstruktionen im Griechischen (**P. Chantraine**) 158
Viggo Brøndal. — Essais de linguistique générale (**A. Ernout**) 153
Catulle. — Poésies, avec étude sur sa vie par P. Gilbert et M. Renard (**A. Ernout**) 82
Pierre Chantraine. — Grammaire homérique (Phonétique et Morphologie) (**J. Vendryès**) 154
Pierre Chantraine. — Morphologie historique du grec (**H. Fournier**) 186
Conférence de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris. — VIIe année. — 1939 (**A. Ernout**) 75
Jean Cousin. — Évolution et structure de la langue latine (**A. Ernout**) .. 78
A. Dain. — Leçon sur la métrique grecque (**P. Chantraine**) 157
A. Dain. — Naumachica (**A. Ernout**) 186
S. J. de Laet. — Aspects de la vie sociale et économique sous Auguste et Tibère (**A. Ernout**) 82
Delphes. — Photographies de J. de Miré commentées par P. de la Coste-Messelière (**M. Lejeune**) 167
E. Denissof. — Maxime le Grec et l'Occident (**P. Chantraine**) 71
Jacqueline Duchemin. — L'ἀγὼν dans la tragédie grecque (**G. Mathieu**) .. 163
Ingemar Düring. — Aristotle's *de partibus animalium* critical and literary commentiares (**P. Chantraine**) 163

Henri Frère. — Les *Silves* de Stace **(A. Ernout)**..... 174

Hartvig Frich. — The Constitution of the Athenians **(P. Chantraine)**... 72

Frontin. — Les Aqueducs de la ville de Rome. — Texte, trad., commentaires de P. Grimal **(A. Ernout)**..... 177

Albert Grenier. — Les Gaulois **(A. Ernout)**..... 184

Pierre Grimal. — Les jardins romains à la fin de la fin de la République et aux deux premiers siècles de l'Empire **(J. Heurgon)**..... 169

Héliodore. — Les Éthiopiques. — Tome III; texte de R. M. Rattenbury et T. W. Lumb; trad. de J. Maillon **(P. Chantraine)**..... 166

J. Holt. — Études d'aspect **(P. Chantraine)**..... 153

Isocrate. — Discours. — Tome III; texte et trad. de G. Mathieu **(P. Chantraine)**..... 74

J. Marouzeau. — Lexique de la terminologie linguistique **(A. Ernout)**... 76

Mémorial des études latines, offert à J. Marouzeau **(A. Ernout)**..... 167

G. Mihailov. — La langue des inscriptions grecques en Bulgarie; Phonétique et morphologie **(P. Chantraine)**..... 157

Max Niedermann. — I. Les gloses médicales du *Liber glossarum*.
II. 1. Vegetianum; 2. Ghost words, *lat. celtis* «ciseaux» **(A. Ernout)**..... 88

Dag Norberg. — L'Olympionique, le poète et leur renom éternel..... 83

Dag Norberg. — Beiträge zur spätlateinischen Syntax. **(A. Ernout)**..... 85

Gösta Ottervik. — Koordination inkonjinner glieder in der attischen Prosa **(P. Chantraine)**..... 159

Pindari. — Epinicia **(P. Chantraine)**..... 161

Prudence. — I. Livre d'Heures.
II. Apothéosis, Harmartigénie, texte et trad. de M. Lavarenne **(A. Ernout)**..... 177

Karl Prümm. — Religionsgeschichtliches Handbuch für den Raum der altchristlichen Umwelt **(A. Ernout)**..... 76

Revue du moyen âge latin. — Tome I; n° 1 et 2 **(A. Ernout)**..... 89

Dr Jan Ros. — De Beteekenis van de Rhetorica in de Oudheid **(G. Mathieu)**..... 165

Senèque. — Lettres à Lucilius. — Tome I; l. I-IV; texte F. Préchac, trad. H. Noblot **(A. Ernout)**..... 177

A. Severyns. — Homère : I, Le cadre historique. II, Le poète et son œuvre **(P. Chantraine)**..... 70

Stace. — Silves. — Texte de H. Frère; trad. de H. J. Isaac **(A. Ernout)**. 174

Tacite. — Vie d'Agricole. — Texte et trad. de E. de Saint-Denis **(A. Ernout)**. 176

A. Turyn. — The Manuscripts of Sophocles **(P. Chantraine)**..... 160

A. Turyn. — The Manuscript tradition of Tragedies of Aeschylus **(P. Chantraine)**..... 161

La Veillée de Vénus. — Pervigilum Veneris. — Texte et trad. de G. Shilling **(A. Ernout)**..... 182

Virgile. — Bucoliques. — Texte et trad. de E. de Saint-Denis **(A. Ernout)**..... 176

C. W. Westrup. — Recherches sur les formes antiques du mariage dans l'ancien droit romain **(A. Ernout)**..... 168

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET **A. ERNOUT**

MEMBRES DE L'INSTITUT
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XVIII (70e DE LA COLLECTION)

Fascicule 1

SOMMAIRE

L. Robert, *Hellenica*, p. 5. — Michel Lejeune, *Remarques sur l'analogie en matière d'accentuation grecque*, p. 57. — J. Aymard, *Immanem veluti pecora inter inertia tigrim*, p. 69. — A. Pelletier, *Les deux Cyrus dans l'Economique de Xénophon*, p. 84. — J. Le Gall, *La mort de Jugurtha*, p. 94. — Notes et discussions : P. Chantraine, *Sophocle, Œdipe*, p. 101. — *Derniers ouvrages reçus*, p. 111.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1944

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS (VIIe)

R. C. SEINE 184-484. CH. POST. PARIS 734-94.

Les ouvrages ci-dessous sont expédiés franco dans tous les pays de l'Union Postale contre reçu en mandat-poste, chèque postal ou valeur à vue sur Paris de leur montant augmenté de 10 % pour frais de port et d'emballage.

NOUVELLE COLLECTION À L'USAGE DES CLASSES

1re Série.

Antoine, F. Manuel d'orthographe latine, d'après le Manuel de *W. Brambach*, traduit, augmenté de notes et d'explications. 1881. In-12 (II). Fr. 9. —

Berger, E. Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par *M. Bonnet* et *F. Gache*. 4e *édit.* revue et augmentée. Nouveau tirage. 1942. In-12, cart. (VII). 54. —

Besnier, M. Lexique de géographie ancienne, avec une préface de *R. Cagnat*. 1914. In-12, cartonné (XXX). 72. —

Cucuel, C. Eléments de paléographie grecque, d'après la « Griechische Palaeographie » de *V. Gardthausen*. 1891. In-12, avec 2 pl., cartonné (XVIII). 27. —

— Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de *Albrecht von Bamberg*, sous la direction de *O. Riemann*, 4e *édition* revue par *E. Audouin*. Nouveau tirage. 1941. In-12, cartonné (V). 45. —

Ernout, A. Morphologie historique du latin, avec un avant-propos par *A. Meillet*. Nouv. édit. rev. et corrigée. Nouveau tirage. 1941. In-12, cart. (XXXII). 45. —

Goyau, G. Chronologie de l'empire romain, publiée sous la direction de *R. Cagnat*, 1891. In-12 (XVII). 72. —

Haenny, L. Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. In-12 (XVI). 27. —

Homo, L. Lexique de topographie romaine, avec une introduction de *R. Cagnat*. 1900. In-12 avec un plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail (XXVI). 72. —

Lindsay, W.-M. Introduction à la critique des textes latins, basée sur le texte de *Plaute*, traduit par *J. P. Waltzing*. 1898. In-12, cartonné (XXIV). 27. —

Macé, A. La Prononciation du latin, 1911. In-12 (XXIX). 18. —

Meissner, C. Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités et d'une liste de proverbes latins, par *C. Pascal*. 5e *édition*. Nouveau tirage. 1942. In-12, cartonné (VIII). 54. —

Niedermann, M. Précis de phonétique historique du latin, avec un avant-propos par *A. Meillet*. Nouvelle édition revue et augmentée. Nouveau tirage. 1940. In-12, cart. (XXVIII). 45. —

Pascal, C. Etude sur l'armée grecque pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après *F. Vollbrecht* et *H. Kœchly*. 1886. In-12, avec 3 pl. et 20 fig. dans le texte. Cartonné (X). 27. —

Perret, L. Les inscriptions romaines : Bibliographie pratique, avec une préface de *R. Cagnat*. 1924. In-12 (XXXIII). 9. —

Riemann, O. Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique. 7e *édit.* revue par *A. Ernout*. Nouveau tirage. 1942. In-12, cart. (XI). 90. —

Vars, J. L'art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après *A. Breusing*, « Die Nautik der Alten », accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec introd. par le contre-amiral *A. Vallon*. 1887. In-12 avec pl. et 56 illustr., cart. (XIV). 27. —

Vendryes, J. Traité d'accentuation grecque. Nouveau tirage. 1938. In-12, cartonné (XXVII). 45. —

Viot, E. Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un questionnaire à l'usage des classes. 4e *édit.* publiée par les soins de P. *Viollet*. 1888. In-12 (XV). 9. —

Wex, J. Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français, par *P. Monet*, avec préface par *H. Goelzer*. 1886. In-12, cartonné (XII). 27. —

Les nos I, III, IV, VI, IX, XIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXV et XXXI sont épuisés.

2e Série.

Bourciez, E. Précis historique de phonétique française. 8e *édition* revue et corrigée. 1937. In-12, cartonné (III). 54. —

Parmentier, J. A short History of English Language and Literature for the use of French Students. 1887. In-12, cartonné (I). 27. —

Les nos II, IV, V, VI et VII sont épuisés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS (VIIe)

R. C. SEINE 184-434. CH. POST: PARIS 734-94

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

Bourciez, E. Eléments de linguistique romane (Ouvrage couronné par l'Institut : Prix Volney). 3e *édition* revisée. 1930. In-8°. Fr. 90. —

Calvi, C. L., reliquiae. — *Calvus*. Edition complète des fragments et des témoignages, étude biographique et littéraire, par *F. Plessis*, avec un essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques, par *J. Poirot*. 1896. In-8°. 27. —

Ciceronis, M. T., ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par *F. Antoine*. 1888. In-8°. 18. —

— in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique et commentaire explicatif par *H. de la Ville de Mirmont*. 1902. In-8°. 18. —

Dottin, G. Les anciens peuples de l'Europe. 1916. In-8°, cartonné. 45. —

— La langue gauloise : Grammaire, textes et glossaire. 1920. In-8°, cartonné. 45. —

Ernout, A. Recueil de textes latins archaïques. Nouveau tirage. 1938. In-8°. 45. —

— et **A. Meillet.** Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée d'un index. 1939. In-8°, rel. 1/2 chagrin. 450. —

Eschine. Discours sur l'ambassade : Αἰσχίνου περὶ τῆς παραπρεσβείας. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par *J.-M. Julien* et *H.-L. de Péréra*, sous la direction de *Am. Hauvette*. 1902. In-8°. 18. —

Fitzmaurice-Kelly, J. Histoire de la littérature espagnole, 3e édition refondue et augmentée. 1928. In-8°. 60. —

Gache, F. et J.-S. Piquet, *Cicéron* et ses ennemis littéraires, ou le Brutus, l'Orator et le De optimo genere oratorum, trad. d'une préface de *O. Jahn* et suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*. 1886. In-8°. 18. —

Juvenalis, D. J. Satira septima. Texte latin publié avec un commentaire critique, explicatif et historique, par *J.-A. Hild*. 1890. In-8. 18. —

Lafaye, G. Quelques notes sur les Silvae de *Stace*, 1er livre. 1896. In-8° avec 4 figures dans le texte. 18. —

Lucreti Cari, T., de rerum natura. *Lucrèce*, De la nature. Texte latin accompagné du commentaire critique et explicatif de *H. A. J. Munro*, traduit de l'anglais par *A. Reymond*, avec préface de *L. Crouslé*. Livre I. 1890. In-8°. *Épuisé.*

— — Livre II. 1893. In-8°. 16. —

— — Livre III. 1903. In-8°. 18. —

Lucreti Cari T., de rerum natura. *Lucrèce*, De la nature. Livre IV. Introduction, texte, traduction et notes par *A. Ernout*. 1916. In-8°. 18. —

Masqueray, P. Bibliographie pratique de la littérature grecque des origines à la fin de la période romaine. 1914. In-8°. 27. —

Nolhac, P. de. Erasme en Italie. Etude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de 12 lettres inédites d'*Erasme*. *Nouvelle édition* avec additions et fac-similé. 1898. In-8°. 27. —

Plessis, F. La poésie latine (de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus), 1909. In-8°. 72. —

Recueil Milliet. Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne, publiés, traduits et commentés sous le patronage de l'Association des études grecques par *A. Reinach*. Tome I avec avant-propos par *S. Reinach*. 1921. In-8°. 90. —

Riese, A. L'idéal de justice et de bonheur et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine ; ouvr. trad. de l'allem., par *F. Gache* et *J.-S. Piquet*, augmenté de notes par l'auteur et les traducteurs. 1885. In-8°. 18. —

Schaumburg, K. La farce de Patelin et ses imitations, avec un Supplément critique, de *A. Banzer*, traduit, annoté et augmenté d'un appendice par *L.-E. Chevaldin*. 1889. In-8°. 27. —

Terenti Afri P., Adelphoe. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par *F. Plessis*. 1884. In-8°. 18 —

— Hecyra. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par *P. Thomas*. 1887. In-8°. 18 —

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS (VIIe)

R. C. SEINE 184-484. CH. POST. PARIS 734-94

REVUE DE PHILOLOGIE
DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

3e série, publiée sous la direction de P. Jouguet et A. Ernout.

Prix de souscription pour ce qui paraîtra dans le courant de l'année : France, 75 fr. Etranger, 90 fr. — L'année écoulée : 75 fr. par fascicule (aucun fascicule n'est vendu séparément).

Dernières mises en vente :

COLLECTION DE PHILOLOGIE CLASSIQUE

I

GRAMMAIRE HOMÉRIQUE

(PHONÉTIQUE ET MORPHOLOGIE)

PAR

Pierre CHANTRAINE

Un vol. gr. in-8° 526 pages..... 200 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Année 1941

Volume in-8° de 336 pages, avec 31 figures..... 20 fr.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Chartes et Diplômes :

Recueil des Actes de Charles II le Chauve, roi de France, publié sous la direction de F. Lot par G. Tessier. 1944, in 4°..... 490 fr.

Recueil des Actes de Philippe Auguste. Tome II, publié sous la direction de Ch. Petit-Dutaillis. 1944, in 4°..... 480 fr.

A propos de la conversion au Bouddhisme du roi indo-grec Ménandre. 1943, in 4°..... 25 fr.

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON. MCMXLIV. — C. O. L. 31.1998.

UNIVERSITY OF LONDON
7 MAR 1949